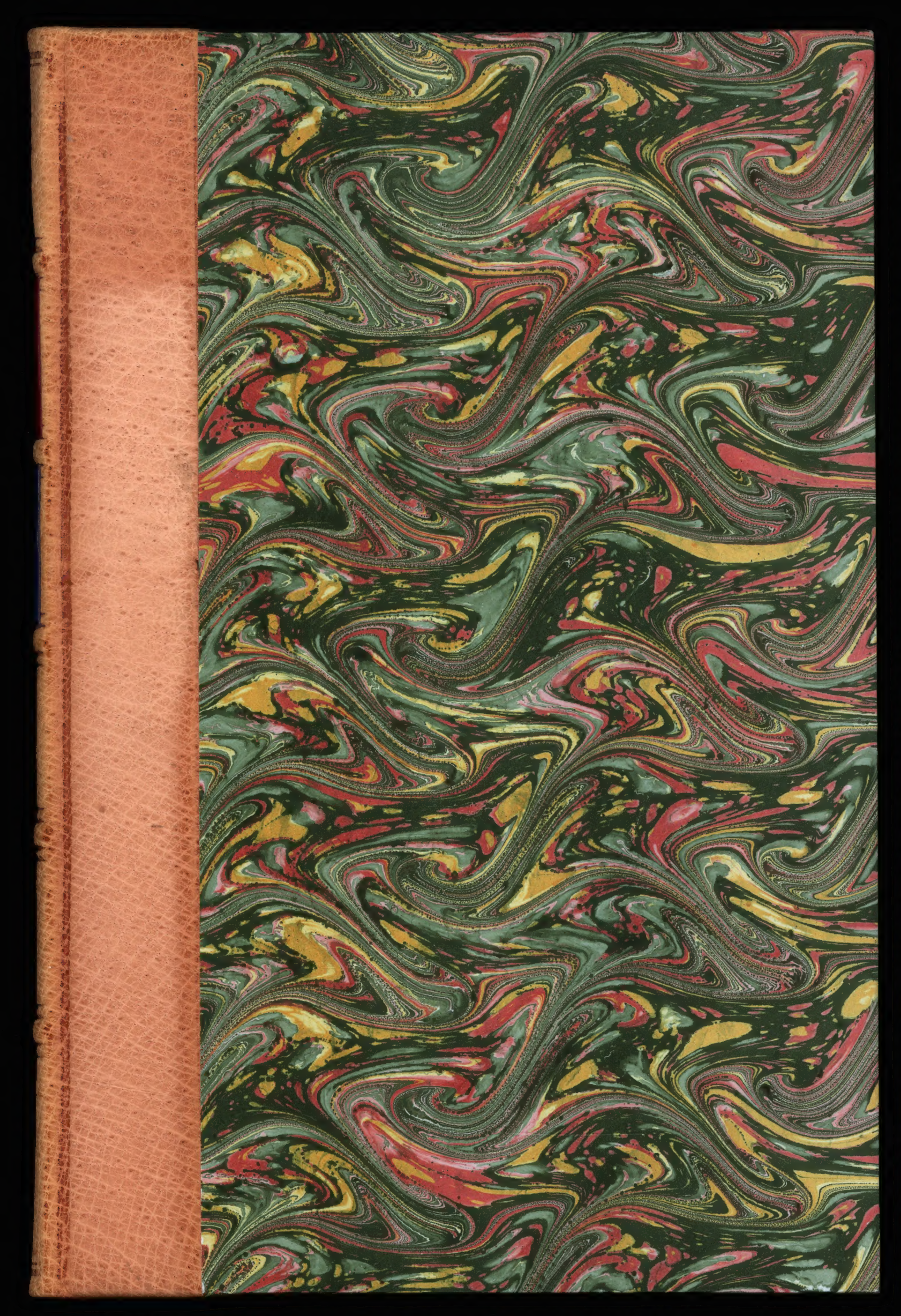
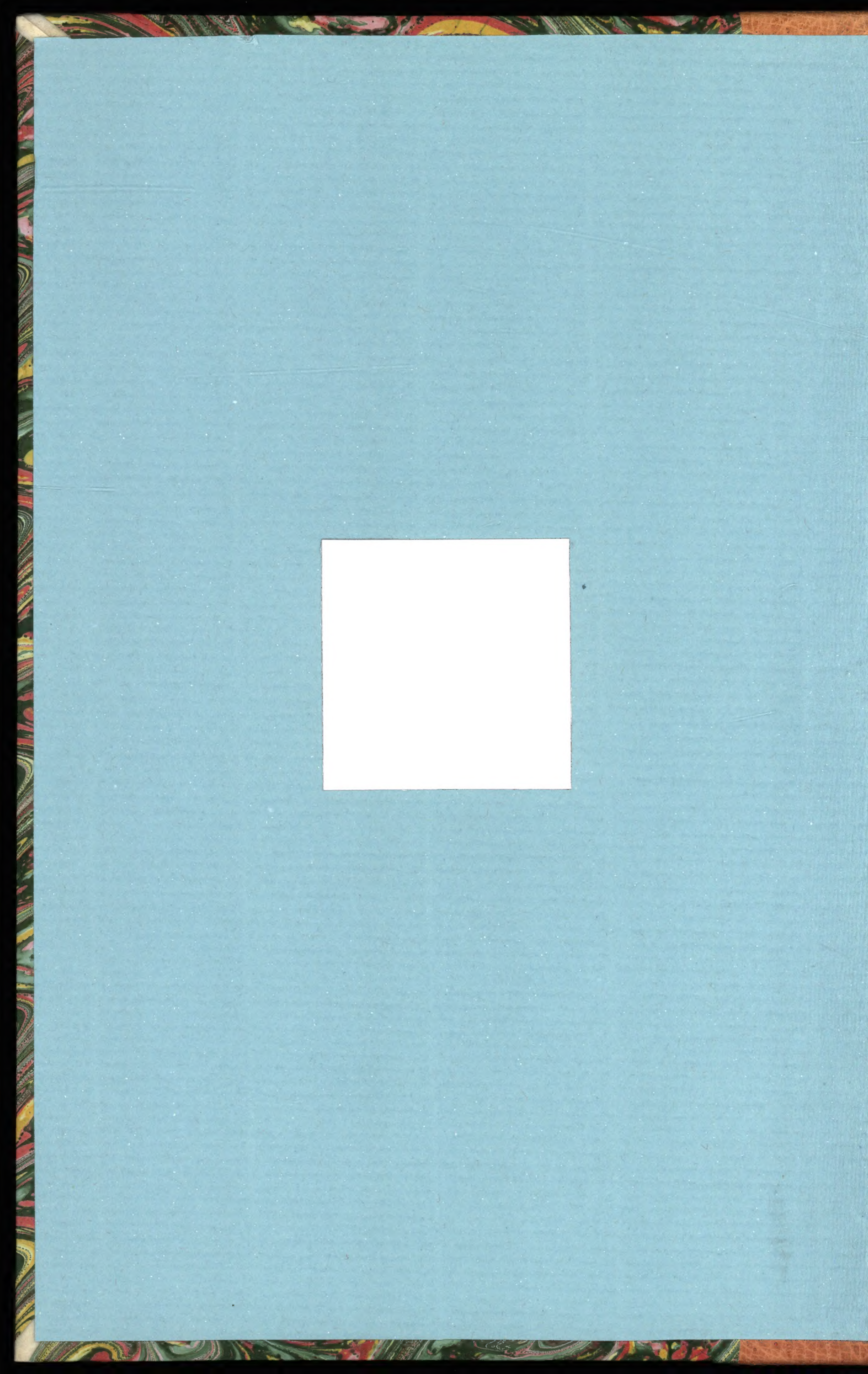




MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON DE NEUCHATEL

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE FRITZ MAROLF, ÉDITEUR

1864

A NOS LECTEURS

Il est des époques où les événements contemporains sont d'une telle nature qu'ils impressionnent peu les esprits; on les regarde avec une sorte d'indifférence et on se tourne volontiers vers le passé pour y chercher des souvenirs qui ont au moins l'intérêt de la curiosité. Telle est l'époque actuelle; nous avons tous le sentiment que nous côtoyons de graves événements, mais les idées qui ont cours aujourd'hui ne sont pas de nature à remuer les masses et ne peuvent parvenir à nous passionner. Chez nous, comme ailleurs, une tendance bien marquée se manifeste: c'est l'esprit de recherche, l'exploration du passé; on étudie les monuments anciens, on fouille les archives, on interroge les entrailles de la terre pour y découvrir les premières traces de l'homme, on compare les écrits des historiens avec les documents, on cherche à reconstruire l'histoire sur des bases authentiques et à se rapprocher autant que possible de la vérité. On est déjà parvenu à soulever un coin du voile qui recouvre les mystères des siècles écoulés; les découvertes qu'on a faites ont stimulé le zèle des investigateurs et les ont encouragés à faire de nouveaux efforts.

Les ouvrages qui traitent de l'histoire du canton de Neuchâtel ne manquent pas et plusieurs ont un mérite auquel nous rendons un sincère hommage, mais ils ont l'inconvénient d'être plutôt des abrégés que des traités complets et de se répéter l'un l'autre plutôt que de se compléter. Une foule de détails de tout ordre en sont exclus, soit par défaut d'espace, soit parce qu'ils étaient ignorés, soit peut-être parce qu'ils ne rentraient pas dans le plan de l'auteur. Ceux qu'on regrette le plus, ont trait aux mœurs, aux habitudes, aux coutumes de nos ancêtres, à leur manière de vivre, à leur économie domes-

tique, à leur hygiène, à leur développement intellectuel, à leurs croyances, à leur commerce, à leur industrie. En réalité, ce sont ces détails, autrefois si négligés, qui contribuent le plus puissamment à la reconstruction des générations éteintes, qui les ressuscitent, pour ainsi dire, et les remettent vivantes devant nos yeux; c'est ainsi que le naturaliste recueille avec sollicitude les fragments d'os, de dents, de coquilles, les empreintes que les marnes et les rochers livrent çà et là à ses patientes recherches, pour reconstruire, par une synthèse savante, les créations disparues.

Ces éléments importants d'une histoire nationale encore à faire, où les trouver? Un grand nombre sont épars dans des monographies dont plusieurs sont épuisées, telles que La mairie de Neuchatel par M. Samuel de Chambrier, Les chateaux Neuchatelois par M. Huguenin, etc. Après l'étude des monuments connus depuis longtemps, ou retrouvés chez nous ou à l'étranger, une autre mine à explorer est celle des archives, dont le dépouillement attentif et intelligent révélerait maint document ignoré, maint fait propre à jeter la lumière sur des questions restées obscures, faute d'un complément indispensable. Les vieux actes, les registres des communes, les plumitifs des séances, les comptes, les correspondances, etc., sont une terre presque vierge, et qui attend la main du pionnier habile pour livrer des trésors. Les correspondances particulières, les registres de famille, même le journal d'un homme obscur qui y consignait ses observations quotidiennes sur ce qui se passait autour de lui, sont aussi d'un prix inestimable.

Voilà un champ d'exploration ouvert à nos jeunes concitoyens avides de recherches et qui désirent attacher leur nom à quelque découverte importante.

Il est vrai que certaines communes n'ouvrent pas volontiers leurs archives et tiennent sous clef, depuis des siècles, des actes et des documents jamais déchiffrés, et dont on ne peut pas prévoir la valeur. Rien de plus légitime et de plus louable, sans doute, que les mesures conservatrices prises par les communes pour maintenir intact le dépôt précieux qui leur a été transmis; mais ne peut-on pas se relâcher de cette rigueur, lorsque cette faveur est demandée par un

homme honorable, et qui présente toutes les garanties désirables de moralité? Sans doute, la soustraction d'un parchemin rare est un acte criminel que nous flétrissons de toutes nos forces et que nous déplorons comme un malheur, mais pour ne jamais s'exposer à cet accident, faut-il condamner au secret perpétuel, des documents intéressants, qui sont ainsi en quelque sorte supprimés?

Notre pays a été l'objet de bien des études consciencieuses et profondes ; à cet égard il tient un rang distingué, nous pouvons l'affirmer avec un juste sentiment d'orgueil. Sa topographie a été étudiée pendant de longues années par M. d'Osterwald, dont la carte passait pour un chef-d'œuvre au moment de son apparition. Il a mesuré la hauteur de nos montagnes par les procédés géodésiques et barométriques et a laissé un catalogue de mesures hypsométriques que nous consultons tous les jours. La carte publiée par M. le colonel de Mandrot renchérit encore sur celle d'Osterwald, par l'abondance des détails, la beauté du dessin et l'ampleur des dimensions. La composition et l'arrangement des couches formant notre sol, la géologie en un mot, a trouvé en M. A. de Montmollin un interprète de mérite ; c'est lui qui a donné sur cette matière le premier travail complet en réunissant ses observations particulières à celles de ses devanciers, parmi lesquels figurent Bourguet et le nom illustre de Léopold de Buch. Cette étude, suivie aussi par MM. C. Nicolet de la Chaux-de-Fonds, de Tribolet de Neuchâtel, Jaccard du Locle, a été poussée si loin par MM. Desor et Gressly, qu'ils ont pu faire en 1855 la coupe idéale d'un des chaînons de notre Jura et prédire avec une précision remarquable la nature et l'épaisseur des couches que devait traverser le tunnel des Loges. Rappelons en passant que ce travail est cité comme modèle et recommandé à l'attention des ingénieurs par le gouvernement italien. Les terrains erratiques, les blocs arrachés aux escarpements des Alpes, et transportés chez nous par des causes mystérieuses, les roches polies, le relief du fond du lac, toutes ces questions ont été abordées et traitées par des savants de premier ordre ; il suffit de citer MM. Agassiz et Guyot. La flore et la faune ont aussi livré tous leurs secrets ; depuis les sommets les plus sauvages, jusqu'à la plaine cultivée, aux ravins et aux marais, peu de plantes ont pu échapper à l'œil péné-

trant de botanistes comme J.-J. Rousseau, Garcin, d'Ivernois, Gagnebin, Chaillet, Junod, Benoît, MM. Godet, Lesquereux et leurs disciples. M. Godet a publié le catalogue des plantes vasculaires, M. Lesquereux celui des mousses, M. le Dr Cornaz celui des lichens, M. le Dr Morthier a réuni les champignons microscopiques[1]. Les animaux de tous les embranchements, sédentaires, de passage, ou seulement accidentels chez nous, ont leurs dépouilles dans notre beau musée, grâce au dévouement infatigable de M. L. Coulon, ou dans des collections intéressantes, comme celles des colléges de la Chaux-de-Fonds, du Locle, de Fleurier, ou dans celle de M. le capitaine Vouga de Cortaillod, ce chasseur habile qui a élevé le métier d'empailleur à la hauteur d'un art. Il en est de même des animaux fossiles, dont la riche collection a été classée par M. de Tribolet. La Géographie a été faite par des maîtres, le banneret d'Osterwald, MM. de Rougemont et Guinand. Des observations météorologiques conduites pendant 50 ans ont fourni des indications précieuses sur les variations du baromètre et sur celles de la température dans les Montagnes, le Val-de-Ruz, le Val-de-Travers et Neuchâtel. De même on a mesuré tous les jours la hauteur du lac, sa température, son évaporation, et pendant plusieurs années, on a pris note de tous les phénomènes dont il est le théâtre. Citons les noms de MM. Coulon père, Guyot, Ladame et Kopp. La création de notre observatoire cantonal et les calculs de l'habile astronome, M. Hirsch, nous ont fait connaître avec une rare précision la latitude et la longitude de Neuchâtel. Enfin les fouilles entreprises dans le lac, dans les tombeaux situés sur ses rives et dans certaines cavernes, ont mis au jour les débris d'un monde qui semble antérieur à l'histoire et à la tradition. Les collections ethnographiques créées en peu de temps, celle de M. Otz, de M. le docteur Clément et particulièrement celle de M. Desor nous présentent de toutes pièces la civilisation rudimentaire des habitants primitifs de notre sol ; nous touchons leurs armes, leurs ustensiles les plus usuels, ceux qui portent encore la trace

[1] L'auteur de ces lignes oublie de mentionner la collection de plusieurs centaines de planches peintes dans lesquelles il a figuré la plupart des champignons du canton de Neuchâtel. (*Note de la rédaction.*)

de leurs doigts et d'un usage familier, bien que l'histoire, muette à leur sujet, nous réduise aux conjectures et aux hypothèses.

Voilà bien des domaines dans lesquels les sillons sont creusés jusqu'au fond; tout est fait, c'est à peine s'il reste encore à glaner çà et là quelques épis. En est-il de même de notre histoire, malgré les savantes investigations conduites par des hommes comme MM. Matile et Dubois de Montperreux? Ne sommes-nous pas obligés de convenir que la voie n'est guère que jalonnée et qu'il reste encore bien des lacunes à combler? Et cependant l'histoire est d'un intérêt bien autrement général; elle intéresse chaque citoyen, elle lui parle de la patrie, des vertus ou des erreurs de ses ancêtres, elle est à la base de sa vie politique, c'est elle qui le guide par ses enseignements et qui lui apprend que l'instruction, la moralité, la foi religieuse et l'énergie sont le seul fondement inébranlable sur lequel un peuple libre puisse s'appuyer. Il est donc essentiel que les recherches historiques d'un intérêt général soient répandues et pénètrent dans les demeures les plus modestes, que tout ce qui a trait à notre histoire, les principaux documents, les actes soient publiés, les monuments décrits et dessinés, et que chacun puisse acquérir à peu de frais ce résumé de la science actuelle. C'est dans ce but qu'une Société d'histoire et d'archéologie est en voie de formation et que son comité provisoire adresse aujourd'hui un appel à tous les Neuchâtelois attachés de cœur à leur patrie en leur offrant une publication périodique dont le programme vient d'être tracé. Animés d'un amour profond pour le sol natal, pleins de respect pour les vestiges du passé et guidés par une franche sympathie pour leurs concitoyens, le désir de ses membres est de stimuler le zèle patriotique, de mettre en honneur l'étude de ce passé, de ce sol berceau et tombeau de nos pères, et de conserver par un livre durable le souvenir de monuments près de disparaître.

Ils sentent aussi le besoin de lutter contre l'envahissement de plus en plus marqué d'une littérature malsaine dont les effets destructeurs ne tarderont pas à se manifester chez nous.

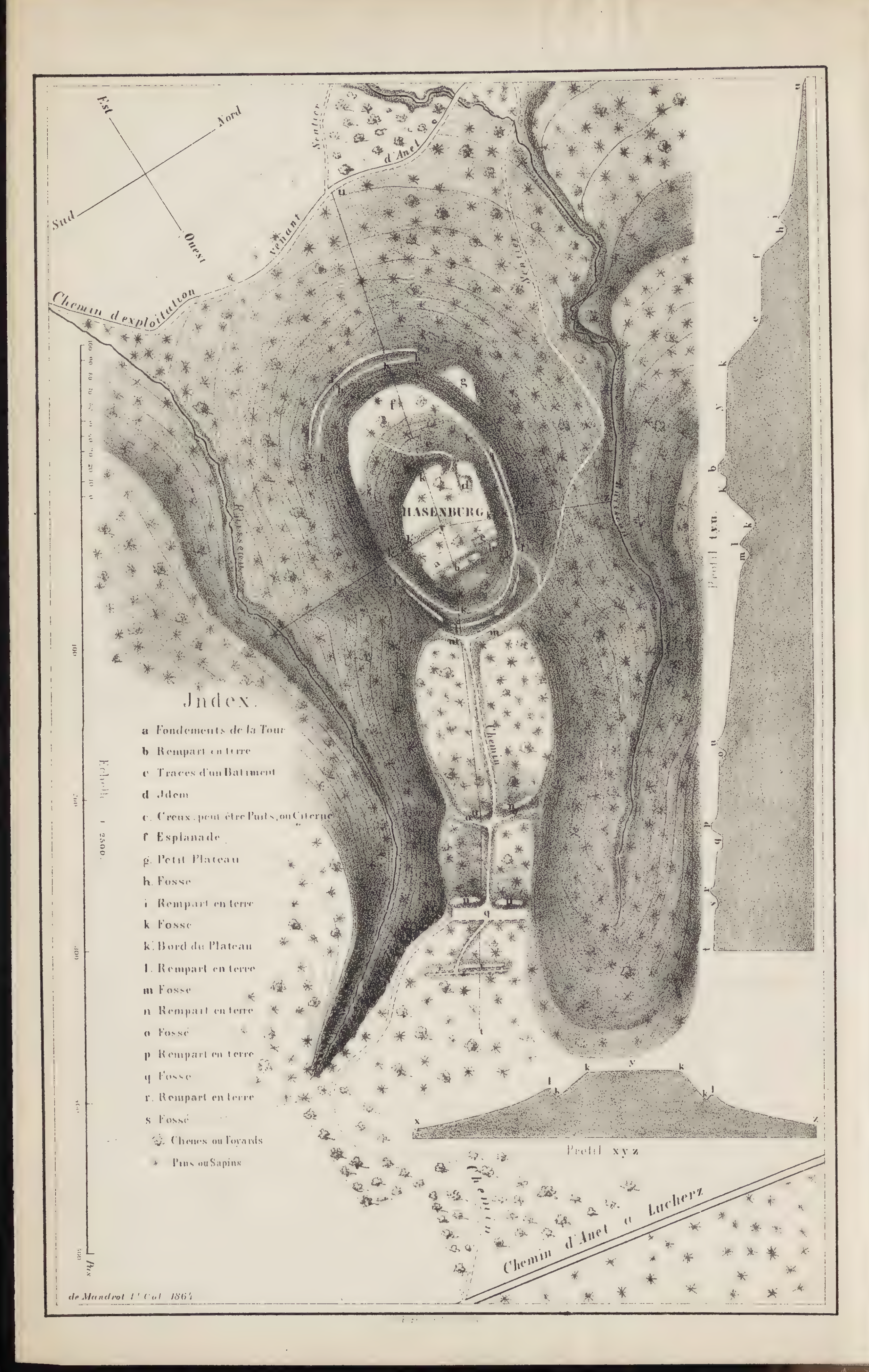
Mais pour mener à bien une pareille entreprise, ils ont besoin d'appui, d'encouragement et du concours de tous les hommes qui s'inté-

ressent au progrès des lumières et au perfectionnement général. Non seulement il faut de nombreux abonnés, mais il faut encore l'assistance de quiconque aurait à communiquer une découverte même minime; dans une œuvre de cette nature, chacun peut apporter sa pierre à l'édifice et contribuer pour sa part à en assurer le succès.

Nous invitons donc nos concitoyens à prendre une part active à cette entreprise, soit en se faisant recevoir membres de notre société, soit en prenant un abonnement au recueil périodique destiné à consigner ses travaux les plus importants. Le succès, ou pour mieux dire la réalisation du projet dont nous venons d'indiquer les bases dépend de l'accueil qui sera fait à ces premières ouvertures. Si notre appel est entendu, nous pourrons fonder une société d'histoire nationale qui étendra ses ramifications dans tout le canton et dont l'activité de ses membres sera un gage d'avenir pour notre publication. Les notices que l'on désirerait communiquer seraient adressées au Comité central, directeur de la rédaction.

Au nom du Comité provisoire,

L. FAVRE.


Est
Nord
Sud
Ouest
Chemin d'exploitation venant d'Anet
Sentier
HASENBURG
Chemin
Jndex.
a Fondements de la Tour
b Rempart en terre
c Traces d'un Batiment
d Jdem
e. Creux, peut être Puits, ou Citerne
f Esplanade
g. Petit Plateau
h. Fosse
i Rempart en terre
k Fosse
k'. Bord du Plateau
l. Rempart en terre
m Fosse
n Rempart en terre
o Fossé
p Rempart en terre
q Fosse
r. Rempart en terre
s Fossé
Chenes ou Foyards
Pins ou Sapins
Echelle 1 : 2500.
Pds
Profil t u n
Profil x y z
Chemin d'Anet a Lucherz
de Mandrot Lt. Col. 1864

LES CHATEAUX NEUCHATELOIS

I. — LE CHATEAU DE FENIS

Nous reprenons ici une œuvre déjà faite, car l'histoire des CHATEAUX NEUCHATELOIS de M. le maire Huguenin est bien connue, et ce travail aura toujours le grand mérite d'avoir frayé le chemin dans cette partie de l'histoire neuchâteloise. Mais son auteur n'avait pas sous la main nombre de matériaux découverts depuis, et l'on trouve dans son ouvrage des erreurs à corriger et quelques lacunes à remplir.

Ce n'est donc pas un plagiat que d'intituler LES CHATEAUX NEUCHATELOIS les articles qui, s'il plaît à Dieu, suivront celui que nous offrons à nos lecteurs, et nous entreprenons de leur raconter ce que nous avons pu rassembler sur ce sujet, estimant ne faire aucun tort à notre prédécesseur, et cela surtout parce que l'édition de son livre est, sauf erreur de notre part, complètement épuisée.

Nous prions dès l'abord nos lecteurs de bien croire que, ne nous tenant point pour infaillible, nous accepterons volontiers toutes les rectifications qu'on voudra bien nous adresser.

A première vue, il semble que le château de Fenis n'a rien à faire avec les châteaux neuchâtelois, puisqu'il est situé dans le canton de Berne; mais si l'on considère qu'il a été le berceau des seigneurs et comtes de Neuchâtel, que de plus le premier des seigneurs de Neuchâtel a d'abord porté le nom de Fenis, du moins dans quelques documents, on ne trouvera pas mal à propos de placer en tête de la description historique des châteaux neuchâtelois, une notice sur le berceau de la famille qui a fondé, on peut le dire, l'Etat de Neuchâtel.

Le château de Fenis, ou la Hasenbourg, comme le nomment les habitants de la contrée, était situé dans la préfecture de Cerlier, canton de Berne, et dans la paroisse de Fenis (en allemand *Vinelz*). Il était placé sur le versant Nord-Est du plateau qui s'élève entre le lac de Bienne et les marais du Seeland, au milieu d'une épaisse forêt et distant de dix minutes environ du village de Fenis, dans la direction Sud-Est.

Pour se rendre à ce château, on traverse le village de Fenis dans toute sa longueur, du Nord au Sud, on atteint à 140 pas du village une maison isolée ; depuis cette maison on descend une pente douce, et, cent pas plus loin, on rencontre une seconde maison au bord d'un ruisseau. La forêt de Fenis est toujours en face et cela dès la sortie du village.

A la seconde maison le chemin tourne à gauche pendant l'espace de 70 pas, puis il reprend pendant 150 pas sa première direction, et de là, tournant brusquement à droite, il se dirige parallèlement à la forêt pendant l'espace de 420 pas environ ; à cette distance, il rencontre un fossé plein d'eau.

On suit alors un sentier, qui côtoie le fossé, et se dirige droit sur la forêt; il conduit à un angle rentrant de la lisière du bois, et rejoint sur ce point un chemin d'exploitation venant d'Anet. On tourne alors à gauche et l'on suit ce chemin pendant 20 pas environ, puis on passe le ruisseau, dont le fossé mentionné plus haut est l'écoulement, sur un pont en fascines ; continuant son chemin, on trouve à main droite, et à 30 pas du pont, un sentier qui, remontant le ravin le long du ruisseau, conduit en 5 ou 6 minutes sur la colline où se trouvait le château de Fenis. Cette colline présente une particularité remarquable : elle s'élève sur une langue de terre, entre deux ravins, formés eux-mêmes par deux petits ruisseaux qui ne tarissent presque jamais. Ces deux ruisseaux coulent dans la direction du Sud au Nord, et presque parallèlement ; ils sont éloignés de 200 à 300 pas l'un de l'autre et profondément encaissés.

La Hasenbourg s'élevait sur la colline qui domine la langue de terre que nous venons de décrire, mais bien avant sa construction, dans le moyen âge, et même avant la domination romaine en Helvétie, les habitants de la contrée avaient reconnu les avantages défensifs de cette position. Un plateau long de 450 pas, presque partout large de 80, défendu au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des pentes abruptes, et se rétrécissant de sorte qu'à son point de jonction avec le plateau supérieur il n'a pas plus de 50 pas de large, offrait une position défensive d'autant plus avantageuse qu'en s'y réfugiant on pouvait cacher ses troupeaux dans les bois environnants, et que les deux ruisseaux fournissaient l'eau nécessaire pour désaltérer hommes et bêtes.

Quels furent les constructeurs de ce lieu de refuge, de cette *Erdburg* (forteresse en terre), comme les appellent nos confédérés de la Suisse orientale ? Tant qu'on n'aura pas fouillé le sol, une réponse précise sera difficile, mais on peut par analogie conclure que les Celtes ou Helvètes, qui habitaient la contrée, furent les premiers occupants de la Hasenbourg. Ils y construisirent un de ces lieux de refuge dans lesquels les populations éparses dans la campagne venaient se mettre à l'abri en temps de guerre, et que l'on commence à signaler dans beaucoup de localités de la Suisse romande.

A ce sujet, qu'on nous permette une petite digression ; une observation suivie

des localités nous a permis d'arriver à la conviction que presque tous nos villages, du moins en ce qui concerne ceux de la plaine et des bords des lacs, sont de la plus haute antiquité. En effet, à la plupart des villages riverains correspond un établissement lacustre ; quant aux villages situés plus à l'intérieur des terres, il nous est souvent arrivé de trouver, surtout dans le canton de Vaud, à proximité des dits villages, des remparts en terre plus ou moins semblables aux fortifications dont nous donnons aujourd'hui la description. Ces forteresses en terre portent très souvent le nom de *Châtelard*, sont ordinairement cachées dans un bois, près d'une source, d'un ruisseau ou d'une rivière. Il nous paraît qu'il doit exister des constructions semblables dans le canton de Neuchâtel, et nous serions très reconnaissants envers ceux de nos lecteurs qui, ayant connaissance de semblables constructions, voudraient bien nous indiquer les lieux où elles se trouvent; il serait même fort intéressant de pouvoir désigner d'une manière précise toutes les localités portant le nom de Châtelard, Châtillon, ou Châtelet.

Après avoir choisi leur emplacement, les habitants primitifs de la Hasenbourg le fortifièrent avec une grande intelligence; la colline qui dominait la langue de terre susnommée fut séparée du reste du plateau par un fossé profond de 10 à 12 pieds et large de 20 à sa partie supérieure; la terre provenant de ce fossé fut accumulée sur la partie Sud de la colline pour y former un rempart de 8 à 10 pieds de haut sur 10 de large: derrière ce rempart on aplanit la colline, qui présente maintenant un plateau de 70 pas sur 50 de large. Les rampes naturellement fort roides du côté de l'Est et de l'Ouest, *furent très probablement rendues plus abruptes, c'est du* moins ce que fait supposer la pente uniforme de ces deux escarpements et des terres qu'on en tira; on éleva au pied de ces escarpements, un rempart semi-circulaire, enveloppant le pied de la colline. Ce rempart a 210 pas d'extension, 10 pieds de haut et de 2 à 3 pieds de large à son sommet.

Là où se termine ce rempart, et des deux côtés de la colline, commence vers le Nord-Ouest une pente très escarpée; elle présente les mêmes caractères que la précédente et entoure un second plateau, taillé dans la pente de la colline, et située à 50 pieds en dessous du premier plateau. Ses dimensions sont de 30 pas de long sur 75 de large, sa base Nord est couverte comme celle du premier plateau, par un rempart en terre, ayant un développement demi-circulaire de 120 pas. Ce rempart n'a que 6 à 8 pieds de haut, sa pente Nord-Ouest est peu accentuée. A l'extrémité Ouest du second rempart, côté Nord, on remonte une terrasse large de 5 pas et longue de 20, qui paraît être artificielle; du moins elle se détache nettement de la rampe du second plateau, laquelle paraît avoir été rendue encore plus roide, droit au dessous de la terrasse.

Du côté du Midi, et devant le fossé du premier plateau, soit de la colline primitive, le terrain, entre les deux ravins, s'élève d'une manière continue et en pente douce jusqu'au plateau supérieur, dont la forêt de Fenis couvre les versants. Sur ce ter-

rain on a creusé, à 12 pieds environ du premier fossé, un second fossé dont la terre a servi à élever encore de ce côté le rempart qui entoure le pied du premier plateau. Ce rempart mesure ici 15 pieds de haut.

Depuis le milieu de ce rempart, un chemin creux se dirigeant vers le Sud partage en deux parties à peu près égales, le terrain entre les deux ravins. Ce chemin aboutit au premier fossé par une ouverture dans le premier rempart circulaire, à 30 pas environ en arrière du point où ce chemin prend la direction Sud.

En avant du premier fossé, dans la direction Sud, se trouve à 130 pas du second rempart, un troisième rempart, couvert aussi par un fossé. Le rempart est élevé de 10 à 12 pieds au-dessus de ce fossé. A 55 pas plus en avant, est un quatrième rempart avec fossé; il est de même hauteur que le précédent, mais a devant lui un fossé plus large, et à 43 pas plus loin se trouve le cinquième et dernier rempart couvert aussi par un fossé. Ce dernier rempart a ceci de particulier qu'il n'aboutit d'aucun côté aux pentes escarpées des ravins qui se trouvent à sa droite et à sa gauche, car rien ne peut faire supposer qu'on ait comblé le fond et rasé le rempart à leurs deux extrémités, les laissant intacts au centre; de plus, le chemin creux mentionné plus haut traverse ce rempart au milieu de même que tous les précédents et vient aboutir dans son fossé. Nous ne doutons pas que ce ne fût l'entrée de la forteresse du côté du Sud. Le sentier mentionné au commencement de cet article était l'entrée Nord, il aboutissait au fossé du premier rempart.

Qu'on se figure les remparts indiqués ci-dessus, garnis, de même que les fossés, de palissades, et l'on doit convenir que la peuplade qui les construisit entendait parfaitement l'art défensif, car du côté du Sud, le seul accessible, les ouvrages se succédaient les uns aux autres, le premier les dominant tous de manière à pouvoir résister victorieusement à tout ennemi qui n'aurait pas été très déterminé, et surtout bien supérieur en nombre.

Outre les remparts que l'on vient de décrire, et les palissades dont ils étaient sans doute revêtus, on peut admettre que les pentes des ravins, déjà rendues plus escarpées par la main des hommes, étaient encore défendues par des abattis. Enfin, dans son état actuel, la Hasenbourg pourrait aisément tenir contre un ennemi qui n'aurait pas d'artillerie de fort calibre.

Nous avons attribué aux Celtes ou aux Helvètes, le fort qui nous occupe. En effet, rien n'y rappelle les remparts romains qui se trouvent encore çà et là dans plusieurs parties de la Suisse. Les quelques pierres qu'on y rencontre proviennent sans aucun doute du château moyen âge, dont nous parlerons plus loin; de plus, la position du fort ne peut faire supposer un établissement militaire romain, car aucune voie romaine de quelque importance ne passait près de cette position, qui se trouve à une demie-lieue d'Anet, et la colline sur laquelle on voit encore les fondements d'une tour n'était pas assez en vue pour que cette tour eût pu servir de corps de garde ou de signal (speculum). On peut donc admettre que la Hasenbourg primitive fut l'ou-

vrage des Celtes ou des Helvètes. Mais comme dans mainte autre localité, le lieu de refuge a fini par abriter un château féodal; les populations du vallon de Fenis avaient probablement gardé l'habitude de se mettre à l'abri en temps de guerre derrière les vieux remparts celtiques, les seigneurs propriétaires de la contrée avaient peut-être fait l'expérience de la force de cette position, et l'un des ancêtres d'Ulrich de Fenis, le bienfaiteur du couvent de Frienisberg, bâtit probablement sur notre colline une grosse tour afin de renforcer un poste qu'il avait peut-être défendu contre les Hongrois ou les Sarrasins.

Ulrich, comte de Fenis, descendait, à ce qu'il paraît, de hauts dignitaires de l'empire, qui avaient exercé la charge de comtes, soit juges provinciaux du comté de Bargen, car c'est dans ce comté que se trouvent ses domaines patrimoniaux. Aucune des seigneuries que possédait Ulrich ne portait le titre de comté; Neuchâtel, dans l'origine, n'était qu'une *baronnie*, et ses premiers souverains ne prenaient que le titre de *seigneurs* de Neuchâtel. Le titre de comte que porte Ulrich dans toutes les chartes, était donc un titre *personnel* et appartenant à chaque individu de sa famille ; or, lorsque l'hérédité des titres s'établit avec celle des charges, toute famille qui dans l'empire germanique avait exercé la charge de *comte* pendant quelques générations, en prit le titre héréditaire ; le cas était fréquent dans la Suisse allemande. Si donc l'on avait voulu s'exprimer d'une manière rigoureusement exacte, il n'aurait pas fallu dire : « Ulricus comes *de Fenis*, mais *in Fenis* (Ulrich comte *à* Fenis et non *de* Fenis). Observons en passant, que ce titre de comte porté par toute la maison de Neuchâtel, avant que ses membres possédassent de comté, est une forte preuve de son origine germanique quoique *burgonde*.

Nous ajoutons burgonde parce que si le titre des membres de la maison de Neuchâtel est une preuve de leur origine germanique, leur droit de succession est régi d'après la coutume de Bourgogne. Dans la maison de Savoie, qui a prétendu suivant ses convenances à une origine allemande, le titre de comte n'était porté que par le chef de la famille, et jusqu'à la mort de son frère aîné, *le petit Charlemagne*, bien que seigneur de tout le pays de Vaud et comte de Richemond en Angleterre, ne s'intitule dans ses chartes vaudoises, que *Petrus de Sabaudia*, *miles* (Pierre de Savoie, chevalier). Le fait que le premier auteur connu de la maison de Neuchâtel portait le nom de *Fenis* ne signifie pas qu'il en fut de même pour ses ancêtres et pour ses descendants ; dans les neuvième et dixième siècles les noms de famille n'étaient point encore fixés comme ils le furent depuis, et chaque seigneur portait le nom du lieu ou du château qu'il habitait de préférence. Voilà pourquoi le château de Fenis, n'étant plus habité par ses seigneurs et leurs descendants, ces derniers portèrent les noms de Neuchâtel, Nidau, Aarberg et Strassberg.

Les restes encore visibles du château proprement dit de Fenis ou Hasenbourg ne consistent que dans les fondements d'une tour carrée ; ils ont 30 pieds de côté et se composent de gros cailloux roulés, ramassés dans les champs du plateau supérieur,

enchassés dans du mortier ; ces fondements ne rappellent en rien les constructions romaines, mais bien plutôt celles de quelques châteaux vaudois du pied du Jura. Comme nous l'avons déjà dit, toutes les pierres employées dans les fondements ou que l'on retrouve au fond des deux ravins où elles ont roulé, toutes ces pierres, disons-nous, sont des cailloux qui ont été ramassés dans les champs voisins.

L'histoire du château de Fenis ou de Hasenbourg est tout à fait insignifiante ; la tradition n'en sait autre chose sinon que, ruiné par un tremblement de terre, ses possesseurs, les comtes de Nidau, ne le firent point reconstruire, mais élevèrent sur une colline qui dominait le défilé que traversait le chemin d'Aarberg au Landeron etc., le château de Cerlier, en allemand Erlach. Il est probable que la localité portait déjà ce nom, dont l'étymologie est *Erlen-Aach*, en français le ruisseau des Aulnes ou Vernes ; on disait en latin *Erliacum*, dont l'on fit plus tard Cerliacum, en français Cerlier.

La seigneurie de Fenis comprenait tout le Bailliage de Cerlier, c'est-à-dire la préfecture actuelle de ce nom, soit le Bourg de Cerlier et les paroisses d'Anet (Ins), de Champion (Gampelen), de Siselen et de Fenis (Vinelz)[1]. Possédée longtemps par la maison de Neuchâtel-Nidau, elle était en 1308 entre les mains de Rodolphe *de Balm*, l'un des assassins de l'empereur Albert. Confisquée à cette occasion, elle revint à ses premiers seigneurs, puis passa, à l'extinction de la branche de Nidau en 1339, entre les mains des comtes de Châlons-Orange. Ceux-ci gardèrent la seigneurie de Cerlier jusqu'en 1475 ; mais vassaux du duc de Bourgogne, ils en furent dépouillés lors des guerres contre le duc Charles-le-Hardi, et Cerlier devint le chef d'un bailliage bernois.

Cerlier ou plutôt Erlach a donné son nom à l'une des familles les plus historiques de la Suisse.

Les comtes de Neuchâtel avaient confié la charge de châtelains héréditaires de ce château à une famille de leurs ministériaux (vassaux personnels) ; l'hérédité de la charge amena dans cette occasion comme dans plusieurs autres, celle du nom, et le vainqueur au Donnerbühl, Ulrich *le châtelain d'Erlach* (der Castellan von Erlach) a transmis ce nom, que devaient encore illustrer tant d'hommes éminents, à son fils *Rodolphe*, le vainqueur de Laupen, mais comme ce dernier, pour rester fidèle à sa bourgeoisie de Berne, renonça à tous les fiefs qu'il tenait du comte de Nidau, le nom de la charge disparut, et la famille ne porta plus que le nom de d'Erlach, c'est-à-dire celui de la localité dont elle avait eu sa châtellenie héréditaire.

DE MANDROT,
lieutenant-colonel fédéral.

[1] Prononcez *Finelz*.

LES CONSTRUCTIONS LACUSTRES

DU LAC DE NEUCHATEL

Il y a bien longtemps que les riverains des lacs suisses ont connaissance d'anciens pieux qui existent dans bon nombre de lacs, s'élevant de 1 à 2 pieds au-dessus du fond, sans jamais atteindre la surface. Au lac de Neuchâtel, ils étaient surtout connus des pêcheurs qui les redoutaient comme une cause d'avarie pour leurs filets. Sans doute que plus d'une fois aussi les bateliers, en traversant la baie d'Auvernier ou en longeant la rive méridionale par un temps calme, se sont arrêtés momentanément au-dessus de ces piquets, se demandant qui pouvait avoir eu la singulière idée d'enfoncer des pieux à une pareille profondeur, et comme personne au village, pas même les plus vieux pêcheurs, n'avait rien à raconter sur leur origine, on se bornait à en conclure que « tout cela devait être bien ancien. »

Plus d'une fois aussi on avait retiré de la vase des lacs, par les eaux basses, des bois de cerf et des ustensiles étranges dont l'origine était inconnue, entre autres en 1829, au lac de Zurich. Mais tout cela était resté une lettre morte. On y avait vu quelque chose de bizarre et rien de plus. Il a suffi d'une idée pour rendre en quelque sorte la vie à ces vieux débris et leur faire raconter des choses merveilleuses. Un homme de vraie science vient à passer près des travaux qui pendant les basses eaux de l'hiver de 1853 à 1854 s'exécutaient à Meilen sur le lac de Zurich. On lui montre les piquets vermoulus qu'on retire d'un couche noire sur la grève que le lac vient de quitter momentanément, et par-ci par-là quelques fragments de vieilles poterie. Cette poterie est évidemment ancienne, mais elle n'est pas romaine, car elle est noire et imparfaitement cuite. Les ustensiles, les armes, les pieux qui l'accompagnent ont un air encore plus primitif; ils rappellent des objets analogues recueillis dans les tourbières de la Scandinavie et doivent, par conséquent, être d'une très haute antiquité. Ce qui n'avait pas été entrevu, c'est le rapport de ces objets entre eux et spécialement avec les pieux enfoncés dans la vase. En effet, les armes et la poterie qu'on retire de la vase ne sont pas distribuées au hasard, elles sont limitées à une couche particulière, d'une épaisseur de deux pieds, qui a reçu depuis le nom

de « couche archéologique » *Cultur-Schicht*. De plus, elles sont concentrées autour des pieux, où on les trouve en quantité, tandis qu'elles diminuent et disparaissent à mesure qu'on s'en éloigne. Il y avait donc une liaison entre les pieux et les objets antiques.

C'est cette liaison que M. Ferdinand Keller, guidé par son coup d'œil expérimenté, a su entrevoir et qui, une fois entrevue, est devenue le flambeau qui nous a conduits à la découverte de tout un monde ignoré.

En effet, une pareille association d'armes et d'ustensiles indiquait indubitablement la trace de l'homme. Les pieux debout au milieu de ces objets y avaient été placés dans un but quelconque, évidemment pour supporter quelque construction. Mais comme le fond qui les recèle se trouve au-dessous des moyennes, ils avaient nécessairement dû être plantés dans l'eau. Il avait donc existé des habitations ou des magasins bâtis intentionnellement sur l'eau, à l'endroit indiqué par les pieux. Le nombre des ustensiles épars, d'accord avec l'épaisseur de la couche qui les renferme, témoignait à son tour en faveur d'un séjour prolongé. Par conséquent il y avait eu une époque pendant laquelle les habitants de nos pays se construisaient des abris sur l'eau, si même ils n'y vivaient. C'est la période des *constructions lacustres*.

L'histoire des sciences offre peu d'exemples d'une conquête aussi brillante de l'esprit humain ; elle nous rappelle celle que, dans un autre domaine, nous devons au génie de Cuvier. Bien avant ce grand naturaliste, on avait recueilli des ossements de mammifères dans les plâtrières de Montmartre. Mais ce qui avait passé inaperçu, c'était la relation de ces ossements entre eux et avec le milieu qui les recèle. On les envisageait comme des débris du déluge. Cuvier arrive, étudie ces vieux squelettes pétrifiés et reconnaît dans leur association et dans leur gisement les vestiges de toute une création antérieure à l'homme. Il avait suffi au naturaliste français de quelques ossements fossiles pour reconstruire une phase de l'histoire de la terre : il a suffi à notre savant antiquaire de quelques débris de poterie enfouis sous les graviers du lac de Zurich pour nous révéler une période ignorée de l'humanité, par delà les limites de l'histoire.

L'éveil une fois donné par la première publication de M. Keller[1], on pouvait compter sur le zèle et l'activité de nos antiquaires suisses, pour exploiter ce filon nouveau, qui ne tarda pas en effet à fournir des trésors scientifiques.

On commença par s'enquérir des pieux dans les autres lacs de la Suisse. Presque partout les pêcheurs surent en signaler. Ces pieux devinrent à leur tour des guides précieux qui conduisirent à des découvertes inattendues. A Meilen, on n'avait signalé, à l'exception d'un seul objet en métal, que des ustensiles en os et en pierre. Ailleurs, et plus particulièrement dans les lacs de la Suisse occidentale, on découvrit, à côté de stations rappelant celles du lac de Zurich, d'autres stations qui,

[1] *Die keltischen Pfahlbauten in den Schweizerseen*. Zurich 1854.

au lieu d'objets en silex ou en os, recelaient tout un ensemble d'ustensiles en bronze. Ces objets témoignaient d'une culture beaucoup plus avancée. Donc la période lacustre renfermait plusieurs phases distinctes. Problème intéressant à résoudre, que de rechercher et de fixer, si c'était possible, le caractère propre de ces différentes phases ou époques de la période lacustre. De toutes parts on se mit à l'œuvre. Les découvertes se multiplièrent rapidement et donnèrent lieu à de nombreuses publications consacrées à la description des nouvelles stations et des antiquités qu'elles renferment. Le besoin de coordonner les faits acquis ne tarda pas non plus a se faire sentir, si bien qu'aujourd'hui nous possédons déjà plusieurs ouvrages systématiques sur les constructions lacustres, qui, tout en témoignant de la science et de la sagacité de leurs auteurs, ont puissamment contribué à répandre le goût et à populariser l'étude de ce vieux monde à peine ressuscité de son tombeau séculaire. Au nombre des ouvrages qui ont obtenu un succès justement mérité, nous citerons en première ligne celui de M. Troyon [1] et celui de M. Morlot [2].

Le lac de Neuchâtel, grâce à l'intérêt que ses riverains portent à l'histoire de leur pays, ne pouvait manquer de provoquer des découvertes intéressantes. On y connaissait des pilotis dans bon nombre de localités, au Bied, à Cortaillod, Auvernier, Concise, Corcelettes, Estavayer, Chevroux, Port-Alban, qui devinrent autant de champs fertiles, où l'on ne tarda pas à faire d'abondantes récoltes.

Les eaux basses des hivers de 1858 et 1859 ayant facilité l'exploration de ces différentes stations, on vit se former peu à peu des collections sur différents points du littoral; il suffit de mentionner celles du musée de Neuchâtel, de M. Troyon, de M. de Pourtalès-Sandoz à la Lance, de M. le Dr Clément à Saint-Aubin, de M. Rochat à Yverdon, de MM. Rey et de Vevey à Estavayer (aujourd'hui au musée de Fribourg), de M. Gilliéron à la Neuveville, sans compter la nôtre et la plus complète de toutes, celle de M. le colonel Schwab à Bienne.

Mais comment concevoir des habitations dans des lieux qui aujourd'hui sont recouverts de 5, 6 et 10 pieds d'eau? D'ordinaire on commence par se demander si peut-être les eaux de nos lacs n'étaient pas à cette époque plus basses que de nos jours Partant de cette idée, on a recherché s'il n'existait pas, au débouché de nos lacs, des obstacles qui, en obstruant les rivières, auraient pu faire hausser le niveau des eaux. On a même signalé des éboulements au débouché de la Thielle [3], que l'on a cherché à mettre en rapport avec d'anciens abordages à Nidau et avec les restes de routes romaines dans le grand marais, qui aujourd'hui sont recouvertes par la tourbe.

[1] *Habitations lacustres des temps anciens et modernes.* Lausanne 1860.

[2] *Etudes géologico-archéologiques en Danemark et en Suisse.* Bulletin de la Société vaudoise des Sc. nat., 1860.

[3] Voyez sur le barrage du Pfeidwald près Nidau, l'article de M. Culmann dans la *Schweizersiche polytechnische Zeitschrift,* III, p. 9 et 10. 1858.

Nous sommes loin de vouloir nier que certains lacs de la Suisse aient subi des variations. Peut-être le lac de Neuchâtel est-il de ce nombre. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit ici d'un phénomène général, et comme il existe des pilotis dans presque tous les lacs, il faudrait que tous aient été obstrués à leur débouché. Or cela n'étant pas, on est forcé d'admettre que les pilotis ont dû être enfoncés et consolidés sous l'eau, et par conséquent que les constructions qu'ils supportaient étaient réellement lacustres. Le diamètre des pieux est en général trop petit, pour qu'ils aient pu soutenir des constructions tant soit peu massives. Il ne peut en tout cas être question que de cabanes assez frêles[1].

Au premier abord, on trouve étrange sinon absurde l'idée que des hommes se soient établis sur l'eau, au lieu de dresser leurs tentes ou de bâtir leurs cabanes sur la terre ferme; cependant, en y réfléchissant de plus près, on comprend jusqu'à un certain point qu'à l'origine de la période lacustre, à une époque où le sol de la Suisse était couvert de forêts et les bords des lacs entourés probablement de marais, ces cabanes lacustres aient offert à leurs habitants un abri plus sûr contre les embûches des ennemis et contre les attaques des bêtes féroces. Plus tard, à l'époque du bronze, ce n'était probablement, comme nous le verrons plus bas, que de simples magasins ou des lieux de réunion[2].

L'idée de comparer les antiquités de nos lacs avec celles qu'on trouve en si grand nombre dans les îles du Danemark devait se présenter naturellement à l'esprit de nos antiquaires. Du moment qu'on eut reconnu qu'il existait, sous le rapport des ustensiles, des différences notables entre les stations, les unes ne renfermant que des armes et objets en pierre et en os, les autres contenant des ustensiles et des armes en métal, spécialement en bronze, quelques-unes aussi des armes en fer, ces stations ne pouvaient être contemporaines. Elles devaient correspondre à des périodes successives de développement, ayant chacune leur caractère distinctif. On distingua ainsi, comme dans le Nord, trois époques : *l'âge de la pierre*, *l'âge du bronze* et *l'âge du fer*.

Le lac de Neuchâtel a le privilége, entre tous les lacs de la Suisse, de réunir des

[1] Nous renvoyons pour la forme et l'aspect de ces constructions aux descriptions et figures qu'en ont publiées M. Keller et M. Troyon.

[2] Du reste les anciens occupants de notre sol ne sont pas les seuls qui aient préféré les demeures aquatiques. Il est plusieurs populations des îles de l'Océan pacifique chez lesquelles cet usage existe de nos jours et nous savons par les récits d'Hérodote que les anciennes populations de la Thrace avaient la même coutume. « Les Péoniens du lac Prasias,» dit le père de l'histoire, «ne purent être subjugués par Mégabyze. Leurs demeures sont construites de la manière suivante : ils fixent sur des pieux élevés enfoncés dans le lac un échafaudage qui communique avec la rive par un seul pont étroit. Chacun a sa cabane avec une trappe qui donne sur le lac, et dans la crainte que leurs enfants ne tombent à l'eau par cette trappe, ils les attachent par les pieds avec une corde. »

stations des trois âges, en sorte qu'on peut y suivre, sur un espace restreint, le développement de l'humanité durant les époques reculées qui ont précédé les temps historiques.

I. — Age de la pierre.

Quoique les stations de l'époque du bronze soient, chez nous, les plus considérables en étendue et en richesse, celles de l'âge de la pierre, sans être aussi nombreuses que dans les lacs de la Suisse orientale, ne font cependant pas défaut dans notre lac. A la station de Concise qui a fourni dès 1859 une quantité considérable d'ustensiles en pierre et en os, sont venues s'ajouter plusieurs autres stations, spécialement celles de Neuchâtel, Hauterive, Cortaillod, Auvernier, Bevaix, Chez-le-Bart, Corcelles, Estavayer, Chevroux, Cudrefin et, au lac de Morat, Greng.

Ces stations ont chez nous un cachet particulier qui permet de les reconnaître facilement. Elles sont en général moins étendues que celles de l'âge du bronze, moins éloignées du rivage et moins profondes, n'excédant pas deux mètres de profondeur au-dessous des eaux moyennes. Mais ce qui les distingue surtout, c'est la qualité des pieux, qui sont beaucoup plus gros que ceux des stations du bronze : ce sont fréquemment des troncs entiers mesurant jusqu'à 25 et 30 centimètres. Au lieu de faire saillie dans l'eau, ils sont à fleur du fond, en sorte que, malgré leur grosseur, il faut quelque expérience pour les discerner au milieu des pierres qui les entourent. Ces pierres elles-mêmes constituent un caractère important de l'époque ; il est évident, rien qu'à les voir, qu'elles ont été entassées par la main de l'homme. C'est ce qu'attestent d'ailleurs, d'une part leur distribution qui est toujours nettement circonscrite, tandis que tout à l'entour règne le sable ou la vase, d'autre part leur variété de forme et d'aspect, les unes étant arrondies, les autres anguleuses.

Le procédé qu'on employait était probablement des plus simples. On recueillait les pierres sur le rivage et on les transportait à l'endroit désigné pour la station, au moyen de pirogues ou arbres creusés[1]. Là on les entassait autour de gros pieux qu'on plaçait debout et qui se trouvaient ainsi fixés par le fait seul de l'empierrement. Cet entassement avait pour résultat d'exhausser le sol, et c'est pourquoi toutes les stations de pierre de notre lac forment des renflements ou de petits monticules sous l'eau ; de là leur nom de *Steinberg*[2]. Ce mode de construction était le seul praticable partout où le sol est rocheux, comme c'est le cas sur nombre de points de la rive septentrionale de notre lac, spécialement à Monruz, Hauterive, Neuchâtel, où les bancs de calcaire urgonien sont très rapprochés de la surface, de manière qu'il

[1] Il existe plusieurs de ces pirogues dans le lac de Bienne. L'une d'elles, près de l'île Saint-Pierre, est même encore chargée de cailloux, ce qui fait supposer qu'elle a sombré avec son chargement.

[2] A Estavayer, on les désigne sous le nom de *ténevières*, ce qui, dans l'idiome des pêcheurs de la localité, signifie un monticule inondé par les eaux.

est impossible d'y piloter[1]. Ailleurs, là où le fond est vaseux, spécialement dans les lacs de la Suisse orientale, on a pu se contenter d'enfoncer les pieux dans le blanc fond, sans avoir recours à des empierrements. Dans ce cas il n'y a pas de colline sous-aquatique; ce ne sont pas des Steinbergs dans l'acception propre du nom; mais les stations ne s'en font pas moins remarquer par leur peu de profondeur et leur proximité du rivage, ce qui fait que dans les basses eaux elles sont quelquefois à sec, comme cela a été le cas en 1863 au lac de Constance (Markelfingen).

Ici, on ne manquera pas de nous faire une objection. Si les Steinbergs remontent à l'âge de la pierre, alors que non seulement le fer mais même le bronze étaient inconnus, et que l'on ne possédait encore que des couteaux et des haches en pierre, comment est-il possible qu'avec un silex, on ait pu couper des arbres d'un pied de diamètre, comme ceux qui se trouvent dans les Steinbergs? Nous ne cacherons pas que dans l'origine cette difficulté nous a fort embarrassé. Mais ayant examiné attentivement et isolément les têtes des pieux, nous y avons remarqué une particularité qui nous paraît de nature à résoudre la difficulté. Les pieux ne sont coupés franc que sur les bords (sur une largeur de 2 ou 3 pouces); le centre, en revanche, est toujours inégal, tantôt en saillie, tantôt en creux, ayant par conséquent le même aspect que présenterait une poutre qu'on aurait entaillée circulairement et puis cassée. Or, du moment qu'il ne s'agit plus que d'entailles de quelques pouces, il n'y a rien d'invraisemblable à ce qu'elles aient été faites au moyen de silex tranchants, comme nous nous en sommes d'ailleurs assuré par l'expérience.

Au moyen de ce même procédé, on parvenait même à entamer des corps beaucoup plus durs, entre autres les grands bois de cerfs, qu'on taillait en emmanchure.

En eux-mêmes les Steinbergs, spécialement ceux de notre lac, ne supposent pas nécessairement des habitations lacustres proprement dites. Leur proximité du rivage, leur structure et leur peu de profondeur s'accordent peut-être mieux avec l'idée que c'étaient des îles artificielles construites dans le lac, à la manière des crannoges d'Irlande[2], ce qui expliquerait leur profondeur à peu près uniforme. Dans cette hypothèse, il faudrait supposer qu'à l'époque de leur construction, le lac était plus bas de toute la distance qui les sépare des hautes eaux, c'est-à-dire d'environ deux mètres. Des recherches ultérieures nous apprendront peut-être si l'idée d'un abaissement pareil peut se justifier au point de vue géologique.

De pareilles îles auraient offert un abri contre les ennemis aussi bien que contre les bêtes sauvages. Peut-être s'y réunissait-on aussi pour certaines fêtes ou repas, ce

[1] Plusieurs de ces Steinbergs ont continué à être habités ou utilisés pendant les âges suivants, entres autres le Steinberg de Nidau, où l'on trouve à la fois des débris de l'âge de la pierre, du bronze et du fer.

[2] Ferd. Keller, *Deuxième rapport sur les constructions lacustres. Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft*. Vol. XII, 1858.

qui expliquerait la quantité prodigieuse d'ossements qui s'y trouvent entassés, tandis qu'ils sont beaucoup plus rares dans les stations de bronze.

La seule station de Concise a fourni plus d'ossements d'animaux que toutes les stations de bronze réunies. On y a reconnu l'ours, le blaireau, la fouine, la marte, le renard, le chien, le porc, le sanglier, le cerf, le chevreuil, le mouton, le bison et une quantité de débris du bœuf domestique. On le voit, ce sont déjà en grande partie les mêmes animaux qui habitent encore les forêts d'Europe, là où la chasse ne les a pas détruits. Parmi les vaches, M. Rüttimeyer distingue deux variétés, une très grande et une petite, qui serait la souche de la vache domestique.

Les stations de pierre de notre lac n'ont pas encore fourni de squelette humain. On ne possède, en Suisse, qu'un seul crâne de cette époque, provenant de la station de Meilen, au lac de Zurich. Malheureusement il n'est pas complet. Cependant, il résulte des recherches de MM. Rüttimeyer et Hiss, qu'il tient en quelque sorte le milieu entre les têtes longues et les têtes courtes (le rapport de la largeur à la longueur comme 83 à 100), se rapprochant sous ce rapport du type le plus commun en Suisse Il ne diffère pas non plus sensiblement des crânes de la station de bronze d'Auvernier, dont il sera question plus loin. C'est, comme l'un de ces derniers, un crâne d'enfant, ce qui permet de supposer que les traits caractéristiques de la race n'avaient pas encore acquis leur expression définitive.

Il est difficile de se faire une idée de l'état de culture des peuplades de l'âge de la pierre. A ne considérer que leurs armes et leurs ustensiles, elles n'auraient guère été plus avancées que les sauvages des îles de la Sonde on de la mer Pacifique. Les produits de leur industrie, en revanche, semblent témoigner d'un commencement de civilisation ; elles fabriquaient de la poterie, bien qu'elles ne connussent pas le tour du potier, et, ce qui est plus significatif, elles employaient les vases de leur fabrique à conserver des provisions pour l'hiver. M. Gilliéron a recueilli dans la couche archéologique du Pont de Thielle différentes espèces de céréales, en particulier du froment, qui toutes sont carbonisées, comme la tourbe elle-même. La station de l'île de Saint-Pierre lui a fourni en outre de l'orge, de l'avoine, des pois, des lentilles, des glands[1]. Ces peuples étaient donc cultivateurs et se livraient à l'éducation des bestiaux. C'est assez dire qu'ils n'étaient plus à l'état sauvage.

Il est vraisemblable aussi qu'ils faisaient quelque trafic avec les contrées voisines, spécialement avec les pays situés au nord du Jura, qui leur fournissaient sans doute

[1] Les stations de l'âge de la pierre de la Suisse orientale, entre autres celle de Robenhausen sur le lac de Pfæffikon, ont en outre fourni d'amples collections de fruits de toute espèce, des pommes, des cerises, des faînes, des graines de fraise, de framboise, etc. On y trouva de plus des lambeaux de tissus et même du pain qui s'est conservé à la faveur de la carbonisation. Le grain n'est qu'imparfaitement broyé, comme dans le Pumpernickel de Westphalie, ensorte qu'il est possible de reconnaître l'espèce de céréale dont il se compose. Le pain de Robenhausen est du pain de froment.

le silex pour leurs lances. Mais nous ne saurions partager l'opinion qui leur attribue des relations commerciales étendues.

On cite à l'appui de cette opinion les haches de néphrite dont on a trouvé un certain nombre à Concise et dans d'autres stations de l'âge de pierre, et comme cette pierre nous arrive aujourd'hui de l'Orient, on en conclut que les peuples de cette époque reculée trafiquaient avec l'Asie. Il nous paraît bien difficile d'admettre qu'un commerce aussi lointain se fût borné à l'échange de quelques pierres, qui, après tout, ne sont pas très supérieures au silex ordinaire, tandis que l'Orient pouvait fournir des objets d'une plus grande utilité, en particulier des métaux.[1] Quant aux fragments de corail blanc qu'on a découverts à Concise, ils pourraient bien, comme le fragment d'ambre de Meilen, appartenir à l'âge du bronze dont il existe quelques débris dans chacune de ces deux stations.

(La suite à une prochaine livraison.) ED. DESOR.

[1] On ne connait pas de gite ni de carrière de néphrite en Suisse, mais il se pourrait qu'elle se trouvât, à l'état de cailloux, dans le nagelflue qui renferme plusieurs espèces minérales étrangères à nos montagnes. En tous cas, elle n'est pas étrangère à l'Europe, puisque M. Naumann en signale parmi les blocs erratiques des environs de Dresde.

UN TROUBADOUR NEUCHATELOIS

CHANSONS DU XIIIᵉ SIÈCLE

Au XIIIᵉ siècle, à l'époque où furent composées les poésies du troubadour neuchâtelois que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs, la science, la littérature et les beaux-arts n'étaient plus exclusivement relégués dans l'enceinte paisible des couvents et des monastères. La poésie de la chevalerie romantique florissait à la cour des empereurs et dans les châteaux des seigneurs, surtout sous la dynastie de la maison de Souabe (1138-1254), dont le règne vit surgir une littérature riche, qui respire un romantisme profond, une aspiration à une grandeur héroïque, à la gloire et à l'immortalité.

Les comtes de la maison de Neuchâtel jouèrent un rôle important dans toutes les expéditions entreprises par les Hohenstauffen, dans les courses de jubilé à Rome, dans les guerres contre les républiques de la Haute-Italie et dans les croisades, et ils durent naturellement subir l'influence qu'exerça sur ces seigneurs altiers le contact avec l'Italie et avec l'Orient. L'Orient surtout, en présentant aux yeux émerveillés des croisés ses immenses conceptions fantastiques, les inspira à un tel point qu'il leur fit créer un monde poétique merveilleux, dans lequel s'incorpora la rude et barbare société féodale sous la forme de la chevalerie. Cette dernière, en se revêtant d'un caractère sacerdotal, contribua à mettre un frein à tout ce qui menaçait de détruire la magnificence intellectuelle de l'homme.

Mais ce n'est pas seulement dans les croisades que l'influence de l'Orient se fit sentir. Les Espagnols et les Provençaux se trouvèrent aussi en rapport immédiat avec la civilisation brillante des Arabes, et ce fut à ce contact que l'Europe puisa l'esprit et la forme des productions poétiques de ce temps. Vers la fin du XIᵉ siècle, les guerriers chrétiens apprirent des Maures, qu'ils combattaient en Espagne, la manière d'exprimer les idées poétiques et de leur donner une forme lyrique. En un mot ils apprirent la joyeuse science (gaya scienza), comme on l'appelait, et bientôt on vit cette poésie langoureuse se développer en Provence, où l'art de trouver « art de trobar » fit donner aux poètes le nom de troubadour. De la Provence elle se répan-

dit dans toute la France et en Allemagne, où on l'appela « Minnegesang », chant de l'amour, et les poètes devinrent des « Minnesänger », des chanteurs de l'amour.

Par le fait même de la position géographique de leurs domaines, situés à la limite où les éléments romands et germaniques se confondent, les comtes de Neuchâtel étaient admirablement placés pour subir l'influence du courant civilisateur qui se produisit alors. Aussi ne doit-on pas s'étonner que le poète neuchâtelois se soit inspiré des poésies de la Provence pour faire entendre ses accents dans le chœur des « Minnesänger » allemands. C'est aussi à la position géographique de notre canton que nous devons notre caractère national, à la fois romand et allemand, c'est à cette circonstance heureuse que nous devons de nous être trouvés à chaque époque directement en contact avec toutes les grandes idées qui ont agité l'humanité et que nous avons su, grâce à d'autres causes dépendantes également de notre sol natal et de ses productions, nous en approprier juste la quantité nécessaire pour marcher dans la voie du progrès politique et social avec la vitesse la plus normale.

Comme nous le verrons, notre poète romantique, même lorsqu'il ne fait que traduire des chansons provençales, sait donner à sa version une douceur et une forme vraiment allemandes, se tenant également éloigné de tout ce qui pouvait rappeler le sensualisme méridional et le spiritualisme absolu qui avait ses représentants en Allemagne.

Quoique le but principal de la poésie lyrique des « Minnesänger » et des troubadours soit celui de chanter les joies et les souffrances de l'amour, la beauté et les grâces de l'objet adoré, on voit cependant des poètes célébrer les vertus héroïques ou combattre avec vigueur les vices de la société. A ce compte, les troubadours eurent le mérite de mitiger la force brutale de la féodalité et ils conquirent une importance sociale qui fut aussi bien politique que religieuse. Ils exercèrent ainsi une influence plus ou moins considérable sur l'opinion publique de la société féodale et y firent régner la plus douce galanterie, la courtoisie la plus exquise et le goût le plus décidé des combats et des aventures.

Si le troubadour neuchâtelois ne se fait connaître à nous que comme un amant malheureux, on peut cependant admettre qu'il partageait comme beaucoup d'autres seigneurs contemporains une profonde indignation contre les mœurs déréglées du clergé romain, dont la décadence allait en augmentant. Si l'on en croit la tradition, ce fut à cette époque qu'un comte de Neuchâtel, probablement le père du troubadour, chassa de la ville les moines blancs et fit raser leur couvent. En tous cas nos comtes furent souvent en guerre avec les évêques de Bâle, leurs remuants voisins, et s'attirèrent parfois les foudres du Vatican. D'un autre côté, ils fondèrent les premières bourgeoisies et eurent le mérite d'acheminer les serfs, qui jusqu'alors ne comptaient pour rien dans la société, vers le progrès et la civilisation.

Nous devons maintenant dire un mot de notre poète. Dans les manuscrits de la collection des « Minnelieder » de Weingartner, il est appelé Rodolphe de Fenis ; ail-

leurs on le désigne sous le nom de Rodolphe, comte de Neuchâtel. Il est problable que c'était un fils de Berthold, auquel il succéda environ vers l'an 1260; mais son règne ne fut que de courte durée, car il mourut deux ans après, laissant pour lui succéder Ulrich IV et Amédée.

Rodolphe n'ayant régné que peu de temps comme comte de Neuchâtel, on ne trouve pas beaucoup de détails sur sa vie. On sait seulement qu'il donna des franchises à la nouvelle ville de Nugerol (ancien bourg entre Neuveville et le Landeron).

Quoi qu'il en soit, le comte Rodolphe vivait à l'époque des empereurs de Souabe, sous lesquels les croisades et la politique de ces Hohenstauffen élevèrent la vie intellectuelle et sociale de la chevalerie à son apogée. C'est cette période qui fit naître les Minnesänger les plus distingués.

Les poésies de Rodolphe sont écrites dans ce vieux allemand sonore et puissant, qui devint flexible et doux à l'époque dont nous parlons. Ses chansons expriment une douce sentimentalité allemande, un désespoir continuel mais résigné, qui trouve même un sentiment de bonheur dans la sévérité et l'ingratitude de la Dame adorée. Parfois cependant le poète laisse éclater sa joie à la vue des beautés de la nature. C'est du reste le caractère de toutes les productions des *Minnesänger* allemands, une grande sentimentalité, souvent monotome, ennuyeuse et fade. On est quelquefois dégoûté et en tout cas fatigué de ces renoncements d'amour et de ces éternelles lamentations mélancoliques auxquelles on préférerait parfois un noble sentiment de liberté et un esprit d'opposition hardie. Un seul poète allemand fait exception à cet égard, c'est Walther von der Vogelweide (†1230), contemporain de Rodolphe de Neuchâtel. Lui aussi chante l'amour et les grâces de sa douce amante, mais en même temps il déplore les dissensions politiques qui déchiraient déjà l'Allemagne, il maudit la perfidie du clergé romain, combat le relâchement des mœurs et exhorte la jeunesse à se rendre digne de la haute mission du peuple allemand. Il fait entendre à côté de ses chants mélancoliques des accents énergiques et héroïques qui lui font mériter, avec le laurier des poètes, la couronne de chêne de la vertu civique.

Nous pouvons être fiers de ce qu'une des chansons de Rodolphe de Neuchâtel ait été longtemps attribuée à Walther von der Vogelweide, et qu'elle ait longtemps figuré parmi les poésies de ce dernier. M. Henri von der Hagen, juge compétent dans ces matières, l'a restituée au troubadour neuchâtelois.

Les chansons de Rodolphe dans la collection de M. von der Hagen sont au nombre de huit, qui comprennent 25 strophes; le recueil de Weingartner n'a que 19 strophes. Dans un prochain numéro nous donnerons un fac-simile de quelques strophes du manuscrit original, avec le portrait du jeune comte qui se trouve en tête de ce manuscrit. M. Junod, dans son histoire de Neuchâtel, a déjà fait connaître une chanson de Rodolphe et nous espérons, en complétant sa notice, intéresser nos lecteurs et nos lectrices au Minnesänger neuchâtelois.

Pour aujourd'hui, nous donnons la première chanson, qui est imitée et en partie traduite du troubadour provençal Folquet de Marseille (1205-1231).

Nous reproduisons ici le texte allemand original et les strophes provençales traduites, pour donner une idée de l'état des langues allemande et française au XIIIe siècle.

I

Gewan ich ze minnen ie guoten wan,
nu han ich von ir weder trost, noch gedingen,
Wan ich enweiz, wie mir sül gelingen,
sit ich si mak weder lazen, noch han,
Mir ist, als dem, der uf den boum da stiget,
unt niht hoher mak, unt da mitten belibet,
und ouch mit nihte wider komen kan,
und also die zit mit sorgen hine vertribet.

Mir ist, als dem, der da hat gewant
sinen muot an ein spil, und er da mite verliuset,
Und er'z verswert, ze spate er'z doch verkiuset;
also han ich ze spate erkant
Der grozen liste, die minne wider mich hate:
mit schœnen gebaerden si mich zuo ir brahte,
und leitet mich, als bœse geltære tuot,
der wol geheizet, unt geltes nie gedahte.

Min vrouwe sol lan nu den gewin,
daz ich ir diene, wan ich mak ez miden;
E doch bite ich si, daz si'z geruoche liden,
so wirret mir niht diu not, die ich lidende bin.
Wil aber si mich von ir vertriben,
ir schœner gruoz scheidet mich von ir libe:
noch dannoch vürhte ich mere,
Daz si mich von allen minen vröuden vertribe.

STROPHES IMITÉES OU TRADUITES DE FOLQUET

E s'ieu anc jorn fui gays ni amoros,
Er non ai joy d'amor ni non l'esper,
Ni autres bes no m pot al cor plazer,
Ans mi semblon tug autre joy esmai ;
Pero d'amor lo ver vos en dirai :
No m lais del tot, ni no m'en puesc mover,
Ni sus no vau, ni no puesc remaner;
Aissi cum sel qu'en mieg de l'albr' estai,
Qu'es tan poiatz que non pot tornar jos,
Ni sus no vai, tan li par temeros.

Sitot me soi a tart aperceubutz,
Aissi com sel qu'a tot perdut, e jura
Que mais no joc, a gran bon' aventura
M'en dei tener, car me soi conogutz
Del grant enjan qu'amors vas mi facia ;
Qu'ab bel semblan m' a tengut en fadia,
Plus de detz ans, a lei de mal deutor
Qu'ades promet, mas re non pagaria.

TRADUCTION LIBRE DES STROPHES DU COMTE RODOLPHE

Si parfois l'amour sembla me sourire,
Je n'en ai pourtant ni joie, ni plaisir,
Car je ne sais où trouver d'issue
N'ayant plus d'espoir et ne pouvant briser ma chaine.
Tel est celui qui, monté sur un arbre,
Ne peut en atteindre la cime et reste au milieu,
Et qui ne pouvant plus ni monter ni descendre
Passe ainsi son temps dans l'angoisse et la peine.

Tel aussi celui, qui cherchant fortune
Va tenter le sort et perd son argent,
Puis renonce au jeu quand il n'est plus temps.
Tel aussi je ne me suis aperçu que trop tard
Des ruses que contre moi l'amour emploie.
Il m'a attiré à lui par de beaux semblants
Et m'a abusé comme un mauvais débiteur
Qui promet sans cesse, mais jamais ne tient.

Si je puis réussir à l'oublier, celle que j'aime
Aura perdu en moi un serviteur fidèle.
Et cependant je la supplie d'accueillir plutôt mes vœux;
Je ne souffrirais plus alors tous les maux que j'endure;
Si au contraire elle me chasse loin d'elle,
Tout sera brisé entre nous.
Mais alors je crains bien plus encore,
Qu'elle ne me ravisse en même temps tout bonheur.

Dr Guillaume.

(La suite à la prochaine livraison.)



1. **Bannière** des Compagnies de Neuchâtel aux batailles de Grandson et Morat. (1476)
2. **Bannière** des Compagnies de Neuchâtel (XVII. Siècle)

(Musée historique)

BANNIÈRES NEUCHATELOISES

Le Musée neuchatelois a pour but de faire revivre les siècles passés par une suite de planches où nous ferons successivement paraître les monuments de tout genre que l'architecture, la sculpture, les arts somptuaires et l'art de la guerre laissent derrière eux. Nous publierons donc une série de pièces archéologiques neuchâteloises, armes, vases, meubles, édifices, statues, tableaux et costumes. Ces derniers seront pris aux sources authentiques et nous en indiquerons l'origine. Nous ferons ensorte de donner surtout des documents inédits et de rassembler dans notre recueil tous les morceaux isolés, perdus dans les villes et villages de notre canton, avant qu'ils ne le soient dans un vaste musée spécial de notre histoire.

Les deux bannières dont nous donnons un dessin colorié font partie du musée historique de Neuchâtel, au Gymnase, dont nous reproduirons les pièces les plus intéressantes.

N° I. — Il existe deux exemplaires pareils de cette bannière aux couleurs de la Bourgeoisie de Neuchâtel, coupée de gueules et de sinople, avec cette différence que dans l'une la hampe est écourtée comme celles en usage au XVme siècle dans les gravures d'Albert Durer et Hans Kobel, tandis que la hampe de l'autre est en proportion pareille à celles de nos drapeaux actuels. Elles figurèrent aux batailles de Grandson et de Morat en 1476.

Le comte Rodolphe de Hochberg avait d'abord hésité sur le parti qu'il avait à prendre dans le différend des Suisses avec le duc Charles de Bourgogne, mais les troupes de Neuchâtel ayant déclaré qu'elles avaient le droit d'aller en guerre quand et contre qui elles voulaient sans le consentement du comte, Rodolphe se rend à Berne pour y protester de sa fidélité aux confédérés, tandis que les compagnies de Neuchâtel, Boudry, Valangin, etc., marchent sur Grandson.

Parties de Boudry, elles arrivent devant Vaumarcus. Jean de Neuchâtel en avait livré le château au duc Charles, mais la garnison s'étant enfuie à l'approche des troupes neuchâteloises, elles le détruisirent jusqu'aux fondements. — Pendant ce temps le duc Charles, battu à Grandson, *avait montré le dos*, suivant l'expression de Miche-

let. Les Neuchâtelois, réunis aux confédérés, occupèrent son camp et s'en partagèrent les dépouilles.

Les troupes victorieuses retournèrent dans leurs foyers « avec grand bruit de » guerre, » comme dit la chronique, « un chacun fort joyeux ; de ce quoy voulut » estre oyant et voyant nostre Sire Comte, si s'advansça avecque grande compaignie » proche la porte des dames, ensemble plusieurs du chapitre desquels je Hugues de » Pierre *altarien ;* et de plus loing que le dict Seigneur Rodolf vid la bandière de la » Ville ès poings du banderet Varnoud, se print à rire d'aise, esbastant ses mains, et » criant paroles d'affection au dict Sieur Banderet : « *Or ça, mon compère, le bien* » *revenu soyez.* »

A Morat, les compagnies neuchâteloises combattent encore dans les rangs des confédérés, et victorieuses elles rentrent en ville avec leur part des dépouilles du camp et une trentaine d'armures de chevaliers.

Conservées aujourd'hui au musée historique, ces deux bannières n'attirent pas le regard au milieu de l'or, de la soie et du velours qui étincellent joyeusement sur celles données par Marie d'Orléans, la maréchale Berthier et la princesse Charlotte de Prusse, mais mutilées, chassieuses, pâlies par le soleil et la pluie, trouées de balles, ce sont deux souvenirs glorieux, deux monuments sur l'importance desquels il n'est pas nécessaire d'insister.

N° II. — Cette bannière à la croix blanche chargée des armes de Neuchâtel fut en usage au XVIIme siècle sous la maison d'Orléans-Longueville et pendant une partie du XVIIIme siècle ; il y a plusieurs bannières pareilles, *toutes de grandes dimensions* ; les unes sont terminées par des pointes de cuivre jaune, d'autres par des fleurs de lys.

Il est probable que ce fut sous l'une d'elles que marchèrent les compagnies neuchâteloises à la bataille de Vilmergen.

A. BACHELIN.

SUPERSTITIONS NEUCHATELOISES

Viens d'un regard heureux animer mon projet,
Et garde-toi de rire en ce grave sujet.

BOILEAU.

L'intelligence, la rectitude d'esprit, le bon sens du peuple neuchâtelois ne l'ont pas préservé des superstitions, car ceux qui croient aux apparitions du diable, qui craignent les sorciers, ou qui ne font pas telle chose aujourd'hui parce que pour eux c'est un jour néfaste, sont encore plus nombreux qu'on ne le suppose généralement et que pourrait le faire penser l'esprit éclairé et passablement sceptique de notre siècle. Les vieux chroniqueurs, par leurs récits de combats livrés à des animaux fantastiques, les astrologues en prétendant annoncer les événements futurs par l'observation du firmament, et, dans une époque plus récente, de nos jours même, les *faiseurs d'almanachs avec leurs recettes pour tous les maux*, ont propagé ces croyances. La plupart ne sont qu'une des mille formes que revêt la sottise humaine ; quelques-unes peuvent se rapporter à des faits réels, mais dont la signification première s'est perdue dans le cours des âges ; il en est qui sont particulières à notre canton, tandis que d'autres ont un caractère beaucoup plus général. Nous allons rapidement passer en revue une partie de ces croyances, espérant que, de toutes les localités de notre pays, de bienveillants collaborateurs, auxquels nous faisons appel, nous permettront de continuer cette étude, dans d'autres articles plus étendus que celui-ci.

Un ancien chroniqueur, après avoir fait l'histoire de la Vuivra de Saint-Sulpice et de sa destruction par Sulpy Raymond, continue en ces termes :

« Il s'en trouva une formidable au XVIIe siècle, dans les précipices d'Areuse, auprès du lieu appelé le Champ-du-Moulin, ayant la tête de la forme et grosseur d'un chat, le corps proportionné à la tête, et longue environ d'une toise et demie, laquelle fut aussi tuée, non sans peine, par un du voisinage.

« On a aussi vu, au haut et proche du village de Peseux, un serpent en la forme d'un dragon, d'environ une toise de longueur, ayant quatre pieds de hauteur et comme une couronne de feu sur la tête, et c'était entre chien et loup qu'il rendait de la lumière comme une chandelle. »

Nous ne savons si la mémoire du monstre du Champ-du-Moulin est conservée par les habitants de ce lieu ; quant à l'animal fantastique de Peseux il a été transformé en un énorme chien, ferré des quatre pieds comme un cheval, et qu'on voit souvent de nuit aux environs de la Perrière des Tombets, entre Serrières et Peseux. Ce paraît être un bon diable, puisque diablerie il y a, car il se contente de précéder les personnes de trois pas, faisant sonner ses fers et disparaissant tout à coup pour se montrer de nouveau quelques centaines de pas plus loin.

La Perrière des Tombets est un lieu de sinistre renommée ; n'y passez jamais de nuit, sinon vous y aurez les apparitions les plus formidables, le chien ferré vous suivra comme votre ombre et vous verrez une troupe de fantômes enterrant un des leurs et exécutant, dans leurs cérémonies, les plus grotesques contorsions. A quelques minutes à l'occident, au bas de la *Fin* de Peseux, près de la gare de Corcelles, se trouve le Creux aux Sorciers, dans lequel Belzébuth prend ses ébats et se fait un satanique plaisir d'embrouiller l'esprit des malheureux mortels qui se trouvent dans le voisinage, à tel point qu'ils se croient transportés dans un pays inconnu et ne savent de quel côté se diriger. Soyez reconnaissant si, dans ces circonstances, vous rencontrez un ministre de l'Evangile, ou quelque personne de sa maison ; le charme est alors rompu, vous retrouvez votre route et ne courez plus le risque d'aller prendre un bain de boue dans quelque fossé, ou, ce qui serait encore plus désagréable, de vous faire couper en deux par une locomotive.

Dans les croyances populaires, il n'est pas indifférent de naître tel ou tel jour, et les signes du Zodiaque ont une grande influence sur la vie. Si vous venez au monde sous le signe des Poissons, vous serez entêté et deviendrez riche ; si c'est sous le signe des Gémeaux ou de la Balance, vous serez beau de visage et chéri des dames. Mais que Dieu vous garde de faire votre entrée dans cette vallée de misère sur les *quatre-temps* (le jour de l'équinoxe) ; il vous arriverait les choses les plus lamentables, vous auriez des visions de toute nature, les spectres seraient vos compagnons habituels, les personnes dont vous auriez suivi l'enterrement viendraient vous tirer par les pieds pendant votre sommeil, enfin si, dans vos promenades nocturnes, il vous arrivait de tourner la tête, vous rencontreriez infailliblement, sur votre épaule gauche, les yeux flamboyants de Satan, éclairant, de leurs reflets phosphorescents, un nez crochu et la plus infernale des grimaces.

Si, heureusement échappé aux embûches de l'esprit des ténèbres, vous êtes arrivé à l'âge de prendre femme, vous ne serez pas fâché sans doute de connaître à l'avance la tournure de celle qui sera la compagne de votre vie. Dans ce but allez, la veille de Noël, tirer une bûche d'un tas de bois ; si la bûche est droite vous aurez une beauté ; si elle est courbée, couverte d'excroissances, votre future moitié y ressemblera, au moral comme au physique. Le beau sexe jouit du même privilége ; ainsi, une jeune fille veut-elle avoir quelques notions sur le caractère de son mari à venir, qu'elle s'en aille, toujours la veille de Noël, frapper à l'étable à porc ; si l'animal

grogne, le mari sera grondeur, mais le compagnon de Saint-Antoine reste-t-il silencieux, alors elle jouira d'un bonheur sans limites.

Quelle que soit la splendeur de la toilette d'une épousée, elle ne doit pas se mirer dans une glace le jour de ses noces, « cela porte malheur ; » pour la même raison, qu'elle ait soin de ne pas regarder derrière elle en se rendant au temple pour y recevoir la bénédiction nuptiale.

Etes-vous un pauvre diable à qui les douceurs de la vie sont inconnues? Choisissez alors pour votre mariage un jour pluvieux, et la fortune vous comblera de ses dons. Gardez-vous bien d'accomplir la même cérémonie un jour de grand vent; rien n'est plus à redouter, car, infailliblement, vous ou un de ceux qui vous accompagnent mourra dans l'année.

Ce qui précède nous amène naturellement aux « signes de mort. » Lorsque l'ange de la mort plâne sur votre maison, il manifeste sa présence par des signes évidents : dans vos rêves les arbres vous apparaissent couverts de fleurs ; les cloches font entendre d'elles-mêmes un tintement lugubre ; les vitres des fenêtres bruissent tristement sous des secousses subites ; des craquements violents se font entendre dans les cloisons ; la vaisselle, les verres, les bouteilles se fêlent avec un bruit sinistre. A tous ces signes, sachez que la mort est proche. — En accompagnant à sa dernière demeure un de vos amis, prêtez l'oreille au son des cloches ; si c'est la plus grosse qui sonne la dernière volée, un homme mourra prochainement ; la deuxième cloche vous dira que c'est une femme et la plus petite un enfant.

Afin de ne pas plonger le lecteur dans la mélancolie, passons à des croyances moins sombres.

« Il y a un temps de planter et un temps d'arracher ce qui est planté, » dit l'Ecclésiaste ; évidemment, se hâte de répondre la sagesse neuchâteloise : Plantez vos ognons lorsqu'il y a pleine lune, et cet intéressant légume, chéri des méridionaux, prendra des proportions colossales. Les haricots que vous sèmerez sous le signe des Gémeaux deviendront doubles ; mais ne faites pas la même opération sous l'Ecrevisse, car les vrilles ne se développeront pas, et vos haricots, de grimpants qu'ils étaient, seront transformés en une plante rampante et stérile. On doit faire la choucroûte lorsque la lune est tendre, c'est-à-dire à son premier quartier, mais il faut bien se garder de tailler la vigne à la même époque. — Le coucou chante-t-il le 10 avril, on a des récoltes très abondantes, et si vous avez de l'argent en poche la première fois que vous entendrez cet oiseau au chant mélodieux, vous n'en manquerez pas pendant l'année. La pluie arrive-t-elle le jour de la Saint-Jean, les noix sont perdues, elles noircissent et pourrissent ; faites des vœux pour qu'il ne pleuve pas le premier jour de la Canicule, sinon vous serez inondés pendant six semaines. Lorsque le *mai* (le hêtre) pousse ses feuilles de bonne heure, on a une année très productive ; d'un autre côté, si cet arbre sacré s'ouvre en avril, soyez persuadé que votre femme vous mènera par le nez ; mais si la végétation ne se fait qu'en mai vous serez le maître

de la maison. — Voulez-vous une recette pour guérir du hoquet ou d'un point de côté ? Crachez sous une pierre, en ayant soin que personne ne vous voie accomplir cette opération importante, et vous serez immédiatement soulagé. — Vos poules sont-elles d'humeur vagabonde, passez-les trois fois autour de la crémaillère et leur goût pour les voyages disparaîtra. On trouve souvent dans une étable deux bœufs ayant la tête passée dans le même lien ; la chose étant surnaturelle, il s'en suit évidemment que votre maison est hantée par quelque esprit, lutin, *follaton*, qui joue ce mauvais tour. Adressez-vous au plus tôt à une somnambule, laquelle vous débarrassera promptement de cet intrus.

Il est des jours maudits, des rencontres néfastes et quelquefois aussi des présages heureux : N'entreprenez rien un vendredi et ne commencez pas un voyage un jour dans le nom duquel se trouve la lettre *r*. Ne tuez ni ne dénichez jamais les hirondelles, « cela porte malheur ; » si, le matin, vous mettez vos bas à rebours, il vous arrivera un accident dans la journée ; en tombant, votre couteau ou vos ciseaux se plantent-ils à terre, vous recevrez une visite ; en imitant la marche d'un boiteux, vous courrez le risque de perdre vous-même l'usage d'un membre ; enfin, ayez soin de ne jamais vous trouver treize convives à la même table, car l'un d'eux mourra prochainement.

La rencontre la plus heureuse que vous puissiez faire est celle d'un jeune homme, la plus funeste celle d'une femme laide et de haute taille. Evitez cette dernière rencontre à l'entrée d'un voyage, mais surtout que le jour de l'an vos premiers regards ne s'arrêtent pas sur une femme de cette espèce, sinon attendez-vous à de terribles catastrophes, qui seront d'autant plus grandes que la femme sera plus laide. Cependant rassurez-vous lecteur, la vue de votre propre femme ne vous causera aucun malheur, étant d'ailleurs certain que votre compagne joint à la sagesse de Minerve la beauté de Vénus.

La veille et le jour de Noël jouent un grand rôle dans les superstitions populaires ; ce jour-là il vous sera facile de connaître votre destinée par une foule de moyens très simples, mais dont l'énumération serait trop longue et que nous tenons du reste à votre disposition, s'il vous convient d'en faire usage. Voici cependant un de ces moyens de connaître l'avenir qui doit être recommandé.... aux croyants. La veille de Noël, les jeunes filles se rendront chez trois veuves où elles prendront en silence un dé de sel, autant de farine et d'eau ; il en sera fait une pâte qui, étant cuite et mangée, procurera l'accomplissement des rêves qui seront faits pendant la nuit suivante. — A minuit précis, le même jour, approchez-vous d'une ruche d'abeilles et vous entendrez un concert mélodieux. Vous n'êtes pas sans savoir que celui qui mange des pommes à Noël sera couvert de clous pendant toute l'année, et que, par la position particulière qu'ils occuperont sur sa misérable personne, ils lui rendront fort douloureux l'exercice de l'équitation.

A la chute du jour, entre chien et loup, défiez-vous de tout homme habillé de

vert, c'est peut-être le diable qui fait sa ronde ; dans le même temps, n'approchez pas d'un chat entièrement noir, car c'est ordinairement une sorcière qui trotte au sabbat. Les églises, les cimetières et les lieux anciennement destinés à l'exécution des criminels ne doivent pas être visités pendant la nuit : on y entend des bruits de chaînes, traînées par les damnés, on y voit des choses épouvantables. Le gibet de Valangin, situé dans la forêt, dominant les gorges du Seyon, et auquel on n'arrive que par des chemins sombres et tortueux, est particulièrement mal famé ; aussi ne passez dans cet endroit que lorsque le soleil est dans toute sa splendeur. A ce sujet, écoutez en terminant le récit de la terrible aventure arrivée dans ce lieu à une troupe d'habitants d'Auvernier. Ces braves gens, craignant Dieu mais encore plus le diable, se rendaient à la foire de Valangin, lorsque passant près du gibet, avant le lever du soleil, ils se virent poursuivis par une bande de damnés, traînant après eux les chaînes de l'enfer. Les gens d'Auvernier, saisis d'une frayeur très légitime, s'enfuirent à toutes jambes en poussant des clameurs effroyables et arrivèrent comme une trombe à Valangin, suivis de près par les réprouvés. Mais, admirez ici la puissance du maléfice : arrivée devant l'église, la troupe des acolytes du diable et ses engins infernaux fut transformée en quatre *magnins*, ayant au dos leurs hottes pleines de ferraille ; ceux-ci faisant les bons apôtres, prétendirent avoir tranquillement passé la nuit sous le gibet et n'avoir suivi en courant les gens d'Auvernier que pour se dégourdir les jambes.

Benin lecteur en Dieu mets ta fiance
Et garde-toi du malin esperit.

J.-H. Bonhôte.

LE NITON. — LÉGENDE

Le cauchemar est une oppression que l'on éprouve quelquefois en dormant, et qui produit le même effet qu'un poids très lourd placé sur la poitrine. C'est ce que l'on appelait anciennement dans notre pays, le *niton* ou le *nitou*. D'où vient ce mot? Il ne faut pas, je crois, en chercher l'étymologie dans les langues anciennes, latine, grecque ou celtique, mais peut-être dans l'allemand, auquel nos ancêtres ont emprunté bien des mots d'un usage journalier. En effet, il ne serait pas impossible que niton vînt du verbe *nieten*, river, assujettir en rivant : le mot exprimerait parfaitement la sensation éprouvée par la personne qui a le cauchemar ou le niton : elle est comme rivée à son lit.

Au moyen-âge, grâce au manque général d'instruction, on ne pouvait se rendre compte de bien des choses, et les maladies surtout étaient mises sur le dos du

mauvais esprit, auquel cela importait fort peu, ou sur celui de ses ministres visibles, les sorciers et les sorcières, pour lesquels alors le résultat final était parfois fort tragique, comme nous le verrons peut-être une autre fois. On s'en prenait donc à un esprit, et comme toujours, l'imagination aidant, on lui donna une forme. Il est encore dans nos campagnes bien des personnes qui croient que le cauchemar est un animal, semblable à un chat, qui profitant du moment où l'on est couché sur le dos, se précipite sur le dormeur, et le tient immobile sous ses griffes. Un vieux vigneron me disait : — « Je vous réponds qu'il ne fait pas beau quand il vous tient, il vous serre tellement les bras près des épaules qu'on ne peut plus bouger, et il est si pesant qu'il vous écrase la poitrine et vous coupe le souffle ; » — et lorsque je lui demandais s'il l'avait vu, et quelle forme il avait : — bien sûr que je l'ai vu, il était comme un grand chat, tout noir, avec de longs poils; ses pattes étaient armées de longues griffes pour bien serrer les bras ; il avait des oreilles pointues, avec des yeux qui lançaient du feu, et une langue toute rouge. — C'est très bien, mais vous m'avez dit qu'il n'approchait pas quand il y avait de la lumière dans la chambre ; est-ce le feu qui sortait des yeux de la bête qui vous a permis d'en voir les détails? — Ma foi, monsieur, je ne peux pas vous dire, mais c'est aussi comme ça que ma grand'-mère m'a dit l'avoir vu. — Peut-être que votre grand'-mère le tenait de la sienne? — Ça se peut bien ; et comme il me voyait rire, il s'en alla en disant : « C'est comme ça ces jeunes d'à présent, ils ne veulent plus rien croire de ce que disent les vieux, c'était pas ainsi de mon temps. — Tu n'as pas besoin de le dire, pensai-je, mais comme je voulais encore tirer de lui quelque détails, je me contentai de le dire bien bas.

Dans ce temps si heureux, où les maladies n'avaient pas à craindre la science du docteur moderne, c'était la mère qui préparait, ou pour parler neuchâtelois, qui *potringuait* ses remèdes ; on mêlait une foule d'ingrédiens, dont le jus foncé et nauséabond avait souvent le pouvoir de vous envoyer là où vous ne vouliez pas aller. Je ne veux pas dire que ces pratiques n'existent plus, on se tromperait fort. Tel individu appelle le vétérinaire dès que son bœuf, sa chèvre ou son porc sont malades, qui fait cuire pour lui et sa femme une drogue dont souvent la simple vue fait frissonner de dégoût. Il en était de même pour le niton ; chaque localité ou plutôt chaque individu avait son remède particulier. Je n'ai pas pu recueillir beaucoup de ces recettes, il n'y a guère que mon vieux François qui m'en ait indiqué, ou pour mieux dire, il n'y a que les siennes qui me reviennent à la mémoire, car ce sont les plus curieuses.

Il suffisait par exemple de mettre sous son oreiller ou à portée de sa main un couteau ouvert ; ou bien de suspendre à son cou un sachet rempli de plantes à odeur forte : ou bien encore, comme dans certaines localités le niton était censé entrer dans la chambre par le trou de la serrure, on frottait celle-ci du côté extérieur de la porte avec de l'eau dans laquelle on avait fait cuire une langue de

rat, une cuisse de grenouille et une racine de dent-de-lion, et du côté de la chambre, on tendait une ficelle au travers du trou. Mais il était un moyen qui, au dire du vieux François, valait encore mieux que tous les autres : Quand on suppose que le niton est dans la chambre, il faut se mettre sur le côté et lorsqu'il s'élance, le saisir adroitement et le tenir sous soi pendant un moment, après quoi on le laisse partir et on en est délivré pour un certain temps.

Il y a bien longtemps, — c'est tout ce que François a pu me dire en fait de date précise, et je crois que cette fois il ne s'est pas trompé, — il y a donc bien longtemps, un habitant de la Coudre recevait souvent des visites nocturnes du niton. Après avoir, mais en vain, essayé de tous les remèdes, il examina à fond les parois de sa chambre, et découvrit entre le lit et le fourneau un petit trou formé par un nœud qui était tombé de la boiserie : il prépara un bouchon et attendit patiemment. Au bout d'un moment il crut s'apercevoir que le niton était dans la chambre. Il place le bouchon, allume je ne sais quoi, car dans ce temps les chandelles étaient rares et fort chères, suffit qu'il fait du feu, et découvre sur le fourneau, non un horrible chat à longs poils, à oreilles pointues et à langue rouge, mais bien une délicieuse petite femme, — c'est du moins ce que dit la tradition. — Le barbare s'avança vers elle pour l'assommer, mais elle pleura tant, lui fit tant de caresses, que non seulement il lui pardonna mais encore l'épousa. Les choses allèrent bien pendant quelques années. Tout prospérait dans les mains de la femme. Enfin trois beaux enfants vinrent mettre le comble à leur bonheur. Or un beau jour, il arriva que le mari faisant quelques changements dans sa chambre, et remuant un gros coffre, dérangea par mégarde le bouchon, qu'il replaça pourtant tout de suite. Il n'en fallut pas davantage : la belle profitant du moment avait disparu.

Là-dessus mon vieux me disait : — Vous voyez bien monsieur, qu'il ne fait jamais bon avoir des relations avec les esprits, on est toujours trompé. — De même qu'à la fin de notre premier entretien, il remarqua que je souriais, et me quitta en haussant les épaules.

Voilà, cher lecteur, tout ce que j'ai pu recueillir sur le niton. Il ne valait pas la peine, diras-tu peut-être, de noircir tant de papier pour si peu de chose. C'est possible. Mais que dirais-tu si tu entendais raconter par un étranger un fait de la vie d'un de tes ancêtres, fait à toi tout à fait inconnu ; ne penserais-tu pas et avec raison que ceux de ta famille auraient bien pu le conserver pour leurs descendants ? Eh bien ! il en est de même pour les vieilles croyances populaires ; elles disparaissent rapidement ; il faut les conserver car elles appartiennent à l'histoire d'un peuple, quelque petit qu'il soit, et n'est-ce pas à un membre de ta famille, à un Neuchâtelois plutôt qu'à un étranger, de te les rappeler. Je m'efforcerai donc dans ce recueil de sauver de l'oubli quand je le pourrai, une bonne vieillerie neuchâteloise, qui fasse un peu rire, qui, lorsque c'est une fable, décide enfin ceux qui y croient encore, à ne plus y ajouter foi, et qui, lorsqu'elle renferme des vérités, engage cha-

cun à en retirer quelque profit. Puis-je espérer de ce récit deux petits mais bons résultats? d'abord, que si tu crois au niton, tu dormes tranquille, sans craindre désormais ses regards flamboyants; puis, que si tu es malade, tu suives de préférence, aux recettes de ton arrière grand'mère, les ordonnances du médecin. Elles pourront au moins te tirer d'embarras, quand il arrivera que pour la même maladie, la recette de ton arrière grand'mère paternelle diffère de celle de ton arrière grand'mère maternelle.

Alexis Roulet.

Un membre déjà vieux d'un collége honorable, [1]
Par le reste du corps était sollicité,
De finir un projet, peu pour eux profitable;
Mais pour leurs successeurs tout plein d'utilité.
Le vieillard billeux se roidit et s'oppose:
« Pour la postérité sans cesse on nous propose,
» Pour elle chaque jour agit notre bonté;
» Je voudrais bien voir, moi, que la postérité,
» Une fois à son tour fît pour nous quelque chose! »

Neuchâtel, 1736. M........

[1] Conseil de Bourgeoisie.

Dicton neuchatelois : Quand lé bon lé prou.

(Patois du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz).

LES CONSTRUCTIONS LACUSTRES

DU LAC DE NEUCHATEL

II.— Age du bronze.

Il existe une différence notable entre les stations de l'âge de la pierre et celles de l'âge du bronze. Ces dernières, qui sont à la fois les plus considérables et les plus nombreuses, se trouvent à une plus grande distance du bord ; leur profondeur est par conséquent plus considérable, en général de 3 à 5 mètres au-dessous des eaux moyennes. Les pieux sont plus grêles ; ce sont fréquemment des troncs fendus en quatre, n'excédant guère 4, au plus 5 pouces de diamètre ; au lieu d'être à fleur du fond, ils s'élèvent de 1 à 2 pieds au-dessus de la vase, ce qui permet de les reconnaître facilement, malgré leur plus grande profondeur. Comme ils sont simplement enfoncés dans la vase, on parvient parfois à les arracher, lorsque le bois n'est pas trop vermoulu. Leur nombre est considérable. Il est des stations où on les compte par milliers, tantôt groupés par six, dix, vingt, tantôt sur plusieurs rangs qui semblent tendre vers le rivage, nous fournissant ainsi la preuve qu'il s'agit bien réellement de constructions sur pilotis élevées au dessus de l'eau et communiquant avec le rivage par des avenues ou passerelles, et non plus d'îles artificielles, comme pouvaient être les Ténevières ou Steinberg de l'âge de la pierre. (V. 1re liv., pag. 12).

C'est dans les intervalles des pieux que se trouvent les ustensiles, armes et parures de toute sorte qui caractérisent cette époque, ainsi que les vases en terre, dont il existait jadis de grands amas dans certaines stations, entre autres à Auvernier.[2] Cette poterie, bien que préparée de la même manière que celle de l'âge de la pierre, est moins grossière. Bon nombre de vases montrent des rudiments de dessins ; quelques-uns se font remarquer par l'élégance de leurs formes et par leurs belles proportions (fig. 1). Presque tous sont coniques à la base, en sorte que, pour les faire tenir debout, il fallait, ou bien les enfoncer dans le sable ou la terre, ou bien les placer sur des torches en terre destinées à cet usage (fig. 2). Ces torches sont très-nombreuses.

[1] Les planches accompagnant cet article paraîtront dans le n° de septembre.

[2] Un riverain du lac, ancien pêcheur, m'a raconté qu'étant enfant, il s'était quelquefois amusé à enfoncer ces vieilles casseroles avec une longue perche ; qu'il y en avait de grands amas, de véritables *montagnes*.

Il n'est pas rare de trouver des vases renfermant encore les provisions qu'ils étaient sans doute destinés à conserver. Nous avons retiré de l'un de ces vases des pommes, des cerises, des prunes sauvages et une quantité de noisettes. A Auvernier, ces vases ne font pas partie du grand tas, mais se trouvent sur d'autres points de la station.

Les ustensiles en bronze se font remarquer par leur bel état de conservation, n'étant ni usés, ni ébréchés. Les haches en particulier (fig. 3) ont l'air de n'avoir jamais été en usage et certains couteaux pourraient servir pour nos tables, tant ils sont tranchants. Il y en a même qui sont ornés de dessins sur les côtés et au dos de la lame (fig. 4).

Les objets de parure tels que pendants d'oreilles, amulettes, bracelets, épingles à cheveux, semblent être neufs et les dessins sont aussi nets que s'ils sortaient de l'atelier du graveur (fig. 5-6). Les bracelets que notre lac a fournis se comptent par douzaines et les épingles à cheveux par centaines[1]. Ajoutons que les plus beaux bracelets ont été trouvés dans une urne que l'on a retirée des pilotis de Cortaillod. Les ornements sont pour la plupart retouchés au burin. D'autres, plus frustes, ne font que reproduire les dessins du moule dans lequel ils ont été coulés.

La distribution et l'état de conservation de ces objets, au milieu de la station elle-même, ne sont pas sans importance au point devue de la théorie. Il est évident, rien qu'à voir les objets recueillis dans n'importe quelle station, que ce ne sont pas des rebuts qui se seraient perdus, sans qu'on s'en souciât. Ils ne sont pas tombés à l'eau par hasard, non plus que cette quantité de vases qui sont accumulés sur certains points, ni les jattes à provisions qu'on retire intactes. On nous dit qu'ils ont été entassés au fond de l'eau par une cause violente, une défaite par exemple, dans laquelle les habitants auraient été ensevelis avec leurs objets les plus précieux, leurs armes et leurs provisions, sous les ruines embrasées de leurs cabanes. Mais dans ce cas, on devrait retrouver leurs squelettes à côté des ossements de leurs animaux. En présence de cette difficulté et de plusieurs autres encore que soulève l'idée d'*habitation*, nous nous demandons s'il ne s'agit pas peut-être de simples magasins destinés aux ustensiles et aux provisions, et qui auraient été détruits par l'incendie, comme semble l'indiquer la trace du feu que montrent fréquemment les poutres aussi bien que les vases en terre. On expliquerait ainsi comment il se fait que les objets en bronze sont presque tous neufs, que les vases sont entiers et réunis sur un seul point. Cette hypothèse semble corroborée par l'opinion de plusieurs

[1] Pour mieux faire ressortir l'élégance des formes et la beauté du métal, nous avons fait polir un certain nombre d'épingles à cheveux provenant des différentes stations du lac de Neuchâtel; elles ont figuré à l'exposition horlogère de la Chaux-de-Fonds, lors du tir fédéral, sous la rubrique de *Bijouterie lacustre*. Ceux que ces objets intéressent ont pu, en comparant la variété des modèles et le fini des dessins, se faire une idée des soins que les dames de cette époque apportaient à leur toilette.

de nos chercheurs d'antiquités les plus expérimentés, qui prétendent que l'on n'a chance de faire de bonnes trouvailles que là où les poutres sont brûlées, tandis que l'on perd son temps à fouiller les stations où le bois n'est pas charbonné.

Il y a tout lieu de croire qu'il existait simultanément des habitations sur terre ferme. Cette supposition, basée sur le nombre assez considérable de celts et autres objets en bronze, qu'on trouve non seulement dans les bois et les champs de nos environs, mais dans bon nombre d'autres localités de la Suisse et de l'étranger, se trouve aujourd'hui confirmée par la découverte de véritables habitations renfermant les mêmes ustensiles que nos stations lacustres, entre autres à l'Ebersberg dans le canton de Zurich[1]. M. le Dr Clément a retiré l'année dernière d'un tertre près de Gorgier divers objets en bronze, entre autres des faucilles et un bracelet qui rappellent tout à fait ceux de Cortaillod et d'Auvernier et dont le bronze a la même composition chimique. M. Forel a recueilli aux environs de Morges un bracelet de tous points semblable à ceux de sa magnifique collection lacustre. Enfin M. Gerlach a découvert dans les atterrissements de la Sionne près de Sion en Valais, des bracelets caractéristiques de l'âge du bronze, accompagnés d'ossements calcinés, ce qui tendrait à prouver que les peuples de cette époque avaient l'habitude de brûler leurs morts, et ceci suffirait au besoin pour expliquer la rareté des ossements humains.

Pendant longtemps, nous n'avons possédé qu'un seul crâne authentique de l'époque du bronze, provenant de la station d'Auvernier. Quoique incomplet, — car il lui manque les os de la face, — il est cependant assez caractérisé pour jeter quelque jour sur la conformation de la race à laquelle il a appartenu. Il est à la fois petit, mince, allongé et remarquablement étroit, surtout dans la région moyenne, qui se rétrécit déjà à partir du milieu des os pariétaux. Ceux-ci présentent en outre une courbure des plus bizarre, étant comme coudés au milieu. L'occiput, en revanche, est extraordinairement développé. Ce n'est pas, on le voit, une conformation avantageuse. A moins de supposer une exception individuelle, on doit en conclure que la race était chétive et inférieure. La petitesse de la taille est d'ailleurs corroborée par la petitesse de la poignée de toutes les épées de cette époque[2].

Dans le courant de l'année dernière, notre habile pêcheur, Benz Kopp, a retiré de dessous une poutre partiellement carbonisée, entre les pilotis de la même station d'Auvernier, un squelette beaucoup plus complet. Le crâne en particulier est presque entier. Il appartient, comme celui de Meilen, mentionné plus haut, à un enfant, ce qu'attestent non seulement les sutures très déliées, mais aussi et surtout la dentition. L'avant-dernière molaire ne fait que percer, et les canines se voient au fond des alvéoles, ce qui indique un âge de huit ans environ. Le crâne est petit, allongé, le front très bas et étroit, mais, à part cela, bien conformé, sans ren-

[1] *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft*, Vol. VII, Liv. 7.

[2] Voir la belle épée qui se trouve au musée d'antiquités de Neuchâtel et celles non moins intéressantes des musées de Berne et de Lausanne.

flements exagérés, ce qu'il faut peut-être attribuer au jeune âge. MM. Ruttimeyer et Hiss le rangent dans leur type de crânes de Sion, le plus répandu dans les époques anté-romaines[1].

Mais pour être de petite taille, les peuples de l'âge du bronze n'en étaient pas moins parvenus à un degré de civilisation assez avancé. De l'âge de la pierre à l'âge du bronze, il y a progrès manifeste. Ce progrès est dû avant tout à l'introduction du métal qui, en dotant les colons lacustres de meilleures armes et de meilleurs outils, avait eu pour résultat nécessaire d'augmenter leur sécurité et leur bien-être. Une fois en possession d'armes en bronze, on devait chercher à s'approprier complètement ce nouvel élément en le préparant soi-même. On ne tarda pas à fabriquer le bronze chez soi, comme l'attestent les matrices de haches qu'on a recueillies au lac de Genève et qui se trouvent dans la collection de M. Forel, à Morges. Ce fut le commencement de l'industrie. On n'eut sans doute pas plutôt pourvu au nécessaire que le luxe apparut et les ornements et parures qui nous ont été conservés prouvent que les artistes de l'époque ne manquaient ni de goût ni d'habileté[2]. Ce goût se retrouve jusque dans les objets usuels, témoins les formes élégantes des vases en terre et des outils, et le soin que l'on mettait à décorer jusqu'aux couteaux et aux faucilles, il est vrai, au moyen de dessins fort simples et monotones. Chose étrange ! ces gens n'eurent pas, comme les aborigènes des cavernes du Périgord, l'idée d'imiter la nature dans leurs ornements, mais se renfermèrent plutôt dans quelques lignes arbitraires, comme de nos jours les Kabyles. S'il était permis de les comparer à quelque peuple moderne, nous dirions que leur manière stéréotypée nous rappelle un peu celle des Chinois. Jusqu'ici nous n'avons découvert aucune idole ni rien qui ait trait à un culte, à moins qu'on ne veuille envisager comme des emblêmes religieux certains objets en terre cuite ayant la forme d'un croissant porté sur un socle, les soi-disant *croissants lacustres*, dont nous avons retiré récemment plusieurs fragments de la station de Cortaillod (fig. 7).

En revanche, ils devaient avoir des relations commerciales assez étendues, puisqu'on a trouvé à Cortaillod des perles d'ambre qui ne pouvaient provenir que de la Baltique. Nous possédons aussi un grain de collier en verre d'un beau bleu, provenant de la station d'Auvernier. Ils devaient tirer de l'étranger l'étain qui entrait dans la fabrication du bronze. Le commerce se faisait probablement par simple échange.

On n'a encore rien trouvé qui rappelle notre monnaie avec effigie. Il se pourrait qu'elle eût été remplacée par certains petits anneaux en bronze semblables à des anneaux de rideaux, mais à bords dentelés, dont nous avons reconnu un grand nombre à Auvernier. Il y en a de plusieurs calibres (fig. 8).

(*La suite à une prochaine livraison.*) Ed. Desor.

[1] *Crania helvetica,* p. 37.

[2] Nous avons vu au bras d'une dame de notre connaissance un bracelet tiré d'une de nos stations lacustres, qui ne ferait pas honte à nos joailliers.

ACTE DE MANUMISSION[1]

PAR LEQUEL UN SERF PASSE A LA CONDITION D'HOMME LIBRE

Le premier pas pour améliorer la condition civile des habitants de notre pays, fut fait par la charte des bourgeois de Neuchâtel de 1214. Dès lors l'état de servage a subi diverses modifications successives, caractérisées par des dénominations différentes, telles que : taillables, mainmortables, francs-abergeants, censiers, francs-censiers, geneveysans, francs-geneveysans, francs-sergeans, francs-courmands, francs-abergeants-geneveysans, francs-sujets, bourgeois-amodérés, bourgeois de communance, francs-bourgeois, bourgeois. Enfin l'état de servitude a disparu, après avoir été encore représenté jusqu'à nos jours par la position faite aux bâtards, qui les derniers furent considérés comme n'étant pas de franche condition ; ils demeuraient sujets à la mainmorte tant que le souverain ne les avait pas légitimés. Derniers vestiges des usages des peuples germains et des Bourguignons nos ancêtres, chez lesquels, pour jouir de la liberté, il fallait appartenir à une communauté d'hommes libres ; la naissance en légitime mariage étant une condition nécessaire pour cela, les bâtards en étaient exclus. Ce n'est que par une ordonnance de 1834 que le prince a aboli l'incapacité qui frappait les bâtards quant à leurs biens et les a fait rentrer dans le droit commun.

L'acte que nous allons transcrire, en indiquant la manière dont un homme de condition inférieure était élevé à l'état d'homme libre, fait voir en même temps les restrictions apportées au 16me siècle à la liberté entière et d'un autre côté, il énumère les principaux caractères qui constituaient l'état de servage.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire cette pièce en fac-simile ; c'eût été un spécimen intéressant de l'écriture usitée dans notre pays à cette époque.

« Leonor d'Orleans, duc de Longueville et de Touteville, Marquis de Rothelin,
» comte souverain de Neufchastel en Suysse et de Sainct Pol, Comte de Dunoys,
» Tancarville et de Harlières, prince de Chastellaillon, souverain de Lambesc, Grand
» Chembelan de France, Conestable hérédital de Normandie, chevalier de l'or-
» dre du Roy, cappitaine de cent hommes d'armes des ordonnances de sa Majesté,

[1] *Manumission.* Action d'affranchir les esclaves et les autres personnes de condition serve.

» Gouverneur et lieutenant général pour icelle en ses terres et pays de Picardie,
» Boulonnoys et Artoys. A Tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Sça-
» voir faisons ; que sur la Requeste de Jean Petavel de Bosle, notre subject taillable
» et de main morte, tant en son propre et privé nom, que de tous ses frères et
» bien de leurs femmes ; aussi de ses nepveux, nos hommes, aussi subiects tail-
» lables et de main morte. Et suyvant l'advis que de ce nous a esté donné par
» nostre amé et feal Ambassadeur le sieur de Maniquet et les gens de nostre con-
» seil en notre Comté de Neufchastel, inclinant librement, a tout beinng, doux
» et gracieux traitement, bien, profit et soulagement de nos bons, fideles, loy-
» aux et obeissans subiects, Avons iceluy, ensemble ses frères, nepveux et bien de
» leurs femmes, Manumis et affranchis, Manumittons et affranchissons par ces
» présentes, pour nous, nos hoirs et perpétuels successeurs, de la condition et ser-
» vitude commendables, taillables et mainmortables, tant seulement, à perpétuité
» pour eux et leurs hoirs légitimes, procrées au sainct Estat de mariage. Les mettant
» au rang et degré de tous aultres hommes libres et de franche condition, nos sub-
» iets au Comté dudict Neufchastel, ses appartenances et deppendances. Avec béné-
» fice et permission de pouvoir et debvoir absolument et franchement, sans opposi-
» tion, n'y reprehension quelconques, vendre, alliéner, transporter, eschanger, per-
» muter, obliger, ypothéquer, ordonner, tester, bailler, donner, contracter, transi-
» ger, faire et disposer de tous et chacun leurs biens generalement quelconques pré-
» sens et advenirs. Aussi de pouvoir et debvoir hériter, user et joyr de tous aul-
» tres droicts et privilèges concernans disposition des biens et Estat des corps, dont
» usent et jouyssent tous aultres hommes libres et de franche condition, nos subiets
» audict Comté. A esté faict ledist affranchissement en oultre les considérations cy
» devant et après escriptes moyennant l'entraige de cent escus d'or au soleil, portant
» cense le temps et terme de quattre ans, au contenu de l'obligation sur ce faicte
» pour nous. Et pour la cense imposée à perpétuité de six deniers foybles pour
» ung chacun an. De recharge en oultre les anciennes censes et rentes comprises es
» anciens Rentiers et Recognoissances. Et si Reservons touteffois par cestes et si
» resterrons à nous, à nos hoirs et perpetuels successeurs la Souveraineté des droicts
» de seigneurie, comme censes, rentes, amendes, poulles, chappons, usaiges, trahus,
» corvées, chevauchées, charrois et tous aultres debvoirs generalement quelconques,
» come ils estoient tenus d'anciennetté et auparavant la date de dites présentes.
» Mesmement aussi qu'en cas que, cy après partaige entrevint entreeux, cha-
» cun partaige en teste et feu, paiera nonobstant ledit affranchissement, tousjours
» entièrement les dites poules, chappons et six deniers foybles imposés, et satisfera
» aussi à tous les dits trahus, usaiges et debvoirs sus déclarés, sans prétendre aulcu-
» nement mespartement, division et demembrement aulcuns, des dites censes et deb-
» voirs, pour estre reservés expressément a une chacune teste es partaige, payement
» et satisfaction entière à tout ce que dessus, pour le regard des dites censes et deb-

» voirs, tousjours par chacun an, aussi que par les dites Recognoissances ils » sont à ce tenus et obligés. Si donnons en mandement à tous et chacun de » nos officiers, de faire, laisser et souffrir, jouyr pleinement et paisiblement ledict » Jehan Pettavel, ses dicts frères et nepveux, ensemble toute leur postérité née et » à naistre, comme dit est, tousjours au St Estat de mariage, de la présente ma- » numission et affranchissement et de tout ce que en deppend, sans empeschement, » trouble ny dificulté. Car ainsi le voulons et nous plaist. En tesmoins de ce, nous » avons signées de notre main ces dictes presentes et faict contresigner par notre amé » et feal secrétaire d'Estat audict Comté, et scellées du scel de nos armes a cyre rouge » sur double queue. Faict et passé le premier jour de Mars, l'an de salut mil cinq » cens soixante et dix, par la personne de notre dict Ambassadeur en notre dict nom, » suyvant le pouvoir de ce, à lui par nous donné. LÉONOR.

Par Mgr le Duc, Marquis, Comte souverain et Prince,
B. HORRY. »

Il est curieux de retrouver dans notre droit neuchâtelois, l'ancienne institution romaine de la manumission ; bien que sans doute, le mode d'affranchissement ne fût plus accompagné chez nous des formes qu'il revêtait chez les Romains, il rappelle cependant que l'esclave est sous la main et le pouvoir du maître et qu'en l'affranchissant, ce dernier le libère de la main qui pesait sur lui.

A l'époque de la rédaction de l'acte ci-dessus, la manumission ne pouvait être considérée comme l'affranchissement de l'état de serf, car les hommes sujets à la taille et à la mainmorte, bien que de condition inférieure, étaient néanmoins soustraits au servage proprement dit, leur personne n'était plus sous le pouvoir du seigneur, et s'ils se trouvaient frappés d'incapacité, ce n'était que quant à leurs biens, soumis à la taille et à la mainmorte.

En outre ils devaient un certain nombre de prestations; les charrois et corvées, qui étaient imposés pour certains travaux à accomplir ; les trahus, espèces de corvées, concernant peut-être les charrois en hiver au moyen de traîneaux (trahae); la chevauchée qui les obligeait de fournir cavaliers et chevaux pour suivre le prince dans ses guerres; des poules et chapons, redevances personnelles des taillables; selon Jonas Boyve le seigneur réclamait de ceux qui gardaient des poules un ou plusieurs chapons engraissés.

Samuel de Chambrier (*Mairie de Neuchâtel*, page 588) se demande, à propos des biens d'une femme mariée soumis à la taille, pourquoi ces biens étaient échus au seigneur? La même question se présente à la lecture de notre acte: « Avons i celuy, ensemble ses frères, nepveux et *bien* de leurs femmes, manumis et affranchis. » Doit-on en conclure que les biens des femmes de taillables et mainmortables n'étaient pas placés sur la même ligne que ceux du mari, quant aux droits du seigneur, et qu'ils étaient soumis à des impositions spéciales? Nous posons la question, en laissant à d'autres plus compétents le soin d'y répondre. ED. PERROCHET.

UN TROUBADOUR NEUCHATELOIS

CHANSONS DU XIIIe SIÈCLE

II

Minne gebiutet mir, daz ich singe,
unt wil niht, daz mich iemer verdrieze;
Nu han ich von ir weder trost noch gedinge,
unt daz ich mines sanges iht genieze.
Si wil, daz ich iemer diene uf einen tak,
da noch min dienest ie vil kleine wak,
und al miñ stæte niht gehelfen mak;
Nu wære min reht, möht, ich, daz ich'z lieze.

Ez stet mir niht so, ine mak es niht lazen,
daz ich daz herze von ir nie mer bekere;
Ez ist ein not, daz ich mich niht kan mazen,
ine minne si, diu mich da hazzet sere,
Und ie mer tuon, swiez doch dar ümbe mir ergat;
min groziu stæte mich des niht erlat,
und ez mich leider kleine verlat;
ist ez leit, doch diene ich ir iemer mere.

Ie mer mere will ich ir dienen mit stæte,
unt weiz doch wol, daz ich sin nie mer lon gewinne;
Ez wær an mir ein sin, ob ich da bæte,
da ich lones mich versæhe von der minne.
Lones han ich noch vil kleinen wan,
ich diene ie dar, da ez mich kleine kan vervan;
nu lieze ich ez gerne, möhte ich ez lan :
ez wellent dur daz nicht von ir mine sinne.

MUSÉE NEUCHÂTELOIS.

RODOLPHE, comte de Fenis, troubadour neuchâtelois.

XIIIme Siècle



Gewan ich ze minnen ie gůten wan· nv han ich von ir
weder trôst noch gedingen wan ich enweis wie mir
süle gelingen· sit ich si mag weder lassen noch han· mir
ist alse dem der vf den bŏm da stiget vñ niht hoh' mag·
vñ da mitten belibet· vñ ŏch mit nihte widkomē kan
vñ also die zit mit sorgen hine vertribet·

Minnesinger. Grave Ruodolf von Niuwenburk

Mir ist alse deme der da hat gewant sinen muot an ain
spil. vn er da mitte verlüset vn ers verswert ze spa
te erz doch verlöset. also han ich mich ze spate erkant.
der grossen liste die dv minne wid mich hat. mit schone
geberden si mich ze ir brahte. vn lat mich alse der
böse geltere tůt. d wol gehaisset vn geltes nie gedahte.
Min vrowe sol lan den gewin. das ich ir diene ich mag
es miden. ie doch bitte ich si das geruoche liden. so wer
ret mir niht dv not. die ich lidende bin. wil ab si mich
von ir vertriben. ir schöner gruos schaidet mich von
ir libe. noch dannoch vorhte ich das si mich verabe.
Minne gebivtet mir das ich singe. vn wil niht das
mich iem verdriesse. nv han ich von ir wed trost noch
gedinge. vn das ich mines sanges iht geniesse. si wil
das ich iem diene an solhe stat. da noch min dienst ie
vil claine wag. vn al min stete niht gehelfen mag.
nv were min reht moht ich das ich es liesse.
Es stet mir niht so ich enmag es niht lassen. das
ich das herze von ir iem bekere. es ist ain not das ich
mich niht kan massen. ich minne si dv mich da hasset
sere. vn iemer tůn swie es doch darumbe mir ergat
min grost v stete mich des niht erlat. vn es mich laid
eme vervat. ist es ir lait doch diene ich ir iemer mere.
Iemer mere wil ich ir dienen mit stete. vn wais doch
wol das ich sin niemer lon gewinne. es were an mir ain
sin ob ich da bete da ich lones mich versehe von der
minne. lones han ich noch vil clainen wan. ich diene
ie dar da es mich claine kan vervan. nv lies ich es
ne moht ich es lan. es wellent durch das niht von ir
mine sinne wellent durch das niht mine sinne.
von ir schaiden. swie si mich bi ir niht wil lan beliben.
si enkan mir doch das niemer gelaiden. ich diene ir gerne
vn durch si allen gůten wiben. lide ich dar vnd not das
ist an mir niht schin. dv not ist dv maiste wone min
si sol ir zorne darumbe lassen sin. wan si enkan mich
Mit lange wande ich mi niemer von ir vertriben.
ne sorge k ranken. darumb
lan. so ich ie mer
gent se mi
mi

Fac-simile d'aprés une
miniature du manuscrit de
Weingarten: par le Dr. Guillaume

Mine sinne wellent dur daz niht von ir scheiden,
swie si mich bi ir niht wil lan beliben;
Si enkan mir doch daz nie mer geleiden,
ich endiene ir gerne unt dur si allen guoten wiben;
Lide ich dar under not, daz ist an mir niht schin,
diu not ist diu meiste wunne min;
Si sol ir zorn dar ümbe lazen sin,
wan si enkan mich nie mer von ir vertriben.

L'amour m'ordonne de chanter
Et de ne point me laisser décourager,
Mais je n'ai de lui ni gain ni soulas,
Et ne trouve à mes chants nulle jouissance.
Il veut que chaque jour je le serve davantage,
Quoique je n'y aie jamais gagné grand'chose,
Et que toute ma constance ne me serve à rien;
J'aimerais bien mieux m'y soustraire, si seulement je le pouvais.

Mais je ne le puis, mon cœur s'y refuse,
Car point ne pourrai le détourner d'elle,
C'est là mon malheur, je ne puis résister,
Je l'aime, elle qui ne fait que me haïr,
Et je l'aimerai toujours davantage, quoi qu'il en arrive,
Je suis trop fidèle pour pouvoir faire autrement
Et malheureusement cela ne m'avance guère,
Malgré les maux que j'endure pour elle, je l'aime toujours de plus en plus.

Je la servirai toujours davantage,
Et cependant je sais que je n'en aurai jamais aucun gain.
Peu s'en faut que je n'aille offrir mes hommages,
Où l'amour pour moi serait plus propice;
J'ai jusqu'ici peu songé à ma récompense,
Je sers toujours, quoique toujours en vain;
Je cesserais bien de m'occuper d'elle,
Mais hélas mon cœur ne peut s'en détacher.

Mes pensers ne veulent pas se détacher d'elle,
Alors même qu'elle ne souffre pas ma présence auprès d'elle,
Elle ne peut cependant pas m'enlever ce bonheur,
Je suis son esclave, et pour elle, je veux servir toutes les dames.
Si j'en souffre, ma souffrance n'est pas feinte,
Mais mes maux sont mon plus grand bien,
Qu'elle cesse donc d'être en courroux
De ce qu'elle ne peut me chasser loin d'elle.

III

Mit sange, wandc ich, mine sorge krenken,
dar ümbe singe ich, daz ich si wolte lan;
So ich ie mere singe und ir ie baz gedenken,
so mügent si mit sange leider niht zergan.
Wan minne hat mich braht in solhen wan,
dem ich so lihte niht mak entwenken,
wan ich ime lange har gevolget han.

Sit daz diu minne mich wolte alsust eren,
daz si mich hiez in dem herzen tragen,
Diu mir wol mak min leit ze vröuden keren,
ich wœr ein gouch, wolt'ich mich der entsagen,
Ich wil minen kumber ouch minne klagen;
wan diu mir kunde daz herze also verseren,
diu mak mir wol ze vröuden huse geschragen [1].

Mich wundert, wie mich min vrouwe twinge,
so sere, swenne ich verre von ir bin,
So gedenke ich mir und ist min gedinge:
möhte ich si sehen, min sorge wær da hin.
So ich bi ir bin, des trœst sich min sin,
unt wæne des, daz mir wol gelinge:
alrest meret sich min ungewin.

[1] Ces deux premières strophes sont une imitation des couplets suivants d'une chanson de Folquet:

En chantan m'aven a membrar
So qu'ieu cug chantan oblidar
E per so chant qu'oblides la dolor
E'l mal d'amor;
Mas ou plus chan, plus m'en sove;
Qu'a la boca nulha res no m'ave,
Mas de merce:
Per qu'es vertatz, et sembla be,
Qu'ins el cor port, domna, vostra faisso
Que m chastia qu'ieu no vir ma razo.

E pois amors mi vol hourar
Tan qu'el cor vos mi fai portar,
Per merce us prec qu'el gardetz de l'ardor;
Que'ieu ai paor
De vos mont maior que de me:
E pos mos cors, domna, vos a dirz se,
Si mals l'en ve,
Pos dirz etz, sufrir lo us cove:
Empero faitz del cors so que us er bo,
E'l cor gardatz si cum vostra maizo.

So ich bi ir bin, min sorge ist dest mere,
als der sich nahe biutet zuo der gluot,
Der brennet sich von rehte harte sere :
ir groziu guete mir daz selbe tuot.
Swenne ich bi ir bin, daz tœtet mir den muot,
unt stirbe aber rehte, swenne ich von ir kere,
wan mich daz sehen dunket also guot.

Ir schœnen lip han ich da vor erkennet,
er tuot mir, als der vledramus daz lieht,
Diu vliuget dar an, nuz si sich gar verbrennet,
ir groziu guete mich also verriet.
Min tumbez herze daz enlie mich also niet
ich enhabe mich so verre an si verdennet,
daz mir ze jüngest reht alsam geschiet [1].

J'ai voulu par mes chants, chasser les soucis qui me rongent,
Aussi je chante pour les adoucir,
Mais plus je chante, plus je pense à elle.
Aussi mes chants sont-ils loin de bannir mes maux,
L'amour seul a pu ainsi troubler mes sens
Et il m'empêchera de lui échapper,
Puisque je le sers depuis si longtemps.

Depuis que l'amour m'a ainsi honoré
En m'ordonnant d'aimer celle
Qui pourrait changer ma souffrance en joie
Je serais insensé de me lasser d'elle,
Je veux me plaindre à l'amour des maux que j'endure,
S'il a pu ainsi embraser mon cœur,
Il ne pourra pas me refuser ses joies.

[1] Cette strophe est semblable à celle d'une chanson de Folquet :

Ab bel semblan que fals' amors adutz
S'atrai ves leis fols amans e s'atura,
Co'l parpaillos, qu'a tan folla natura,
Que-s fer el foc per la clardat que lutz.

L'image du papillon attiré par la flamme et s'y brûlant est du reste souvent employée par les poètes de tous les temps et de tous les pays. Dans une chanson de Jaques de Leutino, poète italien du moyen âge, on trouve un passage identique :

Si comé l parpaglion, ch' ha tal natura
Non si rancura di ferire al foco.

Ce qu'il y a de particulier dans le chant de Rodolphe, c'est que la chauve-souris remplace le papillon.

Je me demande comment ma bien-aimée
A pu ainsi me subjuger, quand je suis loin d'elle
Je me dis (c'est là ma consolation), si je réussissais seulement
A la voir, tous mes maux seraient terminés.
Quand je suis près d'elle, mon âme est consolée
Et je m'imagine que je pourrais bien encore réussir,
Et cependant jamais je ne suis moins heureux.

Quand je suis près d'elle, ma souffrance augmente,
C'est comme celui qui s'approche de la flamme
Et qui plus s'approche, plus se brûle aussi.
Sa grande bonté est pour moi la flamme,
Quand je suis près d'elle, cela m'ôte tout courage
Et si je m'éloigne, je succombe à l'ennui
Tant sa vue me rempli de joie.

J'ai trop ébloui mes yeux de sa ravissante image
Elle est pour moi comme la lumière pour la chauve-souris,
Qui vole vers la flamme jusqu'à ce qu'elle s'y soit consumée.
Sa grande bonté m'a mis dans l'état où je suis
Mon cœur insensé n'a pu résister
Et je me suis pris d'un tel amour pour elle
Qu'à la fin je n'ai que ce que j'ai mérité.

(La fin à la prochaine livraison). Dr Guillaume.

UN GOUVERNEUR DE NEUCHATEL

MILORD MARÉCHAL

Depuis Othon de Vaumarcus qui vivait sous le comte Louis, jusqu'au général de Pfuel notre contemporain, pendant cinq cents ans, de 1350 à 1848, notre pays a été administré par une suite d'hommes qui, sous le titre de gouverneurs, exerçaient l'autorité du prince en l'absence de celui-ci. La vie de ces personnages est peu connue, même des Neuchâtelois, et souvent on n'a sur eux d'autres détails que ceux que l'on peut puiser dans quelques actes officiels où ils figurent comme parties contractantes. La part importante que ces hommes ont eue dans la vie de nos ancêtres, le rôle que quelques-uns ont joué dans de graves événements, le fait que, sous les maisons d'Orléans et de Prusse, ils étaient les souverains réels du pays par suite de l'absence des princes, toutes ces circonstances devraient faire supposer que leur mémoire est conservée dans le pays qu'ils ont gouverné jadis. Il n'en est rien cependant, aussi espérons-nous que les quelques détails que nous avons pu rassembler sur l'un de ces hommes intéresseront nos lecteurs, d'autant plus que ce personnage fut peut-être une des figures les plus originales du XVIII[e] siècle.

Grand seigneur écossais, il est général sous Marlborough et commande une partie des armées de la reine Anne; à la mort de cette princesse, il se révolte contre son successeur et vaincu il quitte les frimas de l'Ecosse pour le beau ciel de l'Espagne, dont il se fait une nouvelle patrie. Le grand Frédéric l'attache à son service et finit par en faire un gouverneur de Neuchâtel; mais ce fils de l'Ecosse, cet enfant du pays de l'Europe où la foi religieuse fut peut-être la plus vive, joint à un cœur excellent, à une bonté innée, le scepticisme si ce n'est l'incrédulité de son siècle, et l'une des premières choses dont il doit s'occuper dans son gouvernement est d'apaiser une querelle théologique à laquelle en succède bientôt une autre beaucoup plus désagréable pour lui, puisque son ami le plus cher s'y trouve intéressé. Après les questions de dogmes surgit une question administrative qui met toute la population en effervescence. Cette fois, de guerre las, le gouverneur abandonne les Neuchâtelois à leur sort bon ou mauvais et se retire à Berlin, où il termine ses jours.

Georges, lord Keith et Altree, maréchal héréditaire d'Ecosse, plus connu sous le nom de Milord Maréchal, était le fils aîné de Guillaume, comte maréchal d'Ecosse, et de lady Drummond, fille de lord Perth, grand chancelier du même royaume. Il naquit vers 1685, dans le comté de Kincardine en Ecosse, et reçut une excellente éducation. Après avoir servi quelque temps dans un régiment, il fut nommé par la reine Anne capitaine de ses gardes. Il fit ensuite la guerre avec distinction sous le célèbre Marlborough, et se trouvait, en 1712, premier brigadier de l'armée que le duc d'Ormond commandait en Flandre. Après la mort de la reine Anne, Milord Maréchal, fortement attaché, quoique protestant, aux intérêts des Stuarts, voulut proclamer dans les rues de Londres, à la tête des gardes, le frère de cette princesse, si connu depuis sous le nom de «Prétendant», qu'il ne put changer en celui de roi. Les jacobites louèrent beaucoup son projet, mais ne firent rien pour l'exécution. En 1715, se croyant plus sûr d'être secondé dans son généreux zèle, Keith fit prendre les armes à l'Ecosse, en faveur du Prétendant; mais il ne crut pas que la guerre qui allait éclater pour ce prince, dût se faire sans lui. Aussi lui écrivit-il «qu'un souverain » privé de ses états, devait partager les périls de ceux qui exposaient leur vie pour » les lui rendre,» et il le détermina à quitter sa retraite pour aller se mettre à la tête de son parti.

Non content d'avoir armé les anciens sujets des Stuarts, Keith demanda des secours à la France et à l'Espagne: cette dernière puissance, tout épuisée qu'elle fût après une longue et malheureuse guerre, fit partir pour l'Ecosse plusieurs vaisseaux et quelques troupes; mais une tempête violente et imprévue, la désunion des chefs, des fautes accumulées, suite nécessaire de cette désunion, obligèrent bientôt le Prétendant à se rembarquer, après avoir eu d'abord quelques avantages, à la suite desquels il avait été proclamé roi dans Edimbourg, par Milord Maréchal, à la tête d'une armée de montagnards qu'il avait rassemblés.

Longtemps avant de se mettre à la tête des Ecossais, et dans le moment même où le roi George Ier était monté sur le trône, lord Keith s'était retiré dans sa patrie et s'était démis de sa place de capitaine des gardes, «voulant bien, disait-il, garder un roi, mais non un usurpateur.» Il fut condamné à mort par jugement du parlement d'Angleterre, et privé de toutes ses dignités et de ses biens; il ne conserva que son titre de Maréchal d'Ecosse. «Pour cet effet là,» écrivait-il à l'un de ses amis, avec une gaîté qui ne l'abandonna jamais dans la plus mauvaise fortune, «je le garderai » sous le bon plaisir du roi George, qui n'est pas maître de me l'ôter; car j'en jouis, » ne lui en déplaise, à meilleur droit qu'il ne possède sa couronne, puisque ce titre » était celui de mes pères; et si je ne puis l'empêcher de signer comme il fait, *George*, » *roi*, au moins je signerai toujours, avec sa permission, *le Maréchal d'Ecosse.*»

Après le départ du Prétendant, Milord Maréchal erra encore six mois en Ecosse. Il essaya, mais en vain, de ranimer le parti mourant de la maison de Stuart, malgré le danger qui menaçait sa vie, puisque sa tête était mise à prix dans des proclamations

à la lecture desquelles il avait lui-même assisté ; et telle était sa confiance dans ses compatriotes, qu'il n'en conçut aucune crainte et n'usa d'aucun déguisement pour se sauver. Il se vit enfin obligé de quitter sa patrie, où il n'avait plus à attendre qu'une mort inutile pour son pays et pour son roi : il visita plusieurs cours de l'Europe, se flattant de les intéresser au sort du Prétendant ; mais il ne vit que trop bien, par le peu de fruit de ses sollicitations, que «ce roi sans états et sans forces n'avait rien à es»pérer de ses augustes confrères. »

Milord Maréchal se rendit alors en Espagne, pour s'attacher au service de cette puissance en attendant des circonstances plus heureuses ; il était accompagné des officiers écossais qui avaient été les compagnons de ses dangers et de ses malheurs. On lui remit des brevets d'officiers-généraux et d'officiers de tous grades, mais il refusa pour lui-même le grade de lieutenant-général : «voulant attendre,» dit-il au cardinal Albéroni, «de s'en être rendu digne et capable» ; il n'accepta que celui de maréchal-de-camp. Pendant qu'il était au service d'Espagne, il alla visiter Avignon, où il séjourna même quelque temps. Il habita aussi très longtemps la ville de Rome, auprès du Prétendant, qui lui donna l'ordre de la Jarretière, dont il n'osait se parer qu'à la très petite cour de ce prince : «Il faut, disait-il, renoncer, sous peine de ridicule, »à ces vains ornements, lorsque celui de qui on les tient n'est pas en état de les faire »respecter.» Il fut chargé de beaucoup de négociations secrètes, mais, plus de trente ans avant sa mort, il brûla tous ses papiers, et les détails de ces négociations resteront à jamais inconnus.

Au milieu de toutes les cours, son goût pour l'Espagne l'y ramenait toujours ; il en aimait le beau climat et surtout en chérissait le peuple, auquel il trouvait un caractère de noblesse et de franchise d'autant plus fait pour lui plaire que ce caractère était le sien. Lorsque l'Espagne eut, en 1733, déclaré la guerre à l'empereur, lord Keith désira d'être employé, « mais, dit d'Alembert, sa Majesté catholique le refusa d'abord, ne voulant que des catholiques comme elle dans les troupes destinées à cette guerre, qui n'était pourtant pas une croisade. Mais ce prince, scrupuleusement religieux, et de la conscience la plus timorée, craignait sans doute qu'en permettant à un hérétique de se faire tuer à son service, cette grâce, jusqu'alors inouïe dans ses états, ne devînt pour l'hérétique la cause, au moins occasionnelle, de sa damnation. «Sire, lui dit Milord Maréchal, s'il ne m'est permis de servir votre Majesté qu'*ad » honores*, je vous prie de m'accorder ma retraite.» Il obtint l'emploi qu'il demandait et son zèle l'emporta sur les scrupules du monarque, qui se dispensa, dit-on, de consulter son confesseur sur ce cas de conscience, comme il faisait sur tous les autres. La pieuse et orthodoxe délicatesse qui faisait tant appréhender à Philippe V d'employer dans cette guerre Milord Maréchal, dut paraître à celui-ci d'autant plus étrange que l'année précédente il avait été nommé par ce même roi pour servir comme officier-général dans une expédition contre les Maures. Mais peut-être la cour d'Espagne était-elle persuadée qu'un chrétien, orthodoxe ou non, qui périt dans une guerre

contre les infidèles, obtient, s'il est nécessaire, la pardon de ses erreurs, en acquérant la palme du martyre. »

La guerre contre l'empereur ayant été très courte, Milord Maréchal retourna vivre tranquille et heureux dans le royaume de Valence, « où il trouvait de bons amis, à » commencer par le soleil.» Mais ayant appris que son frère, le général Keith, avait été grièvement blessé au siége d'Oczakow, il vola à son secours, le conduisit à Paris, de là à Barège, dont les eaux le guérirent, et repartit pour sa chère Espagne. En 1744, le prince Charles-Edouard, fils du Prétendant, qui désirait vivement passer en Ecosse, ayant dit à Milord Maréchal, en l'embrassant : « Je n'ai besoin que de » vous seul, je veux aller vaincre ou périr avec mes fidèles amis, » celui-ci chercha à le détourner de cette entreprise qui ne pouvait réussir que soutenue par une puissance étrangère ; mais ce jeune prince, emporté par son courage, n'écouta pas ses sages représentations : son voyage eut la triste issue que chacun connaît et qui avait été prédite par tous les hommes sensés. La grande franchise de lord Keith et les flatteurs qui entouraient le prince Charles-Edouard le perdirent dans son esprit.

Peu après ces événements, lord Keith quitta le service d'Espagne, révolté qu'il était des hauteurs du successeur d'Albéroni, et vécut quelque temps à Venise dans la plus grande obscurité. Lorsque le général Keith, son frère, qu'il aimait tendrement, eut passé du service de Russie à celui de Prusse, il ne put résister aux sollicitations qu'il lui faisait d'aller s'établir à Berlin : « Mon frère, disait-il, s'est » éloigné de ses glaces pour m'attirer vers lui ; il est juste que je m'éloigne aussi de » mon soleil pour l'aller trouver.» A peine établi dans ce nouveau séjour, il fut connu et estimé du grand Frédéric, qui le nomma son envoyé à la cour de France et ensuite à celle d'Espagne. Cependant les fonctions diplomatiques n'étaient point de son goût ; trouvant qu'il fallait pour ce métier là, une finesse qu'il n'avait pas et qu'il ne se souciait pas d'avoir.[1]

En 1754, Milord Maréchal fut nommé gouverneur de notre pays et, à son arrivée à Neuchâtel, le 30 septembre de la même année, il fut installé dans cet emploi, qui était vacant par la mort de M. de Natalis. Il avait accepté ces fonctions sans hésiter, croyant pouvoir faire quelque bien dans ce qu'il considérait comme une place de fort peu d'importance ; il espérait aussi que notre climat conviendrait mieux à sa santé que celui de la Prusse et comptait terminer ses jours dans une douce sinécure. En effet, ayant pendant les premières années fait du château de Colombier son sé-

[1] Dans les détails qui précèdent, nous avons suivi l'*Eloge de Milord Maréchal*, par d'Alembert, éloge reproduit textuellement par la *Biographie universelle* des frères Michaud qui, sous la signature d'un de ses rédacteurs, le donne comme une œuvre originale. — Depuis l'arrivée de lord Keith à Neuchâtel jusqu'à sa mort, nous avons employé les documents inédits que possède la Bibliothèque de Neuchâtel, l'*Histoire de Neuchâtel*, par le chancelier de Tribolet, et les *Confessions* de J.-J. Rousseau.

jour habituel, il s'y occupait de chasse et d'agriculture. Les lettres que nous avons de lui à cette époque, le montrent constamment à la recherche de nouveaux arbres, de nouvelles plantes, légumes ou fruits dont il veut orner sa retraite ou faire apprécier les qualités au peuple qu'il administre; ainsi ce fut lui qui introduisit chez nous la culture de la pomme de terre. L'industrie l'occupe aussi : il engage Jaquet-Droz à se rendre à la cour d'Espagne avec ses machines ingénieuses; il le recommande à tous ses amis espagnols et contribue ainsi à fonder la fortune du grand mécanicien neuchâtelois. D'un autre côté, il forme le projet de créer à Colombier deux grands établissements industriels : une fonderie de canons et d'armes de toute nature, et une fabrique de vermicelles. Les Espagnols et les Turcs étant alors les armuriers par excellence, c'est d'après les principes de ces deux peuples qu'il veut organiser sa manufacture d'armes; dans ce but il traduit de l'espagnol un petit traité sur la matière. D'autre part, son séjour à Venise et dans le midi de la France l'ayant sans doute familiarisé avec la fabrication des pâtes d'Italie, il veut faire entrer ce comestible dans la cuisine neuchâteloise, tout comme il est le premier notable de notre pays qui, dans un repas, ait fait servir des pommes de terre à ses convives.

Milord Maréchal, qui resta toute sa vie célibataire, s'était formé une famille d'une façon assez singulière. Il avait élevé une jeune turque, fille d'un capitaine des janissaires, qui avait été trouvée dans les ruines d'Oczakow, lors de la prise de cette ville par les Russes; elle se nommait Emétulla, et Milord, qui lui avait fait donner une excellente éducation, avait pour elle une amitié vraiment paternelle, tout en ayant dû surmonter à son égard un sentiment plus vif. Cette jeune fille se convertit au christianisme pendant son séjour à Neuchâtel et fut reçue au baptême en 1763. Les registres de l'état civil de Neuchâtel indiquent le fait de la manière suivante : » Le lundi 24 janvier 1763, M. Henri-David Petitpierre a batizé Mademoiselle Marie, » qui portait le nom d'Emétulla, née dans le mahométisme, demeurant chez Milord » Maréchal d'Ecosse, notre gouverneur, depuis le fameux siége d'Oczakow en 1737. » Laquelle a souhaité de faire profession de christianisme, après en avoir reconnu la » vérité, par la bénédiction que Dieu a répandue sur les instructions qu'il lui a don- » nées.» Lord Keith, non content d'avoir élevé cette jeune turque, lui fit encore faire un mariage honorable et lui donna, outre sa dot, une rente de deux mille écus sur les biens qu'il avait recouvrés en Ecosse; de plus, Frédéric II assura à Emétulla la jouissance du château de Colombier pendant sa vie. Elle ne fit pas usage de cette faveur royale et, si nous ne nous trompons pas, s'établit en Ecosse avec son mari.

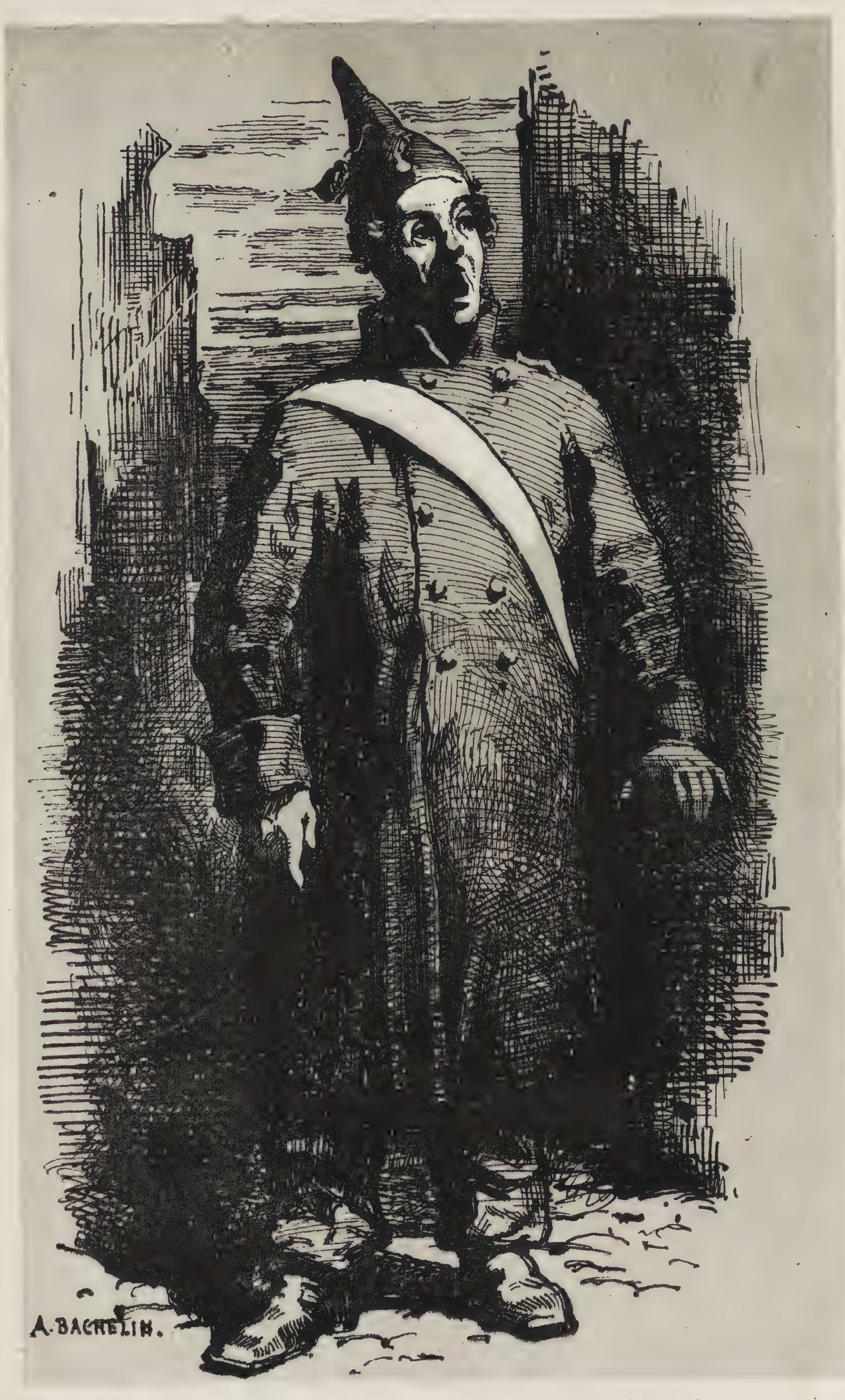
Les autres membres de la famille du gouverneur étaient Ibrahim le tartare, Stéphan le calmouck et Motcho le nègre. Ibrahim se disait de la race du grand Lama et, vu cette origine ecclésiastique, Milord l'appelait son «grand aumônier.» «C'était,» suivant ses paroles, «un concours de circonstances qui lui avait donné sa petite horde »tartare, dont il s'accommodait assez.» Il se trouvait même si bien de ces serviteurs,

qui tous lui avaient été donnés comme esclaves, qu'il en fit ses enfants adoptifs et pourvut à leur avenir en les instituant héritiers d'une partie de sa fortune.

Les illusions que lord Keith s'était faites sur la douce existence qu'il allait mener chez nous ne furent pas de longue durée. Ce grand seigneur écossais, ce général n'était point fait pour gouverner les Neuchâtelois: habitué, par sa haute naissance et sa carrière militaire, à une obéissance passive de la part de ses inférieurs, il fut très surpris de trouver chez ses nouveaux administrés une autre manière de voir et de penser. Il ne comprit jamais le caractère de notre peuple, encore moins nos lois et nos coutumes, et la vivacité avec laquelle les Neuchâtelois défendaient leurs droits, envers et contre tous, lui paraissait être de la sédition; aussi, par ses actes et ses paroles, il semble plutôt avoir soufflé sur le feu des dissensions que cherché à l'éteindre. Un ami intime de Milord Maréchal, un illustre écrivain, Jean-Jacques Rousseau, fait le portrait de notre gouverneur dans les lignes suivantes: «Les Neuchâtelois qui n'aiment que la pretintaille et le clinquant, qui ne se connaissent point en véritable étoffe, et mettent l'esprit dans les longues phrases, voyant un homme froid et sans façon, prirent sa simplicité pour de la hauteur, sa franchise pour de la rusticité, son laconisme pour de la bêtise; se cabrèrent contre ses soins bienfaisants, parce que, voulant être utile et non cajoleur, il ne savait point flatter les gens qu'il n'estimait pas.» D'un autre côté, un historien neuchâtelois, le chancelier de Tribolet, qui n'avait pas pour ses compatriotes le même dédain, ni pour lord Keith le même enthousiasme que le philosophe, nous dit: «Sa conduite publique et particulière dans ce pays présente divers traits d'inconstance, de boutade et même de hauteur. . . . . Lord Keith y a laissé la réputation d'un honnête homme, mais bizarre et fier de sa naissance et de la faveur de Frédéric II.» La vérité est sans doute entre ces deux extrêmes, et ce que les écrivains que nous venons de citer ne mentionnent pas, c'est que l'indifférence complète en matière religieuse, pour ne pas dire l'incrédulité avouée de Milord Maréchal, durent lui rendre particulièrement désagréables les querelles théologiques qui agitèrent le pays sous son gouvernement.

(La suite à la prochaine livraison).

J.-H. Bonhôte.



Le Guet de Nuit. (Neuchâtel — 1830-1856.)

Guet, bon guet ! il a frappé douze heures; il a frappé douze heures!

LE GUET DE NUIT

L'institution du guet, à laquelle quelques savants donnent une origine romaine, remonte assurément à des temps antérieurs, à Noé peut-être, s'il faut en croire la ballade :

Noé..... fonda le guêt
Pour qu'on ne vendangeât sa vigne.
Noël le guet !
Noël la vigne.

Le guet, c'est la sentinelle de nuit de toute nation militaire. Nécessaire en temps de guerre, il fut maintenu en temps de paix avec d'autres attributions. Toute hypothétique que soit cette origine, elle est vraisemblable et il ne faut pas lui en chercher une autre. Des ordonnances de Charlemagne, de Saint-Louis, du roi Jean et de François Ier règlent le service de nuit pour les gardes civiques ou gardes bourgeoises, auxquelles était dévolue la garde des villes, de préférence aux troupes mercenaires.

Il y eut alors le *guet assis*, composé de bourgeois, gens de métiers, boutiquiers, etc., et le *guet royal*, ou payé par les rois ; préposés à la garde des saintes reliques, des personnes et des choses, il paraîtrait, selon le bibliophile Jacob, que l'un et l'autre guet ne remplirent jamais le but de leur institution, d'où les surnoms historiques de *guet dormant*, donné aux bourgeois, et *pauvre guet*, donné au guet royal.

En Allemagne le *Nachtwächter*, en Espagne le *Sereno*, eurent de longtemps pour office de corner ou de *crier les heures*. La raison de cet usage ne nous est point parfaitement déterminée. Etait-ce pour dire aux bourgeois que le temps passait, *ruit hora fugit irreparabile tempus.* — Mais la nuit est faite pour dormir et peu importe que ces heures passent déterminées ou non. Etait-ce pour engager les chrétiens à veiller ? *Veillez et priez !* ou pour leur donner une sécurité parfaite en leur repos en les réveillant toutes les heures ?

En Espagne, le crieur de nuit indiquait en plus de l'heure, le temps qu'il faisait et pouvait dans l'origine donner à l'agriculteur, au voyageur ou à l'artisan, l'occasion de combiner l'emploi de la journée du lendemain, mais par optimisme ou par habitude, dans un pays où le ciel n'est couvert que par exception, il n'annonça jamais qu'un temps éternellement serein : *Tiempo sereno*, même dans les nuits noires et pluvieuses ; de là son nom de *Sereno*.

En Suisse, le *Nachtwächter*, comme celui d'Allemagne, armé d'une hallebarde, puis d'un mousquet, portait ou un cornet ou une sonnette pour donner l'alarme en cas de tumulte ou d'incendie; il avait aussi une formule, une ritournelle rimée et psalmodiée, et des passages évangéliques qu'il prononçait à l'occasion des fêtes de l'église. Chacun connaît ces mélancoliques couplets du guet de la Suisse allemande :

Loset vas i euch Wil sage
An der Glocke hetz zechni g'schlage
Zechni g'schlage
Zechni g'schlage

Et ceux de notre guet neuchâtelois :

Guet bon guet ! il a frappé douze heures,
Il a frappé douze heures.

Qui n'a souvent écouté, par une nuit calme, ces notes ou sonores, ou grêles, ou farouches du guet de nuit, recommençant à des intervalles réguliers pour s'éteindre au loin au détour d'une rue; les amis de l'étrange et du pittoresque regretteront comme nous ce vieux vestige des époques passées.

La première ordonnance à nous connue, relative à la garde de la ville de Neuchâtel et aux guets, date du 26 juin 1775, bien que cette institution existât auparavant. C'est à ce moment qu'elle fut probablement régularisée.

Cette garde fut composée de 21 guets et de deux lieutenants. Un lieutenant et sept hommes montaient la garde chaque nuit. Après la retraite sonnée, ils patrouillaient dans toute la ville, l'un d'eux était placé à l'hôpital pour ouvrir la porte à ceux qui entraient et sortaient et prendre les noms des étrangers. « Le guet du Faubourg, » partie de la ville alors dangereuse, « aura, dit le règlement, son fusil chargé à pou- » dre, afin que, s'il était assailli, il pût tirer en l'air pour se faire entendre du corps » de garde et avoir du secours. » D'autres allaient fermer les portes des Chavannes, de Saint-Maurice et de l'Ecluse, et en rapportaient les clefs au corps de garde. Le guet du Faubourg devait prendre la liste de l'auberge du Lion-d'Or, la seule désignée dans le règlement.

Pour la police du feu, un article prescrivait ce qui suit : « L'ordonnance montera » sur la tour de Diesse, où il y aura une lanterne allumée toute la nuit; il devra frap- » per un coup de marteau sur la grosse cloche en montant, et après avoir examiné » par les quatre faces, s'il n'aperçoit en ville aucun incendie, il frappera un coup de » marteau sur la même cloche en descendant; mais dans le cas qu'il aperçût du feu, » il devra incessamment ordonner au marguiller de sonner le tocsin. »

Les portes de la ville une fois fermées, malheur à l'étranger se promenant dans la nuit. « Toutes personnes, dit le règlement de police, qui ne seront ni bourgeois » ni reçues habitantes en ville et qui se trouveront sur rue sans lumière après onze » heures, le guet qui les rencontrera devra les conduire au corps de garde. »

Une ordonnance du 12 août 1793 porta à 30 le nombre des guets, plus deux ser-

gents subordonnés aux ordres du major ou aide-major de ville ; ils furent alors préposés à la garde des foires. Des modifications peu importantes furent apportées aux règlements antérieurs par un décret du 12 juin 1809 et du 14 mars 1831, décret par lequel le guet fut institué à Serrières.

Les règlements de la garde de la ville étaient très sévères ; chaque homme prêtait serment d'être obéissant aux ordres de Messieurs les Quatre-Ministraux, de M. l'inspecteur de la garde, etc.; de rapporter exactement tous *bamps* et *recousses* [1] à M. le maire, de faire exactement, sans support ni acception de personne, son rapport à M. le capitaine, de ne pas s'absenter de la ville pour découcher sans permission, etc. Les bonnes mœurs étaient de rigueur pour l'admission dans la garde, l'ivrognerie était punie ; cependant, comme on l'a vu plus haut, le règlement eut la prudence de ne pas demander un serment de sobriété, et il eut raison.

L'institution du guet tomba à la suite des événements de 1856 et fut remplacée par la garde municipale.

Nous donnons aujourd'hui le guet en tenue de nuit. Nous donnerons plus tard l'uniforme de grande tenue, avec notice.

A. BACHELIN.

[1] *Bamps.* Délits punissables par l'amende. *Recousse.* Rébellion, résistance à l'autorité.

UNE ÉPIZOOTIE AUX JOUX DE LA VILLE

EN 1701 ET 1702

A peine remis de l'émotion bien naturelle qu'avaient causée à Neuchâtel les troubles suscités par le Prince de Conti, du vivant même de S. A. S. Madame de Nemours, Princesse souveraine de Neuchâtel et Valangin, et préoccupé déjà des péripéties qui ne pouvaient manquer de surgir à la mort de la Duchesse, pour la repourvue de la Souveraineté de notre petit pays, le Conseil de Ville fut tout-à-coup obligé de laisser ces questions politiques, pour parer à une épizootie qui survint parmi le bétail qu'on avait envoyé de Neuchâtel aux Joux. Les *Manuels* de ce corps sont remplis de détails intéressants sur cette maladie, qui provoqua de nombreuses mesures de police sanitaire et d'hygiène vétérinaire, nécessita l'intervention du Conseil d'Etat, et contraignit enfin le Conseil de Ville à appeler à Neuchâtel un « médecin du bétail » à poste fixe. Nous rapporterons dans les termes mêmes de ce temps, l'histoire de cette épizootie, qui nous paraît avoir mérité toute l'importance qu'on y attacha à cette époque, sans nous perdre en suppositions sur la nature de cette maladie, alors que rien dans les actes à notre disposition ne peut permettre même une hypothèse à ce sujet.

Le 31 janvier 1701, les Quatre-Ministraux furent chargés d'adresser une bonne censure au sieur David Crible, boucher, qui avait tué une bête ladre et l'avait débitée en gros, se bornant à le dire à ceux qui l'achetèrent sans l'avoir accusé aux sieurs taxeurs. Bien que le Conseil eût profité de ce fait pour augmenter le serment des bouchers d'un article relatif aux bêtes ladres, il paraît que ce ne fut là qu'un cas sporadique, soit isolé, de maladie de l'espèce bovine.

Aussi, le 14 juin, le bétail rouge (vaches) de la Ville monta selon la coutume aux Joux, sous la conduite du berger Jean Necoud. Mais, le 1er août, sur l'information qu'il y avait de l'infection à la Petite-Joux, le Conseil remit à la prudence de MM. les Quatre, de donner les ordres qu'ils jugeraient à propos, pour obvier à un plus grand mal; puis, le 12 du même mois, il décida qu'on ne mènerait pas les taureaux de la Joux à la foire prochaine de Cernier.

Malgré ces mesures et l'attestation duement donnée, que cette maladie contagieuse n'existait pas en Ville, les communautés voisines défendirent d'amener à Neuchâtel leur bétail rouge. Emus de cette résolution fâcheuse, MM. du Conseil, non contents de faire prendre des informations sur ce qui pouvait avoir répandu ce bruit, prièrent, le 5 septembre, M. le Maire de «prester serment au Berger, au Vasmeistre (maître des basses-œuvres, en allemand: *Wasenmeister*) et autres que l'on croira avoir quelque connoissance de cette prétendue infection. Et en cas,» ajoutaient-ils, «qu'il se constate que le bruit qu'on a répandu ne contienne pas vérité, on fera des plaintes à Monseigneur le Gouverneur contre les communautés de Corcelles et Cormondrèche, qui ont les premiers fait ces défenses.»

Mais l'automne était là, et de crainte de voir les vaches apporter l'épizootie à Neuchâtel, on remit, le 30 septembre, à la prudence de MM. les Quatre-Ministraux, d'acheter du foin pour nourrir encore le bétail à la Joux; puis, le 24 octobre, on décida qu'on ferait incessamment abattre celles qui étaient déjà malades ou qui le deviendraient d'ici là, sauf à remettre aux propriétaires une pistole par bête assommée; en outre, comme c'était à la Petite-Joux que le fléau s'était montré, il fut passé en Conseil, le 2 novembre, qu'on exposerait en montes la Grande-Joux pour y mettre tout le bétail de la Ville l'année suivante, et que les 5 batz qu'on continuerait à faire payer par tête de bétail, seraient appliqués à l'extirpation de la broussaille de la Grande-Joux, cela sans doute afin que les vaches y trouvassent de la nourriture en suffisance, sans aller pâturer sur la Petite-Joux, mesure qu'on réitéra, le 5 juin 1702, à ceux de MM. les Quatre qui devaient monter, conformément à l'usage, à l'alpage de la Bourgeoisie, pour mesurer le lait des vaches, leur enjoignant en outre de faire faire un mur de séparation entre les deux Joux.

Il ne paraît pas que la mesure radicale prise relativement aux bêtes malades, eût abouti à enrayer l'épizootie, car on dut, le 2 novembre 1701, résoudre que les vaches finiraient de manger le foin qu'on avait acheté, sauf à réclamer des particuliers 12 batz par tête de bétail, puis qu'on aviserait ultérieurement sur ce qu'il y avait à faire. C'est ce qui eut lieu, le 14 du même mois, par la décision de faire descendre les vaches de la Petite-Joux par les lieux les moins préjudiciables aux communautés voisines, préalablement averties, en obligeant les propriétaires à garder jusqu'à nouvel ordre leurs bêtes à cornes enfermées dans leurs écuries, sous peine d'un chatoi de 5 livres; deux personnes assermentées furent en même temps établies pour visiter le bétail, faire des rapports à son sujet et pourvoir en cas de besoin, selon leur prudence.

Tout en éconduisant, à la même séance, les amodiateurs de la Petite-Joux, qui prétendaient à un rabais, on autorisa MM. les Quatre de les salarier de la peine qu'ils pouvaient avoir prise pour le bétail, et des remèdes qu'ils lui auraient fournis; et quand, le 20 mars suivant, ils voulurent revenir à la charge, on y eut d'autant moins égard qu'ils avaient été dédommagés par les propriétaires.

Mais l'autorité municipale n'était pas au bout de ses craintes. Le 30 novembre 1701, elle dut arrêter qu'elle ferait fermer les écuries qui contiendraient des bêtes malades, et qu'on exhorterait les propriétaires à faire tuer celles-ci, mais sans leur accorder de dédommagement, vu les frais déjà soutenus de ce chef par la ville.

Cette menace parut couronnée de succès, et, le 9 janvier 1702, comme depuis quelque temps il n'y avait plus eu de vache morte, sauf celle de M. le maire Rougemont, on permit de sortir des étables toutes celles qui étaient descendues de la Petite-Joux au mois de novembre passé, et l'on autorisa le Magistrat à bailler des attestations, quand la quarantaine après ce dernier sinistre serait écoulée.

Vain espoir ! Le 31 janvier, il fallut remettre à la prudence de MM. les Quatre-Ministraux, de donner incessamment tels ordres qu'ils jugeraient à propos au sujet de la maladie du bétail qu'il y avait en ville. Aussi, le 12 février, statua-t-on que lorsqu'on inscrirait les vaches pour les remettre à la Joux, on avertirait les propriétaires qu'on ferait tuer celles qui pourraient y tomber malades, contre une indemnité de 25 livres par bête, en dédommagement du cuir; et le 1er mai il fut passé, que tous ceux qui voudraient mettre cette année leur bétail sur les pasquiers de la ville, soit leurs domestiques, devaient déclarer par leur bonne foi, s'il était atteint de maladie ou soupçonné de l'être, afin non seulement qu'on ne mêlât pas des vaches suspectes au troupeau, mais qu'on ne les abreuvât pas même dans les bassins des fontaines publiques.

Le 15 mai, on put remettre à la prudence de MM. les Quatre, de bailler, quand *ils le jugeraient convenable, des attestations comme quoi, grâces* à Dieu, il n'y avait aucune maladie contagieuse en ville. Toutefois, dans les villages environnants, la confiance n'était pas rétablie, et le 5 juin, le Conseil de Ville dut faire prier Monseigneur le Gouverneur, en tant que chargé de la police du pays, de donner les ordres nécessaires pour que les communautés à traverser ne missent pas d'obstacle à la montée annuelle des vaches à la Joux, lui faisant rapport que, depuis deux mois, il n'y avait plus eu de mortalité parmi les bêtes à cornes de la ville, à l'exception d'un bœuf de l'ancien receveur Jean-Pierre Purry, qui était péri sans qu'on sût au juste de quelle maladie, ce pourquoi on avait sequestré le bétail de ce particulier, qui eut de la peine à obtenir à cette date (5 juin) de le faire paître dans quelque endroit des pasquiers de la Ville.

Après avoir entendu les députés des communes de Peseux, Corcelles, Montmollin et Rochefort, dont trois demandaient que la ville de Neuchâtel fût rendue responsable du dommage qui pourrait arriver, tandis que les gouverneurs de Coffrane et des Geneveys-sur-Coffrane, qui représentaient la communauté de Montmollin, ne mettaient aucun empêchement à la demande de la Ville, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 6 juin, sauvegarda les intérêts des villages timorés: en effet, il autorisa le Conseil de Ville à faire conduire le bétail à la Joux par le grand chemin ordinaire, à la charge d'en donner avis, le jour auparavant, dans les lieux où il passerait, de se

mettre en route à deux heures du matin, ou au plus tard à trois heures, de faire tenir les vaches à l'attache par des personnes qui les empêcheraient de brouter l'herbe le long des chemins, comme aussi de boire dans aucune fontaine, de faire précéder le troupeau par d'autres individus chargés d'avertir ceux qu'ils pourraient rencontrer sur la route avec de l'autre bétail, qu'ils eussent à s'en écarter pour ne pas se mêler avec celui de la ville, et de le faire suivre par d'autres personnes encore, qui auraient soin de mettre en terre la fiente qui en tomberait.

On était impatient de savoir les vaches hors de Neuchâtel, de peur qu'un nouveau cas de maladie ne donnât plus de succès à l'opposition des localités voisines : aussi l'arrêt du Gouvernement ayant été lu le 7 juin à l'Hôtel-de-ville, dès le lendemain le cortége se mit en route, devançant le jour et observant les mesures indiquées, non pas avec les chants joyeux des vachers, mais rappelant bien plutôt les précautions prescrites aux lépreux par la loi mosaïque ; et, le 5 juillet, on décida que dès le lundi suivant, on attesterait « comme c'est » qu'il n'y avait point de maladie contagieuse du bétail dans la ville de Neuchâtel.

Mais, hélas ! le 26 juillet, on apprenait que M. Merveilleux, maire de la Brévine, avait un bœuf malade depuis 17 jours, et qu'on n'avait déclaré que «samedi dernier, auquel jour on bailla les ordres convenables pour faire venir Adam Dros dit Busset, de la Chaux-de-Fonds, médecin du bétail, qui étoit venu hier et ayant visité ce bœuf, il dit qu'il ne croyoit pas qu'il fût atteint de maladie contagieuse ; que cependant, » continuait le Maître-bourgeois, « depuis samedi on a discontinué de donner des attestations, et comme les communautés voisines se trémoussent beaucoup à ce sujet, MM. les Quatre-Ministraux ont jugé à propos de faire assembler le Conseil pour avoir son avis là-dessus. » Sans en arriver encore à engager un vétérinaire à poste fixe, le Conseil prit néanmoins un arrêté sage, celui de faire abattre et ouvrir ce bœuf, afin qu'on pût continuer à déliver des attestations, s'il n'était pas atteint de maladie contagieuse, devant délivrer dans ce cas 50 livres outre le cuir au sieur Merveilleux, mais ne lui allouant qu'un dédommagement de 25 livres, si l'animal était atteint de mal contagieux, n'accordant dans ce cas le cuir au propriétaire, qu'à condition que celui-ci le fît immédiatement plonger dans le Lac ou dans de la chaux.

Que trouva-t-on ? Le *Manuel du Conseil de Ville* se tait à ce sujet ; mais le 2 octobre, ordre fut donné à chacun de déclarer immédiatement quand une pièce de bétail tomberait malade, sous peine de proteste en justice pour tous maux et dommages que la Ville en pourrait souffrir.

Il paraîtrait, à en juger par l'absence de documents à ce sujet, que le mal ne se reproduisit pas à la Grande-Joux : mais pourtant, les Quatre-Ministraux firent venir un autre médecin de bétail, nommé Joseph-Samuel Chapuis, avec lequel ils furent chargés de convenir, le 19 février 1703 ; on leur remit en outre le soin de faire donner des breuvages convenables à tout le bétail rouge de la Ville, avec obligation

aux particuliers de se conformer à leur règlement pour la répartition de la somme qu'on donnerait à ce vétérinaire.

A partir du 7 mai, MM. les Quatre furent autorisés à donner attestation qu'il n'y avait plus de mal contagieux à Neuchâtel. Mais on avait vu si souvent de telles déclarations bientôt contredites par les faits, qu'on n'y croyait plus. Preuve en soit que, dans la séance du 11, M. le Maître-bourgeois représenta à MM. du Conseil général, « que le dernier Mardi, le sautier de MM. les Quatre-Ministraux étant à Montmollin pour faire voir aux gouverneurs du village l'attestation comme quoi il n'y avoit pas d'infection de maladie du bétail en ville, et qu'à leur absence, il s'adressa au sieur lieutenant Isaac Donzel pour cela, lequel fut si mal avisé de lui parler comme si l'on avoit donné de fausses attestations l'année passée, » propos dont le dit Donzel, introduit au sein du Conseil fut obligé de se rétracter et de demander pardon, séance tenante.

Le 28 mai, après avoir décidé qu'on monterait dès le lendemain à la Joux, on accorda à plusieurs particuliers d'y mettre leurs vaches, bien qu'elles n'eussent pas été en ville depuis la Chandeleur, ainsi que cela devait avoir lieu, et cela, est-il dit, parce qu'il n'y irait que peu de bétail, mais toutefois, après avoir consulté le médecin du bétail pour savoir si elles étaient saines, et s'il y consentait, sans que cela pût rien faire contre le marché fait avec lui. Les craintes d'épizootie diminuaient, comme on le voit, car on commençait à lésiner avec le vétérinaire, bien qu'on augmentât par cet arrêté sa besogne. Toutefois, et malgré cette décision, J.-S. Chapuis ayant demandé, le 1er octobre, quelques récompenses et quelques frais qu'il disait avoir faits au delà de ce que son marché ne portait, le fait fut renvoyé à la prudence des Quatre-Ministraux.

C'est à la même qualité distinctive du Magistrat qu'on avait déjà fait appel, le 15 septembre, en le chargeant de chercher quelques personnes qui voulussent se charger de nourrir les taureaux pour la Ville, les acheter et revendre, à leurs périls et risques, en accordant de prix avec eux à ces conditions.

Sans qu'on dise si, comme cela est probable, cette décision fut en rapport avec la peur de voir se renouveler l'épizootie, qui empêchait les membres de l'un et l'autre Conseils de désirer la maîtrise des Joux, on statua le 7 avril 1704, que dorénavant cette charge serait exercée pendant trois ans, au lieu de deux seulement, comme cela avait eu lieu jusqu'alors.

Dès lors l'épizootie heureusement terminée ne motiva plus que deux arrêts du Conseil de Ville. Le 20 octobre, le sieur Jacob Doudiet, d'Hauterive, qui avait acheté de Mme Tribolet son droit de bois de la dernière taillée sans avoir pu l'amener, disait-il, à cause de la contagion qui pour lors était survenue en ville et ensuite à Hauterive, demandant de le pouvoir couper et prendre, fut renvoyé à la décision de MM. les Quatre. — Que cela provînt en effet, ou non, de l'infection qui avait régné à Neuchâtel, selon l'expression du temps, toujours est-il que, le 20 août 1703, le conseil

d'état avait eu à mettre d'accord les gens de Saint-Blaise et ceux d'Hauterive, à propos d'une maladie épizootique qui sévissait alors dans cette dernière localité : les premiers voulaient refuser aux seconds le droit de faire leurs récoltes, de labourer et de faire paître leur bétail dans les lieux où il se trouvait mêlé avec le leur. Ordre fut donné aux habitants de Saint-Blaise de cueillir ce jour même et le lendemain le reste de leur grain dans ces lieux, réservant la fin de la semaine à ceux d'Hauterive, Saint-Blaise devant s'abstenir de pâturer et de labourer aux lieux où les attelages de leurs voisins passeraient. Après ce terme, s'ils n'avaient pu s'arranger à l'amiable, ils eussent dû se représenter au château de Neuchâtel, ce qui n'eut pas lieu.

Puis, le 22 novembre 1704, l'ancien berger, J. Necoud, continuant à offrir ses services pour la garde du bétail, en même temps que Pierre Montandon, du Locle, demeurant à Messié, demandait cette place, éligible chaque année ; sur le vu des attestations du dit Montandon, par lesquelles il constatait de sa bonne conduite et de sa science pour la guérison du bétail malade, il fut préféré à Necoud en qualité de berger de la ville. On aurait peine à concevoir cet arrêt vis-à-vis d'un employé qui avait été utile pendant toute la durée de l'épizootie, si la part qu'eurent à ce changement les connaissances attribuées à P. Montandon en fait de traitement des maladies du bétail, et le fait que pendant les années suivantes, il n'est plus question de J.-S. Chapuis, ne devaient faire admettre qu'on fut bien aise d'économiser ainsi le traitement d'un vétérinaire au gage de la Ville, qui n'avait senti l'utilité d'une telle innovation que pendant la durée du danger, mais dont les Conseils furent sans doute heureux de réaliser une économie de ce chef, en attribuant les fonctions de médecin du bétail au berger.

Dr CORNAZ.

ESSAIS DE SÉRICICULTURE

TENTÉS DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

Nous avons reçu d'un de nos membres correspondants, M. Otz, de Cortaillod, bien connu du public par ses travaux et ses vastes connaissances archéologiques et historiques, un document intéressant qui démontre que, déjà dans le 17e siècle, on chercha à introduire dans notre pays la culture du mûrier et l'élève des vers à soie. L'initiative de ces essais revient aux réfugiés français, qui, comme c'est toujours le cas, payèrent largement l'hospitalité qu'on leur offrit en apportant un esprit d'initiative et des forces vivaces qui exercèrent l'influence la plus heureuse sur les Neuchâtelois. En effet, d'après les deux notes suivantes que nous a communiquées M. le Dr Cornaz, des essais furent faits à Neuchâtel déjà en 1686 par des réfugiés français. Voici ces notes, qui sont extraites des *Manuels* du conseil de la ville de Neuchâtel :

« Les sieurs Louis Chantard et Nicolas Plagnol, tous deux de Montélimard en Dau-
» phiné, exilés pour la religion réformée, sont reçus habitants ; on leur fournira une
» maison, on leur fournira trois métiers avec leurs outils pour manufactures de tou-
» tes sortes de draperies les plus convenables, et l'on leur marquera une place de
» terre sur le publicq pour y semer et planter des meuriers blancs (pour les vers à
» soye, puisqu'ils trouvent ce servir propre à cela), enfin on leur prêtera mille francs
» pour s'établir et acheter des laines. » (28 avril 1686).

» Le 3 août de l'année suivante (1687), le maître-bourgeois, Jean Bourgeois dit
» Francey, chirurgien, obtient pour trente ans le champ Collanbert, la prison aux va-
» ches et le closel de Pierrabot, moyennant 50 escus petits par an, aux fins d'y plan-
» ter des meuriers, qu'il laissera à la ville au bout de ce terme, sans rien prétendre
» du tout, à condition de n'abattre aucun des arbres qui y étaient alors, et de clore et
» fermer les dites pièces à ses propres frais.

» Le 7 octobre, on lui accorde le bûment pour cette année seulement, pourvu que
» dans deux ans, il y ait dans les trois closels, 3,000 mûriers de plantés. »

Il résulte de la communication de M. Otz que l'exemple donné par les réfugiés

français fut suivi à Boudry deux ans plus tard par un Neuchâtelois[1]. On sait que dans le courant du siècle passé, des mûriers furent plantés à Colombier et dans d'autres parties du vignoble et on concevait toujours l'espérance de voir se développer une industrie qui aurait été précieuse pour le pays. La Société d'émulation, profitant de la circonstance que l'abolition de la vaine pâture venait d'être décrétée, mit au concours en 1809 la question de savoir quelle branche d'industrie rurale ou commerciale on pourrait introduire dans le pays, pour remplacer celles qui n'offraient plus les mêmes ressources qu'auparavant, et couronna un mémoire sur la culture des mûriers blancs et des vers à soie présenté par Jean-François Imer, pasteur à la Neuveville. Ce mémoire, fruit de longues expériences, recommandait chaudement la sériciculture dans la Suisse occidentale. Des essais sérieux furent faits en 1836 par M. le professeur de Joannis et par M. Ph. Suchard père.

Ce dernier continua ses essais pendant sept années consécutives; il planta à Serrières 3,000 mûriers qui occupaient deux poses de vigne et donnaient aux vers à soie une excellente nourriture. Les cocons envoyés à Lyon obtinrent un témoignage très flatteur et tout semblait annoncer la prospérité de cette nouvelle industrie, lorsque la maladie vint frapper les vers à soie, et fit abandonner l'entreprise. Ces essais avaient été encouragés par le gouvernement et les Quatre-Ministraux, qui décernèrent des primes à MM. de Joannis et Suchard.

Ces détails succincts, dont nous faisons précéder le document de M. Otz, engageront, nous l'espérons, nos concitoyens à nous envoyer des notices de ce genre, afin que notre recueil devienne ce qu'il doit être, un vrai musée historique neuchâtelois, destiné à recevoir tous les matériaux de nature à jeter du jour sur le développement de notre peuple, matériaux précieux qui seront peut-être utilisés dans l'avenir par un Macaulay neuchâtelois.

Voici le document dont nous venons de parler :

Noble et prudent sieur David Guinand, maire de Colombier, bourgeois de Neuchâtel et de Vallengin ; est comparu en la maison de ville de Boudry par devant les sieurs Maîtres Bourgeois et le conseil de la ditte ville qui y estait assemblé. Auxquels il a représenté qu'il désire d'establir une manufacture de soye sur son bien des Prés d'Areuze qui est dans le territoire de Boudry, que pour ce il lui est nécessaire de planter environ deux Mil pieds de Meurier Blanc, pour avec la feuille d'y ceux nourir des vers à soye, mais que pour estre plustôt venus il est nécessaire de fermer toute la terre qu'il a aux dits prés d'Areuze proche sa Maison, ce qu'il ne peut faire sans la permission de la Bourgeoisie du dit Boudry à laquelle appartient le droit de pâturage, priant et requerrant qu'il plut à la ditte Bourgeoisie de lui amodier pour le terme de neuf ans tout le droict qu'elle a de pâturer le bestail du dit Boudry sur son dit Bien. — Ce qu'ayant esté

[1] Ces essais furent encouragés par les autorités municipales qui entourèrent de sollicitude une branche de l'industrie destinée à fabriquer des étoffes de luxe qui, cependant, à la même époque, étaient pour ainsi dire défendues par les règlements somptuaires de l'Etat et de MM. les Quatre-Ministraux.

mis en délibération et après avoir considéré que mon dit sieur Maire a vescu paisiblement avec toute la bourgeoisie et lui a tousiours témoigné beaucoup d'amitié et de bienveillance : il s'est passé qu'on lui passera amodiation pour le dit terme de neuf ans commenceant à Aujourd'hui et aux conditions suivantes, lesquelles il a agrée avec remerciement.

Premièrement qu'il laissera à tous les bourgeois de Boudry des meuriers blancs raisonnablement.

Qu'il laissera la rue libre pour y passer avec le char comme par le passé.

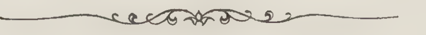
Qu'il laissera raisonnablement de sa terre proche les barres qu'il fera, pour que ses voisins puissent labourer les champs qui joignent son bien.

Qu'il quittera pendant le dit tems tout le droit qu'il a de pasturer ses bêtes sur le territoire de Boudry.

Qu'il paiera pour chacun an durant la présente la somme de 18 écus petits à la dite Bourgeoisie laquelle se rabattra par un chacun des dits neuf ans tant sur le sens que sur le principal de l'obligation que la ditte ville lui doit, mais il pourra jouir en outre de l'herbe des Rues.

La pièce ci-dessus a été copiée dans les *Manuels* de la bourgeoisie de Boudry.

H.-L. Otz.



MÉLANGES

Requête adressée au Conseil d'Etat par un milicien des Brenets 1783.

Magnifiques et puissants Seigneurs !
Plaise à vos nobles Excellences,
Qu'un de vos humbles serviteurs,
En vous dévoilant ses souffrances,
Vous intéresse à ses malheurs ;
Connaissant vos vertus sublimes,
Frédéric ce Prince magnanime
Vous donna son authorité.

Cette noble marque d'estime,
Est due à votre intégrité ;
Par vos loix celui qu'on opprime,
Peut vivre avec tranquillité,
Et vos arrêts et vos maximes,
Pleins de sagesse et d'équité,
Font que d'un amour légitime
Tous nos cœurs se sentent pressés.
Voicy déjà quelques années
Qu'il semble qu'un malheureux sort,
Se plaise par ses destinées
Me maltraiter jusqu'à la mort.
Occupé à l'agriculture,
Je me suis fait de dans le pied
Une fatale dislocure
Dont je me vois estropié ;
La moindre fatigue me blesse
Et me cause de la douleur.
Si dans mon état de foiblesse,
Je m'applique à quelque labeur,
Je passe la nuit toute entière,
Sans pouvoir fermer la paupière,
Et ne trouve dans ma souffrance
Pour tout appui que la constance.
Mon capitaine brave et humain,
Touché de mon fatal destin,
Du port des armes m'exempta ;
Ayant vu mon certificat,
Sans user de partialité
Me protégea avec bonté.
Mais lorsque notre compagnie
Eut pour chef Charles-Henri Cartier,
Sans égard pour ma maladie,
Il me refusa mon congé,
Voulant qu'à tous les exercices,
Avec armes je me rendisse,
Et que manquant à sa demande
Il m'en feroit payer l'amende.
Monsieur Gaudot à la revue,
Que nous eûmes l'été passé,

Ne daigna pas jeter la vue
Sur mon état ni mes papiers;
Cependant malgré mes disgrâces
Qui m'affligent et qui me menacent,
Magnifiques et puissants Seigneurs!
Daignez être mes Protecteurs.
Un congé de vos mains propices,
Peut adoucir tous mes malheurs.
J'espère que votre justice,
M'accordera cette faveur;
Recevant de vos Seigneuries
Cette marque de bienveillance
De douceur et d'humanité,
Je me verrai toute ma vie
Pénétré de reconnoissance,
Pour un bienfait aussi marqué.
Plaise au Seigneur sur vos personnes,
Répandre ses prospérités,
Prolonger les jours qu'il vous donne,
Vous combler de félicité
En vous assignant pour couronne,
Celle de l'immortalité.
Que le plus humble des sujets
Ose se dire avec respects
Votre très obéissant serviteur,
Charles-Fréderic Matthey, graveur.

Brenets, 17 avril 1783.

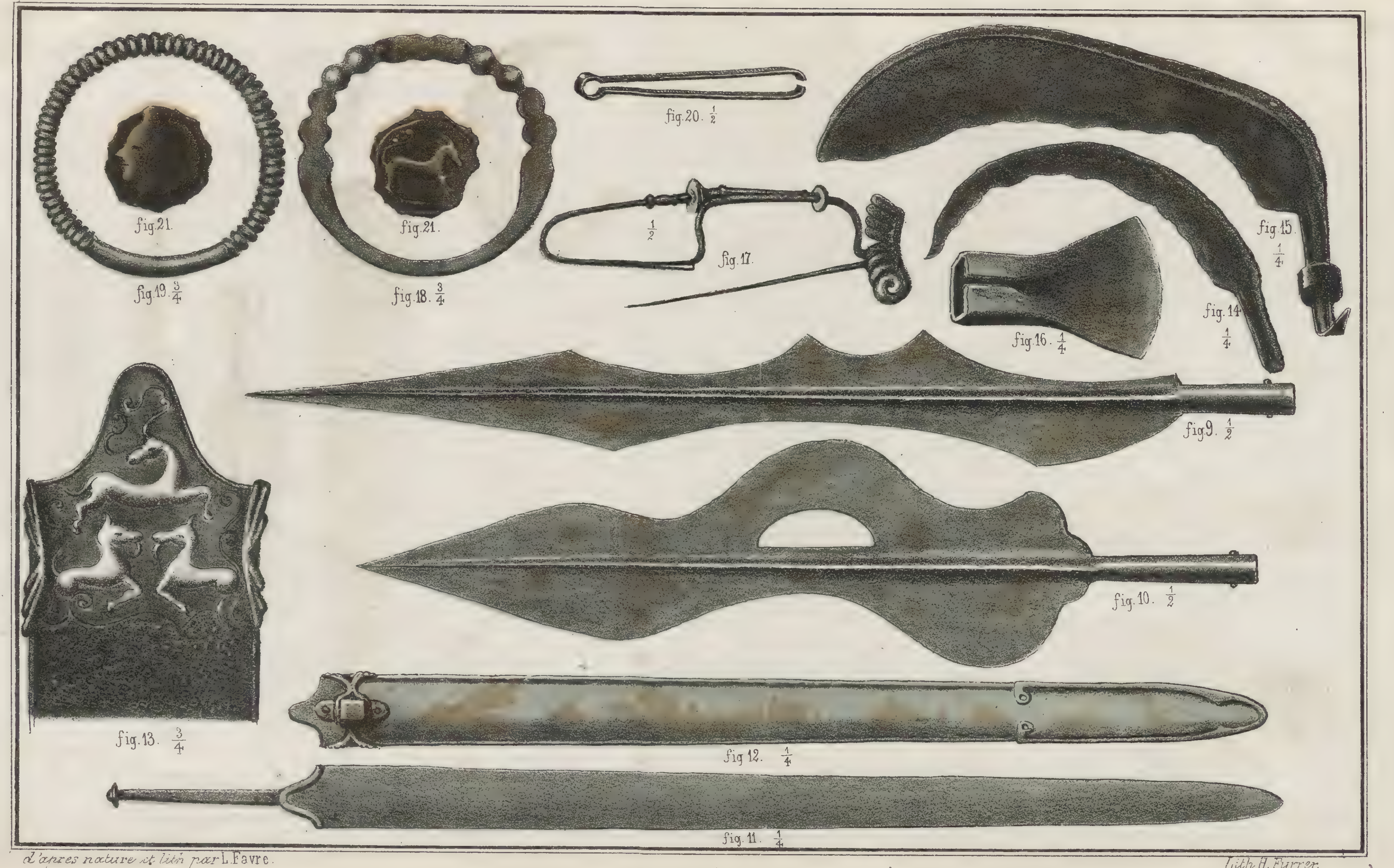
Bien que cette touchante supplique fût accompagnée d'une déclaration du chirurgien Abram Huguenin, constatant *que l'os pubicus et le radius dessou le peroné étaient entièrement dérangés et hors de leur place*, elle n'attendrit pas le Conseil d'Etat, qui décida de ne pas accorder la demande du suppliant, mais d'autoriser le sieur lieutenant-colonel Gaudot « à user de ménagement en sa faveur, lorsqu'il apparoîtra qu'il est incommodé. »

DICTON NEUCHATELOIS : Nion ne s'crait pouet.

MUSÉE NEUCHATELOIS.



L.Favre.



d'après nature et lith par L. Favre.

Lith. H. Furrer.

Age du fer.

LES CONSTRUCTIONS LACUSTRES

DU LAC DE NEUCHATEL

III. — Age du fer.

Il y a longtemps que l'on a recueilli sur plusieurs points des lacs de Neuchâtel et de Bienne des objets en fer associés à d'autres d'une origine plus ancienne, ainsi au Steinberg de Nidau, à Möringen, à Cortaillod, à Font. En réalité cependant, il n'est qu'une seule station de pilotis qui se rapporte exclusivement au premier âge du fer, c'est celle de la Tène, près de Marin, au lac de Neuchâtel. Elle mérite par conséquent que nous nous y arrêtions un instant.

La rive du lac entre la Maison-Rouge et la route de Préfargier, en aval d'un bas-fond en forme de bourrelet qu'on appelle le *Heidenweg* ou chemin des Payens, est essentiellement plate, composée d'un limon fin et tourbeux, le même qui s'étend sous les tourbières avoisinantes. Les vagues du large, en rongeant et minant ce banc d'argile, y occasionnent de fréquents éboulements qui, vus de la surface, ont l'air de grands rochers abrupts rappelant une jetée. De ce que par-ci par-là un pieu se montre au bord de l'éboulement, quelques riverains, trompés par cette fausse apparence, ont pu en conclure que c'étaient les piquets destinés à supporter l'ancienne jetée. C'est aussi sans doute la raison pour laquelle ces pieux, bien que connus depuis longtemps, n'ont pas attiré l'attention. C'est la surface de la zone limoneuse où l'eau est très peu profonde (de 70 à 60 centimètres) que l'on désigne sous le nom de *Tène* [1].

En naviguant sur ces bas-fonds limoneux, on observe sur nombre de points des groupes de pieux pour la plupart taillés en pointe et s'élevant de 10 jusqu'à 30 centimètres au-dessus du fond, sans jamais arriver à la surface, excepté par les très basses eaux.

Il est possible que l'on finisse par trouver des antiquités partout où se montrent quelques pieux. S'il en est ainsi, la Tène aurait été un établissement

[1] Sans doute du latin *tenuis*, en allemand *dünn*. Il paraîtrait que dans certain patois local on dit « l'eau est tène », c'est-à-dire peu profonde. Le nom patois de ténevière pour Steinberg a probablement la même origine.

considérable. Jusqu'ici la plupart des objets ont été recueillis sur deux ou trois points d'une étendue très limitée (mesurant ensemble moins d'un hectare).

Les pieux sont de l'espèce de ceux des stations de bronze, de moyenne épaisseur, mesurant de 12 à 20 centimètres de diamètre. Ils sont très vermoulus, ainsi que les poutres qui gisent çà et là sur le fond, ensorte qu'il est difficile de s'en procurer d'entiers.

Ici, comme dans les stations de l'âge de la pierre et du bronze, c'est dans le voisinage immédiat des pieux qu'on recueille les antiquités. Dans l'origine, quelques objets ont été trouvés à la surface ; mais la plupart sont enfouis à une profondeur de 1 m. à 1 m. 50, d'où on les retire en creusant dans le limon. Les objets qu'on obtient de cette manière sont toujours les mieux conservés. Les armes et ustensiles en fer en particulier ont pu s'y maintenir intacts, à l'abri du contact de l'air et favorisés en outre par les propriétés antiseptiques des parties tourbeuses du limon.

Les objets assez nombreux que la station de la Tène nous a fournis depuis quelques années se classent comme suit dans l'ordre de leur fréquence :

Armes, ustensiles et vases. — Objets de parure. — Monnaies. — Squelettes.

Les *armes* sont des pointes de javelots, des fers de lances remarquables par leurs dimensions (jusqu'à 40 centimètres) avec une arête vive sur chaque face et des ailerons très larges, qui ne sont pas toujours symétriques [1]. Quelques-uns sont irréguliè-

[1] Il résulte d'une communication faite par M. Fréd. de Rougemont à la Société d'histoire de la Suisse romande dans sa dernière réunion tenue à Neuchâtel, en août dernier, que les armes de la Tène correspondent d'une manière frappante à la description que Diodore de Sicile fait des armes des Gaulois.

« Au lieu d'épée, dit Diodore de Sicile (liv. 5, chap. 30, traduction de Miot), les Gau-
» lois ont pour arme offensive un espadon suspendu au côté droit par une longue chaîne
» de fer ou de cuivre ; et quelques-uns rattachent leurs tuniques avec des ceintures or-
» nées de plaques d'or et d'argent. Comme arme de trait, ils ont des javelots qu'ils nom-
» ment des lances ; le fer a une coudée de long (près d'un demi-mètre), le fût une cou-
» dée et quelque chose de plus, et la largeur de l'arme est à très peu près de deux palmes
» (trois pouces environ). Leurs épées ne sont pas moindres en longueur que le saunium
» ou javelot des autres nations, et leurs javelots ont le fer plus long que leurs épées. De
» ces armes, les unes sont forgées droites, d'autres sont en zigzag avec l'extrémité re-
» courbée en arrière, afin qu'elles puissent en frappant, non seulement percer, mais en-
» core entailler les chairs et déchirer la plaie lorsqu'on retire le fer. »

Nous croyons, dit M. de Rougemont, que Diodore n'a pas compris l'écrivain qu'il copiait et qu'il a substitué les termes *moindres* et *plus grands* (que Miot traduit : *moindres en longueur* et *plus longs*) à ceux de *moins larges* et *plus larges*. C'est ce qui nous paraît prouvé par le cas qui est en tête de sa phrase. Nous proposons la correction suivante, qui nous est inspirée par la vue des armes de la Tène : « Ces fers de javelots de
» trois pouces de largeur sont fort extraordinaires, car ils sont plus larges que ces longs

rement échancrés, sans doute pour rendre l'arme plus redoutable (fig. 9). D'autres sont à jour, présentant des vacuoles bizarres (fig. 10), avec des contours saillants qui pourraient bien être le point de départ de la hallebarde. On possède aussi des fragments de la hampe qui était remarquablement grêle et garnie à son extrémité d'une pointe en fer à pans coupés.

Les *épées* méritent une attention toute particulière. La lame (fig. 11) a de 80 à 90 centimètres de long; elle est à deux tranchants, tout d'une venue, sans rétrécissement au milieu; elle n'est pas aciérée, ensorte qu'elle se fausse facilement; elle n'a pas de croisière et il ne reste de la poignée que la soie, qui sans être très grande est cependant calculée pour une main d'homme ordinaire (13 à 15 centim.).

Le fourreau (fig. 12) est en fer battu, composé de deux feuilles très minces dont l'une recouvre l'autre, à l'exception de la partie inférieure, qui est garnie d'un cordon en fer artistement travaillé, embrassant les deux bords du fourreau. On est surtout frappé de la beauté des dessins qui ornent le haut du fourreau, et qui dès le débu avaient attiré l'attention de M. Ferd. Keller, comme étant également étrangers à l'art romain et à l'âge du bronze (fig. 3). Depuis, nous avons reconnu, sur l'un des fourreaux, l'emblême caractéristique des Gaulois, savoir le cheval cornu, tel qu'il se retrouve aussi sur les monnaies de la même localité. On remarque en outre sur la face opposée à celle qui porte l'agrafe de suspension une sorte de granulation qui rappelle quelquefois la peau de chagrin, et d'autres fois certaines damasquinures que les armuriers modernes obtiennent par l'emploi des acides (fig. 11 a).

Une partie des épées sont dans leur fourreau. Mais comme elles ne sont nullement attaquées par la rouille (le limon tourbeux les ayant préservées de l'oxydation), nous avons pu en retirer plusieurs du fourreau. Elles ont conservé leur tranchant parfaitement intact, de manière qu'on pourrait très bien les employer aujourd'hui. Il y en a qui sont munies d'une marque de fabrique près de la poignée.

Remarquons ici que presque toutes les épées que nous possédons ont été recueillies sur un espace très limité, de quelques mètres carrés, circonstance qui semble militer en faveur de l'idée que nous avons exprimée plus haut à l'occasion des constructions de l'âge de bronze, à savoir que c'étaient plutôt des magasins que des habitations proprement dites. On se représente difficilement comment tant d'épées se trouveraient réunies dans une seule habitation, à moins que ce ne soit pour une défense désespérée. Mais dans ce cas il serait peu probable qu'elles fussent neuves et dans le fourreau.

» et grands espadons, et cependant ces espadons ne le cèdent en largeur aux javelots » d'aucune autre nation. »

Les pointes en fer aux larges ailerons (fig. 9 et 10) auraient été des armes de jet plutôt que des lances, ce qui expliquerait l'exiguité de la douille (de deux centimètres à peine) qui était jusqu'ici un problème.

Les *ustensiles* en fer, sans être encore bien nombreux, méritent cependant d'être pris en sérieuse considération. Les plus fréquents sont des pointes de gaffes (perches pour pousser les bateaux dans les endroits peu profonds), que l'on a parfois pris à tort pour des fers de lance. Bon nombre ont conservé les clous qui les fixaient à la perche.

La *faucille* de cette époque est de la taille de celles de nos jours, mais un peu moins arquée, beaucoup plus grande que la faucille de l'âge du bronze et sans ornements (fig. 14).

Nous possédons en outre deux *faux* avec la virole d'emmanchement et le talon recourbé (fig. 15), preuve qu'elles devaient s'adapter à un manche long, un vrai faucher. La courbure est la même que celle de nos faux, mais les dimensions sont d'un tiers plus faibles (35 centimètres). Un intérêt tout particulier s'attache nécessairement à ces instruments. Comme ils sont destinés exclusivement à faucher l'herbe[1], on est autorisé à en conclure que leurs possesseurs étaient dans le cas de faire des provisions de foin, que c'étaient par conséquent des éleveurs de bétail.

La *hache* de l'époque du fer est plus grande et plus forte que le celt ou hache de l'âge du bronze. Son tranchant est élargi et le manche s'adapte dans une sorte de douille formée par le raccordement de deux ailerons (fig. 16). La hache moderne avec emmanchement horizontal n'existait pas encore, à ce qu'il paraît.

Il existe dans la collection de M. Schwab à Bienne, une *marmite* qui provient de la même localité; elle est en bronze battu. On y voit aussi une paire de ciseaux à tiges élastiques.

Ornements et objets de parure. Ils sont relativement moins abondants que dans les stations de l'âge du bronze, et comprennent plutôt des objets utiles que des objets de pure fantaisie. Ainsi, on n'y trouve ni anneaux, ni boucles d'oreilles, et nous n'avons recueilli jusqu'à présent qu'une seule petite épingle à cheveux ; encore pourrait-elle provenir de l'époque précédente, car elle est en bronze. On ne recherchait pas, à ce qu'il paraît, les ornements de détail. En revanche, on tenait à l'élégance des formes, comme l'attestent une foule d'objets qui nous ont été conservés. De ce nombre sont les *fibules* ou *agrafes* de manteaux (fig. 17). Nous en possédons une série nombreuse présentant toutes sortes de variations, mais reposant toutes sur le même principe, celui du ressort à boudin[2], qui est plus ou moins compliqué suivant le nombre de tours qu'on lui donne. Il y en a de toutes les dimensions, depuis six jusqu'à douze centimètres de long. La tige principale est quelquefois ornée. La plupart sont en parfait état et pourraient servir aujourd'hui. Toutes sont pourvues d'une coulisse pour recevoir l'extrémité de l'aiguillon et l'em-

[1] Ce n'est que dans les temps modernes que l'on a commencé à se servir de la faux pour les moissons.

[2] Les soi-disant épingles d'hôpital, que l'on a tant vantées récemment, reposent sur le même principe. Ce sont des fibules hélvétiennes, moins l'élégance.

pêcher de blesser. Cette fibule est différente à la fois de celle des Etrusques et de celle des Romains. Si, comme cela paraît probable, elle servait au même usage, on est en droit de conclure que ceux qui la possédaient portaient aussi des toges ou des manteaux.

Anneaux et boucles. Nous en possédons une collection nombreuse, les uns lisses, les autres ouvrés (fig. 15). L'usage qu'on faisait de ces objets n'est encore qu'imparfaitement connu. Les uns étaient vraisemblablement des boucles ou agrafes de ceintures. D'autres au contraire attendent encore leur interprétation, spécialement les anneaux circulaires. La plupart sont trop petits pour avoir servi de bracelets, les plus ornés sont d'ailleurs comprimés dans un sens contraire à ce que devraient être des bracelets ; d'autres encore sont divisés en sections (fig. 16), ce qui a fait naître l'idée que c'étaient des monnaies annulaires, comme les petits anneaux de l'âge du bronze. (Voyez plus haut, p. 32.)

On a aussi retiré de la même localité des *pincettes* d'un travail très fini, à la façon de nos brucelles, mais plus longues et destinées sans doute à un usage épilatoire, ce à quoi elles pourraient encore servir aujourd'hui.

Objets en bronze. La station de la Tène nous a aussi fourni plusieurs objets en bronze, qui au premier abord font disparate au milieu de tout cet ensemble d'ustensiles et d'armes en fer. Mais pour être du même métal, ces objets n'ont rien de commun avec ceux de l'époque du bronze proprement dite. Nous avons vu que ce qui caractérise les ustensiles de l'âge du bronze, c'est d'être *coulés dans des moules.* Ceux dont il s'agit ici sont en bronze battu, ce sont des garnitures, soit de casque, soit de selle ou de tout autre objet. La composition chimique du bronze paraît aussi être différente.

Monnaies. Nous avons eu le bonheur de retirer cette année (1864) de la station de la Tène les premières monnaies lacustres. Ce sont de véritables monnaies gauloises ayant d'un côté (sur l'avers) l'effigie d'un homme en profil, de l'autre (sur le revers) l'image caractéristique du cheval cornu, que l'on a aussi envisagé comme un taureau ou comme un bouquetin, et qui probablement n'était qu'une allégorie, une sorte d'animal fantastique servant peut-être d'enseigne, comme nous avons encore la licorne et le griffon dans nos écussons.

Ces monnaies, au nombre de cinq (dont une a été déposée au Musée de Neuchâtel), sont toutes du même type, mais avec de légères variations dans le dessin du cheval et dans l'effigie de la tête humaine, qui est différente sur chaque pièce, représentant probablement cinq chefs différents.

Les monnaies sont en bronze, simplement coulées dans des moules, réunies les unes aux autres par un col, à la manière dont les enfants coulent les écussons en plomb qui leur servent de joujoux (stockelets). On distingue sur chaque pièce les deux bavures du col qui la réunissait aux pièces voisines.

Ce type de monnaies gauloises se rencontre assez fréquemment, non seulement en France, mais même en Suisse, ainsi qu'on peut s'en convaincre en les comparant avec la collection figurée par M. le Dr Meier de Zurich. On en possède de très semblables de la Tiefenau, près de Berne, où elles sont associées à d'autres à l'effigie de Diane et d'Apollon, et portant l'empreinte de Marseille.

Enfin, on a aussi trouvé dans la même station une monnaie en cuivre très bien conservée à l'effigie de l'empereur Claude, ce qui indiquerait que la station a existé jusqu'au milieu du Ier siècle, embrassant peut-être toute la période comprise entre l'époque où Marseille était colonie phénicienne et le commencement de notre ère, (l'empereur Claude ayant régné de l'an 41 à 54 de notre ère).

La *poterie* ne fait pas non plus défaut dans l'âge du fer. Nous avons recueilli à la Tène un certain nombre de fragments de poterie noire ou mi-cuite, qui ne diffèrent pas sensiblement de ceux de l'âge du bronze.

A côté de cette poterie éminemment lacustre, on rencontre des débris nombreux de *poterie cuite ou rouge*, tels que fragments de grands vases, d'amphores, associés à des briques et à des tuiles soi-disant romaines et que l'on a peut-être confondus d'une manière trop générale avec les restes des établissements romains. Il existe, en effet, non loin de là, au pont de Thielle, des débris nombreux de briqueterie romaine et nous venons de voir qu'on a trouvé au milieu des pilotis de la Tène une monnaie du Ier siècle de notre ère.

Mais il ne s'en suit pas que toute brique cuite soit pour cela nécessairement romaine, attendu que les Romains n'en sont nullement les inventeurs. Il est suffisamment prouvé au contraire qu'il ont appris cet art des Etrusques, dont les ouvrages en terre cuite sont d'une rare perfection, comme on peut s'en assurer dans les musées d'Italie, spécialement au Vatican, à Florence, dans les collections de Chiusi et au Musée Campana. Rien n'indique que cet art ait été restreint aux limites de l'Etrurie. Il est vraisemblable au contraire qu'il s'est propagé de bonne heure, comme précédemment l'art de fabriquer le bronze, et l'on ne voit pas pourquoi les riverains de nos lacs, qui certes ne manquaient pas de goût, ne se seraient pas appropriés cet art bien avant les Romains, tout comme ils n'ont pas attendu l'arrivée de ces derniers pour travailler le fer et fabriquer des monnaies.

Les *squelettes* d'animaux sont moins abondants que dans les stations des âges précédents. Cependant ils ne font pas défaut. Les ossements de cheval surtout sont nombreux. Les autres animaux domestiques ne manquent pas non plus, mais ils n'ont pas encore fait l'objet d'études spéciales, non plus que les restes des animaux sauvages qui s'y trouvent associés.

Ce n'est que tout récemment que nous sommes parvenus à nous procurer les premiers débris humains de cette époque. Ce sont des os du tronc, des membres et, ce qui est plus important, un crâne presque complet, que nous nous proposons de décrire ailleurs en détail. Bornons-nous à dire ici qu'il est d'assez grande taille,

mais d'une conformation peu avantageuse, très long, aplati en dessus avec un développement occipital énorme, tandis que le front est très bas, presque nul. Sous ce rapport, il n'est pas supérieur aux crânes des deux âges antérieurs, si même il ne leur est inférieur. Il n'existe dans l'ouvrage de MM. Ruttimeier et His aucun crâne aussi désavantageusement conformé. Il appartient cependant au groupe des crânes helvétiens, et c'est du soi-disant type de Sion qu'il se rapproche le plus.

Les os des membres et spécialement les fémurs ou os de la hanche, dont nous possédons un certain nombre, ont été l'objet d'une étude minutieuse de la part de notre collègue, M. le Dr Guillaume ; ils indiquent des hommes dont la taille flottait entre 4 pieds 6 pouces et 5 pieds 8 pouces, par conséquent d'une taille supérieure à la moyenne.

Les dents, qui sont toutes conservées, présentent une particularité assez bizarre, en ce que non seulement les molaires, mais aussi les incisives et même les canines, sont fortement usées, comme si elles avaient, elles aussi, servi à la mastication. La même chose a été observée sur des mâchoires provenant d'anciens tombeaux.

En résumé, ce qui, au point de vue purement objectif, constitue le caractère distinctif de l'âge de fer, c'est l'apparition simultanée, dans nos stations et spécialement dans celle de la Tène, du fer, de la tuile avec poterie rouge, et des monnaies, trois éléments qui sont étrangers à l'âge du bronze et à plus forte raison à l'âge de la pierre.

Quand nous traiterons des monuments de la terre-ferme, nous aurons probablement à y ajouter un quatrième caractère, celui des *tumulus* ou Erdburg de la Suisse orientale.

Ed. Desor.

UN GOUVERNEUR DE NEUCHATEL

MILORD MARÉCHAL

Nous avons dit que Milord Maréchal ne jouit pas longtemps de la tranquillité qu'il avait espéré trouver chez nous; en effet, déjà en 1758 surgit une affaire épineuse, dont il ne sut pas se tirer avec adresse. Ensuite du troisième des Articles-généraux, les Neuchâtelois avaient le droit de servir en guerre contre le roi de Prusse, lorsque celui-ci ne combattait pas comme prince de Neuchâtel; mais le grand Frédéric ayant fait prisonniers à Rossbach quelques officiers et soldats neuchâtelois, il donna ordre à son gouverneur de témoigner aux quatre bourgeoisies sa surprise et son mécontentement de voir nombre de ses sujets entrer à main armée dans ses états, et combattre contre les troupes qu'il commandait en personne. Sur cette remontrance, la bourgeoisie de Valangin expulsa de son sein ceux de ses membres qui avaient combattu contre les armées prussiennes, tandis que les trois autres bourgeoisies s'en tinrent à des protestations de fidélité.

La délibération de la bourgeoisie de Valangin causa du mécontentement dans le pays, et un des officiers expulsés ayant menacé de s'adresser à la France, le gouverneur fit publier un mémoire dans lequel il s'appliquait à prouver que le roi n'avait point enfreint les Articles-généraux, et que la bourgeoisie de Valangin n'avait pas outrepassé ses pouvoirs à l'égard de ses ressortissants par l'expulsion de quelques-uns d'entr'eux de la corporation. Mais ce mémoire n'ayant eu d'autre résultat que d'envenimer la discussion, lord Keith annonça au Conseil d'Etat qu'eu égard aux contradictions qu'il rencontrait dans ce pays, il renonçait dès ce moment aux affaires et allait demander sa retraite au roi. Sur les instances du Conseil d'Etat et des bourgeoisies, il revint pour quelque temps de cette décision, mais le 27 janvier 1759 il quitta inopinément le pays, sans faire connaître au Conseil ni les motifs de son départ, ni le lieu où il se rendait.

Le brusque départ de Milord Maréchal avait pour motif un appel du roi qui, en guerre avec l'Autriche, la Russie, la France, la Suède et l'Empire, était arrivé au terme de ses efforts. Il chargea lord Keith de se rendre en Espagne pour une né-

gociation, dont le but principal était d'accélérer le retour de la paix. Pendant cette absence du gouverneur surgirent dans notre pays les débats occasionnés par la doctrine de Ferdinand-Olivier Petitpierre sur la non-éternité des peines de l'enfer, débats qui passionnèrent les Neuchâtelois d'alors à un point dont nous avons peine à nous rendre compte de nos jours. Connaissant l'indifférence religieuse du gouverneur, on peut supposer, sans lui faire tort, qu'il ne se donna que fort peu de peine pour apaiser cette querelle et peut-être fut-il pour beaucoup dans le mot que l'on attribue à Frédéric II, « que puisque les Neuchâtelois avaient si fort à cœur d'être damnés éternellement il y donnait volontiers les mains, et trouvait très bon que le diable ne s'en fît faute. »

Cependant la présence du gouverneur devenant nécessaire à Neuchâtel pour terminer cette affaire, chassé d'ailleurs par le climat de la Prusse et de la Hollande où il fit un court séjour en 1761, Milord Maréchal revint dans notre pays au mois de février 1762. Il rédigea aussitôt un projet de pacification ; mais les corps de l'état y ayant apporté des changements, il en conçut un si grand mécontentement qu'il écrivit de nouveau au roi pour demander sa retraite. Toutefois une sorte de transaction étant intervenue entre les corps de l'état et le gouverneur, celui-ci abandonna son projet de démission et la tranquillité fut rétablie dans le pays pour quelque temps.

En 1762, J.-J. Rousseau, chassé de Genève et de la France, vint se réfugier à Môtiers ; il donna avis de son arrivée à Milord Maréchal et lui demanda sa protection. Le gouverneur lui répondit en ces termes, le 12 juillet 1762 :[1]

« Monsieur. — J'écris au Roy pour avoir ses ordres sur votre retraite dans ce pays, en attendant vivez tranquille, je serois très aise de pouvoir vous faire plaisir et vous rendre service, puisque j'admire votre esprit et respecte vos mœurs.

» Si vous voudriez venir ici vous me feriez grand plaisir, j'enverrois un cheval ou une chaise à vous mener, vous resteriez sans gêne aussi longtemps ou aussi peu qu'il vous plaira. Vous trouveriez en moy un vieillard approchant du sauvage, quoique peut-être un peu gâté par le commerce des barbares policés.

» Le Maréchal d'Ecosse. »

Cette lettre fut le germe de l'amitié qui lia ensuite ces deux hommes, aussi différents par leurs caractères que par leurs goûts et qui semblaient si peu faits pour s'entendre. Rousseau se rendit à l'invitation de lord Keith, et dans le livre XII de ses *Confessions* il nous fait le récit de sa réception : « L'aspect vénérable de cet illustre et vertueux écossais, dit-il, m'émut puissamment le cœur, et dès l'instant même commença entre lui et moi ce vif attachement qui de ma part est toujours

[1] Dans les lettres de Milord Maréchal contenues dans cet article, nous avons conservé le style de l'auteur, ne faisant que quelques changements à l'orthographe lorsque celle-ci était par trop incorrecte.

demeuré le même, et qui le serait toujours de la sienne, si les traîtres qui m'ont ôté toutes les consolations de la vie, n'eussent profité de mon éloignement pour abuser sa vieillesse et me défigurer à ses yeux. » Nous verrons plus loin comment Rousseau perdit l'amitié de Milord Maréchal par son propre entêtement, et que ce ne furent point des traîtres qui les brouillèrent.

A la suite de cette entrevue, ainsi que le dit Rousseau, le gouverneur et le philosophe se lièrent d'une amitié des plus vives et, non contents de se voir aussi souvent que cela leur était possible, ils s'écrivirent, si ce n'est tous les jours, au moins plusieurs fois par semaine. Les lettres de Rousseau ont été publiées dans ses œuvres ; celles de Lord Keith, restées inédites, sont devenues la propriété de la Bibliothèque de Neuchâtel ; elles sont au nombre de quatre-vingt-treize et leur lecture attentive prouve que la collection est loin d'être complète. La première de ces lettres, que nous avons citée plus haut, est datée de Colombier, le 12 juillet 1762; la dernière fut écrite à Potsdam, le 22 novembre 1766 ; ainsi, cette correspondance relativement énorme, fut écrite en quatre années, mais l'amitié qui avait commencé par elle finit aussi avec elle.

La plupart de ces lettres ayant trait à l'histoire de notre pays, nous en citerons quelques-unes, d'autant plus qu'elles dépeignent lord Keith beaucoup mieux que nous ne pourrions le faire; en outre, une partie d'entr'elles sont rendues fort curieuses par les jugements que leur auteur porte sur les Neuchâtelois ou sur les événements qui ont lieu dans le pays qu'il gouverne. Dans les trois suivantes il donne avis à Rousseau de la réponse du roi, des conditions qu'il met à son séjour à Môtiers et, suivant son habitude, lord Keith donne quelques coups de griffe au clergé neuchâtelois. Au reste, ce clergé n'est pas le seul qui soit le but de ses sarcasmes; pour lui, tous les ecclésiastiques, à quelque confession qu'ils appartiennent, sont des « Lamas », et plus tard, lors des démêlés de Rousseau avec la Classe, le pasteur de Môtiers devient le « Sacrogorgon. »

« 16 août 1762. — J'ai réponse du Roy qui est fort aise de donner azile à la vertu persécutée ; il espère (dit-il) que vous n'écrirez pas sur des matières scabreuses qui pourroient exciter des sensations trop vives dans les têtes neufchateloises, et occassionner des clameurs de tous vos prêtres (il dit *vos* parce qu'il me parle des Neufchâtelois) enclins à la dispute et pleins de fanatisme. Je lui écriray que vous ne voulez plus ni lire, ni écrire, ni parler, que vous vous contentez de penser et de faire des lacets. »

« 24 août 1762. — Le Roy en agréant votre demeure en ce pays ci, ni a mis aucune condition ; ce qu'il a dit sur les têtes neufchateloises, etc., est à moy sans ordre à vous en parler, mais nous sommes tous d'accord, vous ne voulez pas mettre le feu à la maison où vous demeurez, et moy je ne désire que votre retraite vous soit commode. Pour l'engagement de ne lire, écrire, etc., je l'entens comme vous, et comme une façon de parler, sans le prendre à la lettre ; je serois bien faché que nous

n'eussions plus de vous que des lacets, quand même vous les feriez dans la dernière perfection. »

« Le 29 octobre 1762. — Je vous envoye, Monsieur, une lettre dont j'attens une réponse, et je me flatte qu'elle sera favorable aux désirs du Roy et de votre serviteur.

« Le Roy m'écrit, « votre lettre, mon cher Mylord, au sujet de Rousseau m'a fait » beaucoup de plaisir, je vois que nous pensons de même ; » puis il m'ordonne de vous envoyer de sa part du bled, du vin et du bois; en ajoutant: « je crois qu'en lui » donnant les choses en nature, qu'il les acceptera plutôt qu'en argent;» je laisse à vous à décider si cette façon d'agir à votre égard ne mérite pas quelque complaisance de votre part, et si en conscience vous pouvez refuser à faire plaisir à un homme qui serait très aise, si ses affaires le permettoient, de faire le quatrième avec David [1], Jean-Jacques et votre serviteur. »

Dans ses *Confessions*, Rousseau nous dit que le roi chargea Milord Maréchal de lui remettre douze louis, mais que celui-ci «embarrassé d'une pareille commission, et ne sachant comment s'en acquitter honnêtement, *tâcha d'en exténuer l'insulte*, en transformant cet argent en nature de provisions. » Cette assertion est pour le moins singulière, et nous ne pouvons croire, au vu de la lettre ci-dessus, que lord Keith ait menti au point d'attribuer au roi son maître des paroles qu'il n'aurait pas écrites. Mais l'irascible Genevois, qui se prenait pour le premier des humains, n'était jamais satisfait des égards qu'on avait pour lui, doutait toujours des bonnes intentions de ses amis et de ses protecteurs, et ne voyait que fourberie et mensonge dans les procédés où ils mettaient toute la délicatesse possible.

La mauvaise santé du philosophe lui faisant craindre une mort prochaine, et voulant autant que possible assurer l'avenir de sa femme, il s'adressa à son nouvel ami en lui demandant de quelle façon il devait s'y prendre pour tester en faveur de Thérèse. Lord Keith envoya une formule de testament à Rousseau, et sachant qu'il était fort peu riche, il prit la résolution de faire à sa femme une rente qui la mît à l'abri du besoin. «Soyez assuré,» écrit-il à Jean-Jacques le 9 décembre 1762, «soyez assuré que la bonne opinion que j'ay de vous va aussi à ceux pour qui vous vous intéressez, et que en tout temps je ferois avec plaisir ce que je pourrois pour votre gouvernante [2], si ma terre n'étoit pas substituée, je ferois tout de suite un arrangement à vous tranquilliser sur son compte. Je suis à travailler pour mes propres enfants, j'ai une fille légitime, Emétulla; un fils naturel, Ibrahim; et deux bâtards, Motcho de Guinée et Stephan le Calmouck [3]: leurs affaires arrangées (et elles le seront j'espère bientôt) j'adopteray la vôtre, mais il faut que je vive une année ou deux. Voylà encore

[1] David Hume, l'historien-philosophe anglais.

[2] On sait que Rousseau n'avouait pas son mariage avec Thérèse Levasseur, et que celle-ci passait pour être simplement sa gouvernante.

[3] Voyez sur ces personnages et leur origine, pages 47 et 48.

une forte raison de rester dans ce pays-ci, pour mettre à part quelque chose pour mes pauvres enfants. Je vois avec peine votre santé délabrée, et le peu de contentement que vous avez dans ce pays; quand vous iriez à Zurich vous y trouveriez des sots et des prétendants au bel esprit, le pis des sots; la célébrité de votre nom vous attirera cette maudite race, comme les guèpes vont au bon fruit . . .

« P. S. — Si votre gouvernante avoit le malheur de vous perdre, qu'elle vienne à moy; et si je ne suis plus de ce monde, qu'elle vienne à Emétulla; j'ai quelque argent à vous (du bled, vin et bois que vous n'avez pas voulu), cette petite bourse sera à elle. Il est dans un papier étiqueté: *du Roy à M. Rousseau*. Tranquillisez-vous, gardez-vous des sots et de la fièvre, et n'épargnez pas trop mon vin. Bon soir. »

Deux ans après, le 6 mars 1764, il lui écrit encore d'Edimbourg à ce même sujet: « J'ai acheté pour la somme de trente mille guinées une de mes terres. J'ai eu le plaisir de voir le bon cœur de mes compatriotes; personne ne s'est présenté à l'encan pour acheter, et la salle et la rue retentissaient de battements de main quand la terre me fut adjugée. Ceci cependant me jette dans des affaires que je n'entens pas et que je déteste. L'unique profit qui me revient est de pouvoir, par le profit que je pourrois retirer de mon achat, faire quelque bien à des gens que j'estime et que j'aime. Mon bon et respectable ami, vous pourriez me faire grand plaisir en me permettant de donner, soit à présent ou par testament, cent louis à Mademoiselle Levasseur, cela lui feroit une petite rente viagère pour l'aider à vivre. Je n'ai pas de parents proches, personne plus de ma famille; je ne puis emporter dans l'autre monde mon argent; mes enfants Emétulla, Ibrahim, Stephan, Motcho sont déjà pourvus suffisamment. J'ai encore un fils chéri, c'est mon bon sauvage, s'il était un peu traitable il rendrait un grand service à son ami et serviteur. »

Rousseau se laissa convaincre et accepta pour sa femme une partie de la somme que son généreux ami lui offrait. Mais l'année suivante, lord Keith, non content d'avoir assuré l'avenir de la compagne du philosophe, voulut en faire autant pour lui-même. La manière aussi délicate que touchante par laquelle il cherche, dans la lettre qui suit, à faire accepter ses bienfaits, est la meilleure preuve que nous puissions donner de la bonté de son cœur, bonté qui ne fut jamais altérée par la tournure bizarre de son esprit ni par les sophismes de son siècle.

« Potsdam ce 22 may 1765. — . . . . Ce qui me fâche est la crainte que l'impression de vos ouvrages à Neufchatel ne se faisant, il ne vous manque un secours nécessaire, car item il faut manger, et on ne vit plus de glands dans notre siècle de fer. Vous pourriez me rendre bien plus à l'aise que je ne le suis, et il me semble que vous le devriez; vous avez déjà fait un petit commencement dont je suis bien reconnaissant. Vous m'appelez votre père, vous êtes homme vray; ne puis-je exiger par l'autorité que ce titre me donne, que vous permettiez que je donne à mon fils cinquante livres sterling de rente viagère. Emétulla est riche, Ibrahim a une petite rente assurée, Stephan de même, Motcho aussi. Si mon fils chéri avoit quelque chose assuré

pour la vie, je n'aurois plus rien à desirer dans ce monde, ni aucune inquiétude à le quitter ; il ne tient qu'à vous d'ajouter infiniment à mon bonheur. Seriez-vous à l'aise si vous étiez dans le doute que j'eusse du pain dans mes vieux jours ; mettez-vous à ma place ; faites aux autres comme vous voudriez qu'on vous fît ; ne croyez-vous pas que la liaison d'amitié est plus forte que celle d'une parentée éloignée et souvent chimérique, moy je le sens bien.

« Je n'ai plus personne de ma famille ; une terre que j'ay de près de trente mille livres de rente, avec une bonne maison toute meublée, va à un parent fort éloigné qui a déjà à lui une terre de près de quarante mille livres de rente. J'ai encore une petite terre à moy, et de l'argent comptant considérablement. Je voudrais, sur ma terre, vous assurer cinquante livres sterling, rien n'est sûr que sur les terres. Soyez bon, indulgent, généreux, rendez votre ami heureux. Adieu. »

Rousseau ayant accepté la moitié de la rente qui lui était si généreusement offerte, et dont les deux tiers étaient reversibles à Thérèse, lord Keith voulut lui en remettre le capital, mais Jean-Jacques l'ayant refusé faute de savoir comment le placer, il fut envoyé à DuPeyrou qui se chargea d'en payer la rente jusqu'à la mort du philosophe et de sa femme. Ce ne fut pas la seule fois que Milord Maréchal vint en aide à son ami lorsque celui-ci était à court d'argent. Ainsi lorsque le gouvernement bernois l'expulsa de l'île de Saint-Pierre, lord Keith, qui était alors à Berlin, envoya à Strasbourg, par un courrier exprès, cinquante louis à Rousseau pour payer les frais de son voyage en Angleterre. Pendant son séjour dans ce pays, c'est encore le gouverneur de Neuchâtel qui pourvoit en grande partie à son entretien.

A la demande de Frédéric II, le roi d'Angleterre avait gracié Milord Maréchal et l'avait remis en possession de ses biens, au moins de ceux qui n'avaient pas été vendus par l'état ensuite de leur confiscation ; il forma alors le projet de retourner dans sa patrie en emmenant Rousseau ; il engagerait ensuite David Hume à se joindre à eux pour former une sorte de triumvirat philosophique mais peu orthodoxe, car, dit Milord, « je ferai une hermitage chrétienne à droite, une mahométane à gauche, et David Hume seroit logé entre-deux. » Il exécuta son dessein de retourner dans sa patrie, et, au commencement de 1763, il quitta notre pays où il ne revint jamais, quoiqu'il ait conservé sa charge de gouverneur jusqu'en 1768. Il se rendit à Berlin et au mois de juillet partit pour l'Ecosse. « Souvenez-vous, lui dit le grand Frédéric, que si vous ne vous plaisez pas en Ecosse, vous avez ici un ami à qui vous manquerez toujours, et dont vous ferez cesser les regrets quand vous voudrez. »

Les Ecossais reçurent avec enthousiasme leur compatriote, ce vieux débris de leurs guerres civiles ; nous avons vu plus haut comment ils applaudirent lorsqu'il racheta une des terres de ses ancêtres. A peine arrivé à Edimbourg, lord Keith fut entraîné dans un tel tourbillon de fêtes et de festins qu'il en fut promptement lassé. Déjà le 23 août, il écrit de cette ville à Madame de Froment : « Je n'ay pas un moment à moy que celui que je dérobe actuellement pour vous dire deux mots avant que les autres

soient levés. Tant de visites, tant de diners que j'en suis quasi accablé.» Quelques jours après, le 29, il répète les mêmes plaintes dans une lettre à Rousseau: « On me tue ici avec des diners trop tards et trop longs, il faut que je trouve moyen de m'en dispenser, ou que je déserte; il est juste qu'on vive un peu pour soy; il vaudrait mieux être un chou planté dans un jardin, que de vivre absolument pour les autres; le chou a l'avantage de ne pas souhaiter autre chose que les sucs de la terre qu'il reçoit. »

A ces petits désagréments s'en ajoutèrent bientôt d'autres, d'autant plus graves qu'ils n'avaient pas été prévus: Milord Maréchal, plus que septuagénaire, ne trouva en Ecosse qu'un climat trop rude pour sa santé; d'un autre côté, il craignit d'exciter les défiances de la cour d'Angleterre, par les réunions trop fréquentes de jacobites qui se rendaient chez lui, et avec lesquels il croyait, par honneur, ne pas devoir faire cause commune depuis qu'il avait accepté sa réhabilitation. Ces raisons l'engagèrent à abandonner le projet d'attirer Rousseau en Ecosse, et il se hâta de l'en prévenir par la lettre suivante, où il lui fait part de ses désappointements:

« Edimbourg ce 2 février 1764. — . . . . J'ay été un peu gêné, et je le suis en vous écrivant, jaurais bien des choses à vous dire de bouche que je ne veux mettre sur le papier, surtout sachant que mes lettres s'égarent. J'ai été en arrivant dans le pays malade les deux premiers mois, depuis ce temps je me porte assez bien. Le climat est très désagréable, la façon de vivre ne convient ni à mon goût, ni à ma santé; j'ay voulu m'y conformer un peu, et par là j'avois dérangé ma santé. J'ay affaire à des gens de loix et j'aurois bien des choses à dire. J'ay manqué ma vocation, je crois qu'elle étoit d'être Tartare Calmuck, mais des plus éloignés des Russes. A cette heure je suis trop vieux pour faire des bons projets; je me sens affoiblir assez rapidement, mais sans douleur. Je regrette bien que nous n'ayons pas fait connaissance il y a douze ans à Paris, nous aurions peut-être été depuis onze dans quelque jolie retraite. Ma maison dans ce pays n'en est pas une; j'ai tant de voisins que je ne puis jamais être un jour seul.

«Que faire? Venise est un voyage bien long à mon âge et vous ne croyez pas y être tout à fait en sûreté; Nice est dans un bon climat, mais une maudite race de gens; quand j'avois d'abord pensé à ce séjour, il y a des années, le gouverneur étoit un écossais, et bien mon ami et parent; il l'a quitté. Berlin ne seroit pas votre choix; j'y suis fortement attiré par des obligations, des cordiales invitations, d'attachement de cœur au roy de Prusse, et par la grande liberté dont j'y jouirois. En m'embarquant chez moy, je puis aisément être à Hambourg en trois jours, et en trois autres à Berlin. Monsieur de Froment y attend la succession d'une vieille cousine qui le mettroit bien à l'aise; de l'autre côté, je suis puissamment attiré vers vous, mais si l'un de nous manque, vous par vos infirmités, moy par l'âge, nous aurons fait un voyage pénible à pure perte. Je ne sais pas encore positivement ce que je feray; il faut me dépêtrer auparavant de toute affaire, les gens de loix les allongent et les embrouillent. Vous

les craignez pour votre petite succession : je crois que si vous faites un testament, laissant à Mademoiselle Levasseur ce que vous avez, la justice ne mettroit point de scellé. Le cas, si je ne me trompe, est arrivé à la mort d'une dame angloise à Couvet. J'écris par ce courrier à M. Rougemont, conseiller d'état, honnête homme, qui, je m'assure, sera bien aise de vous rendre service, ou, pour me mieux exprimer, mettre Mademoiselle Levasseur à l'abri des vexations de ce qu'on appelle la justice.

» Mon premier pas, après avoir rangé mes affaires, sera de sortir de ce terrible climat; si je vais à Berlin, le climat de ce pays pourroit aussi me chasser vers le Sud. Je vous écriray mes desseins, si à mon âge j'en forme d'autres que de végéter encore un peu, avec le moins de soucis que je pourray . . . . »

L'incertitude de lord Keith ne fut pas de longue durée, car il quitta l'Ecosse au mois de juin 1764 pour retourner finir ses jours en Prusse, où Frédéric II lui fit bâtir, dans le voisinage de Potsdam, une maison agréable et commode, d'où il pouvait aller par les jardins à Sans-Souci. Il avait la liberté de dîner tous les jours avec le roi et Frédéric avait pour lui les attentions les plus délicates; aussi Milord Maréchal disait-il de ce prince, dont le palais était pour lui une espèce de couvent où il jouissait du vrai bonheur: « Notre père abbé est l'homme du monde le plus aisé à vivre; cependant si j'étais en Espagne je me croirois obligé de le dénoncer à la Sainte-Inquisition, comme coupable de sortilège; car, s'il ne m'avait pas ensorcelé, resterais-je ici, où je ne vois que l'image du soleil, pendant que je pourrois aller vivre et mourir dans le beau climat de Valence? »

Peu après que Milord Maréchal eut quitté Neuchâtel, commencèrent les démêlés de Rousseau avec le pasteur de Môtiers, M. de Montmollin, et la Classe. Nous ne referons pas l'histoire de cette querelle, qui est connue, et que nous avons racontée ailleurs[1]; nous dirons seulement que le philosophe, après s'être mis dans la plus fausse des positions, en faisant publiquement profession de christianisme et en demandant comme une grâce d'être reçu à la communion, en même temps qu'il écrivait et publiait les *Lettres de la Montagne* où il attaque la religion révélée, fit de son mieux pour se tirer de la mauvaise voie dans laquelle il s'était engagé. Mais il avait compté sans les membres du gouvernement qui, pour la plupart, étaient hostiles à la Compagnie des pasteurs et qui, par les mesures officielles qu'ils firent prendre, mais plus encore par leurs discours, ne firent qu'aigrir le débat. Lord Keith ne fut pas plutôt informé de cette affaire qu'il conseilla à Rousseau de quitter le pays et lui indiqua divers lieux où il pourrait se retirer; il l'engagea surtout à se rendre en Angleterre, «c'est, dit-il, le pays où tout le monde peut vivre tranquille en ne faisant rien contre la loi écrite; car pour les non écrites, il n'y a qu'à Neufchâtel où elles sont en valeur. »

Le 8 février 1765 il revient sur ce sujet, et écrit à Rousseau une longue lettre dont voici les passages les plus saillants :

[1] *Biographie neuchâteloise*, tome II, pages 108-117.

« Je suis dans une très grande peine sur ce que vous m'écrivez de votre situation, et des tracasseries qui vous sont arrivées et qui sont poussées d'une haine théologale qui ne s'adoucira jamais; je ne sais que vous conseiller. Je prévoyois l'orage, je fis les pas que je pouvois pour vous en mettre à l'abri, je ne sais si on a suivi mon avis, cela ne dépendait pas de moy ni de ceux qui sont chez vous . . . . Le mal est que le temps presse, vous verrez ce que font les Neufchâtelois, ils prennent feu comme la paille; peut-être s'adouciront-ils voyant que vous ne leur dites rien ; ils ont écrit en Cour, cela donnera du temps, mais je crains que ce ne soit tout ce que vous ayez à espérer de ce quartier.

« Ce 10 février. — Hier j'ai reçu une lettre de M. Meuron et deux de M. Chaillet[1], elles m'apprennent que le Conseil d'Etat n'a pas renvoyé en Cour votre affaire comme ils m'avoient mandé, et me disent que les Ministres et les Ministraux deviennent tout à fait furieux; si la Cour voudroit vous soutenir (ce dont je ne vois la moindre apparence) la combustion augmenteroit, et l'issue est très incertaine sur tout ceci. Mon avis est que vous partiez pour l'Angleterre, pour faire voir que vous faites ce que vous pouvez pour la tranquillité du pays. Je vous diray de plus que si la Cour prenoit hautement votre parti, ce seroit le moyen le plus sûr de détacher, je ne dis pas tous vos amis dans le pays, mais à coup sûr le plus grand nombre. Ils en feroient alors une affaire de privilége; ils croiroient et se diroient des Brutus qui sacrifient leurs fils à la liberté de la patrie. Ils ont éprouvé leur force à l'occasion de Petitpierre. Allez en Ecosse ou en Angleterre et ne vous obstinez pas de vivre avec ces enragés. J'ay pris la liberté de vous offrir cinquante louis, en cas que vous ne soyez pas en argent comptant et que cela ne vous retarde; vous les rendrez à loisir. Faites voir à ces sots que vous n'avez pas besoin d'eux; l'Angleterre les vaut bien.

« Ce 10 au soir. — J'ay le plaisir à vous dire que le Roy s'est déclaré hautement à vous soutenir et protéger; il est bien loin, un mauvais coup est bientôt fait par un fanatique, une affaire remise aux ministres ira lentement, la protection du Roy vous donnera de l'appui chez quelques-uns et révoltera les autres, Priviléges ! Priviléges ! Priviléges ! ces enragés feront une affaire pour ce monde et pour l'autre de vous persécuter; calomnie, mensonge, faux témoins (pour la gloire de Dieu) tout sera employé. Je persiste dans mon opinion que vous devez quitter le pays... »

En terminant il engage encore Rousseau à se rendre en Angleterre, mais à quelque temps de là, Jean-Jacques lui ayant annoncé qu'il allait quitter Môtiers pour s'établir à Cressier, Milord lui répondit en ces termes le 22 mai 1765 :

« J'approuve fort votre retraite à Cressier; les Lamas sont Lamas partout, mais n'étant pas de leur congrégation ils ont moins de prise sur vous. Je me trouvois

[1] Meuron et Chaillet étaient aussi chauds amis de Rousseau qu'adversaires acharnés de la Compagnie des Pasteurs. Voyez sur Samuel de Meuron la *Biographie neuchâteloise*, tome II, page 71.

en Espagne très bien d'être hérétique selon les Lamas espagnols; l'inquisition m'était bien moins redoutable qu'aux autres. Je me souviens qu'une caisse de livres qui m'arrivoit par mer étant renvoyée à la visite de l'inquisition et le hasard m'ayant fait rencontrer le grand Inquisiteur, je le priai de me les rendre, en lui disant que quand même il s'en trouveroit de peu orthodoxes cela ne faisoit ni froid ni chaud vers moy, hérétique déclaré ; que du reste je ne prétois pas de pareils livres à personne. Il me fit des compliments sur mes mœurs, et me dit qu'il ordonneroit de me rendre mes livres sans examen, ajoutant : « Nous en avons beaucoup que per- » sonne n'ose réclamer, si vous les voulez je vous en fais présent. » Je me contentai des miens.... »

Pendant que le gouverneur et le philosophe faisaient des projets, « bâtissaient des châteaux en Espagne », suivant l'expression de lord Keith, les passions ne se calmaient pas à Neuchâtel, et la querelle entre Rousseau et la Classe, ou pour mieux dire, entre la Classe et le gouvernement, n'avait fait que s'envenimer par suite des mesures prises de part et d'autre. Une guerre de plume s'était allumée et les amis de Rousseau lançaient des gros mots et des injures à la face de leurs adversaires. Le gouvernement avait la population contre lui et Rousseau fut insulté à plusieurs reprises. Enfin, dans la nuit du 6 au 7 septembre 1765, le philosophe subit une espèce de bombardement dans sa maison et le lendemain une grande quantité de pierres furent trouvées près de sa chambre à coucher.

Il est maintenant à peu près avéré que, dans cette circonstance, Jean-Jacques fut mystifié par sa femme qui, dans le but de l'effrayer et de le faire quitter Môtiers, avait porté elle-même les pierres dans la maison et avait chargé quelque compère d'en jeter dans les fenêtres. Quoi qu'il en soit, Rousseau et surtout ses amis crièrent aussitôt à l'assassinat et la chose fut racontée dans ce sens à Milord Maréchal. A ces nouvelles la fureur de celui-ci ne connut plus de bornes, et l'on verra, par les trois lettres qui suivent, que s'il était peu croyant, il fut, dans cette occasion, fort crédule et qu'il prit au sérieux toutes les énormités dont on déclarait coupables les adversaires du philosophe.

(*La suite à la prochaine livraison*). J.-H. BONHÔTE.

CAMPAGNE DU COMTE LOUIS

EN ITALIE

Une des conséquences les plus durables de la formation des états du moyen âge par des peuples barbares et guerriers, est sans contredit la vie militaire des temps modernes, le génie de la guerre, la place importante qu'il occupe dans la vie des Européens et la part qu'il se fait comme moyen dans la politique. Cet esprit guerrier qui conduisit les essaims de barbares à la conquête de l'occident, se fondit en quelque sorte avec une espèce de vie civile à l'époque carlovingienne, puisque les seuls hommes libres d'alors pouvaient figurer dans la vie militaire.

Mais l'activité soldatesque et belliqueuse qui fut cause et effet à la fois des expéditions des croisades changea tout à fait d'objet une fois ces grands mouvements apaisés. Il naquit dans l'Europe occidentale une vie politique inconnue jusqu'alors: de la multiplicité des états vassaux réunis en confédération assez lâche pour laisser à chaque membre toute la liberté d'action politique à laquelle il pouvait aspirer, naquirent une multitude de rapports, le plus souvent de rivalité et hostiles, qui chargent l'histoire des quatorzième et quinzième siècles de scènes sanglantes.

La guerre nourrit la guerre; elle était dans l'air, et l'Italie, la France, l'Allemagne, immense empire qui s'étendait alors de la mer du Nord à l'Adriatique, et de la Baltique à la mer de Provence, se sont vues pendant deux sièles sans cesse agitées par des luttes dont la gravité de quelques-unes est compensée par le ridicule des autres.

C'est dans cet état de choses que prit naissance la pratique des troupes mercenaires, dont nous avons vu s'évanouir les restes ces dernières années. Le besoin de guerroyer, pour les soudards une fois entrés dans cette voie, l'humeur belliqueuse de quelques chefs, le peu de ressources qu'offraient certains pays à leurs ressortissants, la voie ouverte, dans laquelle se précipite toujours la foule qui ne raisonne pas, voilà ce qui forma dans le cours de ces siècles, les landsknecht, les reîtres, les malandrins, les armagnacs, les condottieri, les bravi, les capitaines, etc.; et d'où naquirent une foule d'expéditions aventureuses, qui enrichissaient les uns de précieuses dépouilles, tandis que d'autres avaient peine à s'en tirer les brayes sauves.

Nos comtes et nos ancêtres n'échappèrent pas à ces influences, et tandis que le comte Amédée lève courageusement la tête, en face du puissant comte Rodolphe de Habsbourg son rival et son égal, dans une guerre politique dont les éléments d'appréciation nous manquent malheureusement, un siècle plus tard, le comte Louis, son dernier successeur, celui qui clôt héroïquement la maison de Neuchâtel-Fenis, se laissa embarquer dans une de ces expéditions de condottieri, en fournissant des troupes à Jean Visconti, archevêque de Milan et en même temps seigneur de cette antique et importante cité.

Les ancêtres de notre comte Louis de Neuchâtel s'étaient occupés à organiser le gouvernement de leurs pays, et n'étaient pas sortis des limites de la Suisse pour faire la guerre. Louis fut le premier à prendre du service chez les princes de ce temps; l'on peut donc dire que les Neuchâtelois commencèrent alors, c'est-à-dire aux environs de 1340, à se faire connaître et à être recherchés au dehors comme bons soldats. Il est vrai que les troupes conduites par Louis n'étaient pas entièrement composées de Neuchâtelois, d'abord parce que la population du comté n'était pas assez considérable pour fournir, ici 500 lanciers à cheval, là 300 ; etc., ensuite, parce que, pour aller guerroyer au dehors dans une guerre qui ne regardait pas les Neuchâtelois, le comte n'avait pas le droit de prendre ses sujets; pourtant il est permis de supposer que sur le nombre il devait s'en trouver quelques-uns.

A la bataille de Crécy, Louis était au service du roi de France, Philippe de Valois; après le combat le roi d'Angleterre, Edouard III, fit répandre, on ne sait pourquoi, le bruit que Louis était de son parti. Celui-ci indigné, se hâta d'aller trouver Philippe et le quitta complètement justifié et porteur d'une lettre datée du 19 mars 1347, dans laquelle se trouvait le passage suivant:

«Comme notre amé et féal Loys, conte et seigneur de Nueschastel, chevalier, est venu » par devers nous, et nous a exposé que s'il etait venu à sa cognoissance que li roys d'An» gleterre pendant les trèves prises dernièrement entre nous et lui, l'avoit mis de sa » partie, pourquoy lon pouroit penser que il fut aliez à lui, ou li eust fait promesses » contre nous, laquelle chose il ne fist onques en sa vie, ne ne voudrait avoir faites pour » nuls deniers gaigner, si comme il s'en est excusé par devant nous, si avant si suffisant » que nous l'en avons et tenons, et voulons estre tenus de tous pour excuse.... etc.»

Quelques années plus tard, entre 1351 et 1353, la date n'est pas précise, Louis et son fils Jean furent engagés par Jean, archevêque et seigneur de Milan, pour marcher avec Galéas Visconti sur Bologne. Ils se mirent en route avec 500 chevaux, mais il paraît que la capitulation ne fut pas observée, car Louis, manquant d'argent, écrivit à Galéas pour lui en demander. Celui-ci répondit par une lettre du 6 septembre, qu'après avoir reçu ses missives, et entendu ce que Jean de Rovérea lui avait rapporté de sa part, touchant son arrivée avec 300 mulets, il lui renvoie le dit Rovérea avec les capitulations complétées le plus possible, que les 400 florins demandés par Louis avaient été réduits à 50, mais qu'il y gagnait encore, puisque son

traitement primitif était de 30 florins, et qu'ainsi il n'y a plus aucune cause pour retarder son arrivée; il lui déclare en outre que jusqu'à présent, aucune capitulation n'avait été aussi avantageuse que la sienne, et il termine en lui recommandant de tenir secret leur traité et de faire prêter serment à ses gens de ne rien dire de l'augmentation du traitement.

Les promesses étaient belles, mais c'était tout, comme on va le voir. Le 1er novembre, Jean, archevêque de Milan, envoya Jean de Laude vers Louis avec de l'argent, en le priant de ne pas attendre la fin de novembre, mais de se mettre en route le plus tôt possible avec le nombre d'hommes promis, vu que Galéas avait écrit qu'il voulait que Louis fût avec lui devant Bologne.

Louis ayant reçu l'argent, paya son monde et répondit à l'archevêque qu'il n'était pas assez fourni pour se rendre à Bologne, car tout l'argent qu'il avait reçu, il l'avait donné à ses hommes pour en être bien servi, et que tout avait été dépensé à Milan, où on l'avait fait rester avec sa troupe. Voici comment il raconte sa campagne: «Lorsque je quittai Milan pour aller à Bologne, à quatre milles de cette dernière ville, on me fit dire de retourner avec mes gens dans ma patrie; alors je cessai d'être traité comme un hôte et de recevoir une solde pour mes alliés. Nous sommes à cause de cela, tellement pauvres de deniers et riches de dettes, que nous n'avons plus que nos chevaux et nos armes, et que nous avons dépensé tous les secours que nous avions reçus. Lorsque mes gens et alliés virent que ceux qui revenaient de Bologne étaient tous pauvres, ils dirent que là ils auraient dépensé plus que leur solde, aussi ne veulent-ils pas y aller, pour perdre armes et chevaux. Il me semble que vous ne voulez pas que moi ni mes gens vous servent. Vous savez que d'après les traités conclus entre vous et moi, si je veux vous quitter, je dois vous le faire savoir un mois à l'avance, c'est pourquoi je vous avertis qu'à partir du jour de Sainte-Marie-Magdelaine en un mois, je veux avoir mon congé ainsi que celui de mes gens; jusqu'à ce terme, je veux vous servir comme il faut même devant Bologne, et s'il y avait ou devait y avoir une bataille, je veux y assister avec mes gens, mais librement: si l'on veut m'y forcer, je pars.»

Il paraît que les réclamations du comte Louis ne furent pas prises en considération, c'est ce qui ressort d'un autre acte qui a pour titre: «Ce sont les choses que Jean de Neuchâtel demande au seigneur de Milant,» — et qui parle des vexations de toute espèce que lui et sa troupe ont eu à souffrir à leur arrivée et pendant leur retraite. En arrivant à Milan, Louis avait 500 chevaux que l'on était convenu d'accepter, on les lui refusa; il dut en acheter d'autres qui furent encore refusés, il fallut les revendre à perte et en acheter de nouveaux qui furent pour la troisième fois refusés; ceux qu'il acheta ensuite furent acceptés, mais il estime la perte qu'il fit à 1500 florins (fr. 46,500). Pendant les vingt-six jours nécessaires à cet échange, il dut rester sans paie à Milan, et entretenir hommes et bêtes à ses frais, ce qu'il estime à 600 florins (fr. 18,600). Quand il partit de Milan, on le fit chevaucher par

les villes sans lui donner de subsistance, ce que pourtant on lui avait promis par traité; les frais furent d'autant plus grands qu'il se trouvait chez des amis; il les fait monter à 2000 florins (fr. 62,000). En passant à Palme, on décapita deux de ses gentilshommes, sans cause, sans jugement, et sans avoir égard à la coutume du lieu, qui veut que, si l'on prend un malfaiteur, on le garde huit jours, pendant lesquels il peut se défendre comme il l'entend; au lieu de cela, les têtes furent tranchées sur-le-champ. En quittant Palme, on retint en prison quatre de ses gentilshommes sans qu'ils eussent commis aucune méprise ou qu'ils dussent rien à personne: « et en cels dos cas, ne sait il mettre nulle estimation aucune pour ce que ils sont si grant comme de pendre ses gentils homes et tailler les testes sans déserte. » Au retour de Palme, lorsqu'il se rendait à Milan, on fit demeurer toute la compagnie de 500 chevaux, depuis la Chandeleure à la mi-carême, aux frais de Louis. Cette affaire ne put pas même être réglée lorsqu'ils furent licenciés, ce qui fit que pour vivre, ils furent obligés de vendre leurs chevaux et leurs harnais, perte qu'il fait monter à 5000 florins (fr. 155,000). Plus tard, le seigneur de Milan ne voulut jamais régler les comptes sans avoir les lettres de capitulation. Lorsqu'on les lui eut données, il répondit qu'il ne pouvait payer, parce que Louis n'avait pas les dites lettres; 1200 florins (fr. 37,200) furent ainsi perdus; de plus, on ne voulut donner aucun dédommagement pour les chevaux qu'ils perdirent, ce qui monte à 500 florins (fr. 15,500). Lorsqu'enfin on fut prêt pour le départ, on retint prisonniers Louis, son fils Jean et son neveu, le sire de Montagny; on renvoya pourtant Louis, mais ce fut pour tâcher de trouver à Neuchâtel la rançon des deux qui restaient. On relâcha ensuite le sire de Montagny, et Jean resta seul jusqu'à la Saint-Jean, où Louis mit en gage 400 livrées des terres de son fils, afin d'avoir la somme voulue, ce qui fit que le revenu de ces terres fut perdu pour trois ans. La dépense de Jean pendant sa détention fut de 600 florins d'or (fr. 37,200).

Leurs malheurs n'étaient pas encore finis, car à leur retour, ils durent encore payer 50 florins de péage à Palanche, à Margot et à Vygonye; enfin, lors du passage de Jean par cette dernière localité, on lui vola sur son lit 12 pièces de vaisselle en argent et plusieurs pièces de harnais qu'il estime à 50 fl. (fr. 1,550).

On pouvait, dans ces expéditions, acquérir de la gloire, mais pour du positif, on n'en voit nulle trace, au contraire. Louis de Neuchâtel en est un exemple frappant. Il était connu et renommé dans toutes les cours de l'Europe pour sa bravoure, son énergie et son honneur, il fit d'amples moissons de lauriers, et vers la fin de sa vie, Jean, son fils unique, mourut prisonnier de guerre de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, après avoir attendu pendant six longues années la misérable somme de 8000 francs que son père, faute de crédit, ne pouvait trouver pour sa rançon.

En présence des faits que nous venons de raconter, on peut rechercher quels peuvent avoir été les motifs de la conduite du Visconti. Avait-il eu à se plaindre de la conduite de Louis et des siens? Les engagements n'avaient-ils pas été observés

de la part de celui-ci ? Les historiens se taisant sur ces mobiles que nous recherchons, nous sommes réduits à formuler notre jugement d'après les inductions et les analogies. Et d'abord, en sondant le cœur de l'homme, nous trouvons que le faible éprouve toujours un sentiment de jalousie et de honte, des secours qu'il a dû chercher chez autrui, et que les grandes ingratitudes suivent ordinairement les grands services; que les puissances qui dans ces temps avaient recours aux mercenaires, étaient toujours en peine de les payer et de s'en débarrasser ; dans le fait présent, les avantages qu'avait retirés le Visconti de son allié n'étaient pas bien évidents, et la campagne n'avait pas été brillante. Les coffres sans doute étaient vides, il fallait recourir aux expédients. Qu'on se rappelle enfin que nous sommes dans un siècle et dans un pays où les vertus chevaleresques et la bonne foi politique n'avaient jamais été grandement pratiqués: les deux principales figures dans ces événements nous présentent les types de la loyauté germanique, comme de la ruse ultramontaine : on ne peut payer, donc il faut miner cette troupe qui pourrait être encore une puissance, la tuer en détail. Qu'on se souvienne encore que dans le quatorzième siècle, on pratiquait la politique dont Macchiavelli devait plus tard formuler les préceptes.

Ces inductions n'ont-elles pas toute la force de vrais arguments, quand nous considérons ce qui s'est passé à l'occasion des successeurs des condottieri, savoir les régiments capitulés ? Si ces braves n'avaient pas eu l'appui du gouvernement de leur pays, qu'auraient-ils sauvé et retiré de ce qui leur était justement dû, sinon la plus complète misère, et la plus profonde ingratitude ?

ALEXIS ROULET.

Dans la 2[de] moitié du XIV[e] siècle, à Neuchâtel, le florin ordinaire équivalait à 62 liv. de viande de bœuf, ce qui, en mettant la livre à 50 centimes, donne fr. 31.

Le florin d'or valânt juste le double, équivalait donc à 124 liv. de viande de bœuf, soit 62 francs valeur actuelle.

UN COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF

SUR LE XVIII[e] SIÈCLE

Lorsqu'on parcourt les deux grands villages du Locle et de la Chaux-de-Fonds, qui ont pris depuis une vingtaine d'années les allures de grandes villes, on ne songe guère aux débuts modestes de ces deux intéressantes localités. Leur développement a été si rapide que si l'on se reporte à un siècle en arrière, on est confondu en présence des progrès extraordinaires qui se sont accomplis au milieu de circonstances en apparence les plus défavorables, au sein de vallées marécageuses, entourées de sombres sapins, sur un sol à peu près stérile et dans un climat qui rappelle celui des contrées boréales. Nulle part dans notre canton, même dans les parties les plus favorisées, pareille transformation ne s'est produite, et elle n'a pas porté seulement sur le nombre, le luxe et l'importance des habitations, mais sur tout ce qui tient à la vie extérieure, aux mœurs, anx habitudes. Il existe encore certaines familles des *environs*, gens de vieille roche, peu disposés au changement, chez qui s'est conservée à peu près intacte la tradition des anciens temps, qui pourraient nous servir de terme de comparaison pour juger de l'étendue de la métamorphose. Comme nous ne pouvons pas introduire nos lecteurs dans leur intimité, toute pleine d'enseignements utiles, quoi qu'on en dise, nous leur offrons en compensation le toast à Abraham Gagnebin, lu par M. Xavier Kohler à la tribune de la Société helvétique des sciences naturelles, réunie à la Chaux-de-Fonds en 1855[1]. Ce discours est de Jules Thurmann, l'illustre géologue de Porrentruy; ajoutons qu'il est le dernier écrit sorti de ses mains. On sait que, frappé du choléra, il mourut subitement quelques jours avant la session de la Société, et on trouva sur son bureau la feuille de papier où il venait de tracer ces lignes remarquables.

Outre un mérite littéraire incontestable, ce morceau offre un intérêt puissant à tous les montagnards neuchâtelois, en présentant un tableau fidèle de l'état de notre pays vers le milieu du siècle passé, à cette époque remarquable où commence l'épanouissement de notre industrie et l'essor prodigieux du Locle et de la Chaux-de-Fonds. Le lecteur remarquera certains détails qui accusent une connaissance parfaite, nous dirons même minutieuse de notre histoire et de notre pays; d'autres

[1] Nous croyons ce toast peu connu, bien qu'il ait été publié dans la *Revue suisse* en 1855 et dans les *Actes de la Société jurassienne d'émulation*.

(*Note de la Rédaction*).

qui montrent une entente remarquable de la mise en scène, en évoquant des figures historiques riches en souvenirs, dans les circonstances les plus propres à les mettre en relief; enfin il sentira un souffle de cette poésie jeune et fraîche qui, dans les beaux jours, remplit d'enchantement nos forêts odorantes, nos vallons pleins de fleurs, nos pâtures où tintent les sonnettes des vaches, jusqu'à nos humbles chalets du Jura, et qui touche si profondément le cœur du montagnard en lui révélant les liens mystérieux qui l'attachent au sol natal.

L'auteur, voulant caractériser l'activité scientifique dans nos hautes vallées au milieu du siècle passé, a choisi la figure d'Abraham Gagnebin, médecin à la Ferrière, petit village de la seigneurie d'Erguel, autrefois sur le territoire de l'évêque de Bâle, aujourd'hui à la limite des cantons de Berne et de Neuchâtel. Cet homme, dont la mémoire est encore vivante dans la contrée, a été un des pionniers de la science et a posé les premiers jalons des études scientifiques dans cette partie du Jura. Il était en relation avec tout ce que le pays de Neuchâtel avait d'hommes instruits, particulièrement avec Bourguet, Français d'origine, professeur de philosophie à Neuchâtel, l'un des créateurs de la paléontologie; avec le Dr d'Ivernois, à qui on doit le premier catalogue de notre flore, avec le Dr Garcin, botaniste et physicien, de retour de ses voyages dans l'Inde et dans le Levant. Ils mettaient en commun avec simplicité et avec franchise leurs observations, leurs découvertes, les résultats de leurs études, et posaient ainsi, plus d'un siècle à l'avance, les fondements de la Société neuchâteloise des Sciences naturelles, et de la Société jurassienne d'émulation. Tout était à créer alors, et ces premiers fruits, arrachés avec effort à l'arbre de la science, devaient être, pour ces courageux et actifs défricheurs, bien savoureux et bien doux.

Aujourd'hui, nous profitons des progrès qui se sont accomplis dans l'espace d'un siècle; l'industrie s'est développée, le bien-être s'est répandu, la vie est devenue plus facile pour un grand nombre; mais peut-on affirmer que le goût pour les plaisirs de l'intelligence, pour l'étude, pour les arts ait pris un accroissement proportionnel?

Toast à Abraham Gagnebin.

Chers collègues!

Quoiqu'il soit peu d'usage de toaster à des souvenirs, permettez-moi cependant d'y déroger aujourd'hui en faveur d'un Jurassien qui, il y a un siècle, était l'un des plus actifs représentants des sciences naturelles dans nos chères montagnes.

C'était en 1740; le Locle et la Chaux-de-Fonds, pauvres et modestes communes, perdues dans les montagnes et bien ignorées du monde, étaient formées de quelques douzaines de chalets à bardeaux. Deux ou trois de ces chalets seulement laissaient, à travers de petites fenêtres vitrées à cibles, apercevoir les établis de Daniel Jean-Richard et de ses quatre fils, qui déjà livraient au commerce le nombre prodigieux alors de cent à cent cinquante montres par an. Que dis-je, au commerce? Ils

les vendaient une à une aux couvents de Bourgogne, de Franche-Comté et de l'évêché de Bâle. — Donc d'abord en passant, chers collègues, hommage et respect à la mémoire de Daniel Jean-Richard. Pourquoi n'a-t-il pas encore de statue ici?

Mais quel est ce brave piéton aux modestes allures de médecin de campagne, qui, le bâton noueux à la main, la boîte de fer-blanc en baudrier, foule non pas le pavé, mais le gazon des rues de la Chaux-de-Fonds? Il frappe à la porte de Brandt dit Gruyérin, pour lui souhaiter en passant un cordial bonjour. Cet herborisateur, c'est un ami erguéliste, qui vient serrer la main à un ami neuchâtelois. C'est un représentant des sciences naturelles qui vient fraterniser un instant avec un représentant du génie de la mécanique. Il a quitté la Ferrière d'Erguel de bon matin, il a mouillé ses pieds aux rosées du Valanvron. C'est Abraham Gagnebin, c'est notre ami, le père Gagnebin.

C'est que l'ouvrier des arts et l'ouvrier des sciences naturelles sont frères. C'est que, tandis que les premiers jetaient les fondements de votre prospérité industrielle future, les seconds cultivaient les premiers germes de vos progrès intellectuels. C'est que, tandis que les Jean-Richard, les Robert, les Perrelet, les Benoît, les Ducommun, les Jaquet-Droz, les Houriet, les Breguet se créaient une industrie dont les produits devaient se répandre à flots dans les deux mondes, le labeur des d'Ivernois, des Bourguet, des Garcin, des Cartier, des Gagnebin, modestes ouvriers en sous-œuvre des Haller et des Buffon, ensemençaient avec persévérance un sol qui ne devait pas demeurer longtemps ingrat, puisqu'il devait plus tard allaiter le génie de Léopold de Buch, et porter des Chaillet, des Coulon, des Montmollin, des Lesquereux, des Godet, des Nicolet, des Guyot, des Desor, des Agassiz.

Mais continuons d'accompagner père Gagnebin dans sa promenade. Il arrive à la Chaux-du-Milieu, but de son excursion, chez son ami, le pasteur Cartier. Celui-ci lui montre ses pétrifications. Autour d'un modeste repas, ils devisent de leurs pierres antédiluviennes; ils les rapprochent, surpris, des coquillages *originaux* de nos mers actuelles. Ils voient poindre l'aurore de la paléontologie et père Gagnebin s'en retourne à la Ferrière, les poches pleines des pétrifications du Châteluz et de la Cornée.

Une autre fois Gagnebin pousse jusqu'à Neuchâtel. Là il trouve ses amis d'Ivernois et Bourguet. Ils jettent ensemble les bases de la flore et de la faune fossile de nos montagnes. Ils discutent avec déférence les découvertes de Haller. Ils présument bien de l'avenir de certain jeune botaniste suédois, bien qu'il fasse un peu les choses à sa façon, savoir du jeune Linnæus.

Gagnebin est aussi météorologiste. Il se fabrique des thermomètres de Ducrêt, et précède spontanément les autres observateurs. Il observe trois années à la Ferrière, d'abord avec d'Annone de Bâle. Si vous le voyez passer le Moulin-de-la-Mort et remonter les échelles du Vaudey, c'est que tout en visitant un de ses malades du comté de Bourgogne, il se rend chez son ami le curé Bouhelier de la Grand-Combe

des Bois, aussi météorologiste. Plus tard il se rendra encore au même presbytère, chez un autre ami, le curé Mougin, qui observait le thermomètre dans sa modeste cure, en même temps que Louis XVI notait le sien au palais de Versailles. Hélas! au moment où tombait la tête du royal observateur, le pauvre prêtre se cachait à la Sombaille, sur terre neutre, où il recevait les lettres consolatrices de l'illustre Lalande, l'astronome républicain.

Mais qui aperçois-je, descendant le Pertuis-de-Bise pour arriver aux arênes du Creux-du-Van? Vraiment, ils sont quatre. En effet, les après-venants ont pu lire sur la Roche-aux-noms ceux de Scholl de Bienne, d'Ivernois de Neuchâtel, Gagnebin de la Ferrière et Haller de Berne.

Voici un autre jour le père Gagnebin s'enfonçant dans les seignes de la Chaux-d'Abel, bien autrement sauvages alors que maintenant: ô surprise! il y découvre le bouleau de Laponie en pleine et belle floraison. Tremblant d'émotion, il le serre soigneusement dans sa boîte. Le temps le presse; le soleil s'élève sur l'horizon. Il se dirige vers la Courtine: aux Breuleux, je le vois se restaurer d'un petit verre de gentiane, et tirer de sa bourse force rappes. Il passe aux Genevez, et arrive à Bellelay un peu avant l'angelus de midi. Il sonne à la porte du monastère, et le père Isidore qui, lui aussi, observe la température de ces rudes climats, le reçoit avec un chaleureux empressement. Son couvert est mis à la table hospitalière des Prémontrés, à côté de celui du pasteur de Tavannes et du docteur Binninger de Montbéliard. On y cause de la neige de la veille, un beau 1er juillet, jour de la procession de Notre-Dame de Lajoux.

Mais de retour chez lui, une lettre l'attend sur son bureau: elle lui annonce la prochaine arrivée de l'ermite de Môtiers-Travers, de Jean-Jacques, qui vient demander à Gagnebin quelques jours de vie paisible sous son toit et quelques leçons de botanique. — Voyez-vous l'immortel auteur de l'*Emile* montant la côte de Noiraigue, traversant le Val-des-Ponts, Boinod et le Valanvron, pour arriver chez père Gagnebin? Voyez-vous l'illustre Genevois et le brave Erguéliste herborisant aux Combes de Biaufonds et aux marais de la Chaux-d'Abel, et Jean-Jacques prenant, sous le patronage de Gagnebin, le goût des sciences, qui devait lui sourire et le consoler dans sa vie d'exil?

Vous le voyez, chers collègues, Abraham Gagnebin a été véritablement l'un des pères de notre exploration scientifique jurassienne. — Le pied sur la frontière berno-neuchâteloise, il a également participé à la vie intellectuelle de nos deux populations. — C'est surtout parce qu'il représente cette vieille amitié, ces vieilles sympathies entre nos deux pays sous le patronage de la communion scientifique, que je vous propose un toast à sa mémoire.

Ls Favre.

MÉLANGES

HISTORIETTE DE CABARET [1]

racontée en patois de la Chaux-de-Fonds par un montagnard, bourgeois de Valangin.

Version de M. Charles-Ami Brandt.

M. G.-A. Matile a donné dans le *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, *tome I*, *page* 361, cette historiette en patois de la Brévine; les lecteurs du *Musée neuchâtelois* ne liront pas sans intérêt la nouvelle version en patois de la Chaux-de-Fonds; les dialectes de notre pays ont tous une origine commune, cependant ils diffèrent sensiblement entre eux par des locutions locales, par des passages de l'un à l'autre ou à d'autres patois. Les nuances qui en résultent deviennent très-sensibles à mesure que l'on s'éloigne du centre du pays pour se rapprocher des vallées du Doubs ou de la frontière de l'évêché de Bâle.

On djeut, y m'en alli po ber ana botaille,
Avoué on boun ami approtchant de ma taille,
Mâ on poù pieu djouven. Da l'hoteau, y monti,
Y-atri deda le pel, et âstoù y m'asti.
Y boùtavo patho et y ne veyoù nion :
Y demando Babet, ou bin la Suselion.

[1] Communiquée par M. Célestin Nicolet.

Adon vetci veni la djoùv'na donzalla,
Que venia piétinant q'ma noutra grezalla,
« Que voli-voz, monsieu ? voli-voz demie-pot ? »
Ce noz fasset çta becc' à riant contre noz.
« Eh ! quet donc ? » qu'y ly ai fà ; « appouothaz a du bon,
« S'noz n'ains pas de l'ardja, noz-ains de bons djepons. »
Apré deça vetci la feuilta de l'hoteau,
Qu'était tota balta de vesédge et de couô ;
Et d'astou qu'y la vis, mon coueu bailla doz teùs.
Y grulàvo quema on poure tchein qu'a poueu.
La botaille venia ; noz gottira le vin.
« A tet ! cousin David, à fei d'homme de bin.
» Y voudroù de bon coueu te baillie on dubion,
» Qu'y foùsso quema tet on djouv'no compagnon.
» Y diroù tot pianet à çta d'jouv'na feuilta,
» Y voz-anmo pocha que voz-êtès balta ;
» Voùtrez-euils ant fordgie lès tchainez de mon coueu,
» Et quema dez choffets é ly ant apreint le fieu ;
» Y soù tot gueilleret quan y pinso à voz,
» Que noz saran boueunàs s'noz n'étan que noz doz ! »
Y ly diroù ; « mon coueu, ma feya, men-agné,
« Voz êtès mà bin fâta et y soù voutre vé ;
» Tot mon bin est à voz : lès vatchets, les tchevaux,
» Lès vàsis, lès bouotchas, les tchèvrets et les pouos :
» Et poui l'hoteau, lés pras, lès tchamps et lès saneux,
» Saran tot noùtres apoué la mouô de mon seniéu.
» E'l y a d'autres parats, qu'ass bin y poui heurtà
» La marrainà Babet ne me veut pas reubià
» Elle a on bon grenie pien de bouna granna,
» Et du tchnev' et du lin, tot le long d'la panna.
» Son cellie est tot pien de beurre et de fermèdge ;
» Ce n'est pàs encouo tot, él y a bin davatége ;
» Sa tchem'née est pienna de bacon et de tchai,
» Que tant qu'elle est saleye est dura que du foué.
» Voz vettez le meinidg' qu'y prétado de faire.
» Et s'y n'ai pas rason de dire qu'el est rére
» Qu'on bon paysan tchi noz, séla ou pou d'écha,
» Se veye avoué son bin avet fauta de ra. »
Ce n'est pas quema ça qu'on vit da le v'gnioubie,
On cret d'avet pru bin povu qu'on seye noub'ie

C'est po deurmi qu'on va da s'n'hoteau rustiqua.
Mà lès marchands sont mie deda leu boutiqua
A vadre ça qu'on veut et fant pieu de profie
Que bin dez gros monsieux que roncha da leu lige
Quan on bon paysan vint coquà à leu potha,
La donzalla ly dit; «c'n'est pas de la chôta
» Qu'on vint de bon matin réveillie lès deurmants:
» E ne faut pà avet pieu d'écha qu'un afant.
» Qu'est-ça que vos voli? Monsieu n'est pas levà;
» S'o ly voli preidgie, veni aprés dinà.»
On s'ava, on revint à l'hura qu'on z'a det;
Se c'est à timps d'heuvoué, on se choffe lès dets,
A fassant sentinell' pa devant la mâson.
On a tot le lesi de bin boùtà tchacon;
Voz-a vettez que sont pieu fiés que des boutcheins,
Et poui vetci veni doz oùtrès de ç'tets tcheins.
Que djappa, que djappa, quema dez-aradgiès.
Voz sautet ez-eillons, ou bin môrdja lès piès;
Et bin sova ce n'est qu'on biais tot beurniolà,
Que Monsieu voz-aviet po vôz contremandà.
Voz-a voli trovà de çtets dgeas de velédge,
Que dia quan on l'y va: «veni an autre vieidge,
» S'o me voli preidgie; y-ai auquet de pressant,»
Qne seran çtets monsieux, s'on ly fasset atant?
E' noz deran; grossiés, incivils, montagnons,
Que noz sins dez bovies, que noz n'respectein nion.
Mâ porquet tant preidgie et à quet noz tchau-tu?
On sà ça que noz sins et on lès quenio tus.
Bévins, allins noz-a; y creyo qu'el est té:
Ah! vélei que noz dit tot bè rond la mi-nè.

UNE POÉSIE RELIGIEUSE DU XVIe SIÈCLE

Les préceptes versifiés que nous donnons ci-dessous se trouvent en tête des Reconnaissances de la paroisse de Dombresson, levées en 1545 par les notaires Hory et Junod.

Commencement de sapience
C'est craindre Dieu en révérence
Prens moy Seigneur en ta merci
Ouvre mon cœur tant endurcy
Humilie mon cœur et abaisse
Seigneur, afin qu'il te congnoisse
Tu es mon Dieu, mon espérance
Fay qu'en toy seul aye espérance.
Mieulx vault avoir la cognoissance
Du Seigneur Dieu, que grant chevance.
Homme ne peult de soy bien faire
Ny sans la foy, à Dieu complaire.
Jésus-Christ est notre justice
Et Dieu par lui nous est propice
Par Jésus-Christ, vraye lumyère
Avons de Dieu grâce plenière.
Humble de cœur et abaissé
Jamais de Dieu n'est délaissé.

Les nommés Renaud et Pingeon, de Rochefort, sont poursuivis : « pour avoir tué » des cerfs et biches secrètement et salé et mangé chez eux. Ils sont mis 24 heures » en prison, une heure au collier ayant des cornes de cerf attachées sur la tête afin » de donner exemple à d'autres, ne pouvant leur imposer d'amende pécuniaire, » n'ayant pas de moyens et leurs enfants allant à l'aumône. »

(Extrait des *Manuels du conseil d'état de* 1665).

La Municipalité de Neuchâtel fait actuellement exécuter une correction à la route qui passe par le bas du village de Serrières. En creusant pour les fondations du pont, les ouvriers, après avoir traversé huit à dix pieds de terrains de remplissage et d'alluvions, rencontrèrent une couche de terre végétale, de deux à trois pieds d'épaisseur, dans laquelle ils ont trouvé plusieurs fragments de cornes de cerfs, un éperon et un fragment de fer de cheval, paraissant être de l'époque romaine. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ces découvertes.

EXPLICATION DES PLANCHES

RELATIVES AUX HABITATIONS LACUSTRES

PLANCHE I — Age de la pierre.

Fig. A et B. Haches de pierre dure, enchassées dans un fragment de bois de cerf. — Concise, collection de M. Desor.

Fig. C. et D. Pointes de flèches en silex; grandeur naturelle. — Greng, collect. de M. Desor.

Fig. E. Vase de terre.

Fig. F. Pointe de lance en silex. — Il en est de mieux taillées, avec une nervure au milieu.

Fig. G. Peson de fuseau en pierre.

Age du bronze.

Fig. 1, 1 bis, 1 ter. — Vases de terre.

Fig. 2. Anneau ou torche en terre cuite pour soutenir les vases.

Fig. 3. Celt ou hache de bronze, demi-grandeur. — Marais des bords de la Thielle près du Landeron — Musée de Neuchâtel.

Ftg. 4. Couteau. Demi-grandeur. — Auvernier, coll. de M. Desor.

Fig 5. Bracelet. Demi-grandeur. — Auvernier, coll. de M. Desor.

Fig. 5 bis. Bracelet fermé, 10 $^1/_2$ centimètres de diamètre. — Bevaix, coll. de M. Desor.

Fig. 6 et 6 bis. Epingles. — Bevaix, Auvernier, coll. de M. Desor.

Fig. 7. Croissant de terre cuite. — Musée de Zurich.

Fig. 8. Petits anneaux de bronze, les uns 24 mill., les autres 20 mill. de diamètre total. — Auvernier, coll. de M. Desor.

Fig. H. Pointe de lance. — Cortaillod, coll. de M. Desor.

Fig. J. Epée trouvée à Concise. — Musée de Neuchâtel.

PLANCHE II — Age du fer.

Fig. 9 et 10. Fers de lance. Demi-grandeur.

Fig. 11. Lame d'épée intacte, avec ses deux tranchants parfaitement conservés.

Fig. 12. Fourreau d'épée. — Côté de l'agrafe (en dedans).

Fig. 13. Le haut du fourreau avec des gravures repoussées (côté en dehors).

Fig. 14. Faucille.

Fig. 15. Faux avec l'anneau servant à fixer le manche.

Fig. 16. Hache.

Fig. 17. Fibule ou agrafe.

Fig. 18 et 19. Anneaux ou boucles.

Fig. 20. Pincettes.

Fig. 21. Monnaie en bronze.

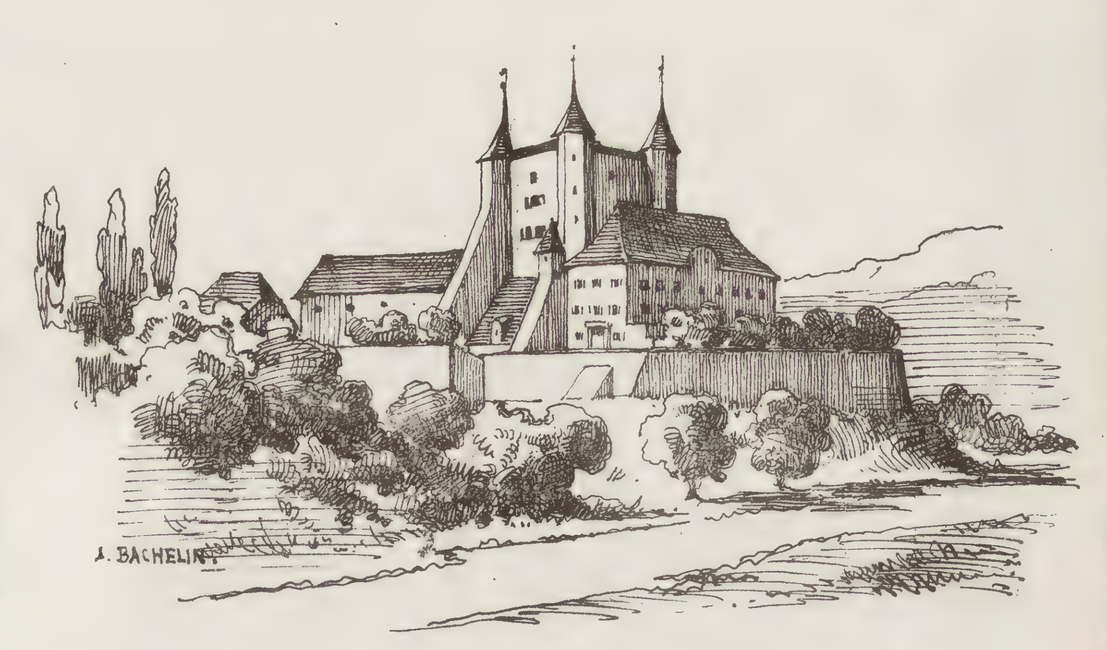
Tous les objets de cette planche proviennent de la station de la Tène, et appartiennent à la collection de M. Desor.

Chateau de Vaumarcus. Commencement du XVIIème Siècle, ancien dessin.



Côté Est XVIIème Siècle. I première adjonction, II deuxième adjonction, IIIème adjonction, ancien dessin.

Chateau de Vaumarcus, fin du XVIIème Siècle, (Côté Sud). d'après un ancien dessin.



Etat actuel, d'après un dessin de M^{r} le Colonel de Mandrot.

LES CHATEAUX NEUCHATELOIS

II. — LE CHATEAU DE VAUXMARCUS

A vingt minutes de la frontière du canton de Vaud, à dix minutes du lac de Neuchâtel, et à l'extrémité sud-est de ce dernier canton, s'élève une construction qui frappe par son mélange de bâtiments moyen âge et de bâtiments modernes. Un château, style Louis XIV, est abrité par un vieux château flanqué de tourelles. Cet ensemble de constructions se nomme le château de Vauxmarcus. C'était le siége d'une ancienne baronnie, dont la juridiction et les droits qui s'y rattachaient furent exercés jusqu'en 1830, date du rachat de tous ces droits dans le canton de Neuchâtel.

D'après le type du château de Vauxmarcus, on peut admettre qu'il fut construit dans le IXe ou le Xe siècle ; ses murs sont d'une grande épaisseur et construits en pierres taillées, ce qui n'est presque jamais le cas pour les châteaux des siècles suivants, du moins pour les édifices particuliers. Le mode de construction du vieux donjon qui nous occupe, peut servir de base pour préciser à peu près son âge, et ce mode nous renvoie à la date indiquée ci-dessus. En effet, Vauxmarcus nous présente une tour massive, à peu près carrée, avec plusieurs étages ; l'escalier et extérieur et l'entrée au premier étage ; quant aux tourelles, on peut les tenir pour des adjonctions plus récentes, car la forme polygonale de quelques-unes n'est certainement pas du Xe siècle, mais bien du quatorzième et même du quinzième. Elevé sur la gorge d'une presqu'île formée d'un côté par une pente raide regardant le lac, et de l'autre par l'escarpement à pic du vallon dans lequel coule le ruisseau des Vaux, il fermait cette langue de terre du côté du Jura, tout en laissant derrière lui un espace que remplit maintenant le nouveau château avec ses jardins et ses terrasses superposées, mais qui contenait autrefois les dépendances du château, ainsi que les maisons qui formaient le *bourg* de Vauxmarcus, car à plusieurs reprises les documents font mention de ce bourg. C'est dans cette enceinte que l'on voit encore une ancienne chapelle contemporaine du bourg, changée maintenant en serre.

Nous avons dit que le vieux château de Vauxmarcus[1] était une grosse tour presque carrée. Cette tour a quatre étages fort élevés, dont le premier est au moins à trente pieds au-dessus du sol; le rez-de-chaussée sert de cave, et a servi anciennement de cave et de prison. Il y a lieu de croire que comme dans d'autres châteaux de même date, on parvenait au premier étage au moyen d'un escalier en bois situé en dehors. Vers le XIVe siècle on pratiqua un passage avec escalier au travers des caves pour arriver à cet étage; enfin dans le XVIIe siècle un large escalier, qui existe encore maintenant, conduisit au vieux château comme au château moderne. Ce dernier, commencé vers le temps dont nous parlons, fut presqu'entièrement rebâti dans le siècle passé.

Nous avons dit que les tourelles qui flanquent la tour principale, étaient de construction plus récente que cette dernière, parce que leur forme n'était pas usitée avant le XIVe siècle, et nous penchons à croire que ces tourelles, dont l'une contient maintenant l'escalier tournant qui relie les étages entre eux, ont été ajoutées au vieux donjon lors des réparations que nécessita l'incendie de 1475. Ce qui nous porte à mettre en avant cette supposition, c'est que ces tourelles reposent sur d'énormes contreforts, constructions étrangères aux châteaux des IXe et Xe siècles, mais qui s'expliquent parfaitement par la nécessité de fortifier le château ébranlé par le désastre de 1475.

Chaque étage de la tour contient deux chambres d'inégale grandeur, celles au midi étant les plus grandes. Les murs du premier étage sont assez épais pour que l'embrasure de la fenêtre qui éclaire chaque chambre forme une espèce de cabinet. Cependant l'épaisseur de ces murs est moins grande du côté du ravin.

La singulière disposition de la toiture, et surtout celle de la charpente qui la soutient, permettent de supposer qu'avant l'incendie précité, la tour de Vauxmarcus avait un étage de plus. Lorsque le château, confisqué en 1475, fut rendu à son propriétaire en 1492, il est probable que ce dernier trouva un toit provisoire, élevé sur ce qui restait de mur solide dans la vieille tour, et qu'il s'en contenta. Ce qui porte à cette supposition c'est que les machicoulis, que l'on voit encore du côté sud, régnaient autrefois tout autour de la tour, tandis que maintenant le toit de cette dernière descend plus bas que ces machicoulis du côté du Jura. Du reste la forme même du toit n'est pas d'accord avec l'ensemble de la construction, et nous sommes persuadé qu'avant l'incendie, un toit dans le genre de celui du château de Valangin couvrait la tour de Vauxmarcus.

Si le feu a rougi du premier étage jusqu'au sommet les pierres de calcaire jaune dont est construite la tour de Vauxmarcus, la solidité des murs ne paraît pas avoir beaucoup souffert de ce sinistre; la charpente intérieure aura brûlé mais le château ne fut pas plus détruit que Champvent, qu'Yverdon, etc., dans les mêmes circons-

[1] Les anciens documents écrivent ce nom Vaulmarcoil, Vaulmarcoïl, Valmarcuy, et Valmarcoil.

tances. Cependant les contreforts, mentionnés plus haut, font supposer que l'on crut devoir renforcer les murailles du vieux château. Dans tous les cas le bâtiment en lui-même n'a subi aucun changement important, et le visiteur actuel peut se dire, qu'à peu de choses près, il voit encore le vieux manoir dont la facile conquête fut le dernier triomphe du puissant Charles-le-Hardi duc de Bourgogne.

Quels furent les constructeurs de Vauxmarcus? Dans le siècle passé, on donnait volontiers des origines romaines à tout ancien édifice, bien que ces origines fussent souvent singulièrement hasardées. Néanmoins ceux qui faisaient dériver le nom de Vauxmarcus de *vallis Mercurii* (vallée de Mercure), n'étaient peut-être pas dans l'erreur. La tradition locale prétend, que dans les environs de Frésens, sur les bords du profond ravin, s'élevait un autel dédié au dieu qui protégeait les marchands et les voleurs. En effet, le lieu était assez favorable pour que des membres de la dernière de ces deux corporations pussent y exercer leur industrie avec assez de succès; un passage voisin d'un défilé, entre une gorge étroite et peu accessible et une épaisse forêt, rendait aux uns la protection du dieu des plus nécessaire contre les autres. Mais pour que le vallon des Vaux pût servir de repaire à la seconde classe des sectateurs de Mercure, il aurait fallu qu'une voie principale vînt passer à portée du défilé, ce qui n'était point le cas. L'ancienne voie romaine militaire et commerciale, ne passait point à Vauxmarcus, mais bien à une demi-lieue plus haut. Cette voie existe encore, et porte le nom de Vy-de-l'Etra où mieux de Vy-d'Etra.

Elle part du village d'Onnens, canton de Vaud, district de Grandson, et s'élève le long des pentes du Jura au-dessus de Concise, passe à quelques minutes au-dessus de Vernéaz, et à peu de distance de ce village, traverse au Pont-Porret le ruisseau des Vaux, au moment où ce ruisseau se précipite dans le vallon du même nom, sur le point même où commencent ses profonds escarpements. Du pont Porret la Vy-d'Etra se dirige au-dessus de Frésens vers Gorgier, etc., elle passe derrière Neuchâtel sous le nom de chemin des Parcs, et traversant après Saint-Blaise la forêt de l'Eter, elle arrive enfin près de Nods à la frontière neuchâteloise qu'elle franchit pour aller rejoindre à Orvins, au-dessus de Bienne, la route de Bâle par Pierre-Pertuis. Mais les invasions fréquentes des peuples germaniques, plus tard celle des Hongrois et des Sarrasins firent abandonner ou du moins négliger cette antique voie de communication, on se rapprocha des bords du lac, parce que les habitants des villas ou maisons situées sur la voie romaine couraient plus de risques d'être pillés; on chercha des lieux aisés à fortifier pour s'y mettre à l'abri, et la position de Vauxmarcus se présenta tout naturellement. Du reste il est fort possible, je dirais même probable, qu'il y avait déjà pendant l'ère romaine, des habitations à Vauxmarcus et dans ses environs. Ces habitations étaient sans doute reliées, avec celles qui occupaient la place actuelle du village de Concise, par un chemin moins important dans l'origine que la Vy-d'Etra, mais qui le devint beaucoup plus quand Vauxmarcus fut devenu un fort, et le siége d'une juridiction assez importante.

L'époque de la construction du château de Vauxmarcus doit donc être fixée, comme nous l'avons dit en commençant, au X[e] et XI[e] siècle, lorsque les invasions hongroises et sarrasines forcèrent les plus grands propriétaires à se construire des forts, pour s'y mettre en sûreté avec leurs vassaux et leurs serfs.

La tradition, qui a fait bâtir à la reine Berthe tant d'églises, de monastères et de châteaux, ne mentionne rien de cette bonne reine, qui puisse faire supposer qu'elle soit entrée pour quelque chose dans la construction de Vauxmarcus, et nous en sommes réduits à des hypothèses sur ce point. Cependant, il faut le dire, ces hypothèses ne sont pas tout à fait sans vraisemblance.

Dans le temps où nous supposons que le château de Vauxmarcus fut élevé, une famille riche et puissante possédait presque tout le pied du Jura depuis Montricher à deux lieues d'Aubonne, canton de Vaud, jusqu'à la rivière d'Areuse. Ce territoire qui était, il est vrai, coupé en deux par la terre de Romainmotiers et la seigneurie d'Orbe, appartenait encore en commun à l'illustre maison de Grandson. Il est certain que Gorgier fut bâti et occupé par une branche de cette famille; on peut croire qu'il en fut de même pour Vauxmarcus, d'autant plus que les juridictions de ces deux châteaux se trouvaient mêlées sur quelques points, et que les seigneurs de Vauxmarcus possédaient des terres dans la seigneurie de Grandson. Du reste dans un acte de 1350, qui traite d'un accord entre Louis comte de Neuchâtel, et Othon sire de Grandson, pour fixer leurs limites respectives, traité connu sous le nom de *Sentence des sept Chevaliers*, parce que les sept arbitres choisis par les deux parties étaient tous revêtus de cette dignité; dans cet acte, disons-nous, Othon sire de Grandson *disoit* et *affirmoit*, que Boudry, Vauxmarcus, etc., *étoient de son fief-lige!* Il fallait bien qu'il y eût du vrai dans ces prétentions, car bien que le comte Louis fût plus puissant que le sire de Grandson, il s'engage entre autres aux clauses suivantes :

« Ni le comte de Neuchâtel, ni ses hoirs ne pourront faire la guerre au sire de Grandson, depuis les châteaux de Vauxmarcus et de Boudry. Dans le cas où cette stipulation serait violée, ces deux châteaux deviennent la propriété du sire de Grandson, à moins que le comte de Neuchâtel ou ses hoirs, ne payent audit sire de Grandson ou à ses hoirs, la somme de 12,000 florins de bon or et bon poids! [1] »

Une convention semblable prouve, selon nous, la vérité de notre assertion, que Vauxmarcus a été bâti par les Grandson, et qu'il appartenait à une famille qui leur tenait de près. Il reste à prouver si possible, que les premiers Vauxmarcus étaient de la maison de Grandson, et d'abord, constatons un fait qu'admettent les généalogistes les plus sérieux, c'est que les deux maisons de Grandson et d'Estavayer sont probablement sorties de la même souche. Dans ces deux maisons les possessions sont souvent entremêlées, le coutumier, dans leurs terres, identique, et leurs

[1] Le florin d'or valant alors 62 francs de notre monnaie, 12000 fl. d'or feraient de nos jours 744,000 francs.

armes fort semblables, car des branches d'Estavayer ont porté les mêmes armoiries que des branches des Grandson ou *vice versa*. Ainsi donc si nous trouvons une famille qui porta alternativement les armes de Grandson et celles d'Estavayer, on peut selon nous en conclure, que cette famille est sortie du même tronc que ces deux maisons, et cela surtout dans un moment où les armes que chacune d'elles a portées plus tard séparément, se portaient alors indifféremment par toutes les branches.

On pourrait alléguer que les Vauxmarcus pouvaient être simplement des vassaux des Grandson; il est vrai qu'ils prêtaient hommage à ces puissants seigneurs, mais ils pouvaient le faire comme branche cadette, et le fait qu'ils étaient seigneurs hauts justiciers nous porte à croire qu'ils devaient être de la même souche. Les Grandson avaient, comme vassaux, les seigneurs de Giez, de Bonvillars, etc., mais ils exerçaient la haute justice dans les terres de ces vassaux. Ainsi donc d'après leur position politique, les Vauxmarcus paraissent avoir été de la maison de Grandson.

Si les armoiries des Vauxmarcus ont de l'analogie avec celles des Grandson, la probabilité d'une origine commune devient alors presque une certitude; or cette analogie est complète soit avec les Grandson, soit avec les Estavayer. Les Grandson avant 1264, portaient tous comme armoiries un lion dont les émaux sont inconnus. Depuis la date précédente, ils se divisent en quatre branches dont deux, celle de la Sarraz et celle de Grandson, eurent d'abord des armes semblables, c'est-à-dire un pallé de six pièces argent et azur à la bande de gueules chargée de trois étoiles ou de trois coquilles d'or. Quelque fois au lieu du pallé, il y avait un chef chargé de trois coquilles ou de trois étoiles. Ces variantes sont encore fréquentes jusqu'au commencement du XIVe siècle. Maintenant nous possédons deux sceaux de la famille de Vauxmarcus, l'un de 1248 l'autre de 1282. Le premier était celui de Renauld ou Renard de Valmarcuil, l'autre celui de son fils Pierre de Valmarcuil. Les légendes de ces deux sceaux sont parfaitement lisibles, il n'y a pas moyen de s'y tromper, et les sceaux eux-mêmes étaient attachés à des actes provenant des seigneurs qui les ont scellés.

Le premier de ces sceaux (1248) porte un écusson triangulaire mi-parti, au premier pallé de six pièces à la face chargée de trois étoiles ou roses, qui est d'Estavayer, au second chargé d'un lion qui est de Grandson ancien. Le second sceau, porte pallé de six pièces, au chef chargé de trois étoiles ou coquilles, qui est de Grandson-La-Sarraz! Voilà donc deux sceaux bien authentiques provenant des Vauxmarcus et portant tous deux les armes des Grandson!

On pourrait peut-être objecter que les armes du second dans l'écusson de Renaud de Vauxmarcus peuvent être des armes d'alliance, ce qui arrive quelquefois dans le moyen âge; mais on sait que la femme de Renaud se nommait Jordaune de Cottens; or cette famille n'a jamais porté de lion dans ses armes. De plus la famille de Cottens n'était point de haute noblesse, et ce fut dans le XIVe siècle seulement, que la petite noblesse commença à porter des armoiries, honneur qui jusqu'alors

n'avait appartenu qu'à la haute noblesse. Ce fait bien connu, nous montre dans quelle catégorie il faut classer les Vauxmarcus, puisque nous les voyons sceller, avec leurs armes et leur nom, des actes du XIII[e] siècle ; cela seul prouve une haute origine.

Les possessions des Vauxmarcus s'étendaient sur le mandement du dit lieu, qui comprenait Vauxmarcus, Vernéaz et une localité abandonnée maintenant dite Longiron ou Longeron, sise au territoire de Vernéaz sur Concise, et la moitié des hommes de Provence ; de plus les Vauxmacus possédaient un fief situé près de Sassel, canton de Vaud, district de Payerne, cercle de Granges, la dîme de Chevroux, canton de Vaud, district de Payerne, cercle de Grandcourt, la petite ville de Jougne, arrondissement de Pontarlier, et la moitié de la seigneurie d'Essertine, canton de Vaud, district d'Yverdon, cercle de Belmont, dont l'autre moitié appartenait aux Grandson. Du côté du nord-est les Vauxmarcus possédaient l'avouerie de Pontareuse et de Vermondins, plus la pêche d'une partie de l'Areuse. Le premier de ces villages était situé à la sortie des gorges de l'Areuse, là où la Vy-d'Etra traversait cette rivière ; un monument élevé par un particulier, [1] indique l'emplacement où s'élevait son église. Vermondins était à peu près sur l'emplacement de la ville de Boudry, laquelle a fini par absorber ces deux localités.

Malgré ces nombreuses possessions, la maison de Vauxmarcus ne put maintenir sa position élevée ; pressée par ses créanciers elle vendit d'abord en 1266 la seigneurie de Jougne au comte Jean de Bourgogne ; en 1282 Pontareuse, Vermondins et la pêche de l'Areuse à Jacob d'Estavayer seigneur de Gorgier. Essertine fut vendu à une époque inconnue, Concise avait été donné en dot à une des filles de la maison, il ne restait plus que la terre de Vauxmarcus proprement dite et les fiefs au delà du lac. Après avoir engagé en 1296 ces débris d'une ancienne splendeur au sire d'Arguel, seigneur franc-comtois, puis au comte Rodolphe ou Rollin de Neuchâtel en 1306, en reconnaissant de plus sa suzeraineté, Pierre de Vauxmarcus, le dernier seigneur indépendant de son nom, finit par vendre sa terre au susdit comte en 1308 ; il sortit alors du vieux manoir pour n'y plus rentrer.

Il semble que Pierre de Vauxmarcus ait compris sa déchéance, car ce sentiment seul peut expliquer son changement d'armoiries. Ce qu'il y a de certain, c'est que dès le moment où les Vauxmarcus devinrent de simples vassaux des comtes de Neuchâtel, ils abandonnèrent leurs anciennes armes comme leur ancienne demeure, et portèrent dès-lors : D'azur au chevron d'argent accompagné de trois croisettes d'argent. Peut-être ce changement fut-il imposé par le suzerain ? La famille, en perdant son indépendance, ne devait pas conserver le signe qui aurait pu la lui rappeler.

[1] Par M. Grellet, ancien pasteur de Cortaillod, au lieu appelé aujourd'hui *derrière Môtiers* (derry Moty).

Si la maison de Vauxmarcus déchut en rang, elle améliora sa position financière ; s'étant établie au Landeron, elle s'arrondit beaucoup, et finit par posséder des biens considérables tant aux environs de cette ville, où l'on voit encore sa maison ornée de ses armes fort bien sculptées, que dans tout le littoral. Un des moyens employés par les Vauxmarcus pour relever leurs finances fut de contracter des mariages riches. Mentionnons un de ces mariages pour montrer par un exemple frappant, bien que plus fréquent qu'on ne le croit, les idées fausses qne l'on se fait de notre temps, sur les rapports des différentes classes de la société au XIVe et XVe siècle, c'est-à-dire en plein moyen âge.

Au commencement du XVe siècle, en 1400, Louis de Vauxmarcus, Donzel, bourgeois et conseiller de Neuchâtel, épouse Alix ou Alixonne Estordi, fille de Nicolas Estordi, bourgeois de Neuchâtel et de Sibilette Thegant, fille d'un bourgeois de la même ville, et pas plus nobles l'un que l'autre. Alix, lorsqu'elle contracta ce mariage, était veuve de Rodolphe de la Molière, Donzel, issu de la grande et puissante famille d'Estavayer. Voilà, malgré les déclamations usitées, la fille de simples bourgeois de Neuchâtel, qui entre deux fois par mariage dans des familles les plus nobles du pays, et qui, dans ce moment, n'étaient point dans la gêne !

Il est difficile de savoir si la maison de Grandson put maintenir les droits qu'elle avait eus sur l'hommage des seigneurs de Vauxmarcus. On peut croire qu'elle n'osa le réclamer du beau-frère de son suzerain, Louis de Savoie, baron de Vaud, dont Rodolphe IV avait épousé la sœur, et que cet hommage tomba en désuétude, chose assez fréquente au moyen âge. Il n'est plus fait mention de cette suzeraineté des Grandson sur Vauxmarcus, etc., que dans la sentence des sept chevaliers dont nous avons parlé plus haut.

L'acquisition de Vauxmarcus fut un acte fort habile de la part du comte Rodolphe de Neuchâtel, il prenait pied au delà de l'Areuse, qui jusqu'alors avait été la limite de la baronnie de Neuchâtel. Ce pas fait au delà de l'Areuse, en amena d'autres, le prieuré de Bevaix fut obligé de prendre le comte de Neuchâtel pour son avoué perpétuel, et la terre de Gorgier se trouva si bien entourée, que les dettes aidant, ses seigneurs durent, quelques séries d'années plus tard, aliéner leur indépendance, tout en gardant leurs droits seigneuriaux.

Ceux de nos lecteurs qui désireraient connaître plus en détail l'histoire de la maison de Vauxmarcus, la trouveront dans le second volume du Musée historique de M. G.-A. Matile, c'est pourquoi nous nous bornons à dire ici, que cette maison s'éteignit par deux femmes, l'une et l'autre filles de Roland de Vauxmarcus. L'aînée Marguerite, mourut sans postérité après avoir été mariée à Claude de Neuchâtel, seigneur de Vauxmarcus, Gorgier, Travers, etc. La seconde, Isabelle, épousa George de Rive, gouverneur de Neuchâtel, seigneur de Prangins, Grandcourt et Genollier. Françoise de Rive, l'aînée des trois filles de George de Rive et d'Isabelle de Vaux-

marcus, épousa Roch de Diesbach, conseiller de Fribourg. Les de Diesbach de Courgevaux, qui descendent directement de ce Roch de Diesbach, sont donc les représentants par la descendance féminine des anciens Vauxmarcus.

La politique des comtes de Neuchâtel fut toujours de faire disparaître toutes les seigneuries indépendantes dont les propriétaires étaient devenus leurs vassaux, aussi gardèrent-ils pour eux Vauxmarcus sans le remettre en fief, et cela pendant 60 ans. Au bout de ce temps, Isabelle, comtesse de Neuchâtel, fille et héritière du comte Louis, remit la terre de Vauxmarcus à son frère Jean de Neuchâtel, bâtard du susdit comte. Jean I de Neuchâtel eut pour fils Girard, et pour petit-fils Jean II. Ce dernier fit l'acquisition de la terre de Gorgier en 1433, il eut pour fils Jean III. Ce dernier prit parti pour Charles-le-Hardi, lors des guerres de Bourgogne; il lui remit sans coup férir son château de Vauxmarcus, et entra à son service. Il est bon de savoir que Jean de Neuchâtel était vassal du duc par sa femme, une de Vergy, famille de Bourgogne; il craignait probablement, s'il faisait résistance, que ses biens de Bourgogne ne fussent confisqués par le duc. Rodolphe de Hochberg, alors comte de Neuchâtel, regardant la conduite du seigneur de Vauxmarcus comme un acte de félonie, se saisit de ses terres de Vauxmarcus, Gorgier et Travers, et Jean de Neuchâtel, perdit la vie devant Nancy, en 1477, à côté du prince auquel il avait sacrifié biens et honneur.

Jean III eut un fils, Claude, auquel Philippe de Hochberg, comte de Neuchâtel rendit tout ce qui avait été confisqué à son père; mais l'exemple de ce père ne fit pas grand effet sur Claude de Neuchâtel, car il s'engagea fortement dans des intrigues nouées contre son suzerain, Louis d'Orléans-Longueville, époux de Jeanne de Hochberg, fille et héritière du comte Philippe, ensuite desquelles il subit une seconde confiscation. Heureusement pour lui elle ne dura qu'une année, au bout de laquelle il fut réintégré dans ses possessions. Parmi les conditions qui furent imposées à Claude de Neuchâtel, une des plus importantes fut de ne plus porter dorénavant les armes de Neuchâtel pleines, comme il l'avait fait jusqu'alors, mais d'y mettre la barre de bâtardise, qui devait s'y trouver. Claude le promit, mais les armes de sa famille que l'on voit encore sculptées à Neuchâtel, sur la porte de la cave extérieure de la maison de Sandoz-Travers, anciennement maison des Neuchâtel-Gorgier, et celles que l'on voit sculptées au-dessus de la porte de l'escalier du château de Vauxmarcus, prouvent que ni lui ni ses descendants ne tinrent grand compte de cette promesse. Du reste, cette tendance à ne pas porter le signe de bâtardise était ancien dans la famille, car Jean de Neuchâtel, premier de son nom comme seigneur de Vauxmarcus, ne porta jamais sur ses armes qu'une cotice au lieu de barre. La cotice, pièce honorable, était une petite bande traversant l'écu en diagonale de droite à gauche; la barre, signe de bâtardise, le traversait aussi en diagonale mais dans le sens opposé. Cette obstination à ne point porter le signe de bâtardise dans un temps où la descendance illégitime des grands seigneurs n'excluait point de la noblesse, permet

de supposer que, voyant la branche légitime de Neuchâtel éteinte, les Neuchâtel-Vaumarcus estimaient qu'ils étaient en droit de la remplacer, et que les Fribourg, les Hochberg et les Longueville étaient à leur yeux des intrus qui prenaient leur place. Certains faits historique renforcent cette opinion qui sera développée, par l'un de nos collaborateurs, dans le numéro suivant de notre revue.

Claude de Neuchâtel fut père de Lancelot, lequel acquit la grande dîme de Concise. Il réunissait ainsi au domaine de Vauxmarcus un fief qui en avait été démembré en 1283, ainsi que nous l'avons dit plus haut. A cette occasion mentionnons que Vauxmarcus et Vernéaz ont fait jusqu'en 1810 partie de la paroisse de Concise, et que l'ancien chemin de communication entre ces deux localités, chemin qui fut jusque dans le siècle passé la route de Neuchâtel à Grandson, porte encore le nom de *chemin du Moutier* (Moutier de Moty, ce qui en patois signifie église).

Lancelot de Neuchâtel mourut interdit comme dissipateur; il eut pour fils Jean, le dernier Neuchâtel-Vauxmarcus, la branche de Gorgier s'étant déjà séparée. Ce dernier n'eut qu'une fille, Anne de Neuchâtel; elle épousa en 1595 Ulric de Bonstetten, fils de Jean-Jacques de Bonstetten, gouverneur de Neuchâtel. Vauxmarcus fut érigé en baronnie en faveur d'Ulric de Bonstetten, par Marie de Bourbon en 1595. Charles son fils n'eut qu'une fille, Marguerite, qui épousa David de Buren; Marguerite de Bonstetten laissa la seigneurie de Vauxmarcus à son fils aîné David de Buren en 1675. Dès-lors la famille de Buren a possédé Vauxmarcus jusqu'à ce jour.

Avant de quitter le château de Vauxmarcus, mentionnons une localité de ses environs, à laquelle la tradition fait jouer un rôle non avéré. En dessous de la Vy-d'Etra, à dix minutes nord de Vernéaz, et sur l'escarpement du vallon des Vaux, on trouve dans un bois dit le *bois Renaud* une redoute en forme de trapèze; remparts et fossés sont en bon état de conservation. La tradition nomme ce fortin *redoute des Bourguignons*, et M. Dubois de Montpéreux a cru voir dans cet ouvrage, une batterie élevée dans le but de mieux défendre le défilé du Pont-Porret.

Il nous en coûte beaucoup de contredire un auteur aussi sérieux et aussi consciencieux que M. Dubois, et cela d'autant plus que cet auteur célèbre a le grand mérite d'être le *premier* qui étudia *sur place* la marche de la bataille de Grandson; aussi sa relation de la bataille est-elle la seule claire et la seule facile à comprendre. Néanmoins il a erré sur le point de la redoute en question.

Ce fort est situé à quatre-vingts pieds en dessous de la Vy-d'Etra, il est *dominé* par cette route en avant comme en arrière du défilé du Pont-Porret, et ne pouvait donc point la battre. La place pour défendre ce défilé par une construction quelconque, était toute trouvée sur un mamelon situé à cent vingt pas en arrière du défilé; le dit mamelon domine non seulement le défilé mais encore la Vy-d'Etra jusqu'au-dessus de Frésens. Enfin le temps et les hommes ont manqué aux Bourguignons pour cette construction, plus difficile à élever au XVe siècle que de nos jours. Le duc de Bourgogne établit une garnison à Vauxmarars le 1er de mars, et la bataille se

donna le 3 au matin. La garnison du château se composait d'archers de la garde du duc, tous gentilshommes, qui ne maniaient ni la pelle ni la pioche, de plus dans ces temps-là, les travaux de siége n'étaient jamais faits par des soldats, mais bien par des paysans requis pour cela. Or à supposer que les habitants de Vauxmarcus et Vernéaz ne se fussent pas enfuis dans les forêts voisines, craignant également d'être pillés par leurs amis comme par leurs ennemis, le chiffre de cette population n'aurait pas suffi pour élever en vingt-quatre heures la redoute en question.

Mais, dira-t-on, si les Bourguignons n'ont pas élevé ce fort, quels en furent les constructeurs? Nous croyons, d'après le premier archéologue de la Suisse, M. le docteur Ferdinand Keller de Zurich, que ce furent les *Romains*. Il est bien connu que ce peuple éminemment guerrier, avait établi de distance en distance sur ses routes militaires des postes occupés par un nombre plus ou moins grand de soldats. Ces postes veillaient à la sûreté des routes, et fournissaient les courriers pour transporter, avec une étonnante rapidité, les dépêches impériales jusqu'à l'extrêmité du territoire de l'empire, ou pour faire parvenir à Rome les rapports des gouverneurs civils et des chefs militaires.

Ces postes consistaient en petits camps tels que notre redoute, ou bien en tours isolées. Ces postes ont souvent servi de noyaux à des châteaux moyen âge, et si la Vy-d'Etra n'avait pas été négligée pour la voie plus rapprochée du lac, qui sait si le château de Vauxmarcus n'occuperait pas maintenant la place de la redoute *dite* des Bourguignons.

De Mandrot,
Lieutenant-colonel fédéral.

UN GOUVERNEUR DE NEUCHATEL

MILORD MARÉCHAL

« A M. Rousseau. Potsdam, 20 septembre 1765. — J'ai la vôtre avec celle pour M. Andrié, et une relation par M. Meuron de ce qui vient de se passer à Môtiers; si on ne poursuit pas cette affaire avec vigueur personne ne pourroit vivre en sureté dans le pays, il vaudroit mieux aller chez les Caffres. Je ne ferois pas un point d'honneur de laisser au Sacrogorgon[1] épuiser ses flèches, non plus que de me détourner du chemin d'un chien enragé; à Couvet vous seriez trop près de Môtiers, on vous y attaqueroit également de nuit, quoique je sais bien bon gré à ces honnêtes gens qui vous ont invité d'aller vivre parmi eux.

« Pensez encore à Gorgier, le maître est un homme de bien et d'esprit; il ira le plus tôt qu'il pourra, en très peu de temps à ce que je crois, chez lui. Il est vray que le gouvernement est plus réglé dans le canton de Berne que dans le pays où il y a des *lois écrites et non écrites*, mais vous avez bien des amis et les premiers; vous aurez les Lamas contre vous partout, car ils sont quasi tous les mêmes.

« Je ne me souviens pas (je n'ay plus de mémoire) si je vous ay dit que dans un codicile à mon testament vous y êtes, de peur d'accidents et en attendant que j'aye réglé l'affaire mieux. Bonsoir, je vous embrasse de la plus tendre amitié. »

« A M. Meuron. 24 septembre 1765. — J'ay la vôtre avec les arrêts du Conseil par rapport à l'entreprise d'assassiner M. Rousseau, suscitée par le sermon séditieux du ministre furieux; si le Conseil ne poursuit pas cette affaire avec vigueur, il n'y aura plus de sureté dans le pays. Quand le peuple se familiarise avec l'idée de donner des coups de fusil, qu'il commence à assassiner de nuit, que le fanatisme s'y mêle encore, si les lois ne s'exercent avec rigueur, il n'y a plus de sureté pour personne, surtout dans un pays de montagnes, de bois, et où les frontières sont à un pas pour ainsi

[1] Le pasteur de Môtiers, M. F.-G. de Montmollin.

dire. Votre pays, si vous ne mettez ordre, sera décrié, je regarderay M. Montmollin à peu près comme le *Vieux de la Montagne* dans le temps des Croisades; il faisoit croire à ses satellites qu'en faisant un assassinat par son ordre ils gagnoient le paradis. M. Chaillet m'écrit qu'il a conseillé à M. Rousseau d'aller à l'Isle du petit lac, le Roy dit hier à dîner : « Que ne vient-il ici, où je réponds que les prêtres ne le tracasseront pas. » Ce que je vous prie de dire de ma part à mon amy Jean-Jacques et qu'il sache qu'il a toujours ici un asile tranquille; je l'ay excusé sur sa santé, pour lui laisser d'autant plus de liberté d'accepter ou non l'offre du Roy. M. Catt m'a aussi parlé désirant qu'il vienne ici, j'ay fait les mêmes excuses de santé et du climat qui est rude. Je n'ay pas le temps de lui écrire aujourd'hui, montrez lui ceci. Bonsoir. »

« A M. Rousseau. 5 octobre 1765. — J'ai appris que vous êtes allé à votre île, dont je suis très aise; je souhaite et j'espère que vous y jouirez de la paix et de la tranquillité que vous cherchez et que vous méritez si bien. Les têtes des Neuchâtelois sont trop chaudes et trop changeantes, il se familiariseront avec l'idée d'assassinats; *il faut lui donner un bon coup de fusil* se dit communément parmi eux, du dire au faire il n'y a qu'un pas. A présent, dit-on, on menace le châtelain Martinet. Si le Conseil d'état n'agit pas avec vigueur, je conseillerais à toute personne qui le peut de sortir du pays où un magistrat n'ose faire la recherche des assassins. Je suis bien heureux de n'avoir pas vu de plus près et sans pouvoir y remédier les horreurs qu'on a exercées contre vous. Vous souhaitiez par amitié me revoir dans ce pays, à mon âge je ne pense plus à changer, et si je le voudrois j'ay bien d'autres pays qui me plairoient plus, comme la Grande et Petite Tartarie, Alger, Maroc, les Iroquois, etc., etc. J'ay mandé à M. Meuron, pour vous le communiquer, que vous seriez ici le bienvenu et reçu par le Roy, si votre santé vous le permettoit. J'ai averti les ministres, sur les lettres de M. Meuron, de tout ce qui s'est passé à Môtiers, je ne sais ce qu'ils feront. L'autorité des loix et du prince sont si foibles et si mal soutenues que les ministres je crois sont très embarrassés; ils ne peuvent que recommander le bon ordre au Conseil: si le Conseil ne veut rien faire avec vigueur, je ne vois pas de remède. Je suis fâché par rapport à plusieurs honnêtes gens, mais bien plus tranquille depuis que je vous sais dans votre Ile et dans le canton de Berne.

« Dans le moment j'ay une lettre de M. Chaillet qui me fait savoir que M. Martinet[1] a été obligé de se sauver à Couvet, et M. Pury[1] s'est fait fort et bien armer dans sa maison pour n'être pas assassiné. Les assassinats apparament sont un des Privilèges selon les *loix non écrites* dans le Code de Neufchâtel. A présent il ne s'agit pas si Jean-Jacques croit aux miracles, mais si un magistrat peut exercer sa charge

[1] Le châtelain du Val-de-Travers chargé d'instruire la procédure sur le prétendu attentat dont Rousseau avait été victime.

[2] Il est ici question du colonel Abraham de Pury, le spirituel auteur des *Lettres au Cousin David.*

avec sureté dans ce pays, où Jean-Jacques n'est plus, à mon grand contentement. Nous verrons ce que fera le Conseil d'Etat; les ministres du Roy sont fatigués et las de tant de tracasseries, qui est-ce qui ne le seroit; si les Neuchâtelois veulent établir le *droit d'assassiner de nuit* il n'y a point de remède, il faut les laisser faire. Bon soir, je vous embrasse de tout mon cœur.

« P.-S. Je reçois une lettre du comte de Finkenstein qui me dit qu'il a envoyé au Conseil d'Etat un rescrit du Roy *nerveux*, c'est le mot qu'il employe, par lequel il espère mettre fin à toutes les tracasseries et insultes contre vous. C'est ce que je ne crois pas si sûr; tenez-vous à votre île. »

En lisant ces lettres incroyables, on se demande avec stupéfaction s'il est possible qu'elles soient l'œuvre d'un gouverneur de Neuchâtel, écossais, il est vrai, mais qui avait habité notre pays pendant sept années. Ces jugements, aussi passionnés que faux, sur le caractère du peuple neuchâtelois, semblent ne pouvoir être sortis que d'un cerveau fêlé: tel n'était pourtant pas le cas, et quoique sa conduite dans cette affaire ne donne pas une haute idée de la sagesse de son jugement, lord Keith n'était ni un fou ni un sot. Pour expliquer un peu les étranges expressions dont il se sert dans ces trois dernières lettres, on peut supposer que, vexé déjà par l'opposition que plusieurs de ses mesures administratives avaient rencontrées à Neuchâtel, il fut encore aigri par ce qu'on appelait les persécutions de Rousseau, aigreur qui devint de l'exaspération par la manière tout à fait partiale dont les amis du philosophe lui présentèrent les choses. Milord Maréchal était à Berlin et l'on connaît le proverbe: « A beau mentir qui vient de loin. »

Après la fameuse scène de Môtiers, Rousseau alla s'établir à l'île de Saint-Pierre, refuge qu'il dut bientôt quitter sur l'ordre du gouvernement bernois; il se rendit alors en Angleterre où Milord Maréchal lui avait trouvé de nombreux protecteurs. Mais, dans ce pays comme ailleurs, il se brouilla promptement avec ses amis et entr'autres avec l'historien David Hume. Les débats qu'ils eurent entr'eux devinrent si vifs qu'ils fixèrent l'attention de l'Europe entière; l'on écrivit des volumes pour et contre et il y eut le parti de Jean-Jacques et le parti de David. Lord Keith essaya de les calmer, mais ayant à plusieurs reprises donné raison à Hume, Rousseau qui ne voyait partout que des ennemis ne voulut pas avoir tort et finit par ranger Milord Maréchal au nombre de ceux qu'il considérait comme ses persécuteurs. Cette manière d'agir lassa la patience de notre gouverneur qui, s'en remettant pour le mobile de ses actions au jugement de du Peyrou, écrivit à l'ingrat philosophe la lettre suivante par laquelle il termina la longue correspondance qu'il avait eue avec lui.

« Potsdam, 22 novembre 1766. — Je vous demande excuse si j'ay mal interprêté vos sentiments sur la pension du Roy d'Angleterre; comme vous m'aviez dit de M. Hume: « et comme si j'étois dans la misère, il s'attache plutôt à me faire donner l'aumône qu'à me procurer des amis; » cela me fit croire que vous ne vouliez pas la pension.

« Très certainement je n'ay pas eu le dessein de vous ôter l'amitié de M. du Peyrou; j'avois tâché de vous ôter vos soubçons de M. Hume; je n'avois pas réussi; il me sembloit prévoir qu'ils vous feroient tort, j'espérois que M. du Peyrou pourroit vous les ôter et contribuer à assoupir la malheureuse querelle avec M. Hume; je lui écrivis dans cette intention, et je suis persuadé qu'il me rendra la justice là-dessus.

« Ce n'est pas à moy de *prononcer entre vous et moy;* je puis avoir tort, je laisse à M. du Peyrou à en juger. Vous me dites que M. du Peyrou *sur la foi de ma lettre vous regarde comme un extravagant au moins;* que M. du Peyrou soit aussi en cela juge.

« Je suis vieux, infirme, trop peu de mémoire; je ne sais plus ce que j'ay écrit à M. du Peyrou, mais je sais très positivement que je désirois vous servir en assoupissant une querelle sur des soubçons qui me paraissoient mal fondés, et non pas vous ôter un ami. Peut-être ai-je fait quelques sottises; pour les éviter à l'avenir ne trouvez pas mauvais que j'abrège la correspondance, comme j'ai déjà fait avec tout le monde, même avec mes plus proches parents et amis, pour finir mes jours dans la tranquillité. Bon soir. »

« P.-S. — Je dis *abréger*, car je désireray toujours savoir de temps en temps des nouvelles de votre santé, et qu'elle soit bonne. »

Quelques jours après avoir adressé à Rousseau la lettre qu'on vient de lire, lord Keith écrivit à du Peyrou celle qui suit :

« Ce 28 novembre 1766. — J'ay une lettre de M. Rousseau, des plaintes contre moy avec bien de la douceur, d'avoir mal interprété son refus de la pension ; l'autre est sur ce que je vous ay écrit; comme j'écris de mémoire et que la mienne me manque beaucoup, je ne sais pas du tout ce que je vous ai dit dans cette lettre dont il est question; bien sais-je que je ne vous ay écrit que dans l'intention et dans l'espérance que vous pourriez lui ôter ses soubçons contre M. Hume, qui, à mon avis, seroient trouvés injustes de tout le monde ; j'avais tâché de les lui ôter longtemps avant que la querelle n'éclatât, et vous pourrez vous même juger si ce que je disois étoit d'un ami ou ennemi. Je le regarde toujours comme un homme vertueux, mais aigri par les malheurs, emporté par sa passion, et qui n'écoute pas assez ses amis. Je ne puis lui donner raison jusqu'à ce qu'il me paroisse l'avoir. Si dans la suite il fait voir des preuves que Hume est un noir scélérat, certainement je ne lui donneray pas raison ; mais jusqu'à cette heure je ne vois pas apparence de preuves solides.

« Il est bien affligeant, surtout pour moy qui aime la tranquillité et point les tracasseries, d'être quasi forcé d'entrer dans une querelle entre deux amis que j'estime. Je crois que je prendrai le parti, nécessaire à mon repos, de ne plus parler ni écouter rien sur cette malheureuse affaire.

« Comme je ne me souviens pas de ce que je vous ay écrit, que je n'ay pas copie de mes lettres, examinez-les. M. Rousseau ne me dit ni vos paroles, ni celles de ma lettre à vous, que pour bien juger je devois savoir. Voici comment il finit : « Mais

« si je n'ay pas eu le tort que vous m'imputez, souvenez-vous de grâce que le seul « ami sur lequel je compte après vous, me regarde, sur la foi de votre lettre, comme « un extravagant au moins. »

« Je vous envoie copie de ce que je lui écris par ce courrier. Bon soir. »

La médiation de du Peyrou n'eut aucun résultat, d'autant moins qu'ayant communiqué à Rousseau le lettre de lord Keith, cette pièce ne fit que rendre le philosophe encore plus furieux, qui perdit ainsi l'amitié vraiment paternelle de Milord Maréchal par son caractère atrabilaire, son entêtement et son ingratitude. Ce ne fut donc point, comme il le dit dans ses *Confessions*, par l'intervention de traîtres qui le noircirent aux yeux du gouverneur de Neuchâtel; ce dernier du reste ne l'oublia pas entièrement, car il lui légua par son testament la montre qu'il portait habituellement.

Une fois rentré à la cour de Berlin, Milord Maréchal s'occupa fort peu de notre pays et un vice-gouverneur le remplaça à Neuchâtel. Mais l'administration de celui-ci n'eut pas de meilleurs résultats que celle du gouverneur lui-même; en effet, elle aboutit aux troubles de 1767 et 1768 et au meurtre de l'avocat-général Gaudot. Ces événements paraissent avoir piqué la curiosité de lord Keith et lui avoir rappelé qu'il était encore gouverneur de Neuchâtel, car, le 23 juillet 1768, il écrit au baron de Brackel, à Yverdon :

« Je suis bien aise, mon bon Baron, d'avoir de vous quelques nouvelles de ce qui se passe à Neuchâtel, car des gens du pays on ne peut pas en avoir que partiales ; il est vray que je ne m'en mêle pas, ni n'ay part en rien. L'avocat Pury n'est-ce pas Charles-Albert, frère du colonel? On nous a dit que Gaudot avait commencé à tirer de ses fenêtres bien des coups de fusil, sur le peuple, sur les grenadiers, dans les fenêtres des maisons à portée, ce qui avoit irrité la patience du peuple qui pour se défendre l'attaqua; en un mot, Gaudot tout seul, comme un Briarée, avoit voulu détruire la ville et les fauxbourgs à grands coups de fusil. Des autres relations disent que Gaudot n'avoit que son épée et une paire de pistolets. Je serois bien aise de voir la lettre dont vous faites mention, écrite, à ce qu'on dit, par l'avocat Pury ; vous pourrez me la faire tenir par des officiers qui viennent au régiment de Rossiers, (?) la lettre à David.

« Je viens de voir une lettre de Berne qui dit que M. Osterwald est en prison à Neuchâtel, c'est apparemment le Banneret. Je leur disois souvent : Messieurs, vous vous familiariserez tellement avec ces discours : *il faut lui casser la tête, il faut lui donner un coup de fusil*, que vous viendrez bientôt aux effets. On écrit aussi dans la lettre que j'ai vue de Berne que trois des assassins sont Bernois, ou du moins deux, le troisième étant françois ou de race françoise et qui s'est coupé la gorge lui-même. Je soubçonne qu'ils ont été payés pour commettre l'assassinat, car il est difficile à à croire que des étrangers prissent un tel fanatisme en faveur de la ville de Neuchâ-

tel. Nous saurons bien des choses par les enquêtes et le temps. Je suis fort inquiet de crainte que quelques uns de mes amis n'ayent pas fait trop de folies.... »

On sait que ces troubles se terminèrent par l'intervention des cantons suisses, qui envoyèrent des troupes occuper Neuchâtel, et par la nomination du général de Lentulus au poste de gouverneur. L'ovation que la population de la ville de Neuchâtel fit au nouveau gouverneur, lors de son arrivée, ne fut pas au goût de l'ancien. « Les Neuchâtelois », écrit-il au baron de Brackel, « les Neuchâtelois sont trop fols, trop extrêmes; ils ont dit pis que pendre de M. Lentulus, et puis les dames vont parsemer le terrain de fleurs sous les pieds de son cheval. A cette heure, on crie peut-être qu'il faut écorcher le cheval et rouer le cavalier. Mais comme par la grâce de Dieu, du Roy et d'un peu de bon sens je n'ay plus rien à faire avec eux, je ris de leurs tracasseries qui s'assoupissent de temps en temps, mais qui ne finiront jamais. »

Débarrassé complètement du poids des affaires, lord Keith passa à la Cour du grand Frédéric les dix dernières années de sa vie, occupé d'horticulture lorsque la saison le permettait et de la lecture de bons auteurs quand le climat rigoureux de la Prusse le contraignait à garder la chambre. Comme toujours, il employait une grande partie de sa fortune en bonnes œuvres, et lorsqu'en sa présence on parlait de quelqu'un qui se trouvait dans la misère et ne méritait pas d'y être, il prenait, sans en rien dire, des mesures efficaces pour lui faire sentir les effets de sa bienfaisance; et ces mesures étaient d'autant plus secrètes, qu'il avait d'abord semblé peu attentif aux détails qui lui avaient été donnés. Il savait proportionner ses bienfaits à l'état et à la situation de ceux qui les recevaient, mais il craignait surtout d'affliger et de flétrir par l'humiliation ceux dont il soulageait l'infortune. D'Alembert nous raconte à ce sujet le trait suivant qui fait le plus grand honneur à lord Keith : « Une femme qu'il aimait et qu'il respectait, devint veuve d'un lieutenant général au service du roi de Prusse; cet officier lui laissait pour tout héritage deux enfants et des dettes. Milord Maréchal, pénétré de sa situation, et cherchant tous les moyens de l'adoucir sans blesser sa juste délicatesse, prit la résolution, quoiqu'il n'eût aucun goût pour le mariage, d'épouser cette veuve infortunée; il lui assurait environ sept mille livres de douaire, dont elle devait jouir étant mariée, comme si elle était veuve. « Ce « douaire précoce, disait-il, est d'autant plus juste, qu'avec un mari tel que je pré- « tends l'être, elle doit jouir d'avance de tous les honneurs et prérogatives du veu- « vage. » En effet, non-seulement il n'exigeait d'elle que le simple nom de son époux, mais il eût rejeté tout autre condition; et quoique la société de cette femme pût lui promettre un intérieur agréable, il avait stipulé qu'elle ne changerait pas même de demeure, ni lui non plus, tant il craignait de gêner la liberté réciproque de l'un et de l'autre. Il aurait contracté cet honnête et singulier mariage, si le roi ne l'en avait dispensé en acquittant l'espèce de dette qu'il s'était imposée par un motif si noble,

et que dès-lors ce grand prince regarda comme la sienne. Il satisfit les créanciers du mari, et donna à la veuve une pension honnête pour subsister avec sa famille. »

Lorsque l'âge et les infirmités ne permirent plus à lord Keith de sortir, le roi venait jouir de sa conversation et se distraire auprès de lui des ennuis du trône. Malheureusement pour les deux amis, une fièvre violente ayant saisi Milord Maréchal, il lutta en vain contre elle pendant six semaines et mourut le 28 mai 1778. Deux jours avant sa mort il fit prier M. Elliot, envoyé d'Angleterre à Berlin, de venir le voir : « Je vous ai fait appeler, » lui dit-il avec sa gaîté ordinaire, « je vous ai fait appeler, parce que je trouve plaisant qu'un ministre du roi George reçoive les derniers soupirs d'un vieux jacobite. » Il ordonna qu'on l'enterrât sans la moindre cérémonie, et fixa lui-même à trois louis les frais de son enterrement, ne voulant pas consommer à une pareille misère un argent qui serait beaucoup mieux employé au soulagement des malheureux.

D'un esprit aussi original que cultivé, lord Keith se fit par ses saillies et ses bons mots la réputation d'un homme très spirituel. Quoique atteint de l'incrédulité de son siècle, il n'en faisait point parade, n'essayant jamais de propager ses idées, et se montrant fort tolérant pour toutes les sectes religieuses, recommandant à tous ses amis, d'opinions si diverses, cette charité mutuelle, le premier de tous les préceptes religieux. Doué d'un cœur excellent, nous avons vu qu'il était large en bienfaits; souvent même sa générosité était si grande que, sans l'ordre admirable qui régnait dans ses affaires, sa fortune en aurait été ébranlée. Mais s'il possédait toutes les bonnes qualités de sa nation, il en avait aussi les mauvaises : il était d'un abord froid, ne se déridait pas facilement et considérait comme des sots la grande majorité des humains. D'une loyauté à toute épreuve, ainsi que sa vie entière le prouva, il était en même temps tenace, entêté dirions-nous presque, et ne supportait pas la contradiction. Ce dernier défaut, particulier à tous les Ecossais, était encore aggravé chez lui par le fait que les hautes positions qu'il avait occupées et l'amitié dont l'honorait Frédéric-le-Grand, le persuadèrent sans doute que sa sagesse était infaillible. De là vinrent probablement les mécomptes qu'il eut à subir à Neuchâtel, où, avec d'excellentes intentions, son caractère entier ne sut pas trouver le cœur du peuple qu'il était chargé de gouverner et lui fit dire, en quittant les Neuchâtelois: » Je vous ai aimés, je ne vous aime plus, ni ne vous aimerai jamais. «

J.-H. Bonhôte.

UN TROUBADOUR NEUCHATELOIS

CHANSONS DU XIIIe SIÈCLE

IV

Ich kiuse an dem walde,
sin loub ist geneiget,
daz doch vil schone stuont vrœlichen e;
Nu riset ez balde,
des sint gar gesweiget
die vogel' ir sanges, daz machet der sne,
Der tuot in, beide, unsanfte unde we,
des muoz dur not mich verdriezen der zit,
unz ich ersihe, ob der winter zerge,
da von diu heide betwungen nu lit.

Lib unde sinne,
die gab ich ir vür eigen
uf genade, der si hat gewalt
Ist, daz diu minne
ir guete wil an mir zeigen,
so ist al min kumber ze vröuden gestalt.
Su mak ich jungen, sus wird' ich alt,
wan daz mirein mære noch sanfter tuot,
daz zi zer besten ist vor uz gezalt,
diu mich sol machen vro vrœlich gemuot.

Wolde si eine,
wie schiere al min swære
würde geringet, swie we si mir tuot
Ir lip ist so reine,

daz nie man wære
an vröuden richer, noch hoher gemuot.
Ist, daz diu schœne ir genade an mir tuot,
so ist mir gelungen noch baz, danne wol,
wan diu vil guote ist noch bezzer, dan guot,
von der min herze niht scheiden ensol.

En parcourant la forêt
Je vois s'incliner son feuillage,
Qui naguères encore était si vert et si splendide ;
Il tombera bientôt,
Et sa chute fera taire
Le doux chant des oiseaux, c'est l'effet des frimas
Qui dépouillent la forêt et chassent les oiseaux.
Alors aussi mon cœur est triste,
Jusqu'à ce que je voie fuir à son tour l'hiver
Qui maintenant recouvre la prairie de son blanc linceul.

Mon amour et mon cœur,
Je les ai abandonnés
A sa merci, qu'elle accorde si volontiers,
Ah, si l'amour voulait aussi
M'accorder ses bienfaits,
Mes maux seraient changés en joie.
Que je sois jeune ou déjà courbé par l'âge,
Aucune nouvelle ne me réjouirait autant ;
C'est le plus grand bien qui pourrait m'arriver
Et qui me rendrait courage et bonheur.

Si elle accueillait mes vœux,
Combien tous mes maux
Seraient adoucis.
Pourtant comme elle me fait souffrir !
Son âme est si pure,
Que personne ne serait plus heureux et plus fier que moi :
Si ma belle me prend en grâce
J'aurai réussi au delà de toute espérance,
Car rien n'est au-dessus de la bonté
De celle dont mon cœur ne peut se séparer.

V

Ich han mir selber gemachet die swære,
daz ich der ger, diu sich mir wil entsagen,
Diu mir z'erwerbenne vil lihte wære,
die vliuhe ich, wan si mir niht kan behagen,
Ich minne die, diu mir's niht wil vertragen,
Mich minnent ouch die mir sint doch bor mære :
Sus kan ich wol, beide, vliehen unt jagen[1].

O we, daz ich niht erkande die minne,
e ich mich hete an si verlan !
So hete ich von ir gewendet die sinne,
wan ich ir nach minem willen niht han.
Sus strebe ich uf vil tumben wan,
des vürhte ich groze not gewinne :
den kumber han ich mir selber getan.

VI

C'est moi-même qui suis la cause de mes maux,
En soupirant après celle qui refuse mon hommage.
Celle que je pourrais bien mieux attendrir,
Je la fuis, ne trouvant en elle aucun charme.
J'aime celle qui repousse mes vœux,
Moi aussi, je suis aussi pour celles qui me sont indifférentes
Pourtant je pourrais bien fuir ma cruelle et courir d'autres amours.

Hélas ! que n'ai-je connu l'amour
Avant de me livrer à lui.
Mon cœur se serait détourné d'elle,
Pnisque je ne puis pas en être assuré.
Hélas, je poursuis un songe insensé,
Duquel, je le crains, je n'aurai que peine,
Et ces maux, c'est moi qui me les suis causés.

VII

Daz ich den sumer also mazeklichen klage,
walt unt bluomen, die sint gar betzwungen,
daz ist da von, daz sin zit
mir noch her hat gevrümt harte kleine ümb ein wip.
Vil lihte gevröuwent si die liehten tage,
en da vor ist nah ir willen gelungen.

[1] Cette strophe est une heureuse imitation du couplet suivant tiré d'une chanson composée par Folquet pour le roi d'Arragon Alphonse II.

Aisi conosc d'amor,
Que so don ai largor
E poignar ad estait
So, que m'encausa, vauc fugnen,
Aisi non sai, cossi-m posea garir

Que mos dans l'asabor:
Mi fai presar petit.
En tal, que si-m defen
E so, que-m fu ich, eu vau seguen,
Qu'ensems m'ven ensaussar e fugir.

mak mir der winter den strit
noch gescheiden hin z'ir, der ie gerte min lip,
So ist daz min reht, daz ich in ie mer ere,
wan miner swære wart nie mere·
o we, z'wiu lat mich verderben diu here !

Diu heide, noch der vogel sank
Kan, an'ir trost, mir niht vröude bringen,
diu mir daz herze und den lip hat betwungen,
daz ich ir niht vergezzen mak.
Swie vil si gesingent, mich dunket ze lank
daz biten, dur daz verzage ich au guoten dingen,
davon muoz ich dur not sin ungesungen
von ir, wan mir nie wip so nahe gelak.
Swenne sie wil, so bin ich leides ane;
min lachen stat so bi sunnen der mane:
doch was genuok groz min vröude her von wane.

VIII

Si je regrette si peu l'été (les fleurs et les bois
Sont couverts de neige), c'est que les doux mois d'été
Ne m'ont guère servi, auprès de ma belle.
Peut-être que l'amour aime les beaux jours
Car alors j'avais presque atteint mon but.
Si l'hiver m'accorde la victoire
Je pourrai alors préférer cette saison à toute autre
Car jamais mes maux n'ont été si grands.
Las, qu'elle me fait souffrir, la cruelle.

La prairie et le chant des oiseaux,
Sans elle, ne me causent plus de plaisir,
Elle a subjugué mon cœur et mon âme
Et je ne puis l'oublier.
Leurs chants ne peuvent me faire oublier
Que depuis si longtemps je prie en vain
C'est pourquoi je renonce à tout,
C'est pourquoi aussi je dois cesser de lui adresser mes chansons,
Quoique je n'aie aimé aucune autre comme elle
Et cependant, si elle voulait, je serais délivré de mes maux,
Je suis près d'elle comme la lune à côté du soleil,
Et pourtant, malgré mes ennuis, je suis encore heureux.

IX

Nun' ist niht mere min gedinge,
wan daz si ist gewaltik min;

Bi gewalte sol genade sin,
uf den trost ich ie noch singe,
Genade diu sol über komen
grozen gewalt durch miltekeit,
genade zimt wol bi richeit:
ir tugende sint so volle komen,
daz durch reht mir ir gewaldes sol vromen.

Swer so stæten dienest künde,
des ich mich doch trœsten sol,
Dem gelünge lihte wol,
zejüngest er mit über wünde
Daz sende leid, daz nahen gat,
daz wirt lachen unde spil,
sin truren gat ze vröuden vil:
in einer stunde so wirt es rat,
daz man zehen jar gedienet hat,

Swer so langez biten schildet,
der hat sich's niht wol bedacht;
Nach ruiwe so hat ez wunne braht,
truren sich mit vröuden gildet
Dem, der (so) wol biten kan,
daz er mit zühten mak vertragen
sin leit, unt nach genaden klagen,
der wirt vil lihte ein sælik man:
daz ist der trost, den ich noch han.

Maintenant je n'ai d'autres pensées
Si ce n'est que je suis complètement en sa puissance,
mais avec la puissance va aussi la clémence
Dans cet espoir je chante toujours sans hésitation
La clémence obtiendra un grand pouvoir par la douceur.
La clémence sied à la richesse
ses vertus sont si parfaites
que j'ai le droit d'espérer
que sa puissance me sera propice.

Quiconque peut-être aussi fidèle
et cela doit me consoler,
finirait bien par réussir
et par atteindre enfin son but.

La peine langoureuse qui m'accable
se transformera en ris et en jeux
Mes maux se changeront en félicité
Quand on a en vain soupiré dix ans
Il suffit d'une heure pour vous apporter aide et conseil.

Celui qui blâme un amour aussi constant
n'y a pas beaucoup réfléchi.
après les regrets est venu le bonheur
à la tristesse se mêle la joie,
Pour celui qui sait assez aimer
Pour pouvoir supporter avec résignation les maux
et demander grâce. Celui là peut facilement devenir heureux
et c'est là l'espoir qui me reste encore.

Ich horte ie sagen, daz liute ersterben,
ir si wunder, die verderben,
Die da minnen alze sere:
got behuete mir lieb und ere!
Ich diene ir iemer, swar ich kere,
nu ist si mir ein teil ze here:
wil si danne ein vrouwe sin?
ja si, weiz got, min.

Wer hat ir geseit diu mære,
daz mir ieman lieber wære,
Der mueze als unsanfte ringen,
als ich tuo mit selhen dingen,
Sol mir an ir niht gelingen,
so muoz mich diu sorge twingen:
we, war ümbe spriche ich daz?
tuot si we, si tuot ouch baz.

Mir wont einez au dem herzen,
da von lide ich senden smerzen,
Daz dur suochet mir die sinne,
beide, uzerthalb und inne;
Daz kümt allez von der minne;
ouwe, daz ich's ie beginne!
tore, tuo dich vluochens abe:
selbe tete selbe habe

J'ai souvent entendu dire que beaucoup meurent
et que l'on s'étonne que beaucoup dépérissent,
en aimant avec trop de passion.
Que Dieu me garde l'amour et l'honneur !
Je l'aimerai toujours partout où je serai
Seulement elle est un peu trop audessus de moi
Mais si elle veut se marier
Elle n'appartiendra qu'à moi, je le jure,

Si je savois qui lui a dit
que je préférais une autre dame
Je le forcerais à se battre avec moi à outrance
comme je le fais en pareil cas:
si je ne puis fléchir son cœur
Le chagrin me fera mourir
Mais hélas ! pourquoi parler ainsi
Si le chagrin ronge le cœur, il procure aussi de la joie.

Hélas ! j'ai quelque chose sur le cœur,
Qui me cause peine et tristesse
et qui envahit tout mon être.
troublant mon cœur et mon âme.
Tout cela vient de mon amour
Hélas ! pourquoi m'y suis-je laissé entraîner,
Insensé cesse donc de te plaindre
Ce que tu as voulu, tu dois le supporter.

En parcourant les chants du troubadour neuchâtelois, nos lecteurs ont probablement trouvé moins de récréation qu'ils ne l'espéraient, et peut-être ont-ils pensé que quelques strophes auraient suffi pour donner une idée des productions poétiques du comte Rodolphe. Cette observation, si elle a été faite, était fondée, mais nous tenions à placer dans le Musée neuchatelois le monument entier, qui est et qui sera toujours pour l'historien un spécimen intéressant de la littérature du XIIIe siècle. Quoique les « Minnelieder » du comte Rodolphe appartiennent au commencement de la période de décadence des troubadours, plusieurs strophes sont dignes de figurer à côté des chansons des meilleurs poëtes des XIIe et XIIIe siècles.

La poésie des troubadours dégénéra peu à peu depuis le XIVe siècle et surtout dans le siècle suivant, et ne produisit plus guère que des chants grossiers. A l'apogée

de ce romantisme, il était de bon ton pour les plus hauts seigneurs d'exceller dans le « Minnegesang », et tel était le niveau de la morale à cette époque, que l'on pouvait adresser ses complaintes langoureuses à une autre dame que celle que l'on avait choisie pour épouse. Nous ne savons s'il en fut ainsi de Rodolphe. M. de Hagen penche à croire qu'il ne fit pas exception à la règle. Cependant nous avons lieu d'admettre notre comte encore jeune lorsqu'il composa ses chants d'amour et qu'il n'était pas encore uni à Sybille, comtesse de Montbéliard, dont il fut bientôt séparé par la mort. On sait en effet que depuis 1263 sa jeune veuve gouverna le pays comme régente pendant la minorité de ses fils, et c'est elle qui scellait ses actes d'un sceau où l'on voit la figure d'une dame, debout, tenant sur sa main droite un oiseau.

A la cour de la comtesse Isabelle (1373-1395), nous retrouvons un page poëte, dont nous possédons une complainte sur la mort du comte Louis. Plus tard, sous les comtes de la maison de Fribourg, la poésie est entièrement abandonnée aux ménestrels et aux histrions des seigneurs.

Comme pour toutes choses, lorsque la poésie et la littérature pénétrèrent et tombèrent en décadence dans la société féodale, ce fut la bourgeoisie, forte et vivace, qui s'en empara pour la cultiver à son tour. La bourgeoisie commença de bonne heure à écrire en prose; ses relations commerciales et sa position politique l'avaient forcée à s'exercer dans le style épistolaire, dans le style de chancellerie et celui en usage dans les tribunaux. Cette circonstance éveilla des goûts pour les recherches historiques. Les chroniques sortirent en grande partie de ses mains. Dans notre pays, les ecclésiastiques conservèrent cette spécialité jusque dans le XVIe siècle; ce furent surtout les chanoines du chapitre de Notre-Dame de Neuchâtel et, en particulier, le chanoine Hugues de Pierre, qui frayèrent la voie dans laquelle le chancelier Hory et ensuite le chancelier de Montmollin se produisirent d'une manière distinguée.

Chez nous aussi la bourgeoisie chercha à cultiver la poésie abandonnée par la chevalerie; les échantillons qui nous sont parvenus montrent qu'aux déclamations fantastiques de l'ancien « Minnegesang » des chevaliers avait succédé le raisonnement sage et solide du bourgeois. La poésie lyrique de ceux qui se produisirent dès lors est surtout riche en sentences; c'est plutôt une prose rimée qui, quoique sans grande valeur estétique, contribuait toujours à élever les esprits d'une époque encore grossière et inculte, vers un idéal. Dans beaucoup de villes, surtout en Allemagne, les poëtes bourgeois formaient des corporations, organisées de la même manière que les compagnies de Merciers, de Favres, etc. Ce sont ces corporations de poëtes bourgeois qui donnèrent le nom de *tablature* à la forme de leurs poésies, à l'arrangement des mots et des syllabes, adopté par les poëtes.

Nous ignorons si une corporation de ce genre existait à Neuchâtel. C'est dans le XVIe siècle que les poëtes bourgeois produisirent les plus belles chansons. Elles exercèrent leur influence jusque bien avant dans le siècle passé. C'est à cette époque

que les temps modernes apparaissent avec le style de la Renaissance, et notre pays peut être fier des productions nationales insérées dans l'immense recueil du *Mercure suisse.*

De nos jours, le romantisme du moyen âge n'existe plus dans la société. Il ne s'est plus conservé que par tradition et en s'affaiblissant dans la jeunesse des universités allemandes, et c'est ce qui explique le sentimentalisme et les mœurs d'un autre âge qui caractérisent l'étudiant de ces universités.

Dr GUILLAUME



MÉLANGES

Réunion de la Société d'histoire de la Suisse romande à Neuchâtel, le 30 août 1864

Le MUSÉE NEUCHATELOIS ne peut passer sous silence la réunion dans notre ville de la Société d'histoire de la Suisse romande, et il vient, quoique un peu tardivement, rendre compte de sa séance du 30 août dernier. Dorénavant nous mentionnerons tous les faits relatifs à l'histoire, dans notre canton, soit réunions et discussions, découvertes de documents, etc.

Le président de la société, M. Forel, en annonçant que la réunion de la Société d'histoire de la Suisse romande à Neuchâtel, coïncidait très heureusement avec la création d'une Société semblable dans notre ville et l'apparition du journal le MUSÉE NEUCHATELOIS, émit des vœux pour la réussite de l'œuvre commencée, « œuvre qui ne peut, dit-il, manquer de prospérer dans le pays des chancelier de Montmollin, des Boyve, des Chambrier, des Matile, etc., et il souhaite à la Société et au journal, bienveillance, appui et longue vie. »

Après l'audition et l'adoption des comptes de la Société, M. Martignier lit un rapport relatif au *Dictionnaire historique vaudois*, — *l'Origine de la ville d'Aigle*, l'étymologie de son nom, *Ala* plutôt qu'*Aquila*, et l'histoire de ses débats politiques et religieux surtout, jusqu'à l'époque de la révolution vaudoise et de la république helvétique.

M. Ed. Secrétan étudie ensuite une question encore douteuse, l'*origine de la commune dans la Suisse romande*. Cette origine lui paraît antérieure à la féodalité; il

n'y a plus de doute à cet égard pour ce qui regarde cette institution en Allemagne, où ce fait n'est pas contesté. La *commune* de la Suisse romande doit donc être la tradition continuée du *municipe* romain d'où dériverait aussi la commune allemande, et daterait ainsi de l'établissement des Burgondes dans l'Helvétie romaine. M. Secrétan détermine les droits de la *civitas* et du *pagus* de Tacite et les compare avec les *centenies* et les *communes*, institutions ayant leurs juridictions particulières et leurs propriétés communales, c'est-à-dire dont la jouissance est commune aux habitants de cette juridiction. Ce fait se produit non seulement dans la Suisse romande, mais encore dans les petits cantons et dans plusieurs pays de l'Allemagne. Après avoir savamment exposé toutes les causes pour lesquelles il donne à *la commune* de la Suisse romande une origine romaine, M. Secrétan demande si les communes neuchâteloises n'ont pas une origine identique.

Selon M. de Rougemont, qui répond à M. Secrétan, en s'appuyant de l'autorité de Chambrier, les communes neuchâteloises auraient une origine seigneuriale et seraient des copies de la commune de Neuchâtel.

M. Ch. Eynard lit ensuite une série de lettres inédites de F.-C. de la Harpe datées de Paris et adressées à son ami Brun, autrefois peintre du roi Louis XVI, professeur de la reine Marie-Antoinette et retiré en Suisse où il vivait occupé de recherches et de travaux d'agriculture. — Ces pages intimes nous montrent le patriote vaudois sous un jour tout nouveau, c'est l'homme convaincu, énergique, plein d'abnégation et de désintéressement. La révolution vaudoise est le but de sa vie, il la voit grande, belle et la prépare avec une ardeur raisonnée; son style sans prétention aucune est plein de mots crus et de réflexions imprévues sur les hommes et les choses de cette époque grosse de bouleversements. Des raisons de famille s'opposent encore à la publication de ces curieux documents.

Après cette étude d'histoire contemporaine nous revenons de quelques siècles en arrière, conduits par M. le colonel de Mandrot, aux *lieux de refuge*.

Il ne s'agit point ici de certaines places du moyen âge mises hors de toute juridiction et qui servaient d'asile aux criminels, mais de ces places fortifiées appelées *Erdburg*, *Châtelard*, *Châtillon*, qui se trouvent en assez grand nombre dans le canton de Vaud. Les Châtelards dont M. de Mandrot présente plusieurs plans lui paraissent être des lieux de refuge depuis lesquels les Helvétiens à bout de ressources combattaient en dernier lieu. Ces Châtelards sont vraisemblablement les premières forteresses construites par les populations qui abandonnèrent les habitations lacustres pour celles de la terre-ferme.

M. Troyon complète les appréciations de M. de Mandrot en donnant quelques détails sur le Châtelard de Chavannes-le-Vairon, où, après avoir fait exécuter des fouilles, il a trouvé une grande quantité d'ossements concassés d'animaux, des fers de chevaux et des éperons.

M. le docteur Clément présente une copie en plâtre réduite au dixième d'un monument celtique qui se trouve au-dessus de Vauxmarcus. Cette pierre est sillonnée en plusieurs sens de nombreuses raies pour lesquelles le travail humain ne peut être mis en doute. M. Clément n'émet pas d'hypothèse sur les figures de cette pierre qui a dû vraisemblablement servir au culte et aux sacrifices, chose que M. Troyon explique par la description de plusieurs monuments de ce genre répandus en Europe et surtout en Savoie, où ils sont encore l'objet de superstitions très accréditées.

M. l'abbé Jeunet fait ensuite lecture d'un travail très étudié sur *l'histoire de l'Abbaye de Fontaine-André*, depuis sa fondation jusqu'à la fuite de l'ordre des moines qui l'habitaient (les Prémontrés), à l'époque de la réformation. Fontaine-André occupe une place considérable dans l'histoire des communautés religieuses et les princes et évêques lui accordent plusieurs donations. C'est après l'incendie de l'Abbaye de Fontaine-André par les bandes d'Enguerrand de Coucy, que commença leur retraite jusqu'à Fraubrunnen, où elles furent battues.

M. F. de Rougemont fait à l'assemblée la communication d'un passage de Diodore de Sicile relatif aux armes trouvées à la Tène. Le Musée neuchatelois donne ce passage dans le troisième article de M. le professeur Desor sur les habitations lacustres. livraison de Septembre.

Pendant la lecture de ces différents travaux, M. le président fait circuler la première partie d'un ouvrage de M. Cérésole : *La république de Venise et les Suisses*. — Puisée aux archives de la ville de Venise, l'œuvre de M. Cérésole est considérable, et il demande par lettre si une société, ou le Conseil fédéral, ou des autorités cantonales (Zurich ou les Grisons, intéressés particulièrement à ces recherches), ne pourraient pas prendre sur eux de l'aider dans un travail aussi difficile et aussi important.

Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre davantage sur toutes ces communications intéressantes. Mais nous espérons que celle qui est relative à notre pays trouvera place dans notre recueil.

Pendant un des entractes de la séance, on rendit visite à la Collégiale et à la porte de l'ancien château, porte de la *regalissima sedes* de l'acte de Rodolphe l'an 1011, masquée aujourd'hui par un hangar qui, nous l'espérons, disparaîtra un jour et permettra d'admirer les remarquables sculptures romanes et byzantines de cette construction.

La société a terminé la journée par un dîner au cercle du Musée et par une promenade aux environs de la ville.

A. Bachelin.

Un mot sur le culte des druides et sa persistance dans les superstitions modernes.

Il est généralement admis, sans preuves bien décisives, que la contrée que nous habitons était autrefois comprise dans la région soumise au culte des druides, et que ces prêtres ont célébré, dans les retraites solitaires de nos forêts, les pratiques mystérieuses de leur religion. Les monuments plus ou moins authentiques qui servent à étayer cette opinion sont les menhirs, les dolmens, les cromlechs encore en place qui ont été signalés sur plusieurs points de notre territoire, et probablement les blocs erratiques taillés et creusés en écuelles, que M. le docteur Clément a trouvés dans les bois voisins de Vauxmarcus et sur lesquels il a dirigé l'attention des archéologues. En profitant de l'expérience de nos voisins de la Franche-Comté, habitants du versant occidental du Jura, on parviendrait peut-être à ajouter quelques motifs de certitude de plus, à ceux que nous possédons déjà. Ainsi tout porte à croire que les noms locaux se sont conservés avec une persistance remarquable; il en est de significatifs, rappelant une destination qui ne peut se rapporter qu'au culte des druides, surtout si l'on n'oublie pas qu'à l'introduction du christianisme tous les lieux saints déjà existants furent confisqués au profit de la religion nouvelle; on substituait un culte à un autre, comme sainte Sophie succéda à Minerve, saint George au dieu Pan, saint Cristophe à Hercule, saint Martin à Mars, etc. D'après M. Ch. Toubin de Salins, on peut signaler comme lieux sacrés du culte druidique, ceux dont le nom a une forme latine qui le rappelle, ou qui fait mention de *prêtres*, de *croix*, de *dame*, de *pommier* ou de *poirier;* ceux où les superstitions sont plus nombreuses : croyance aux sorciers, lieux de sabbat, dévotion aux fontaines, ceux où abondent les croix, ceux où se tiennent les foires, bien qu'ils ne soient pas de grands centres de population, ceux qui sont situés sur un plateau, etc. On trouve en Franche-Comté des lieux appelés encore *Combe aux prêtres,* où sans doute les druides habitaient et enseignaient, côte aux prêtres, bois aux prêtres, etc. — D'autres sont nommés *Grange à la Dame*, etc.

Un grand nombre de villages ont *leur champ du pommier* et *du poirier.* — « Le pommier, » dit M. H. Martin, «était chez les Gaulois l'arbre de la science. » On a fait remarquer que *malum*, mal, et *malum*, pomme, ne diffèrent que par la quantité de la première syllabe; de même *apfel*, pomme, et *abfall*, désobéissance, chute, sont le même mot en allemand. Le poirier, en patois *blessonnier*, était aussi consacré. Bénir se dit en anglais *bless*, qui doit être rapporté au gaélique; le blessonnier est l'arbre

béni. A Ainville (Haute-Saône), un territoire est le *poirier-béni.*— La *poire de prêtres*, selon le dictionnaire de Trévoux, est le plus ancien des fruits ; par opposition à ce mot tout païen, les poires furent nommées *poires de bon chrétien.*

A Malain, village de la Côte-d'Or, le sabbat se tenait sur le plateau de Mont-Chauvin qui domine le village et où avaient lieu les assemblées druidiques. La tradition du pays rapporte qu'à l'époque où les chrétiens devinrent dominants dans les Gaules, ceux des *païens* qui avaient refusé de se convertir se réunissaient la nuit sur le *Mont-Chauvin;* de là l'origine du sabbat. Il y a moins de 60 ans, le tiers des habitants de Malain passaient pour sorciers.

On sait que la fête druidique du soleil et du printemps se célébrait précisément le premier jour de mai ; n'est-il pas permis de rattacher à cette origine la coutume encore en vigueur, parmi les enfants de plusieurs de nos localités écartées, de chanter *le mai* de maison en maison.

La nuit qui précède la fête de la Trinité, les habitants de Salins montent sur le mont Poupet pour contempler le lever du soleil. Les Gaulois gravissaient aussi les montagnes pour assister au lever du soleil, à l'époque du solstice d'été. Il en est de même chez nous, et chaque année un grand nombre de jeunes gens font l'ascension du Chasseral la nuit du 21 juin, la plus courte de l'année, et se résignent à subir le froid et les inconvénients de la rosée pour voir apparaître le soleil peu d'heures après son coucher.

Les feux des Brandons et ceux de la Saint-Jean, que les enfants persistent à allumer, dans une foule d'endroits, pour ne pas faillir à un antique usage, la récolte des plantes médicinales le jour de la Saint-Jean (les herbes de la Saint-Jean) toutes ces coutumes encore vivaces doivent remonter à ces temps primitifs.

En mettant à profit les indications qui précèdent, on parviendrait peut-être à réunir quelques données sur l'antique destination de certaines localités déjà signalées par des monuments, ou sur d'autres qui jusqu'à présent sont restées dans l'oubli. Il faudrait pour cela que les membres de la Société d'histoire fissent le tableau des lieux qui, à leur connaissance, portent des noms analogues à ceux qu'on vient de mentionner; en réunissant ces tableaux et en les discutant, il est possible que l'on parvienne à tirer quelques lumières du milieu des ténèbres qui recouvrent cette période de notre histoire.

L. Favre.

Documents inédits sur la famille Marat

Nous communiquons à nos lecteurs des documents trouvés dans les archives de l'état concernant la famille Marat. On sait que le père de Marat vint habiter Boudry vers l'an 1742, et que Jean-Paul, le fameux conventionnel, y naquit l'année suivante, (24 mai 1743).

D'après un document inédit, découvert récemment, le père de Marat entra dès son arrivée dans le pays, *comme chimiste dans la fabrique d'indiennes*. En 1756, nous le retrouvons à Neuchâtel ; il avait changé d'occupation, il était devenu précepteur. Nous lisons dans le registre des baptêmes de la ville de Neuchâtel les inscriptions suivantes :

1756. — « Le samedi 21 février, M. Cartier a batizé *David*, fils de M. Jean Mara de Cagliari en Sardaigne, et de Dame Louise Cabrol. Parrain : M. David Huguenin, Conseiller d'Etat et Chancellier. Marraine : Mme Judith-Esther Sandoz, sa femme. »

1760. — « Le mardi 1 juillet, M. Henri-David Petitpierre a batizé *Charlotte-Albertine*[1], fille de Jean Mara et de Louise Cabrol. Parrain : M. Jean-Frédéric de Montmollin. Marraine : Mlle Charlotte-Albertine Pari, représentée par Mlle Marie-Barbe de Montmollin. »

1767. — « Le 17, M. Dardel a batisé *Jean-Pierre*, né le 23 janvier, fils de M. Jean Marat, *Bourgeois de Boudry*, et de Mme Louise Cabrol, native de Genève. Parrain : M. l'officier Louis Brun. Marraine : Mlle Marianne, fille de M. Sandoz de Rosières. »

A l'époque des troubles qui éclatèrent à Neuchâtel, en 1768, et qui se terminèrent par la mort de l'avocat-général Gaudot, le père de Marat quitta le pays et retourna à Genève, espérant y améliorer sa position. Peu après son arrivée dans cette dernière ville, sa femme reçut les lettres anonymes suivantes, qui sont un échantillon des mœurs de cette époque :

[1] Albertine Marat a été confondue avec la femme de Marat par les biographes neuchâtelois. La sœur de Marat, Albertine, qui ne voulut jamais se marier, est morte en 1841 à Paris, où elle était allée en 1793 pour vivre auprès de son frère. « C'était, » dit un historien qui la connaissait personnellement, « une femme d'une éducation solide, douée d'ailleurs de sentiments élevés et charitables, d'un caractère énergique, et qui vécut, malgré sa misère, entourée de l'estime et du respect de ceux qui la connurent. »

A Madame Mara, femme de Monsieur Mara, à Genève.

« Neuchâtel, 19 May 1768.

» Madame, comme vous êtes la plus diabolique langue qu'il y ait jamais eu dans » notre ville, une insigne menteuse, une insigne médisante, qui ne cesse de nuire à » son prochain par sa langue, je veux vous faire connaître à Genève, j'écris à diffé- » rentes personnes, à qui je vous dépeins sous vos véritables couleurs, de même » que vos enfants qui vous ressemblent; votre fils le borgne, est un insigne vaut » rien, *c'est lui qui a fait le plus de mal à l'avocat général*[1], oui, encore une fois, » vous êtes une insigne menteuse, une très mauvaise langue, une médisante, une » femme qui ne vaut rien, que chacun méprise et qui est trop méprisable. Votre mari » ne vaut pas mieux, c'est un fieffé hypocrite, un caffard, adieu, changez votre con- » duite, j'oubliais de vous dire que partout où je pourrai vous faire connaître, je le » veux faire, j'ai déjà écrit à quatre personnes incognito, ce que vous êtes, et j'ai » encore 10 lettres à écrire pour vous dépeindre et vos enfants pour ce que vous êtes, » sans oublier votre coquin et votre hypocrite de mari, j'avais résolu d'écrire à M[me] » Joly, mais je ne veux pas le faire, modérez votre infernale et diabolique langue, ce » n'est pas tout, il se trouvera bien des choses qu'on vous prépare. »

Et sur une autre feuille:

« Vos filles sont toutes propres pour être à Genève, aussi bien que votre mari, » tous ceux qui viendront aux 13 cantons et à la maison de ville, je veux vous » faire connaître à eux, plût à Dieu, qu'on vous arracha votre langue comme on a » arraché l'œil à votre coquin de fils, votre mari fera bien le bon homme à Genève, » vous n'y serez pas longtemps sans vous faire connaître, n'importe, je veux écrire » des lettres anonymes tant que je pourrai, il y a ici plusieurs enfants qui veulent » le faire, on veut vous procurer des désagréments tant qu'on pourra, vous le mé- » ritez, adieu, diabolique langue calomniateuse, imposteuse, menteuse, médisante, » guenipe, gueuse, femme de rénégat. »

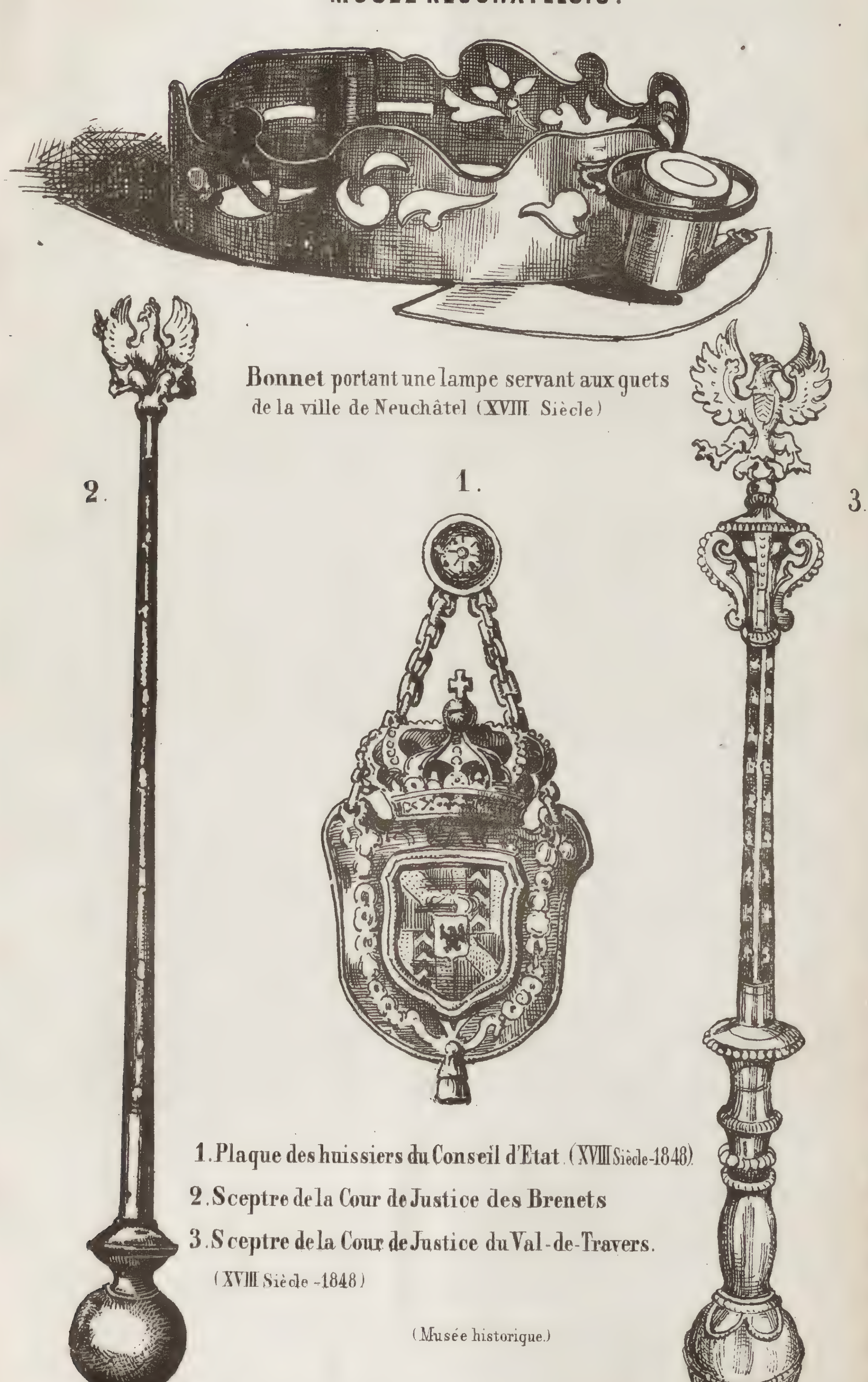
Jean Mara transmit ces lettres anonymes au conseil d'état en lui adressant une requête dont nous donnerons le texte dans notre prochaine livraison.

[1] Ce passage confirme jusqu'à un certain point l'anecdote racontée par Fauche-Borel dans ses Mémoires et d'après lequel le célèbre Marat alors enfant se serait mis à la téte d'une bande de polissons et aurait pris part à l'émeute. Les biographes neuchâtelois ont démontré l'erreur que commit Fauche-Borel, et ont prouvé que Marat était à cette époque âgé de vingt-cinq ans, qn'il était docteur en médecine et absent du pays. Ces derniers historiens ont pensé qu'on l'avait confondu avec son frère Jean-Pierre, mais celui-ci n'a- vait qu'un an en 1768. Nous pensons que l'enfant dont il est question est plutôt David Marat, dont nous avons cité l'acte de baptême et qui lors de l'émeute était âgé de douze ans.



XVIII Siècle (1797) J. F. de Chaillet, botaniste
Costume bourgeois,
d'après un portrait de J Reinhardt
à la Bibliothèque de Neuchâtel.

MUSÉE NEUCHÂTELOIS.



Bonnet portant une lampe servant aux guets de la ville de Neuchâtel (XVIII Siècle)

1. Plaque des huissiers du Conseil d'Etat. (XVIII Siècle-1848)
2. Sceptre de la Cour de Justice des Brenets
3. Sceptre de la Cour de Justice du Val-de-Travers.

(XVIII Siècle -1848)

(Musée historique.)

CONSTRUCTIONS LACUSTRES

DE LEUR ANCIENNETÉ

Nous ne satisferions que bien imparfaitement la curiosité de nos lecteurs si nous n'essayions de répondre à une question bien naturelle qui doit se présenter à l'esprit de tout le monde : De quelle époque datent les constructions sur pilotis de nos lacs ?

Il est hors de doute que la durée de chacune des périodes que nous venons de passer en revue a été fort longue. Elles ont chacune leur cachet particulier qui ne peut être que l'œuvre du temps, chez des peuples qui avaient des demeures fixes et dont le séjour prolongé dans les différentes stations de notre lac est attesté par un entassement considérable de débris. Il est certain également que les constructions lacustres remontent à une époque fort ancienne, puisqu'il n'existe aucune tradition, aucune légende qui y fasse allusion, que les anciennes chroniques sont muettes à leur égard et qu'aucun des auteurs de l'antiquité qui ont parlé de l'Helvétie n'en fait mention. Si quelques-unes des dernières phases de cette longue période peuvent se rattacher indirectement à l'époque historique, spécialement à l'âge du fer, on ne saurait en dire autant des deux âges du bronze et de la pierre, qui remontent au delà des temps historiques. Il est oiseux dès lors de vouloir leur assigner des dates précises. Pour le moment il ne peut être encore question, comme en géologie, que d'une chronologie relative. Cela est surtout vrai de l'époque de la pierre. Nous ne savons jusqu'ici guère qu'une chose, c'est que chez nous, comme partout ailleurs, l'âge de la pierre a précédé l'âge du bronze, comme celui-ci a précédé l'âge du fer. Si jamais l'on arrive à quelques données plus précises, ce ne sera pas à l'aide de documents écrits, mais au moyen de données géologiques [1].

[1] Déjà nous possédons quelques essais sur cette chronologie géologique. Ainsi M. Morlot a profité d'une tranchée que le chemin de fer a creusée à travers le cône de déjection de la Tinnière, près de Villeneuve, pour étudier la structure de ce cône. Il y a trouvé des traces de trois époques distinctement superposées, l'époque romaine, l'époque du

L'incertitude serait à peu près aussi grande à l'égard de l'âge du bronze, si nous n'avions affaire qu'aux stations de la Suisse. Les antiquités de ces stations n'avaient jusqu'ici leur analogue que dans le nord de l'Europe, sur les bords de la Baltique; mais là aussi, elles sont sans aucun lien positif avec l'histoire écrite du pays, qui ne remonte pas fort loin. Aussi bien, s'il existe quelque part un lien entre l'âge du bronze et l'histoire, ce doit être plutôt du côté du midi, en Italie, où se trouve le siége des plus anciens peuples d'Europe. Mais on n'avait pas signalé de constructions lacustres en Italie. Désirant être édifié à ce sujet, nous avons visité en 1860 les lacs de la Lombardie et n'avons pas tardé à constater l'existence de pilotis et d'objets antiques tout à fait semblables aux nôtres, dans les tourbières du lac Majeur. Depuis lors, ces recherches ont été poursuivies avec autant de succès que de zèle par M. B. Gastaldi, qui nous a dotés d'un beau travail sur les antiquités lacustres des lacs d'Italie [1].

Nous avons nous-même exploré plus tard (en 1863) le lac de Varèse, en compagnie de MM. Stoppani et G. de Mortillet, et n'avons pas tardé à y découvrir plusieurs stations de l'âge de la pierre, ainsi que des traces manifestes de l'âge du bronze. L'une de ces stations est la petite île (isoletta) sur laquelle la famille Litta a élevé une maison de plaisance. Quoique plus grande que l'île du petit lac d'Inkwyl, près de Soleure, l'Isoletta est, comme cette dernière, artificielle, si bien que nous bénéficions encore aujourd'hui des travaux exécutés par les peuplades de l'âge de la pierre. Plus tard on a encore découvert toute une série de nouvelles stations dans le même lac de Varèse, ainsi que dans plusieurs des petits lacs de la Brianza [2].

Le lac de Garde a aussi fourni son contingent lors des travaux exécutés autour de la forteresse de Peschiera, il y a quelques années. Au nombre des objets en

bronze et l'époque de la pierre, représentées chacune par un ancien sol. En comparant les profondeurs de ces différents sols, il a été conduit à attribuer à l'âge du bronze une ancienneté de 29 à 42 siècles et à l'âge de la pierre de 47 à 70 siècles. (*Etudes géologico-archéologiques. Bulletin soc. vaudoise.* Tom. VI, p. 325.)

M. Gilliéron, de son côté, en étudiant les attérissements du lac de Bienne est arrivé, comme nous l'avons vu plus haut, à un résultat à peu près analogue, puisqu'il a fait remonter la station de pierre du pont de Thielle à $67^1/_2$ siècles au moins. *Notice sur les habitations lacustres du pont de Thielle. Actes de la Soc. jurassienne d'émulation.* 1860.)

M. Troyon, en revanche, était arrivé à un chiffre bien inférieur qnant à l'âge des pilotis des Uttins près d'Yverdon, c'est-à-dire à 15 siècles seulement avant notre ère. (*Habitations lacustres*, p. 73.) Mais, d'après un mémoire récent de M. Jayet, ce calcul serait inadmissible, parce que l'établissement des Uttins à dû subsister dans une lagune.

1 *Nuovi Cenni sugli oggetti di alta antichità.* Torino 1862. — *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, Vol. XIV. Quatrième rapport de M. Keller.

2 Stoppani. *Atti delle Società di Scienze Naturali.* Vol. V.

métal recueillis par les soins de M. de Silber, officier autrichien, et qui font aujourd'hui partie du Musée d'antiquités de Zurich, il en est plusieurs qui sont de cuivre; les autres sont de bronze.

Ajoutons ici que nous avons réussi à découvrir dans le courant de cette année des stations lacustres de tout point semblables aux nôtres dans les lacs de la Bavière. Grâce à la libéralité du gouvernement bavarois, ces recherches se continuent et déjà l'on a signalé des constructions dans six lacs. La plupart remontent à l'âge de la pierre, mais il y en a aussi de l'âge du bronze, spécialement au lac de Starnberg, près de l'île des Roses. Cette île nous a fourni le pendant de l'Isoletta du lac de Varèse, en ce sens qu'elle est artificielle comme cette dernière. Notre pêcheur y a recueilli une belle épingle en bronze, à côté de nombreux débris de poterie. On y avait aussi trouvé antérieurement, en creusant les fondations du petit château royal qui s'y trouve, des objets romains et d'autres plus récents, ce qui tendrait à prouver que cette île aussi n'a pas cessé d'être habitée depuis sa fondation, dans l'âge de la pierre, par les premiers possesseurs du sol.

En même temps que ces recherches se poursuivaient dans les lacs, M. Strobel, professeur à l'Université de Parme, signalait, près de Castione, des monuments non moins curieux. Il existe dans le Parmesan de petites collines qui portent le nom de *monti*, et sur les flancs desquelles on exploite une sorte de terre ammoniacale mêlée de cendres appelée *terra mara*, qui sert d'engrais pour les prés. En poussant une galerie dans l'un de ces monti, M. Strobel, aidé de M. Pigorini, y a trouvé des poutres supportant une sorte de plancher et entre les pieux des objets en bronze de tout point semblables à ceux de nos lacs, accompagnés de vases en terre d'un travail très soigné, quoique fabriqués sans l'aide du tour. Par conséquent cette colline artificielle avec sa terre d'engrais, qui renferme des débris d'un âge évidemment postérieur (étrusque ou ligurien), a pour noyau et pour point de départ une construction sur pilotis de l'âge du bronze; d'où il faut conclure que l'âge du bronze est ici antérieur à l'établissement de tous les autres peuples qui ont successivement laissé leurs débris sur les flancs de ces collines [1].

Les objets trouvés dans ces diverses stations, ceux du lac Majeur décrits par M. Gastaldi, ceux que nous avons recueillis nous-même au lac de Varèse, ceux de la colline de Castione dans le Parmesan, sont assez nombreux et assez bien caractérisés pour ne laisser aucun doute sur leur parfaite identité avec ceux des lacs suisses. Les lacs d'Italie et la plaine du Pô ont par conséquent été parsemés, à une certaine époque, de constructions sur pilotis, érigées par un peuple ayant les mêmes habitudes, les mêmes mœurs et appartenant par conséquent, selon toute apparence, à la même souche.

[1] Pigorini et Strobel. Die Terramara-Lager der Emilia. *Mittheilungen der antiq. Gesellschaft in Zürich.* Vol. XIV. Cinquième rapport de M. Keller.

Or, peut-on admettre que les auteurs romains, dont la plupart connaissaient et appréciaient les beaux sites des lacs d'Italie, que Pline, entre autres, qui avait sa campagne au bord du lac de Côme, aurait négligé de mentionner des constructions lacustres dans le voisinage et peut-être sous les fenêtres de son palais, lui qui pourtant n'était rien moins qu'avare de détails sur les hommes et les choses de son temps? Si donc le célèbre écrivain de Rome n'a pas un seul renseignement à nous donner sur les habitations lacustres, nous nous croyons autorisé à en conclure, non seulement que ces constructions n'existaient plus de son temps (79 ans après J.-C.), mais encore qu'elles avaient disparu de la mémoire des hommes.

D'un autre côté, le fait que nous trouvons les mêmes constructions et les mêmes ustensiles dans l'Emilie et dans la Vénétie nous dit assez que les habitants des lacs de la Lombardie ne vivaient pas isolés au pied des Alpes.

La même civilisation n'a pas pu couvrir simultanément un espace aussi considérable que la plaine du Pô et les gradins des Alpes, sans pénétrer aussi jusqu'au littoral. Les avantages de la mer sont trop nombreux et trop évidents pour ne pas attirer les hommes, dès qu'ils sont arrivés à un certain degré de culture. Ce seul fait suffirait au besoin pour justifier l'opinion que les baies et les hâvres des côtes italiennes devaient être habités à l'époque du bronze. Et comme les ustensiles et les parures de cette époque témoignent d'un commerce maritime, il n'y a rien de hasardé à supposer que c'est par les ports de la Ligurie et de l'Ombrie que se faisait ce commerce. C'est par là, entre autres, que les habitants des stations de la Lombardie, comme ceux de la plaine du Pô, devaient retirer l'étain qui entrait pour un dixième environ dans la composition de leurs armes et ustensiles de bronze, et qui ne pouvait guère venir que des îles Cassitérides. Ils retiraient en outre selon toute apparence, de ces mêmes contrées, le cuivre que l'on exploite depuis un temps immémorial en Cornouailles. Or, à voir la quantité prodigieuse de bronze qu'on fabriquait à cette époque, cette seule branche de commerce devait nécessiter des relations commerciales suivies.

Une fois débarqués sur les côtes d'Italie, ces métaux devaient se répandre au loin, surtout chez les populations ayant les mêmes mœurs et les mêmes habitudes, comme c'était le cas sur les lacs des deux versants des Alpes. La chaîne alpine ne pouvait être un obstacle à ces communications. Il n'y a pas de raison pour que les passages des Alpes, le Saint-Bernard et le Saint-Gotthard, fussent à cette époque plus impraticables que de nos jours, surtout pour des transports à dos d'homme, qui étaient probablement les seuls usités à cette époque. Entre cette hypothèse et celle qui prétend faire venir des bords de la Baltique le bronze des lacs suisses, nous ne pensons pas qu'il y ait lieu d'hésiter.

On peut encore alléguer en faveur de ces relations entre la Suisse et l'Italie la parfaite identité de composition des bronzes. Ce qui, d'après M. de Fellenberg,

caractérise les bronzes lacustres, c'est moins la proportion du cuivre et de l'étain, (ce dernier pouvant varier de 4 à 20 pour cent, contrairement à l'opinion de certains auteurs qui le fixent à 10 pour cent) que l'absence de certains métaux accessoires. Il paraîtrait que les habitants des stations lacustres ne possédaient pas encore l'art de faire du bronze à bon marché; de là sa pureté relative. Les Grecs et les Etrusques, plus avancés en métallurgie[1] mêlaient du plomb à leur bronze, et nous savons que les Romains y ajoutaient du zinc, en utilisant la calamine. Grâce à ces résultats inattendus que nous a fournis l'analyse chimique, on peut encore déterminer la provenance d'un bronze ancien, alors même que la forme est incertaine ou méconnaissable[1].

On s'est demandé si la préparation du bronze n'est pas une invention indigène qui serait née sur les versants des Alpes et aurait été provoquée par la présence des minerais de cuivre. Cette idée nous a souri un instant. Nous ne saurions cependant l'invoquer, par la raison que, s'il en était ainsi, on aurait commencé par fabriquer des ustensiles en cuivre, comme les anciens peuples de l'Amérique. Or, jusqu'ici on n'a trouvé que quelques ustensiles de ce métal dans les grèves du lac de Garde. La grande majorité des objets métalliques est en bronze, ce qui nécessitait par conséquent l'emploi de l'étain; or, ce dernier ne pouvait être obtenu que par le commerce, attendu qu'il est étranger aux Alpes. Il nous semble dès lors plus naturel d'admettre que l'art de combiner l'étain avec le cuivre, en d'autres termes la fabrication du bronze, est d'importation étrangère, et comme les armes et ustensiles de bronze ont le même cachet dans le nord de l'Europe que sur les versants des Alpes, on peut supposer que cette industrie a été introduite par le même peuple navigateur qui faisait le commerce tout le long des côtes de l'Europe jusque sur les bords de la Baltique, d'où il rapportait l'ambre en échange de ses métaux.

Quel était le peuple navigateur qui effectuait ces échanges sur une si grande échelle? Tel est le problème qu'il s'agirait de résoudre, mais qu'il ne nous appartient pas d'aborder. Les Phéniciens se présenteront ici à l'esprit de bon nombre de nos lecteurs. L'histoire et l'archéologie sont, en effet, d'accord pour leur assigner un rôle semblable. Les collections du nord renferment des traces à peu près certaines de leur présence sur les côtes de la Baltique. Mais remontent-elles jusqu'à l'âge du bronze?

C'est l'opinion que le savant archéologue et naturaliste suédois Nilsson soutient dans son remarquable ouvrage sur le peuple primitif de la Scandinavie[2]. L'auteur signale la trace des Phéniciens non seulement sur d'anciens monuments, mais aussi dans les usages et les superstitions du pays, ainsi que dans les noms de

[1] En revanche, il résulte des recherches récentes de M. de Fellenberg, que le nickel n'a pas l'importance que ce savant chimiste était disposé à lui accorder dans l'origine.

[2] *Die Ureinwohner Scandinaviens.* 1863.

diverses localités qui, pour la plupart, se rapportent au culte de Baal, le dieu du soleil ou l'Apollon des Phéniciens. Le navigateur Pythias aurait été un Phénicien de Marseille, visitant les stations et les colonies échelonnées le long des côtes scandinaves. Ce n'est point ici le lieu de discuter la valeur des arguments sur lesquels se fonde le célèbre archéologue de Lund. Tout en admettant ses conclusions quant au rôle que les Phéniciens ont joué dans le nord, on peut conserver des doutes quant à l'époque de leurs pérégrinations; nous ne saurions en particulier admettre qu'elles remontent à l'âge du bronze. Aussi bien les Phéniciens connaissaient l'usage du fer, et l'on ne comprendrait guère pourquoi ils l'auraient exclu de leur commerce sur les côtes scandinaves, tandis que chez nous les monnaies de leurs colons de Marseille se trouvent associées aux objets du premier âge du fer. En revanche, les stations de l'âge du bronze ne nous ont encore offert rien de semblable ni en Suisse, ni en Italie.

Les Etrusques ne sauraient non plus être passés sous silence dans cette discussion. Occupant la Toscane et l'Ombrie, ils y étaient parvenus à un degré de civilisation très avancé qui a dû réagir sur leurs voisins et s'étendre, en tout cas, aux habitants de la plaine du Pô et du pied des Alpes. Nous avons parcouru, en vue de cette idée, les diverses collections d'antiquités étrusques en Italie. On ne saurait méconnaître une certaine ressemblance générale avec plusieurs de nos objets lacustres, mais cette ressemblance ne s'étend pas au détail. Les antiquités de l'Etrurie attestent une civilisation beaucoup plus avancée et spécialement des procédés en métallurgie qui étaient inconnus aux habitants de nos stations du bronze. Les Etrusques connaissaient d'ailleurs le fer aussi bien que les Phéniciens, et nous venons de voir que la composition de leurs bronzes est différente, puisqu'ils y faisaient entrer du plomb, qui est complétement étranger à notre âge du bronze.

Or, il n'est pas admissible que s'ils avaient été les fournisseurs des stations lacustres du lac Majeur, on ne trouvât pas dans ces stations quelques traces de cette fabrication, ou quelques objets en fer [1].

Ce qui est vrai du versant méridional des Alpes doit s'appliquer également aux peuples de l'âge du bronze en Suisse. L'introduction du bronze remonterait ainsi à une très haute antiquité, sans doute au delà des limites de l'histoire.

L'incertitude n'est plus aussi grande à l'égard de l'époque du fer, qui paraît avoir succédé immédiatement à l'âge du bronze. Les armes et ustensiles recueillis parmi les pilotis de Marin n'ont plus le même caractère exceptionnel. Bien qu'étrangers encore à l'histoire positive, ils se rattachent cependant plus ou moins di-

[1] Suivant la tradition mosaïque, l'âge du fer remonterait bien plus haut, puisque Tubal Caïn aurait déjà forgé le fer. D'après cette chronologie, il ne resterait que bien peu de marge pour les âges du bronze et de la pierre, qui, de l'aveu de tout le monde, embrassent cependant des périodes fort longues.

rectement à d'autres événements, dont la date peut être fixée au moins approximativement. C'est ce qui, selon nous, donne à la station de Marin son importance prépondérante ; elle est, en Suisse, le trait d'union entre les deux âges lacustres et les commencements de l'histoire.

En effet, les ustensiles et armes de la Tène, pour n'être pas romains, ne nous sont pas tout à fait étrangers. Il suffit de les comparer à ceux que l'on trouve près de Berne, dans une localité qu'on est convenu de désigner sous le nom de *champ de bataille de la Tiefenau*, parce que des débris de toute sorte y sont entassés pêle-mêle comme sur le théâtre d'une mêlée. Parmi ces débris, qui ont été décrits par M. Jahn[1] et figurés par M. de Bonstetten[2], se trouvent, en fait d'armes, une centaine d'épées et des pointes de lance identiques avec celles de la Tène; en fait d'ustensiles, des anneaux, des fibules, des restes de cottes de maille, des fragments de bracelets en fer, des débris de chariots, le tout sensiblement détérioré par l'oxydation, mais n'en portant pas moins le même cachet que les objets de notre station lacustre. Enfin, ce qui est surtout important, on y trouve des monnaies. Ces monnaies, en argent et en potin, ne sont pas romaines; elles sont gauloises et massaliotes. Par conséquent, si la station de la Tène est contemporaine, elle doit remonter à l'époque où les Helvétiens, qui étaient les alliés des Gaulois, si même ils n'étaient d'origine gauloise (bien que venus de la Germanie), habitaient la Suisse. Ces résultats sont confirmés par les découvertes qu'on a faites dans les tumulus de la Suisse, où l'on trouve les mêmes armes et les mêmes ustensiles et ornements qu'à la Tiefenau et à la Tène. Or comme, d'après les fouilles de M. Keller, les tumulus sont caractéristiques de l'époque helvétienne, tandis qu'ils sont étrangers à l'âge du bronze, il s'ensuit que l'introduction du fer en Suisse doit être attribuée aux Helvétiens, qui y introduisirent en même temps les monnaies avec effigie, la brique, un mode particulier de sépulture (les tumuli) et probablement les monuments druidiques (dolmens et menhirs).

CONCLUSION

Nous venons de voir que, selon toute apparence, les peuples du premier âge du fer appartiennent à la grande souche gauloise, que ce sont ces mêmes Helvétiens qui, sous Divicon, battirent les Romains et qui, plus tard, émigrèrent sous Orgétorix. Ce n'étaient pas des autochthones, puisque les auteurs anciens nous appren-

[1] *Mémoires de la Soc. histor. du canton de Berne*, tome II, p. 350.
[2] Supplément au *Recueil d'antiquités suisses*. Lausanne, 1860.

nent qu'ils étaient venus en conquérants des bords du Rhin. S'il en est ainsi, les débris de leur civilisation doivent se distinguer de ceux de leurs prédécesseurs. En effet, nous avons vu que leurs ustensiles et leurs armes sont différents; ils arrivent avec des éléments nouveaux de la plus haute importance, au nombre desquels se présentent le fer, la brique cuite et les monnaies.

Les Helvétiens, en pénétrant en Suisse, y trouvèrent les populations de l'âge du bronze qu'ils n'eurent probablement pas de peine à subjuguer, grâce à leur énergie et à leur audace. C'était d'ailleurs, comme nous l'avons dit plus haut, un peuple guerrier et robuste, tandis que les peuples de l'âge du bronze étaient de race chétive et petite. Cette invasion paraît avoir entraîné à sa suite la destruction par le feu des nombreuses constructions lacustres de l'époque, puisque la plupart montrent des traces d'incendie.

Il ne paraît pas que les Helvétiens aient franchi les Alpes; du moins l'histoire ne mentionne-t-elle rien de pareil. Mais les relations ne cessèrent pas pour cela entre les deux versants de la chaîne. On trouve en Suisse aussi bien qu'en Allemagne et jusque dans le Nord, au milieu des débris de l'âge du fer, des ustensiles en bronze d'un travail exquis, bien supérieur à tout ce qu'avait produit l'âge précédent. Les ornements ne sont plus de simples lignes arbitraires et stéréotypées; ce sont des imitations de la nature, des figures d'animaux artistement sculptées. Tel est, entre autres, le bronze de Græchwyl décrit par M. Jahn [1] et conservé au musée de Berne. On ne saurait y méconnaître le type étrusque qui est confirmé, du reste, par l'analyse chimique que M. de Fellenberg vient d'en faire et qui indique une proportion notable de plomb. On est ainsi conduit à la conclusion que les Helvétiens ont tiré de l'Etrurie leurs objets de luxe pendant tout le premier âge du fer, par conséquent, antérieurement à la venue des Romains.

Rien n'indique que les Helvétiens aient construit de préférence leurs demeures sur l'eau. Nous savons au contraire, par le témoignage de César, qu'ils vivaient dans des bourgades, qu'ils brûlèrent lorsqu'ils émigrèrent dans les Gaules. Si ces bourgades avaient été construites sur l'eau, il est à croire que les Romains n'auraient pas passé cette particularité sous silence. La station de Marin n'en est que plus intéressante, comme exception à la règle. C'est comme un dernier écho d'un ordre de choses qui n'avait plus de raison d'être. C'était peut-être un bazar ou un arsenal que l'on voulait dérober à la surveillance des conquérants, et que l'on plaça dans ce coin perdu de la Tène, au milieu des marais, en utilisant ou en restaurant d'anciens pilotis.

[1] *Etruskische Alterthümer gefunden in der Schweiz* (*Mém. de la Soc. des antiquaires de Zurich.* Tome VIII.)

Après avoir ainsi fixé d'une manière approximative la limite de l'âge du fer ou de l'époque helvétienne en Suisse, on est enclin à se demander quels étaient les peuples de l'âge du bronze, et d'où ils sont venus. Ici cependant les données positives font à peu près complètement défaut, en sorte que le champ des hypothèses est illimité, et ceux que cela intéresse peuvent s'y donner libre carrière. Nous n'essaierons pas de les suivre dans ce domaine, nous bornant à quelques indications générales.

Sans prétendre formuler aucun système sur la filiation des peuples qui se sont succédé sur notre sol avant la période romaine, il nous a semblé qu'il serait plus simple de considérer les peuplades de l'âge de la pierre comme les autochthones. Guidés par l'instinct commun à tous les hommes, ils se seraient fabriqué des ustensiles et des armes avec les seuls objets qu'ils avaient sous la main, la pierre et l'os; dans le cours des siècles, ils auraient appris à cultiver la terre, à élever du bétail, et plus tard, grâce à leurs communications avec l'Italie, auraient été initiés à l'art de fabriquer le bronze. De cette manière, la connaissance des métaux aurait pu s'introduire graduellement, sans qu'il soit besoin d'avoir recours à une invasion violente; elle aurait mis un peu plus de temps à pénétrer dans la Suisse orientale et en Allemagne, mais y serait parvenue néanmoins comme l'attestent les quelques objets en bronze trouvés à Meilen et ceux des lacs de Bavière. Grâce aux moyens de défense plus énergiques qu'offraient les armes nouvelles, les demeures sur l'eau n'auraient plus été aussi indispensables. La population se serait peu à peu établie sur la terre ferme, en ne conservant les constructions lacustres que pour magasins ou lieux de réunion.

Dans cette hypothèse, le passage de l'époque de la pierre à l'époque du bronze se serait opéré sans bouleversements ni secousses violentes; il serait l'expression d'un progrès lent et graduel, tel que l'humanité est naturellement portée à le réaliser, lorsque des circonstances fâcheuses ne l'entravent pas continuellement. Cette manière de voir est surtout corroborée par les nouvelles découvertes faites en Italie où nous trouvons les deux âges intimement liés, spécialement dans les sépultures de l'Emilie. On peut aussi invoquer en sa faveur la similarité de forme de certains objets usuels, malgré la différence fondamentale de la matière. Ainsi les flèches de l'âge du bronze sont restées les mêmes que celles de l'âge de la pierre; la poterie n'a pas changé, pas plus que la manière de conserver les fruits et les provisions; enfin les constructions lacustres ont continué, quoique avec quelques modifications, comme nous l'avons montré plus haut. Ce serait par conséquent le même peuple qui aurait habité notre sol pendant les âges de la pierre et du bronze, jusqu'à l'invasion des Helvétiens. Quel était ce peuple? C'est ce que des recherches ultérieures nous apprendront peut-être.

LA POLITIQUE

DES SIRES DE VAUXMARCUS

Divers actes de félonie de Pierre et d'Althaud d'Estavayer, seigneurs de Gorgier, ayant amené la commise de ce fief, la Béroche entière se trouva, au milieu du XIVe siècle, sous la souveraineté directe du comte Louis, car, en 1308, Rollin avait acheté de Pierre III, sa seigneurie de Vauxmarcus. L'occasion aurait été belle pour nos comtes, de commencer l'organisation d'un état homogène; chacun sait qu'alors le comté de Neuchâtel était morcelé, partagé entre quatre ou cinq vassaux, dont les tendances souvent étaient loin de concourir au bien de l'Etat, et dont, pour quelques-uns, les terres n'étaient pas soumises à la coutume de la ville. Il est probable que tel avait été d'abord le projet du comte Rollin et de son héritier; ils avaient fait l'acquisition de plusieurs petits fiefs dispersés dans le pays. Mais lorsque Louis eut vu ses trois fils descendre dans la tombe avant lui, il se prit à ne plus trouver de plaisir à travailler à l'homogénéité d'états qui allaient passer à des collatéraux. L'affection qu'il avait eue pour ses fils fut reportée en partie sur les enfants illégitimes issus des Neuchâtel, et une nouvelle féodalité se trouva créée : celle des *bâtards du sang*. Ce fut une faute politique dont les effets furent vivement sentis par les comtes des maisons de Fribourg, de Hochberg et d'Orléans.

Vauthier et Jehan, Marguerite et Jehanne, ses bâtards, et Gérard, celui de son fils Jehan-le-Bel, furent apanagés de diverses seigneuries dans le pays, ou reçurent des dots en argent et en revenus. Cependant Gérard semble avoir eu une plus grande part que les autres, dans l'amour du comte Louis; après la mort de Jehan-le-Bel, il alla jusqu'à lui permettre de prendre le nom de Neuchâtel et de mettre les chevrons dans son écu (seulement ils étaient barrés). En 1370, il lui concéda la Côte-aux-Fayes, et, deux ans après, les Verrières, puis, lorsqu'il mourut, il le recommanda chaudement à sa fille Isabelle qui devait lui succéder. L'échange qui eut lieu par ses soins (1375), échange par lequel Vauxmarcus était donné à Gérard, tandis que les Verrières passaient dans les mains de Jehan, frère de Vauthier de Rochefort, fut le premier acte qui lui donna de l'importance dans le comté; Isabelle lui céda encore divers territoires à Provence, détachés de la terre de Gorgier, et la petite seigneurie de Derrière-Moulin. Mais Isabelle ne tint pas tous les engagements que son père lui avait fait prendre, à l'égard des bâtards; et, même vis-à-vis de Vauthier et de Margue-

rite , elle les foula aux pieds. Ce ne fut qu'à l'article de la mort que des scrupules lui revinrent. Dans son testament, elle légua deux mille florins d'or à Gérard de Neuchâtel, et, jusqu'à leur paiement par son héritier, la jouissance du château de Boudry et de ses dépendances.

Gérard ou Girard de Neuchâtel, duquel est sortie la lignée des Neuchâtel-Vauxmarcus, était donc l'enfant naturel de Jehan-le-Bel. Sa mère était la fille de Gérardoz-Bellajour ou Ballajour, bourgeois de Neuchâtel, et de Nicole, fille du donzel Renaud II de Cormondrèche. Gérard avait un fils, Jehan I, de Neuchâtel.

Isabelle avait ordonné à son successeur de remettre Rochefort et les Verrières à Vauthier ; mais Conrad de Fribourg, au lieu de lui obéir, suivit son exemple et retint ces seigneuries. Alors Vauthier vint trouver Gérard, et tous deux, blessés par la manière altière en laquelle le comte avait exigé l'hommage, ils s'allièrent pour résister aux empiétements que le comte pouvait avoir en vue.

Une démarche singulière, et qui prouve bien qu'avec le sang des comtes les bâtards avaient hérité de l'outrecuidance reprochée aux Neuchâtel et même passée en adage, c'est l'offre qu'ils firent à Jehan IV de Châlons-Arlay, de lui rendre foi et hommage pour toutes leurs seigneuries. Ainsi leurs prétentions ne tendaient rien moins qu'à faire envisager l'héritage de la comtesse Isabelle comme partagé entre Conrad, Vauthier et Gérard, et à faire relever leurs fiefs, à eux vassaux de Neuchâtel, chacun et au même titre, du suzerain reconnu par le comte Rollin, en 1288.

C'est le premier acte d'une politique qu'un observateur attentif peut découvrir sans beaucoup de peine, dans la conduite de la branche illégitime des Neuchâtel-Vauxmarcus, d'une politique dont le résultat devait être l'arrivée des descendants de Jehan-le-Bel au château des comtes de Neuchâtel. Ce n'est qu'à ces idées qu'il faut rapporter le constant antagonisme qui se produisit entre les diverses maisons qui régnèrent à Neuchâtel et les sires de Vauxmarcus. Mais, chose curieuse, c'était seulement à l'avénement d'une dynastie que cet antagonisme apparaissait nettement ; ainsi, après Conrad de Fribourg et Gérard, Rodolphe de Hochberg et Jehan II vécurent en mésintelligence, puis Louis d'Orléans et Claude-le-Vieux. La nouvelle race une fois implantée à Neuchâtel, les Vauxmarcus savaient rendre leurs services nécessaires au souverain. Il semblait qu'on avait mis en oubli, dans le castel au pied duquel gronde le torrent de LaVaux, ce plan, qu'en lutteurs infatigables, les sires bérochaux faisaient reparaître à la première occasion.

Au surplus, cet antagonisme de la maison de Neuchâtel-Vauxmarcus contre le suzerain, n'a pas échappé à nos historiens. Une plume contemporaine, celle du chanoine Pierre de Visemeau, nous le signale le premier, en disant que le comte Conrad avait exigé la rénovation d'hommage avec une dureté telle que les barons de Vauxmarcus et de Rochefort en furent fort indisposés et qu'ils ne le firent qu'à la force, ayant essayé nombre de démarches auprès de Jehan de Châlons, et l'ayant mignonné

longuement pour l'amener à les reconnaître ses vassaux directs. — Le Chancelier de Montmollin remarque que les seigneurs de Vauxmarcus le portaient très haut et que souvent ils tiraient au court bâton avec les comtes, — et Chambrier constate la noire jalousie qui, en 1504, s'était emparée de Claude-le-Vieux, lorsqu'il avait vu l'héritage de ses aïeux passer une troisième fois dans une famille étrangère.

Jehan de Châlons n'avait pas les projets qui le faisaient, dix ans plus tard, caresser si bonnement les bourgeois de Neuchâtel, émus contre leur souverain ; il avertit Conrad des intentions de ses deux vassaux, et celui-ci alla sur-le-champ lui rendre hommage, ce qu'il différait depuis dix-huit mois. Cependant, et c'est assez remarquable, Jehan de Châlons confirma aux bâtards les donations que leur avaient faites le comte Louis et Isabelle.

Il paraît que le comte se réconcilia avec ses vassaux, au moins avec Gérard, qui n'avait pas autant à s'en plaindre que Vauthier de Rochefort, dans le cœur duquel les méchants procédés de Conrad firent naître, à la longne, une haine terrible. Ne craignant pas de traîner son nom dans la fange, il délaissa le chemin de l'honneur, devint un faussaire, et, après bien des tourments et des tortures, vit une vie, qui s'était ouverte devant lui pleine d'espérance et de grandeur, changée en une sanglante tragédie dont le dernier acte fut sa comparution sur le rouge échafaud de la place de *li Rue dou Marché oultre le Pont.*

L'acte de 1413, qui remet le fief de Travers, Rosières et Noiraigues à Jehan de Neuchâtel, contient des passages qui font voir que la bonne entente s'était rétablie entre Gérard et son suzerain. Conrad y déclare « qu'ayant réfléchi, ainsi que raison » le veut, sur les choses considérables et sur les services que l'on ne doit point » supprimer par subterfuges, sur les obéissances, devoir et curialités de cour, qui » nous ont été faits et rendus en plusieurs façons par notre bien-aimé et fidèle » *cousin* Jehan de Neuchâtel, chevalier, seigneur de Vauxmarcus, fils et héritier » universel de *feu le seigneur Gérard, notre bien-aimé oncle qui,* comme le dit sei- » gneur Jehan, *s'est démontré fidèle sujet envers nous, employant ses biens et même* » *son corps jusqu'à la mort ....* » Peut-être Gérard avait-il accompagné le comte en Terre-Sainte, et l'avait-il sauvé de quelque éminent danger.

Le rôle joué par Jehan I à la cour des Fribourg peut être comparé, en tenant compte de l'importance des Etats, à celui du vaillant Dunois à la cour de Charles VII, lequel déclarait être *bâtard d'Orléans et non autre.* Il n'y avait pas de seigneur, à Neuchâtel, qui eût le pas sur lui. Voici de quoi étayer mon opinion : Aux côtés de Jean de Fribourg, il tire l'épée pour la défense de Jean-Sans-Peur, traîtreusement assassiné dans une entrevue, sur le pont de Montereau, où Charles VII l'avait invité ; — Philippe de Bourgogne en fait son chambellan et son conseiller ; — l'une de ses filles devient comtesse de Valangin ; — il est prié par l'empereur d'Allemagne de bien vouloir employer son influence en faveur de ses vues ; — plus tard il est mis au ban de l'empire, comme un grand feudataire.

Personne n'ignore que les bâtards des grandes maisons marchaient presque de pair avec les descendants légitimes, et, pour peu qu'ils se fissent remarquer, le chemin des honneurs leur était ouvert. Jehan I était un des seigneurs du temps distingués par leurs lumières; il devint le ministre de confiance des comtes Conrad et Jehan, qui ne l'appelaient jamais dans leurs lettres que : *cher cousin de Vauxmarcus.* — Il augmenta encore son influence par son union avec deux familles puissantes du Pays-de-Vaud : Antoinette de Bierre lui apporta en dot plusieurs fiefs et terres, à Yverdon, à Orbe, à Cronay, à Cossonay, et l'hommage de deux seigneurs de Gumoens; Catherine de Blonay, sa seconde épouse, ne fut pas un moins bon parti. Il comptait pour beaucoup, comme dit un chroniqueur; car, après l'acquisition de Gorgier, en 1433, il se trouvait maître de toute la partie occidentale du comté : des seigneuries de Vauxmarcus avec Derrière-Moulin, et une partie de Provence, Mutrux et Concise, de Gorgier, avec une partie de Bevaix, Cortaillod, Vermondins et Pontareuse, de Travers et de la Côte-aux-Fayes; Boudry même resta entre ses mains une douzaine d'années, et Badenweyler lui fut remis en 1424, à titre d'engagère; sans parler de ses possessions au Pays de Vaud.

Aussi Jehan de Fribourg le mit-il à la tête de toutes les opérations un peu importantes. Conrad, à l'humeur si peu accommodante, était heureux d'accepter ses services et, en 1411, ce fut par ses soins que Vauthier de Rochefort fut saisi et incarcéré à Besançon; nous avons vu déjà ce que Conrad disait de lui, deux ans plus tard, en lui inféodant Travers. — De son côté, le comte Jehan le chargeait de toute espèce de missions; parfois elles devaient être assez peu amusantes; ainsi il était obligé de courir toute la Suisse pour lui trouver de l'argent. Un jour, il écrit de Fribourg, puis de Berne, qu'il n'a rien pu emprunter, quoiqu'il ait offert en gage, à réitérées fois, la couronne que la comtesse lui a confiée, n'en demandant que cent cinquante florins, bien qu'elle soit estimée à trois cents. — Ses nombreuses pérégrinations et son besoin d'argent expliquent pourquoi, en 1425, il se fit recevoir bourgeois de Bâle.

Le seigneur de Valangin avait aussi en grande estime Jehan I de Vauxmarcus. Il demanda en mariage sa fille, la jeune Louise de Neuchâtel : c'est ainsi que le jeune comte Jehan III de Valangin devint possesseur de plusieurs terres dans la baronnie de Vaud. Le sire de Vauxmarcus administra, comme lieutenant, la seigneurie de son gendre (1426) et fit reconstruire une partie du château de Valangin. Il éleva le beau portail qui subsiste encore et ajouta au castel quatre tours nouvelles et des remparts sur lesquels on braquait déjà plusieurs canons, quatre petits en fer de fonte et en cuivre, et trois plus gros, faits de fortes *douves de chêne*, cerclées de fer.

Le second des Neuchâtel-Vauxmarcus avait peut-être mis en oubli les idées de son père, touchant le comté. Au moins paraît-il s'arranger tout à fait du rôle de ministre de confiance que lui avait donné le second des Fribourg. Mais, lorsque le comte eut perdu tous ses enfants, les plans de Gérard et l'espoir de revenir en possession

de l'héritage de ses ancêtres (comme la famille le disait), ne vinrent-ils pas se présenter à Jehan I? Il s'était cru longtemps à la tête de l'administration [1], d'abord pendant le séjour du comte à la cour du duc de Bourgogne, puis quand une goutte opiniâtre était venue empêcher Jehan de Fribourg de battre la campagne; il était rompu au maniement des affaires de l'Etat et les bourgeois de Neuchâtel s'étaient habitués à le voir leur donnant des ordres. Qui sait si, en remarquant la capacité de son gouverneur ou par affection, le comte ne le désignerait pas pour son héritier, car il était envisagé comme proche parent! Et si Jehan de Fribourg indiquait un successeur autre que lui-même, sire de Vauxmarcus, ne fallait-il pas s'attendre à des réclamations de la part du suzerain de la maison de Châlons; peut-être qu'en sachant agir et en ménageant les bourgeois, il y avait moyen de parvenir au but! — Depuis longtemps il avait, contre les lois du blason, échangé la *barre* senestre qui traversait son écusson contre la *bande* (qui figurait dans les armes des anciens seigneurs de Vauxmarcus); c'était un premier essai pour arriver à l'écu du comte Louis.

Mais l'issue n'avait pas répondu à l'attente. Rodolphe de Hochberg avait été désigné par Jehan de Fribourg pour lui succéder, et Louis de Châlons ne voulait revendiquer le comté que pour le réunir à ses baronnies d'Orbe, de Grandson et de Cerlier : il pouvait advenir que les Châlons fussent des suzerains moins doux que les comtes. Ces motifs avaient engagé le sire de Vauxmarcus à se confiner dans son inaccessible mais magnifique demeure, à l'occident du comté, et à attendre les événements. D'ailleurs ses sujets de la Béroche commençaient à lui donner de l'inquiétude ; un esprit de résistance se manifestait sourdement. Puis la vieillesse était venue frapper à sa porte et c'était à son fils à essayer de réussir là où ses pères avaient échoué.

Les domaines de Jehan II s'étendaient des terres du baron de Grandson à l'Areuse, et des rives du lac aux frontières de Bourgogne, sur des territoires qui maintenant nourrissent une population de seize à vingt mille âmes. Le représentant du seigneur de Valangin lui cédait le pas aux audiences générales. L'appétit vient en mangeant, dit un proverbe. De tout temps, on a vu les premiers feudataires obliger le chef de l'Etat à compter avec eux ; l'histoire du moyen âge est pleine de faits de cette nature. Chez nous, non seulement les sires de Vauxmarcus ambitionnaient le titre de comte et l'autorité souveraine, mais deux autres puissants vassaux, le seigneur de Valangin et celui de Colombier, avaient des idées pareilles. A l'égard de Valangin, chacun sait que la suzeraineté de Neuchâtel semble avoir été leur perpétuel cauchemar; quant aux prétentions du seigneur de Colombier, voici ce que le comte lui écrivait : *Vous contendez à faire à Colombier un viscontey, toute à part, cela ne se fera point !* » une autre fois : « *Antoine, tu te forcomptes plus qu'à sujet n'est loisible contre ton souverain seigneur !* » En imitation du seigneur de Valangin, qui avait

[1] Il y était déjà en 1435 et encore en 1446.

élevé, comme signe de souveraineté, un gibet à quatre piliers, il voulut juger sous le tilleul, contrairement aux priviléges des seigneurs subalternes. Rodolphe de Hochberg avait fort à faire de contenir tous ces ambitieux : plusieurs fois Jehan II méconnut son autorité; ainsi il refusa de le laisser s'immiscer dans une cause où ses sujets bérochaux se plaignaient d'avoir été jugés d'une manière non conforme aux coutumes du pays. — Heureusement que le comte était un maître homme selon le monde; il avait promptement vu où tendaient les visées de ses vassaux, et les avait combattues énergiquement; tout d'abord, il n'avait pas continué à Jehan II les emplois dont son père avait été revêtu; on ne voyait Jehan à Neuchâtel que dans les jours où son devoir de vassal l'obligeait à paraître au château.

Sur ces entrefaites, la guerre éclata entre le duc Charles de Bourgogne et les Ligues suisses; et bientôt la tournure qu'elle prit attira toute son attention. Par la décision que venait de prendre Rodolphe de Hochberg de remettre son comté entre les mains des Suisses, celui-ci s'était attiré l'animadversion du duc, et malgré la présence de son fils dans les armées de Bourgogne, il suffisait peut-être d'un bon service pour s'approcher de plus près de la réalité que pas un de ses prédécesseurs.

Au lieu d'entrer dans le pays de Neuchâtel par le Vauxtravers, comme il en avait d'abord eu l'intention, le duc passa par la baronnie de Vaud et se trouva devant Grandson. Bientôt il devait venir à Vauxmarcus, car la faible garnison, acculée sur les derniers moellons du château, s'était vue condamnée à périr, Charles ayant juré de l'exterminer en expiation des boucheries d'Estavayer et d'Orbe; chaque fois qu'elle a essayé de demander une capitulation, on lui a répondu par un refus. Dans cette occurrence, la position de Jehan II était la même que celle du margrave Rodolphe, avec cette différence qu'il était rapproché de Charles, de la distance qui séparait le comte des Suisses. La résolution à prendre était grave.

Charles-le-Hardi était le petit-fils de ce fameux Jean-Sans-Peur que son père avait suivi en tant d'aventureuses expéditions; lui-même, Jehan II, était bien connu à sa cour, et il y entretenait des relations d'amitié avec plusieurs hauts dignitaires, lesquels avaient gardé bonne souvenance du chambellan de Vauxmarcus. Mais les Suisses avaient la main lourde; c'étaient de rudes joûteurs, Jehan le savait depuis Saint-Jaques. Cependant Louis XI, qui y commandait, pouvait-il être comparé à Charles jusqu'alors invincible? à Charles qui avait passé sa vie dans les camps? — Difficilement! — Dans des circonstances ordinaires, le sire de Vauxmarcus aurait défendu son château à outrance et se serait enseveli sous ses décombres; il avait quarante hommes dévoués! C'était le devoir d'un bon vassal, et nul doute que Jehan ne l'eût fait, s'il n'avait eu des arrière-pensées.

Jehan II semble avoir été hésitant jusqu'au dernier moment, ou peut-être voulait-il simplement sauver les apparences? C'est ce qui l'engage à écrire au comte : pendant la nuit même qui précède la reddition de Vauxmarcus, il lui demande le plus

de soldats possible et aussi vite qu'il le pourrait. — En cela il n'aurait fait qu'imiter Rodolphe de Hochberg, un des fins politiques de l'époque. La présence de son fils dans le camp du Téméraire est si singulière, que la phrase du chanoine historien sur le rôle du margrave dans la bataille de Grandson paraît un trait d'une fine ironie. Ecoutez plutôt : « Rodolf était demeuré coi en la ville de Boudry, avec bonne bande » des siens, à cette fin de bailler aide et reconfort rière l'Areuse, aux Ligues, si mal » fortune leur était advenue en la besogne de Grandson. » Rodolphe ne voulait-il pas demeurer à fleur d'eau pour suivre mieux la plus forte vague?...

(*La suite à la prochaine livraison*). FRITZ CHABLOZ.

DES QUESTIONS DE PRÉSÉANCE

Ote-toi de là que je m'y mette.

Rien n'est plus ancien ni plus commun dans ce monde que la vanité, le désir de dominer ses semblables, le besoin de distinctions, fussent-elles même futiles, vaines et ridicules.

Il y a trois mille ans, Salomon s'écriait déjà : « Vanité des vanités, tout est vanité » ; César préférait être le premier dans un village que le second dans Rome ; un empereur romain punissait de mort ceux qui s'apercevaient que sa tête était chauve ; Richard Cœur-de-lion faisait perdre aux Croisés le fruit de longs combats par son orgueil indomptable ; Louis XIV se comparait au soleil, et l'on connaît ses deux mots : « J'ai failli attendre », et « l'Etat c'est moi » ; les gens des ambassadeurs de France et d'Espagne se massacraient dans les rues de Londres pour faire passer en première ligne le carrosse de leurs maîtres respectifs. Les ducs prétendaient avoir le pas sur les marquis, ceux-ci sur les comtes, etc.; les nobles se trouvaient supérieurs au clergé et celui-ci aux nobles, mais ces deux classes de la société s'accordaient, avec une entente admirable, pour placer au-dessous d'elles les bourgeois, les manants, les vilains. Dans les assemblées parlementaires où le Tiers-Etat était admis, c'était à genoux qu'il devait opiner, bienheureux encore si le vote d'un de ses membres comptait pour autant que celui d'un chevalier ou d'un évêque.

Cet état de choses, qui avait eu sa raison d'être à une époque où il servait à marquer la place que chacun devait occuper dans la société, et où ces distinctions étaient accompagnées de droits ou de devoirs réels et positifs, ne représenta plus, dès le milieu du XVIIe siècle, que des prétentions surannées et peu en rapport avec la marche du temps. C'était, on n'en peut douter, le dernier reste de la hiérarchie féodale, détruite peu à peu par la centralisation du pouvoir et la puissance croissante de la monarchie, mais dont les habitudes extérieures persistaient avec ténacité. Il serait intéressant, sans doute, de faire un travail sur le côté sérieux de notre sujet, en remontant jusqu'à la naissance de la société moderne et en recherchant quelle fut l'origine des charges, des titres et des priviléges dont étaient revêtues certaines personnes. Mais, sans remonter aussi haut, nous avons préféré nous arrêter au côté plaisant de quelques-unes de ces prétentions.

Si, dans notre pays, la question de la préséance de tel corps ou de telle personne sur telle autre n'eut jamais la même vivacité qu'en France et en Allemagne, nous n'en fûmes cependant pas exempts. Le peu d'étendue du territoire de notre patrie, sa position relativement isolée, l'attachement que les Neuchâtelois ont toujours porté à leurs droits réels ou fictifs, rendaient nos ancêtres très pointilleux sur des choses qui paraîtraient fort ridicules de nos jours. Mais il fallait un aliment quelconque à l'esprit, car alors les relations avec l'étranger étaient peu nombreuses, les journaux politiques n'existaient pas, on ne se passionnait pas, comme de nos jours, pour des querelles étrangères, on se bornait à lire l'almanach, qui vous prédisait les événements politiques, les guerres qui devaient avoir lieu l'année suivante. Les gens du Landeron se seraient fort peu occupés du siége de Charlestown ou de la guerre que les Anglais font aux Nouveaux-Zélandais ; les habitants de la Béroche auraient volontiers pris les Taïpings de la Chine pour un légume et le Taïcoun du Japon pour une montagne ; les sujets du seigneur de Valangin n'auraient pas mis en doute que Sébastopol ne fût quelque puissant potentat de l'Asie.

La révolution de 1789, en répandant ses doctrines égalitaires sur le monde entier, une meilleure éducation donnée à toutes les classes de la société, mais surtout la transformation immense qui s'est accomplie dans la bourgeoisie par la grande extension qu'a prise le commerce, amenant à sa suite l'aisance et la fortune, ont totalement modifié cet état de choses; aussi, de nos jours, il ne se trouve plus que des esprits mal faits qui se croient supérieurs aux autres par leur naissance, leurs richesses ou la charge qu'ils remplissent. Mais il n'en était pas ainsi il y a deux siècles, voire il y a soixante ans, et si l'on occupait une position dans l'administration de l'Etat, dans la magistrature, dans le clergé, dans la milice, on tenait de toutes ses forces à son rang, on défendait son droit avec une vigueur souvent risible et l'on s'efforçait en outre de prendre le pas sur d'autres fonctionnaires, en vertu sans doute de ce précepte :

Quand on prend du galon on n'en saurait trop prendre.

Les débats que ces singulières prétentions occasionnaient étaient souvent fort difficiles à calmer et arrivaient jusqu'au Conseil d'Etat, si ce n'est jusqu'au Tribunal souverain. Ces questions, à défaut d'autres, agitaient les esprits, causaient une effervescence locale et momentanée, mais nos grands-pères ne paraissent pas s'en être trouvés plus mal. Les Manuels du Conseil d'Etat, de la Compagnie des pasteurs, des Bourgeoisies et des Communes fourmillent de réclamations de cette nature et d'arrêts y relatifs; nous allons citer ou donner des extraits de quelques-unes de ces pièces en notre possession qui, sans avoir une haute importance historique, n'en jettent pas moins quelque jour sur un côté des mœurs d'un temps qui n'est plus.

Dans le moyen âge, chaque seigneur s'estimait plus haut placé que son voisin et agissait de son mieux pour réaliser ses prétentions. Les questions de suzeraineté surtout amenaient des querelles interminables ; ainsi les seigneurs de Va-

langin ne pouvaient supporter d'être les vassaux du comte de Neuchâtel, les Vaux-marcus se disaient supérieurs à tous les autres nobles, le bâtard Vauthier refusait de se reconnaître justiciable du comte Conrad de Fribourg, les uns faisaient mettre quatre piliers à leurs fourches patibulaires, tandis qu'ils n'avaient droit qu'à deux, d'autres s'arrogeaient la haute justice qui ne leur appartenait pas, etc. Après les querelles entre les nobles vinrent celles entre le Conseil d'Etat, la Compagnie des pasteurs et les Quatre-Ministraux, trois corps qui prétendaient à des égards égaux, quand l'un ne demandait pas d'être placé au-dessus de l'autre. On ferait un gros volume en énumérant toutes ces prétentions, mais l'espace nous manquant dans le MUSÉE, heureusement peut-être pour le lecteur, nous aborderons sans plus tarder les quelques citations que nous voulons faire et auxquelles nous conserverons, autant que possible, le style du temps.

« En janvier 1682, le procureur-général ayant averti le Conseil d'Etat que lesieur Thonnet, assistant en consistoire, prétendait opiner teste couverte, comme messieurs les ministres et conseillers d'Etat, et ayant été trouvé que la pratique est que les quatre assesseurs du conseil de ville opinent teste nue, il fut résolu de relever cette affaire et que M. le gouverneur en parleroit fortement aux Quatre-ministraux.

« Les Quatre-ministraux dirent qu'il étoit vray qu'ils opinoient cy-devant teste nue en consistoire, mais que messieurs du Conseil d'Etat en usoient de même, et qu'ainsy se couvrant présentement ils ne croyoient pas mal faire de les imiter, d'autant plus qu'aux Etats on ne fait point de différence entre les divers Etats qui y assistent. Il fut résolu qu'on rechercheroit soigneusement la pratique. »

« Parmy les trois objets d'une plainte de la Classe, présentée au gouvernement au mois de septembre 1700, se trouve celui-cy, au regard du pas que M. le procureur-général avoit pris devant le ministre de Gélieu son député à Dombresson, quand on y fût au sujet des difficultés entre le sieur Varnod, pasteur audit Dombresson, et la paroisse. On relança comme il falloit cette audacieuse et ridicule prétention et on témoigna trouver fort étrange que celuy qui agissoit de la part du souverain dût céder le pas à celuy qui se présentoit de la part de la Classe, ce qui ne devoit ny pouvoit se soutenir ny souffrir, et ce que le gouvernement ne souffriroit jamais [1]. »

Les prétentions à la suprématie des membres de la Classe sur ceux du gouvernement se produisant fort souvent, le Conseil d'Etat adopta, en 1709, un règlement sur le cérémonial à observer lorsque la Classe, son doyen ou l'un de ses membres se présenterait devant lui; ce même arrêté réglait aussi la manière dont on devrait opiner lorsque des ecclésiastiques et des laïques discuteraient ensemble. Nous ne savons si ce règlement produisit de bons effets, en tous cas il ne réduisit pas à néant toutes les prétentions, car les tiraillements entre la Classe et le gouvernement duraient encore un siècle après.

[1] Extrait des Manuels du Conseil d'Etat.

La manie de se guinder, de se croire des personnages considérables, de vouloir absolument se mettre en relief, manie qui régnait dans tous les corps de l'Etat, finit par passer aux anciens d'église, puis aux officiers de la milice et enfin de ces derniers à leurs inférieurs les sous-officiers et les caporaux. Les caporaux du Locle, se trouvant sans doute des mérites transcendants et ne voulant pas être confondus avec le vulgaire, s'adressèrent au Conseil d'Etat afin d'obtenir de leur commune un banc particulier à l'église. Le Conseil d'Etat s'occupa gravement de cette affaire importante et, voulant prendre une mesure générale, adressa, le 28 novembre 1768, l'arrêté suivant à toutes les communes du pays :

« Il est ordonné à toutes les communautés de l'Etat de marquer, dans les églises de leurs paroisses respectives, un banc non fermé pour les bas officiers, caporaux et appointés, lesquels devront désormais opiner dans les assemblées de communautés, directement après les anciens d'église, notre intention étant d'accorder de justes distinctions à ceux qui se vouent gratuitement aux offices pénibles de la milice. »

Bienheureux temps que celui où un caporal comptait pour quelque chose et dominait à l'église la foule des fidèles de toute l'importance de sa personne! Tous les militaires qui sont revêtus de cet honorable grade doivent en tressaillir de joie et l'auteur de ces lignes en est tout attendri, lui dont les blancs galons de laine sont devenus noirs de vieillesse.

Après avoir tant fait pour les caporaux, il fallait bien faire quelque chose pour les anciens d'église. Ceux de Peseux, persuadés que les fonctions ecclésiastiques qu'ils remplissaient devaient jeter sur eux une certaine auréole, remuèrent si bien ciel et terre qu'ils obtinrent du gouvernement le droit... d'opiner dans l'assemblée de la commune avant les officiers de la milice! La nouvelle de cette brillante victoire s'étant répandue dans le canton, les anciens de Cornaux entrèrent aussitôt en campagne et mirent en déconfiture les militaires de leur village.

Toutefois les officiers de la milice de Cornaux, hommes vaillants et qui tenaient à leurs droits, ne courbèrent pas l'échine aussi facilement que ceux de Peseux ; ils s'adressèrent au Conseil d'Etat pour réclamer avec vigueur contre les prétentions des anciens d'église, se fondant sur ce que ceux-ci, par leur caractère ecclésiastique, devaient être exempts de toute vanité et faisant en outre observer au Conseil d'Etat que les dépenses occasionnées par l'achat de leur uniforme devaient au moins être remboursées en... distinctions honorifiques. Leur pétition, moitié larmoyante, moitié bouffonne, ne manque pas d'une certaine verve caustique, et nous la donnons *in extenso*, comme un curieux monument des idées d'alors.

A Monsieur le Président et à Messieurs du Conseil d'Etat,

« Messieurs,

» Les officiers de la compagnie de Cornaux ont l'honneur de représenter humblement et avec confiance à vos Seigneuries :

» Que le 18 janvier (1783) dernier Monsieur le major et justicier Clottu, prési-

dent en communauté, fit lire inopinément la copie d'une requête présentée au gouvernement en 1779 par les anciens de Peseux et la copie de l'arrêt qu'ils obtinrent, par lequel Monsieur le maire de la Côte fut chargé de faire placer et voter les anciens d'église avant les officiers militaires dans les assemblées de la communauté de Peseux; après cette lecture, et en vertu d'un ordre verbal de M. le châtelain de Thielle, le président nous signifia qu'à l'avenir nous eussions à nous placer au-dessous des anciens.

» Etonnés, interdits, ne sachant comment allier ce procédé d'un officier major avec l'esprit et la lettre d'un mandement de la seigneurie, d'une ordonnance militaire dont un exemplaire imprimé fut remis en 1768 à chaque officier de milice, avec ordre d'en faire la règle de sa conduite, règle que nous sommes dans l'étroite obligation de respecter soigneusement, aussi longtemps que le gouvernement l'a laissée en nos mains, et qu'il ne juge pas à propos de substituer une nouvelle ordonnance à celle qui régit actuellement la milice. En un mot, craignant à la fois ou de paraître résister par insubordination ou de céder sans cause suffisante, nous prîmes le parti de nous retirer en silence.

» C'est ainsi que les anciens de Cornaux, singulièrement favorisés dans leurs démarches, n'ont pas même eu besoin de recourir à l'autorité de vos Seigneuries. Ils se sont persuadés que la volonté de M. le châtelain, prévautablement exécutée par un justicier de la juridiction, major au département du Val-de-Travers, serait bien suffisante pour opérer incontinent et sans retour notre déplacement et notre humiliation.

» Si dans les assemblées de la communauté nous avions usurpé le pas sur les anciens d'église, nous mériterions d'être repoussés sans doute, et même avec blâme et censure. Mais ce rang nous fut assigné en 1768 par une ordonnance émanée du gouvernement, et loin de témoigner alors la moindre impatience d'en jouir, les officiers de la compagnie de Cornaux, attentifs à ne blesser personne, eurent l'honnêteté d'attendre que le président de la communauté les y appelât; M. le major Clottu en fut lui-même le témoin.

» Cette règle, établie sans murmure, était paisiblement observée, chacun occupait bonnement sa place, tout était tranquille et dans l'ordre. Aurions-nous pu prévoir qu'au bout de quatorze ans des hommes dont la vocation ne devait leur inspirer qu'un religieux dédain pour les vanités de la terre, seraient si jaloux d'une petite préséance purement mondaine? Ou bien que par un raffinement d'humilité spéculative, ils n'aspireraient à devenir les premiers ici-bas qu'afin d'être plus sûrement les derniers dans le royaume des cieux?

» Pour nous, loin de nous enorgueillir du langage de l'ordonnance à l'article 15, nous n'y aperçûmes qu'un statut de police supérieure, un résultat de bon ordre social, puisque la divinité de la puissance publique exige assez naturellement que des officiers à la nomination immédiate et par brevet du gouvernement précèdent des vocations adressées par un consistoire de village.

» Les justiciers seuls auraient été fondés à voir avec déplaisir que, par une sorte de parité, l'ancienneté de leurs brevets et des nôtres dût concourir et marquer nos places respectives dans les assemblées de communauté, persuadés comme nous le sommes que sous un gouvernement dont la forme purement civile fait le bonheur de l'Etat, les fonctions des justiciers doivent par leur essence prédominer sur les nôtres. Mais en même temps, il nous paraîtrait bien conforme à la nature des choses que les officiers de la milice, brévetés à l'égal des justiciers et comme eux officiers de l'Etat, siégeassent et votassent dans les assemblées publiques après les justiciers et avant les anciens qui ne sont ni brévetés, ni officiers de l'Etat.

» Loin que cette doctrine dût être combattue par les anciens d'une église évangélique, ce serait à eux à la préconiser. Nourris des leçons de leur divin maître, auraient-ils oublié la défense très expresse qu'il fit à ses disciples de rechercher les premières places dans les festins. Peu dociles à sa voix, les anciens de Cornaux ont préparé sourdement les moyens de se guinder; le mystère de leurs démarches, fécondes de toute part jusqu'au bout, a rendu leur petit triomphe plus éclatant. Il eût été incomplet si nous n'en n'avions pas été témoins. On s'est gardé de nous donner le moindre avis; nous pouvions l'espérer de la part de M. Clottu en sa qualité d'officier militaire; un mot, et nous nous serions abstenus d'assister en communauté.

» Notre déplacement ainsi opéré par le ministère même d'un major de la milice a dû ressembler à une sorte de dégradation, à une peine infligée à des coupables. Les brocards du public en ont été la suite nécessaire, et il est aisé de prévoir quelle sera l'influence de cette scène sur l'esprit d'une milice au milieu de laquelle il est indispensable que les officiers jouissent de quelque considération.

» Il est douloureux pour nous d'être exposés à la moquerie des miliciens à l'occasion d'une préséance que les officiers de la compagnie de Cornaux ne pensèrent jamais à solliciter, préséance que le gouvernement leur assigna lui-même et dont ils jouissaient paisiblement depuis tant d'années sur la foi d'un mandement de la Seigneurie. En marchant avec innocence dans la route que ce mandement nous traçait, aurions-nous pu supposer sans crime qu'au bout de quatorze ans cette route nous conduirait à l'avilissement et à l'opprobre? Serions-nous réduits à l'étrange extrémité de regarder un mandement seigneurial comme un leurre offert à des cœurs simples et à gémir de l'honneur d'avoir été faits officiers.

» Monsieur le Président et Messieurs, les officiers de la milice servent gratuitement, ils ne reçoivent pas une obole; leurs brevets sont soumis à la même finance que ceux des justiciers, avec cette différence au désavantage des premiers, qu'ils ne parviennent au poste de capitaine qu'à l'aide de cinq brevets et d'une quintuple dépense. Les officiers de la milice doivent être en bon exemple pour la propreté des armes et de l'habillement; cet article est fraïeux. On exige d'eux aujourd'hui beaucoup d'exactitude et de détails; loin de s'en plaindre ils en reconnaissent la néces-

sité. Quel est donc le motif qui les fait entrer et qui les retient dans des fonctions non seulement ingrates, mais pénibles et coûteuses? C'est une espèce d'orgueil, un sentiment qu'on nomme *honneur*. C'est ce ressort que les habiles conducteurs d'une nation savent employer à peu de frais au profit de l'Etat. C'est ce même ressort qui nous ferait marcher gaiement vers des occurrences que le passé ne permet pas de regarder comme impossibles et durant lesquelles les anciens de Cornaux, tranquilles près de leurs foyers, se croiraient suffisamment acquittés envers le prince et la patrie en priant à leur aise pour le salut de leurs frères dans le péril. Mais ce ressort ne pourrait agir sur nous si, au lieu de cette fumée à l'aide de laquelle il est si facile de contenter les militaires, nous ne devons rencontrer que mortification, découragement et dégoût.

» Etendre davantage nos plaintives représentations, beaucoup trop longues déjà, et douter de leur succès, ce serait méconnaître et la sagesse et la justice de vos Seigneuries. Nous osons donc espérer que, loin de regarder avec indifférence la mobilité que l'on n'a point craint d'attribuer à leurs résolutions, elles réduiront les vaniteuses et peu édifiantes prétentions des anciens de Cornaux aux termes du mandement, en ordonnant que les officiers de la compagnie continueront, comme auparavant, à siéger et voter avant les anciens d'église.

» Nous prenons la liberté, Monsieur le Président et Messieurs, de présenter ici à vos Seigneuries l'hommage de notre obéissance et de notre vénération. »

(Signé) : *A. Junod*, capitaine. *Pierre Clottu*, capitaine-lieutenant. *S. Clottu*, sous-lieutenant. *J.-H. Clottu,* enseigne.

A la réception de cette pièce, le Conseil d'Etat s'assembla extraordinairement et se mit à délibérer avec toute la gravité que comportait le sujet. De son côté la Compagnie des pasteurs, ayant été informée de la demande des officiers, s'adressa au Conseil en lui demandant de maintenir, pour les anciens de Cornaux, l'arrêt qu'il avait prononcé quelques années auparavant en faveur de ceux de Peseux. La Classe faisait remarquer que « si on enlevoit aux anciens une partie de leurs prérogatives ils demanderoient leur congé, on n'en trouveroient plus et de là naîtroient de grands désordres dans les églises. » Le Conseil d'Etat, placé dans une fausse position, par des arrêtés contradictoires, ne sut quel parti prendre et renvoya toute l'affaire à une commission composée de MM. de Pury, maire de la Côte, de Pury, colonel, et Boyve, chancelier. Cette commission ne fit jamais de rapport et les choses en restèrent au même point, c'est-à-dire que les anciens de Cornaux continuèrent à faire la roue dans les assemblées de la commune et que les officiers en furent pour leurs frais de rhétorique.

J.-H. Bonhôte.

L'EXTRAIT D'ABSINTHE

Les voyageurs neuchâtelois qui parcourent le globe pour placer les produits de leur industrie, ne peuvent voir sans émotion, lorsqu'ils sont à quelques milliers de lieues de leur patrie, les objets qui leur rappellent le sol natal. Autrefois, c'étaient les indiennes de nos fabriques et nos dentelles qui allaient porter le nom de Neuchâtel jusqu'aux rivages les plus lointains; aujourd'hui, ce sont les montres et l'absinthe du Val-de-Travers. Débarquez à Alger, à New-York, à Valparaiso, à Melbourne, à San-Francisco, à Aden, à Schangaï, à Yokohama, entrez dans un café ou dans ce qui en tient lieu, partout vous rencontrerez les flacons ornés de leur étiquette bien connue, qui vous souhaiteront la bienvenue du haut de leur étagère. Il est peu de navires, parmi ceux qui sillonnent, dans des voyages de long cours, les interminables solitudes de l'Océan, qui ne possèdent une réserve d'absinthe ; comment tuer les longues heures qui précèdent l'opération importante du dîner, et ranimer un estomac délabré par les fatigues du mal de mer, si ce n'est en savourant un verre d'eau aromatisée par quelques gouttes de la liqueur consacrée. Ce n'est donc plus une coutume purement locale que de prendre l'absinthe avant le repas principal; si les Arabes ont donné au monde la demi-tasse pour la conclusion du dîner, le Val-de-Travers lui a légué l'absinthe, qui en est devenue la préface.

Comment ce breuvage a-t-il pu conquérir une vogue aussi universelle et porter si loin ses irrésistibles séductions; c'est ce qu'il est difficile d'expliquer d'une manière satisfaisante par les procédés ordinaires d'une argumentation rationnelle ; il en est de ceci comme de la mode qui soumet à ses décrets les plus fiers caractères, les génies les plus audacieux et jusqu'aux têtes féminines les plus rebelles et les plus aveuglément obstinées à d'autres égards. Peut-être aussi que l'absinthe, comme le pamphlet de P.-L. Courier, contient un poison, et que c'est pour cela qu'on la recherche avec tant de ferveur. J'ai connu des octogénaires des plus verts et des plus capables qui depuis un demi-siècle avalaient presque journellement une dose de ce poison avec une satisfaction évidente. Une des premières choses que les Japonais ont demandée à la Suisse c'est l'absinthe, et l'on entend répéter à Alger le jeu de mots que voici : « L'absinthe de Pernod père, perd nos fils (Pernod fils). [1] »

[1] Dans la pagode des Clochetons, à Saïgon, où les officiers français avaient leur domi-

Des esprits positifs objecteront sans doute que répondre ainsi c'est se moquer de son lecteur et que de telles raisons sont saugrenues au premier chef. Hélas! je le reconnais humblement; mais nous avons affaire au plus capricieux des êtres, à celui qui offre le plus d'imprévu et dont les aversions et les engouements obéissent à des influences insaisissables. Dites-nous pourquoi le Chinois s'obstine à fumer son opium qui l'hébête, l'Africain son chanvre qui l'étouffe, pourquoi l'Européen mâche, prise et fume son tabac qui empeste l'atmosphère, pourquoi l'Indou mâche incessamment son éternel bétel qui rend ses gencives sanguinolentes et détériore son estomac. La nature humaine est ainsi faite; quand l'énergie morale a perdu son ressort, l'habitude finit par nous dominer en maîtresse absolue, et le proverbe : « *qui a bu*, *boira*, » devient une impitoyable vérité.

Le goût pour la plante qui nous occupe est d'ailleurs répandu si généralement dans notre pays que depuis longtemps l'on a imaginé divers moyens de satisfaire ce penchant; qui ne connaît le vin absinthé dont la légère amertume et l'arôme rencontrent de nombreux amateurs. C'est même une grave opération que celle de réunir les *espèces* ou les drogues dont on remplit un long boyau de toile mince introduit avec précaution, par la bonde, dans le tonneau de moût non encore fermenté. Et lorsque une demi-fermentation a donné du piquant au liquide sucré, quelle joie d'en boire en famille quelques verres pour arroser les premières châtaignes de la saison.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les propriétés malfaisantes de l'absinthe dont on a fait grand bruit ces dernières années, et à l'aide desquelles on espérait restreindre la consommation de cette liqueur; je laisse aux physiologistes et aux médecins une tâche qui est au-dessus de ma portée. Avant de condamner un produit quelconque il faut l'étudier patiemment et sans prévention, d'une manière purement objective, et établir sa valeur par la comparaison équitable de ses défauts et de ses qualités. Examinée à ce point de vue, il est possible que l'absinthe sorte de cette épreuve avec un brevet d'innocence, dans les limites d'une dose en rapport avec le tempérament de l'individu qui en fait usage. J'en ai depuis trois ans une bouteille, aujourd'hui encore à demi-pleine, et dont je puis attester la parfaite innocuité. Le vin le plus inoffensif, celui de Cerlier, pris avec excès, finit par tuer prématurément des hommes taillés comme des chênes; on voit des gens qui arrivent au même résultat en buvant de l'eau sans mesure, ou en travaillant sans tenir compte des exigences du corps. Et cependant il ne vient à l'esprit de personne de proscrire le travail et de frapper l'eau d'une implacable réprobation.

cile temporaire, on voyait sur la table des bouteilles de vermouth et d'absinthe; et, contraste étrange, autour de la pièce les dieux boudhiques, avec leur rictus plus qu'humain, semblaient railler l'énergie inquiète des fils de l'Occident. (Léopold Pallu, *Campagne de Cochinchine.*)

Pour n'être pas accusé de repousser avec dédain les charges qui pèsent sur la réputation de l'absinthe, je citerai quelques fragments tirés de l'*Union pharmaceutique* de septembre 1864, et qui sont dûs à M. J. Girardin, doyen et professeur de chimie de la Faculté des Sciences de Lille :

« De toutes les liqueurs, la *chartreuse* et surtout l'*absinthe* semblent le plus en faveur. On distingue deux espèces d'absinthes : la *commune*, faite avec des alcools à 40°, et l'*absinthe suisse*, faite avec des alcools de 60°, 70° et 72°, dans lesquels on fait macérer pendant huit jours des sommités d'absinthe, de la racine d'angélique, des semences de badiane, des feuilles de dictame, etc.

« L'*absinthe verte* contient de fortes proportions de vert de gris (sous-acétate de cuivre), de vitriol bleu (sulfate de cuivre). Cette liqueur, dont on fait aujourd'hui un si déplorable abus, qui a, comme l'opium, ses fanatiques et ses victimes, est celle qui exerce sur l'homme ses effets les plus désastreux. Elle contient de fortes proportions d'une huile essentielle qui lui donne la propriété de devenir laiteuse, lorsqu'elle est mêlée à l'eau ; elle agit comme un véritable poison narcotico-âcre (poison vert des soldats d'Afrique) et amène l'*absinthisme*, affection chronique caractérisée par des inflammations et la dégénérescence de l'estomac, du foie, des reins, des accidents cérébraux qui aboutissent à un état de torpeur suivi d'hébêtement, d'idiotisme, de folie et de mort. — D'après M. Em. Decaisne, l'absinthe, même de bonne qualité, prise à dose modérée, n'est jamais exempte de danger. »

« Les plus honnêtes fabricants, » dit M. A. Bouchardat, « colorent avec du jus d'ortie ou d'hysope; d'autres emploient le curcuma et l'indigo. C'est surtout pour le peuple qu'on fabrique les liqueurs falsifiées et colorées par le vert-de-gris. Les absinthes supérieures ne contiennent aucune autre substance nuisible que l'alcool et les essences. » Enfin il se prononce d'une manière catégorique en affirmant que « l'absinthe vient au premier rang parmi les liqueurs dangereuses. »

Suivant ces autorités, ce sont donc les essences d'anis et d'absinthe, en particulier, qui ajoutent leurs propriétés malfaisantes à celles de l'alcool, pour faire de la liqueur qui nous occupe, un danger et un poison.

J'ignore absolument à quelle dose l'absinthe produit ces effets funestes; c'est probablement lorsqu'elle est consommée pure, sans être mélangée à une forte quantité d'eau, et qu'elle devient ainsi un moyen foudroyant de satisfaire la triste passion de l'ivrognerie. Mais il y a des degrés entre ces excès repoussants et l'usage très limité que peut se permettre, de temps à autre, l'homme qui se possède et se respecte assez pour ne pas se ravaler au-dessous de la brute.

En attendant que l'absinthe soit définitivement condamnée ou absoute par la science impartiale, je rappellerai seulement pour mémoire, ces substances autrefois préconisées par la médecine pour leurs propriétés curatives et qui les ont perdues dès lors, sans qu'on sache comment ce phénomène s'est produit. Cha-

cun sait que le café devait détruire la race humaine et le tabac en consommer la ruine dans des contrées où la statistique accuse une augmentation très considérable de population.

Il n'en est pas moins vrai que l'extrait d'absinthe, grâce à l'abus qu'on en a fait, a été appelé l'*opium* de l'occident et que la consommation de cette liqueur a augmenté dans de telles proportions, depuis une dizaine d'années, que pour suffire aux demandes, on a dû établir des distilleries nouvelles non seulement sur plusieurs points de l'Europe, mais en Amérique, et il est probable qu'aujourd'hui des Neuchâtelois en ont introduit la fabrication en Australie.

L'importance considérable de ce produit, au point de vue économique, le nombre de bras qu'il occupe et qu'il entretient, les capitaux qu'il met en jeu et qu'il crée, l'activité industrielle et commerciale qu'il provoque, l'influence qu'il exerce sur les populations au point de vue de l'hygiène, toutes ces considérations méritent qu'on lui consacre une courte notice historique, d'autant plus que son origine est entièrement neuchâteloise et que ce sont en majeure partie des Neuchâtelois qui exploitent cette industrie hors de notre pays.

(*La suite à la prochaine livraison*). L. Favre.



MÉLANGES

Costume d'homme au dix-huitième siècle

J.-F. DE CHAILLET, BOTANISTE

L'histoire n'est plus, comme autrefois, une série de faits secs et froids où les hommes passent, appelés par leurs noms, César, Attila, Charles-le-Téméraire; l'histoire aujourd'hui est entrée dans une voie nouvelle, elle veut savoir de César ou d'Attila, autre chose que leurs noms, elle veut avoir une représentation exacte de leur personne et de leur manière d'être, elle veut les voir et les toucher, elle s'enquiert des détails les plus minimes des mœurs, des costumes, de l'armement, de l'équipement des troupes, du mobilier, de la manière de vivre, de tout enfin.

La vérité historique devait naître dans le siècle de la photographie.

C'est à ce besoin de la vérité que nous devons ces monographies infinies, ces recherches savantes de l'archéologie, ces inconographies remarquables qui viennent chaque jour apporter une lumière nouvelle sur le passé.

S'il en est de certaines histoires classiques comme de la Henriade, dont un critique disait : *Il n'y a pas d'herbe pour les chevaux*, il y a réaction aujourd'hui, et l'on peut dire que maintenant, dans certaines histoires d'écrivains contemporains, les herbes cachent les personnages, et que la recherche du détail nuit à l'ensemble des faits. L'abondance de matières négligées jusqu'ici dans les études historiques et le goût toujours croissant de la vérité expliquent cette réaction en sens contraire.

Le costume est une des plus intéressantes particularités de la marche des peuples, c'est, avec le langage, une des plus puissantes caractéristiques d'une époque, et ces deux choses ont toujours ensemble une analogie parfaitement harmonique. Quelle langue autre que celle de Rabelais siérait mieux à la brillante période des pourpoints hauts en couleurs, à manches à crevés et bonnets à plumes effarouchées; le chapitre qui a pour titre : *Comment on vestit Gargantua*, dans lequel Rabelais analyse tout le costume des seigneurs du XVe siècle, nous montre cette analogie frappante. Le roi François Ier, vêtu de soie blanche, bleue et écarlate, couvert d'hermine et de chaînes d'or, ne parlera pas la langue moins colorée et plus naïve de Montaigne qui, avec le bon Henri IV, vêtu de noir et orné du panache blanc, nous semble enterrer la chevalerie. Les seigneurs à feutres emplumés, à bottes à entonnoirs et à rapières démesurées des gravures d'Abraham Bosse et de Callot, avec leurs allures outrecuidantes et prétentieuses, pourront-ils parler autrement que M. de Scudéri.

La perruque frisée, tire-bouchonnée de Louis XIV, n'évoque-t-elle pas la phrase sonore, contournée, ondoyante des maîtres de l'époque.

Le langage des marquis poudrés, de Marivaux, de Chamfort, de Boufflers ne serait-il pas une impossibilité dans la bouche des Conventionnels de 93?

Les maréchaux de l'empire malmènent les peuples et la langue française dans des phrases ronflantes comme le bruit du canon, le poing sur la hanche, l'habit étincelant de dorures, la culotte de peau, le sabre battant les flancs, les bottes fortement éperonnées. Quelle exubérance de périodes, quels splendides uniformes, quel luxe impérial! Trop de luxe sans doute. Mais voici venir la Restauration, avec son roi portant l'épaulette sur un habit bourgeois, les gardes du corps rasés comme des prêtres, les robes montantes des femmes, le turban de Mme de Staël et la langue convenable de M. de Châteaubriand.

Depuis les croisades la France donne le ton aux costumes et ne paraît pas prête à renoncer à cet empire.

Dans les autres pays de l'Europe, même harmonie. En Allemagne, l'époque bardée de fer par excellence parle la langue des Nibelungen. En Espagne, les costumes et le langage sont des plus brillants au XVe siècle, sous Ferdinand et Isabelle, au moment de la conquête de Grenade et de la découverte de l'Amérique; un

peu plus tard ils s'assombrissent sous l'Inquisition. En Italie, les seigneurs des peintures des Carpacchio, des Crivelli et des Giorgion ne rappellent-ils pas cet italien du XIVe siècle, si doux, si musical du Décaméron.

En Angleterre, après le désastre de l'invincible Armada, au moment où la marine anglaise prend cet essor qui n'aura pas de limites et en fera la puissance maritime par excellence, les costumes sont d'un luxe magnifique et la langue arrive à son apogée sous la plume de Shakespeare.

En Suisse, du XVe au XVIe siècle, l'art s'inspire des costumes si brillants de l'époque, popularisés par les dessins et les tableaux de Holbein, les compositions du Zuricois Josse Amman, les danses Macabres du Bernois Niklaus Manuel et les peintures des vitraux si recherchées aujourd'hui; les costumes étaient si riches, si coûteux, que c'est à ce moment que naissent les lois somptuaires dans plusieurs cantons. Les victoires de Grandson, de Morat et de Nancy n'avaient pas peu contribué à donner aux Suisses le goût d'un luxe qui devait leur être si funeste. C'est à ce moment qu'Erasme écrivait à Bâle, que l'imprimerie s'établissait à Berne, à Bâle, à Zurich, à Genève et dans les Grisons; que les lettres renaissaient ou plutôt naissaient dans notre pays, et que des pièces dramatiques se jouaient publiquement et en plein air dans plusieurs villes de la Suisse allemande.

Le costume donne donc la résultante des faits historiques ; il indique le degré d'avancement, de civilisation d'un peuple, ses mœurs sociales et politiques, ses aspirations, sa vie.

Deux gravures de Callot, un Seigneur et un Mendiant, en disent tout autant sur le règne de Louis XIII que des volumes de mémoires ; on y lit déjà clairement cette antithèse immense, épouvantable du noble et du paysan que La Bruyère devait nous peindre d'une manière si saisissante sous un autre règne.

Avec l'étude du costume, nous entrons dans les recoins les plus intimes de la vie des peuples et des individus.

N'est-ce pas par l'habit que nous jugeons les hommes, en dépit du proverbe : *l'habit ne fait pas le moine.*

Nous voulons essayer de compléter notre histoire neuchâteloise par une série de types de toutes les époques ; nous ne connaissons pas de recueil de ce genre, nous tenterons donc de le créer dans le *Musée neuchâtelois.* Ce n'est point chose facile pour un canton dont le costume national n'a jamais eu que fort peu de caractère. On pourra se convaincre facilement de ce manque de type général, en consultant un des nombreux albums des costumes des vingt-deux cantons. Neuchâtel s'y fait remarquer par une diversité curieuse, autant d'albums, autant de costumes, preuve évidente d'une absence de mode généralement suivie, et pour faire cadrer nos paysans jurassiens à côté des costumes si riches, si variés des autres cantons, les dessinateurs ont modifié, augmenté nos vêtements puritains

de la fin du XVIII[e] siècle, ils ont même inventé. Ce fait est surtout visible dans les albums publiés en France.

Les tombeaux des comtes de Neuchâtel dans l'Église collégiale et celui de Claude d'Aarberg dans l'Église de Valangin, sont les monuments les plus remarquables de notre canton, au point de vue du costume et de l'art; mais ils ne donnent que des types communs à la France aux XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles, sans autre particularité neuchâteloise que les armoiries de leurs tuniques. Les statues des gens d'armes des fontaines du Landeron et de Neuchâtel ne donnent aussi qu'un type connu de l'infanterie aux XV[e] et XVI[e] siècles.

Au XVII[e] siècle, la France donne des souverains à Neuchâtel, et l'influence de ce pays se fait sentir dans les vêtements des classes supérieures de la société; à ce moment, les documents sont moins rares que pour les époques antérieures. Au XVIII[e] siècle, sous la maison de Brandebourg, nous remarquons une influence allemande dans les modes, puis française, vers 1789. Ensuite, de nouveau allemande, puis française, selon nos nombreux changements politiques. Ces influences étrangères n'atteignent guère qu'une certaine classe de la société, les autorités civiles et les milices; le peuple, artisans et agriculteurs, a des modes de vêtements qui rappellent ceux de nos voisins vaudois et bernois. Ce sont surtout ces types populaires qui nous manquent, et nous demandons à nos lecteurs de bien vouloir nous renseigner sur les documents à eux connus qui pourraient figurer dans notre recueil.

Nous reproduisons aujourd'hui un portrait du botaniste Jean-Frédéric de Chaillet[1], d'après une peinture de J. Reinhart, conservée à la bibliothèque de Neuchâtel.

[1] Jean-Frédéric de Chaillet naquit à Neuchâtel le 9 août 1747. Son père, Jean-Frédéric de Chaillet, ancien officier au service de Sardaigne et conseiller d'État, après lui avoir fait donner une éducation sérieuse, le destina au service militaire étranger en grande faveur en ce moment, et nous voyons Chaillet, à l'âge de 20 ans, au régiment suisse de Jenner en France. Ce régiment qui passa, en 1783, sous le commandement de Jacques-André de Lullin-Châteauvieux, dont il prit le nom, donna, en 1790, un des exemples les plus violents d'insubordination militaire. Les soldats de ce corps, imitant ceux de plusieurs autres régiments, présentèrent un mémoire et des réclamations sur des sommes qu'ils disaient leur être dues. La révolte s'organisa et l'on n'eut raison de l'insurrection qu'après un combat sanglant qui dura trois heures. Ce fait se passait à Nancy. Nous ignorons la conduite tenue en cette circonstance par Jean-Frédéric de Chaillet. Les restes du régiment de Châteauvieux furent plus tard rendus à la liberté et défendus par Collot d'Herbois. La ville de Paris leur donna une fête. L'année suivante Chaillet quittait le service et rentrait dans sa ville natale, où il demeura jusqu'à sa mort, le 29 avril 1839, il était âgé de 92 ans.

Se promenant un jour aux environs d'une ville de France où il était en garnison, Chaillet, dit-on, se trouva en présence d'un champ couvert d'une plante dont la fleur, à lui

Ce portrait, peint en 1797, nous le représente dans une attitude pleine de naturel, avec sa boîte de botaniste et sa canne de montagne à côté de lui. La mode française se remarque facilement dans son costume, qui n'a cependant rien des exagérations du Directoire et fait pressentir la coupe des vêtements de l'Empire ; la redingote assez allongée est en drap gris, le pantalon et les guêtres sont en étoffe de nankin, les bas blancs, les cheveux sont vraisemblablement poudrés, il porte la cravate blanche à jabot gaufré. La croix de l'ordre du Mérite militaire, qu'il ne voulut jamais rendre, est attachée à sa boutonnière par un ruban bleu.

Ce portrait n'a guère de neuchâtelois qu'une allure de bonhomie charmante, particulière à plusieurs de nos compatriotes célèbres de cette époque.

A. Bachelin.



Sceptres des cours de justice, bonnet de guet, etc.

Le Sceptre. — Le sceptre a été un insigne d'autorité depuis les temps les plus reculés. Les rois d'Homère portent le sceptre.

Plus tard, les empereurs et les rois chrétiens créèrent les mains de justice indépendantes des sceptres. Pareille de forme, la main de justice était surmontée d'une main en ivoire; elle représentait l'autorité judiciaire, comme le sceptre représentait l'autorité civile, et l'épée l'autorité militaire. Un vitrail de l'église de Poissy représente le roi saint Louis, en manteau royal, tenant le sceptre d'une main et de l'autre la main de justice, emblême évident d'une différence de pouvoirs.

Les sceptres des Cours de Justice du canton de Neuchâtel, en usage jusqu'en 1848 et portant tous à leur sommet l'aigle prussienne, résument l'idée des deux autorités, celle du prince et celle de la Justice.

C'est sur le sceptre que l'on prêtait serment au souverain.

C'est sur le sceptre que l'on jurait de dire *la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.*

Le *Musée historique* de Neuchâtel possède la collection presque complète des sceptres des différentes Cours de Justice du pays. Ceux du Souverain Tribunal de la Principauté, ceux de la Bourgeoisie de Neuchâtel, de la Bourgeoisie de Valangin

inconnue, lui parut remarquablement belle; il en demande le nom à un paysan qui, se croyant mystifié par l'officier, hausse les épaules et passe son chemin sans répondre.

La plante inconnue était la pomme de terre. Chaillet honteux acheta un traité de botanique, l'étudia pendant ses loisirs et se prépara ainsi à l'étude d'une science à laquelle il s'adonna tout à fait en Suisse, et où il devait se faire une place distinguée.

et ceux des Cours de Justice de Neuchâtel, Val-de-Travers, Boudry, la Côte, Valangin, Gorgier, Brenets, Travers, Lignières, Verrières.

Le corps de chacun d'eux est en bois noir couvert d'aigles ou de chevrons argentés, surmonté d'un aigle royal posé quelquefois sur d'élégants supports à trois consoles, comme dans celui de la Cour de Justice du Val-de-Travers, que nous donnons dans notre dessin, et terminé dans le bas par une pomme argentée précédée souvent de renflements et de listels.

Quelques-uns, en usage sous la maison d'Orléans-Longueville, furent transformés et surmontés de l'aigle prussienne par un soudage assez apparent. Les dates de 1624 et 1663, gravées sur ceux des Verrières et de Gorgier, témoignent d'une économie louable de ces communes en 1707. On voit encore des vestiges de fleurs-de-lis sur celui de Boudry. Leur forme est en général assez élégante, l'ornementation abondante du XVIIIe siècle fait de quelques-uns des œuvres d'art assez remarquables; nous citerons entre autres celui du Souverain Tribunal, qui est en argent massif et dont la partie du milieu est cannelée.

Celui de la Cour de Justice des Brenets (voir le dessin) est un exemplaire de la forme la plus simple. Celui de la bourgeoisie de Valangin, en usage jusqu'en 1780, consistait en un long bâton uni, grossièrement ouvré dans le haut, et terminé dans le bas par une boule polygone peinte en rouge.

Plaque des huissiers du Conseil d'État. — Cette plaque, qui se portait sur la poitrine, est en cuivre jaune, soutenue par deux chaînettes qui partent d'une rosace. L'armoirie du centre, encastrée dans un haut rebord, est émaillée en couleurs.

Les messagers d'État portaient une plaque semblable, surmontée d'un aigle aux ailes déployées, emblême de la célérité. Ces plaques, comme les sceptres, furent d'usage de 1707 à 1848.

Bonnet portant une lampe a l'usage des guets de nuit de la ville de Neuchatel. — Ce bonnet (nous donnons ici le nom qu'il porte au Musée historique), est une pièce curieuse à laquelle nous ne connaissons pas de pendant; il consiste en un large cercle de cuivre jaune percé d'ornements à l'emporte-pièce et se serrant à volonté au moyen d'un bouton jouant dans une rainure. Sur la partie frontale est une petite lampe adaptée à un cercle de fer dans lequel elle peut se mouvoir et qui lui permet de garder l'horizontalité. Sous la lampe est une visière plate qui devait garantir le front contre la chaleur.

Ce bonnet, en usage au XVIIIe siècle, ne pouvait se porter sur le tricorne, coiffure civile et militaire de cette époque, à moins qu'une des ailes n'en eût été rabattue; il est plus que probable qu'il se portait sur une coiffure de laine ou de coton, la nuit et les règlements autorisant sans doute cette tenue peu guerrière.

A. Bachelin.


Garde d'honneur.
Ville de Neuchâtel
(porte étendard)
1806 1814.
A. BACHELIN.
Lith. H. Furrer.

GARDE D'HONNEUR A CHEVAL

DE LA VILLE DE NEUCHATEL (1806—1814.)

La ville de Neuchâtel a tenu, de tout temps, à honneur de fêter ses souverains et ses gouverneurs, et à donner à son château un air de résidence. Les gardes d'honneur en étaient une des nécessités obligées; pas de cour sans garde d'honneur. Aussi les voyons-nous apparaître aux séjours de Henri II d'Orléans, à l'arrivée de M. de Lentulus, en 1768, de M. de Béville, en 1786, de M. de Lespérut, en 1806; plus tard, en 1831, pour le gouverneur de Pfuel; et, en 1842, lors du voyage de Frédéric-Guillaume IV dans la principauté.

La garde d'honneur à cheval, dont nous donnons le dessin, fut créée en 1806, peu après l'acte par lequel Napoléon conférait à Berthier la souveraineté de Neuchâtel. Fut-elle peut-être même créée dans cette période de douze jours, du 18 au 30 mars, qui nous permet de mettre Napoléon dans la liste variée de nos souverains; c'est possible, mais nous ne pouvons l'affirmer. L'histoire des légions de César est plus facile à reconstituer que celle de certains faits contemporains; nos demandes et nos recherches sur la garde d'honneur en question ont été à peu près infructueuses. Son histoire est évidemment très-pacifique; la blancheur de son uniforme n'a jamais été maculée de sang, et le seul soleil des fêtes publiques a pu en ternir l'éclat. Composée de 40 hommes, armés et équipés à leurs frais, sous le commandement de M. le vicomte d'Andrié, seigneur de Gorgier, plus tard chef du bataillon de Neuchâtel (Bataillon Berthier); elle figure à la prestation des serments de fidélité de la Principauté à M. de Lespérut, membre du corps législatif de l'empire français et commissaire général et extraordinaire du prince Alexandre. Deux mille hommes des milices formaient une haie du Château au Temple neuf, décoré pour la circonstance. La garde d'honneur à cheval ouvrait la marche d'un cortége de sept cents fonctionnaires. Cette cérémonie eut lieu le 18 novembre 1806. C'était le troisième serment que Neuchâtel prêtait dans l'espace de neuf mois.

Berthier avait acheté de MM. de Pourtalès leur hôtel du faubourg (aujourd'hui Cercle du Musée), pour y établir sa cour, car il avait l'intention de venir se fixer à Neu-

châtel, pour y faire, disait-il, le bonheur de ses sujets ; mais Berthier, prince souverain, cousin de tous les empereurs et rois de l'Europe, n'était qu'un capitaine de Napoléon, et celui-ci ne lui laissa jamais le loisir de réaliser ses projets de retraite.

L'abdication de Berthier, le 3 juin 1814, amena nécessairement la dissolution de cette garde, qui n'eût pas peu contribué à donner à notre ville l'air d'une résidence.

Notre dessin nous dispense de décrire la riche tenue de cette troupe ; la giberne était ornée d'un A argenté ; le casque, en cuivre jaune, avec cimier à tête de Méduse, crinière noire, peau tigrée, et l'étendard en soie blanche aux armes de la ville, sont conservés au Musée historique.

A. Bachelin.



L'EXTRAIT D'ABSINTHE

Dès les temps les plus reculés, l'herbe amère et aromatique qui donne à l'extrait d'absinthe son nom en même temps que sa saveur, a joué un certain rôle ; les prêtres l'employaient dans les pratiques mystérieuses du culte. D'après Pline et d'autres auteurs, l'absinthe était réputée efficace contre les enchantements et les sorcelleries qui venaient à la traverse de l'amour. Chose remarquable, il y a peu d'années encore, l'époux superstitieux ne manquait pas, le jour de ses noces, de se faire un bouquet de petite absinthe, de citronelle et d'autres herbes aromatiques qu'il portait sous ses vêtements ; qui sait si cette pratique, qui nous a été léguée par les Celtes ou par les Romains, ne subsiste point encore, du moins en secret.

Les anciens (Dioscoride, Pline, Galien) faisaient de l'*armoise absinthe* un genre particulier et la distinguaient de l'*armoise vulgaire* qui seule portait le nom du genre armoise actuel. En revanche ils rangeaient la *Tanaisie commune* (la barbotine) parmi les espèces d'absinthe.

La *grande absinthe* (artemisia absinthium L.) fut appelée pendant tout le moyen âge *aloyne* ou *aluyne* « comme si elle n'estait » dit un auteur du XVIe siècle, « pas moins amère que aloe. » Les poètes grecs l'appelèrent *absinthion*, voulant dire que la tisane préparée avec cette plante n'était pas buvable et on se servit de ce mot au figuré pour exprimer tout ce qu'il y avait de plus amer dans la vie.

La petite absinthe (artemisia pontica L.), moins amère que la précédente, était aussi plus estimée ; cependant Ovide dit en la citant :

Turpia deformes gignunt Absinthia campi,
Terraque de fructu quam sit amara docet[1].

Le docteur Fuchs, dans son histoire des plantes publiée dans le XVIe siècle (1550 et 1575), dit que « l'aluyne Pontique, prenant ce nom de la région dicte Pontus, où elle vient en abondance, vault mieux que toutes les autres. »

[1] On traduisait dans le XVIe siècle ces vers de la manière suivante :

Le champ en friche porte l'aluyne amère
En malplaisance ressemblant à sa mère.

Ainsi qu'on vient de le voir, les médecins naturalistes classaient dans le genre absinthe le genre *Tanacetum* de Linnée, qu'ils appelaient « la santonique » du pays des Saintongeois « peuple de Gaule, aux terres des quelz elle croist à grand foison. » Beaucoup de médecins l'appelaient aussi *Sanctum* au lieu de santonicon et cela, « à raison de la grande vertu et efficace qui est en elle pour faire morir les vers engendrez dedans les boyaux; » c'est pourquoi on la nommait aussi *semen lumbricorum* ou *barbotina.*

Avant d'indiquer la manière dont les médecins de l'antiquité et du moyen âge appréciaient les propriétés de la plante qui nous occupe, il est bon de rappeler en quelques mots les doctrines sur lesquelles la science médicale se fondait alors.

Galien [1] établit sa théorie de l'organisme humain sur les quatre éléments : le feu, l'air, la terre et l'eau qui, selon lui, étaient représentés dans le corps humain par les mucosités, le sang, la bile jaune et la bile noire. Pour lui, la santé devait dépendre de l'harmonie entre ces quatre éléments ou ces quatre sucs cardinaux. La maladie était la conséquence de la rupture de l'équilibre entre ces liquides par l'augmentation ou la diminution de l'un ou de l'autre ; ce qui se trahissait par des symptômes particuliers. Ces quatre éléments possèdent quatre qualités élémentaires ou tempéraments : le sec, l'humide, le chaud, le froid dont il admettait différents degrés. Selon la prépondérance des symptômes de chaleur, de froid, de sécheresse ou d'humidité il reconnaissait des maladies des mucosités, du sang, de la bile jaune et de la bile noire.

Or ces quatre qualités élémentaires se retrouvent aussi dans les médicaments avec lesquels on croyait guérir les maladies. On comprend dès lors tout le plan du traitement. Une maladie qui présente des symptômes de chaleur exige un médicament froid, etc.

Voilà en résumé sur quoi se basait la médecine de Galien et des médecins arabes ; elle fut suivie par tous les médecins du moyen âge et jusqu'à une époque relativement récente.

Les traités des plantes publiés à cette époque sont surtout faits au point de vue médical et les auteurs s'étendent avant tout, dans leurs commentaires, sur le tempérament et les vertus des simples, « pour l'utilité grande qu'elles apportent aux hommes et la nécessité d'icelles. » On croyait même que chaque plante possédait une vertu particulière contre telle ou telle maladie, et les médecins du moyen âge ne cessaient de répéter avec Pline « que nous foulons des piedz plusieurs herbes, » lesquelles priserions grandement et louerions jusques aux cieulx, si d'elles nous » estoit la vertu entièrement cognue. »

Quant au tempérament de l'absinthe, « l'aluyne Pontique, » disaient-ils, « est » moins chaulde, d'autant qu'elle est participante de plus grande adstriction. Pareil-

[1] Né à Pergame, l'an 131 de J.-C.; après Hippocrate le premier médecin de l'antiquité; exerça la médecine à Rome sous Marc-Aurèle, Verus et Commode.

» lement elle subtilise les humeurs moins que les autres espèces, iaçoit ce qu'elle
» ne sèche pas moins. Ainsi, selon Galien, elle est chaulde au premier degré et sèche
» au troisième. Ce néantmoins, le ius se trouve plus chaud que l'herbe. Certes
» l'aluyne vulgaire est adstringente et amère et retient quelque qualité âcre, ne plus
» ne moins que la pontique. Mais elle est en ce différente, que en la vulgaire, il y a
» plus d'amertume, que d'adstriction. »

Voici ce que les médecins du XVIe siècle pensaient de l'absinthe d'après Dioscoride : « L'aluyne eschauffe, elle restrainct aussi. Elle nettoie et purge la cholere » fichée en l'estomac et au ventre; elle faict revenir l'appétit. » Comme on le voit, l'absinthe était avant tout employée dans les troubles des organes de la digestion.

« Elle en garde d'enyvrer, si on la prend devant toutes autres viandes à ieun. » Il paraît donc que l'usage de prendre l'absinthe avant le repas était déjà connu du temps des Romains; il est vrai qu'on ne faisait usage que de l'infusion aqueuse ou vineuse et seulement lorsqu'on était malade.

« Elle est utile contre enflures et douleurs d'estomach et de ventre, si on en
» boyt avec *seseli* et *nardus gallica*. La trempe ou décoction d'icelle, prise par ches-
» cun jour, à la quantité de trois cyathes (4 $^1/_2$ onces) guerist la iaulnisse. »

On l'employait extérieurement, cuite avec diverses substances, contre l'angine des amygdales, les inflammations des paupières, le catarrhe de l'oreille, les douleurs d'entrailles. On en faisait des fumigations contre les maux de dents et d'oreilles.

L'absinthe était utilisée dans l'économie domestique pour préserver les vêtements des attaques des mites; cette coutume est encore en vigueur dans quelques maisons. Préparée avec de l'huile, on en enduisait les corps dont on voulait éloigner les mouches. Pour mettre les manuscrits à l'abri de la dent redoutable des souris, on mêlait à l'encre une certaine quantité d'absinthe.

Galien estimant que cette plante « purgeait par urines les matières contenues dans les veines, » prescrivait la grande absinthe comme remède interne. Mais il lui contestait le pouvoir de « purger la flegme ou de nettoyer le poumon, parce que » l'adstriction est plus puissante en elle que n'est l'amertume. »

Au contraire, Pline vante le vin absinthé comme remède stomachique. Il nous apprend comment on préparait, de son temps, la tisane d'absinthe; on cuisait 6 drachmes d'herbe avec trois setiers d'eau de pluie et on y ajoutait un peu de sel. On employait aussi l'absinthe en poudre ou bien on en exprimait le jus, ou encore on en préparait une simple infusion en laissant macérer l'herbe dans l'eau pendant trois jours ou pendant sept jours si la plante n'avait pas été récemment cueillie.

« Cette décoction, » dit un médecin du XVIe siècle, qui cite l'opinion de Pline,
« resserre l'estomach par trop lasché et le nectoye de sa cholere. Elle amollit le
» ventre et guerist de ses douleurs. Elle faict revenir l'appétit en nectoyant les hu-
» meurs de l'entrée du dict estomach, qui sont cause d'avoir la viande en horreur et

» fascherie. Elle ayde à faire bonne concoction et digestion des viandes. En somme » elle chasse toute cruditez si d'elle on use avec ung petit de rue, sel et poyvre, » etc.

Pline indique également l'usage de l'absinthe dans un grand nombre de cas, même dans les maladies de poumon, à l'égard desquelles Galien la proscrit. Pline affirme que mise sous l'oreiller de la personne qui souffre d'insomnie, l'absinthe, par son odeur, provoque le sommeil ; mais cette opération doit être faite à l'insu du malade.

Dioscoride vante les vertus du vin absinthé ; on le préparait de diverses manières, mais, « le très bon, » dit le docteur Fuchs, qui copie Dioscoride, « se faict ainsi : il « fault prendre huit drachmes d'aluyne pontique auparavant bien froissée, les lier » dedans ung linge fort deslye et subtil, puis les iecter dedans ung vaisseau ; cela » faict on y versera le moust, et délaissera quelques parties ou souspirail au dict » vaisseau, de paour que le vin eschauffé et bouillant ne s'en fuye par dessus. » Ce vin était considéré comme un remède stomachique par excellence. « Il est très utile » à ceux qui cuysent et digerent tardivement leur viande, pareillement à ceulx qui » sont subiectz a estoupements et opilation de foye, aux graveleux et ayant mal aux » reins, et à gens travaillez de iaulnisse. Il ayde grandement a ceulx qui ont mauvais » estomach et contre vieilles distensions d'hypochondrie et poulse hors les vers » ronds. »

Il est assez difficile de savoir à quelle époque on commença à distiller l'absinthe pour en obtenir l'élixir. L'art de distiller n'était pas connu des médecins grecs et latins ; ce sont les alchimistes du moyen âge qui découvrirent que l'on pouvait par la distillation, extraire certains principes contenus dans les plantes. Cependant tout porte à croire que l'absinthe fut, une des premières, soumise à cette opération. Déjà, au milieu du XVIIe siècle, nous trouvons l'élixir d'absinthe parmi les *tinctures* que vendaient les apothicaires. Le *Kräuterbuch* du docteur Lonicerus, publié en 1678, mentionne l'élixir d'absinthe. On distillait l'herbe à la fin du mois de mai. Ses vertus étaient celles de l'infusion et de la décoction, mais on conseillait son usage principalement contre les fièvres.

Vers la fin du siècle dernier, un médecin, dont je n'ai pu réussir à retrouver le nom, vint s'établir à Couvet pour y exercer son art. Selon l'usage de ses confrères éloignés des villes, il préparait lui-même les remèdes qu'il prescrivait ; cela était d'autant plus nécessaire que dans tout le Val-de-Travers on aurait vainement cherché l'ombre d'une pharmacie. Alors notre pays était parcouru par de nombreux charlatans, attirés surtout par les foires de Neuchâtel et qui trouvaient dans le public ignorant et crédule des clients pleins d'une foi robuste, toujours prêts à faire provision de drogues pour leurs maladies présentes ou futures. Nous ne devons donc pas être surpris de voir l'esculape de Couvet préconiser une panacée que lui-même préparait avec grand mystère et qui était censée guérir une foule de maux. Cette panacée était l'élixir d'absinthe, où entraient différentes espèces de plantes aromatiques, d'après une recette dont lui seul connaissait le secret.

Le médecin de Couvet mourut après avoir fabriqué son élixir pendant quelques années, assez pour le faire connaître avantageusement. Ce commerce ne l'enrichit pas, car à sa mort, il ne possédait que le secret de sa « recepte » et il le légua à sa gouvernante qui lui était restée fidèle jusqu'à sa mort.

La gouvernante, M[lle] Grandpierre, vendit la recette aux demoiselles Henriod, qui se mirent immédiatement à fabriquer l'élixir d'absinthe et préludèrent ainsi à l'exploitation d'une industrie qui devait prendre plus tard le développement qu'on lui connaît aujourd'hui.

Mais le début fut bien modeste; rien ne ressemblait moins aux fabriques actuelles, si bien montées et si grandement conduites, que la cuisine où ces demoiselles s'exerçaient à la distillation. D'abord elles cultivaient elles-mêmes les herbages dans leur jardin, et elles les distillaient dans un petit alambic posé sur le foyer et soutenu par un trépied. L'appareil était sans réfrigérant, et la condensation, ainsi qu'on peut le supposer, bien imparfaite. C'était un de ces alambics connus alors sous le nom de *tête de mort;* on assure qu'il existe encore et qu'il est en la possession de M. Petitpierre, à Morat.

Le principe alcoolique était fourni par l'eau-de-vie de marc de Bourgogne, c'est-à-dire la plus commune qui existât. Pour donner la couleur verte à l'élixir, on plaçait au soleil les vases dans lesquels se faisait l'infusion.[1] Quant à la quantité fabriquée à cette époque, elle était peu considérable; on en peut juger par le fait suivant : En 1799, les demoiselles Henriod ayant réuni une centaine de pots d'élixir dans un tonneau, tout le village accourut pour voir cette merveille. Jamais on n'avait vu la précieuse liqueur en pareille quantité. Qu'auraient dit les braves habitants de Couvet si on les eût mis en présence des centaines de mille litres qui vont chaque année porter au loin le nom de leur beau village ?

L'écoulement de l'élixir était assez difficile, il se faisait par le moyen du colportage. Un homme chargé d'une dame-jeanne pleine de liqueur allait de lieu en lieu et la vendait, surtout dans les pharmacies et dans les villages, à raison d'*un écu neuf* le pot.

Au commencement de ce siècle, les demoiselles Henriod vendirent leur recette à M. Pernod fils qui, le premier, inaugura une fabrication sérieuse et y employa son intelligence des affaires et son activité à trouver des débouchés importants. Il entreprit à cet effet des voyages en Suisse, en France et en Italie pour faire connaître ses produits, dont la réputation se répandit peu à peu. Alors arriva ce qu'on avait remarqué vers la fin du XV[e] siècle à l'égard de l'eau-de-vie. Celle-ci, qui n'avait été jusque-là qu'un médicament (*aqua vitae*) et qui ne se trouvait que chez les apothicaires, passa à l'état de boisson d'agrément. Déjà, sous Louis XII, vers 1514, c'était une liqueur usuelle et l'objet d'un commerce qui ne fit que s'accroître. Ainsi, l'élixir d'absinthe, autrefois prescrit uniquement par les médecins et qui avait pour mission

[1] Aujourd'hui encore l'absinthe verte doit sa teinte aux matières colorantes contenues dans l'hysope et la petite absinthe. Les falsifications au moyen du cuivre, signalées en France, ne sont pas en usage chez nous.

de stimuler l'appétit et de guérir les estomacs délabrés devint, grâce à son ancienne réputation, le complément indispensable d'une cave bien assortie.

Pour suffire aux besoins d'une fabrication qui prenait des proportions toujours plus considérables, on se mit à cultiver les herbes aromatiques indispensables dans les champs voisins de Couvet. On reconnut que le sol était admirablement approprié à cette culture et qu'il donnait des produits de qualité supérieure. Aujourd'hui, le voyageur qui parcourt en été le Val-de-Travers, remarque avec étonnement ces moissons bleuâtres qui forment autour des villages une ceinture parfumée. Les plantes cultivées sont de trois espèces : la grande absinthe, la petite absinthe et l'hysope. L'étendue des terres consacrées à cet usage est de cent à cent cinquante poses, dont chacune rend en moyenne cinq à six cents francs par an. On plante les herbes en avril ou en mai, par petits bouquets, dans un terrain bien préparé et convenablement fumé; la grande absinthe, à la distance de 1 $^1/_2$ pied, et la petite, de 1 pied. Pendant toute la durée de l'accroissement, le sol doit être sarclé avec le plus grand soin et tenu proprement. La coupe de la grande absinthe se fait en juin ou juillet, suivant les années, au moment où se montrent les boutons des fleurs et avant leur épanouissement, sans cette précaution l'herbe perd sa qualité. La petite absinthe est coupée en juillet ou en août, lorsqu'elle commence à prendre une teinte argentée. Une plantation ainsi établie et bien entretenue peut subsister pendant quatre ou six ans, et même davantage, sans qu'on soit obligé de la renouveler. Après la récolte, les herbes doivent être séchées à l'ombre, dans des granges, des galetas ou des hangars, avec les mêmes précautions que celles qui sont recommandées pour la dessiccation des feuilles du tabac. Celles que l'on expose au soleil perdent une grande partie de leurs propriétés. Lorsqu'elles sont suffisamment sèches, on les emballe dans des sacs de toile où elles peuvent se conserver pendant plusieurs années.

On peut se faire une idée de l'importance de cette petite culture par les chiffres suivants, que je dois à l'obligeance de MM. Pernod et Berger de Couvet. On récolte en moyenne environ 30,000 livres de grande absinthe dont le prix moyen est de 15 à 20 centimes la livre; 65,000 livres de petite absinthe, à 40 et 60 centimes, et 4,000 livres d'hysope, à 70 centimes. Ces prix sont sujets à varier suivant la qualité des herbes et l'abondance de la récolte; cette année, la petite absinthe ayant peu produit, par suite des dommages causés par les nombreuses gelées blanches du printemps et de l'été, son prix s'est élevé jusqu'à 1 fr. la livre. Ainsi, ces 90 ou 100,000 livres d'herbages obtenus sans grande peine et sans grands frais, et dont une grande partie est expédiée à l'étranger, font entrer dans le Val-de-Travers une somme de 40 à 50,000 fr. par an.

Quant à la quantité d'extrait d'absinthe qui sort annuellement des distilleries du Val-de-Travers, on peut l'évaluer à 370,000 litres, dont la presque totalité s'expédie dans des caisses de sapin, de toute grandeur et de toute dimension, dont le nombre

atteint probablement 63,000, et dont la confection occupe continuellement vingt-cinq ouvriers. Les diverses manipulations auxquelles donne lieu la fabrication de la liqueur, fournissent de l'ouvrage à une centaine de personnes.

Ces chiffres sont considérables sans doute et, pourtant, même avec l'appoint fourni par les autres fabriques du canton, ils sont bien au-dessous de la part qu'on attribue à la Suisse dans l'importation qui se fait en France et que M. J. Girardin évalue à 75,000 hectolitres d'absinthe pour 1863.

Pour éviter les droits d'entrée qui pesaient lourdement sur ses produits, M. Pernod fils établit une fabrique à Pontarlier, vers 1812 ou 1813. Elle a été le point de départ des établissements similaires que les Français ont fondés dès lors dans leur pays.

Telles sont les principales données que le *Musée neuchâtelois* peut communiquer à ses lecteurs sur une industrie qui a pris naissance et qui s'est développée au milieu de nous. J'ai tout lieu d'espérer que le sens de cette communication sera suffisamment compris pour que je ne me voie pas dans l'obligation de faire une profession de foi. Ce serait donner une pauvre idée de l'esprit de notre public, que de le soupçonner de voir dans ces quelques pages, soit une réclame en faveur des fabricants d'absinthe, soit un plaidoyer dirigé contre ceux qui condamnent cette liqueur. Je crois qu'il est possible de parler de l'absinthe et de sa fabrication dans un pays où cette liqueur a sa place, cachée ou non, dans les maisons même les plus morales, et où je l'ai vue servie dans la demeure de médecins distingués, et de chrétiens hautement à l'abri du reproche d'hypocrisie. Celui que ces lignes pourraient décider à s'adonner au triste plaisir de se gorger d'absinthe serait un insensé on un pécheur déjà bien compromis et qu'aucune exhortation n'aurait ramené. J'ai la conviction bien arrêtée que mes lecteurs n'appartiennnent ni à l'une ni à l'autre de ces catégories.

L. FAVRE.



LA POLITIQUE

DES SIRES DE VAUXMARCUS

A la pointe du jour qui précéda la bataille, Jehan écrivit au sire de Colombier. Voici cette lettre :

« Tres cher frere tout comme je peux me recommande a vous et vous plaise sa-
» voir que depuis que je vous ay escript je suis avertis que les Bourguingnons soit
» delybere daler demain fouragier jusqu'a Boudry et pere (prendre) se que si et de-
» moure et puis buer (mettre) le feu en oultre daler jusqu'a Neuffchatel pr. (pre-
» mière) ville sur ce avoir votre bon avist et demande que je puisse avoir nouvelles
» de vous et a Dieu que vous donne accomplissement de tout vos bon désir. Escript
» à Vaulmarcu, le pr. verdr. (premier vendredi.)

» Le plus que tout votre
» JEHAN DE NEUFFCHATEL. »

Mais avant que le courrier fût arrivé à destination, Charles avait investi le château, car, à cette même heure où Jehan écrivait, le duc venait de quitter Grandson avec un corps de cavalerie pour faire une reconnaissance du côté de la frontière neuchâteloise, laissant à ses capitaines le soin de veiller à l'exécution de ses ordres, touchant les défenseurs de Grandson, que deux de leurs compagnons, pour avoir la vie sauve, pendaient et noyaient depuis la journée précédente.

Ce fut avec la plus grande satisfaction que Charles de Bourgogne vit, en arrivant à Vauxmarcus, le pont-levis baissé, les portes ouvertes et Jehan II, la tête nue, lui offrant ses services ainsi que son château. Le duc mit pied à terre, et fit honneur aux rafraîchissements qui lui furent présentés. Une espèce de conseil fut tenu dans la grande salle, à la suite duquel on renonça à occuper le château de Gorgier, vu son état délabré ; on prenait pour première ligne de défense le profond ravin de Lavaux, dont le Pont-Porret défend l'une des extrémités et le château de Vauxmarcus, l'autre. Rosimboz y fut laissé avec cinq cents gendarmes, parmi lesquels plusieurs membres du conseil du duc.

Charles fut vaincu. Jehan II perdit tous ses biens dans le comté ; son château fut livré à l'incendie ; il n'y resta que cendres sur pierres, nous dit le chroniqueur Hu-

gues de Pierre, qui raconte d'une manière attachante cet épisode des guerres de Bourgogne.

Si le baron de Vauxmarcus avait espéré, par sa soumission au duc, arriver à prendre la place de Rodolphe de Hochberg, ou à voir ses domaines transformés en un fief mis sur le même pied que les baronnies d'Orbe ou de Grandson, ses plans étaient renversés de fond en comble ; au lieu d'une couronne souveraine, son manoir incendié ; au lieu de la non vassalité, ses terres confisquées. Il est juste de dire que Charles, pour dédommager Jehan II, lui remit la seigneurie de La Roche de Noirmont, confirmée plus tard à Jeanne de Menthon, sa veuve (car Jehan II fut tué à Nancy).

Rodolphe de Hochberg était radieux : « Du plus loing qu'il vid la bandière de la » ville ès poing du banderet Varnoud, se print à rire d'aise, esbattant ses mains et » criant paroles d'affection au dict sieur banderet : or ça ! mon compère, le bien » revenu soyez ! davantage force amitié aux autres compaignons. » — Le comte de Neuchâtel pouvait être joyeux ! Il se voyait du même coup délivré d'un vassal turbulent et affranchi de tout lien de suzeraineté, car dès lors, comme lui-même se plaisait à le dire, il ne fut plus obligé ni à roi, ni à duc. De plus, il avait joint à sa couronne un très beau fleuron, et si Dieu lui prêtait vie, il espérait bien user l'influence des Vauxmarcus sur les grands du comté, et ne jamais leur voir remettre le pied au pays : en effet, tant que dura le règne du margrave, les fils de Jehan II demeurèrent dans l'exil, l'un à Bâle, l'autre en Bourgogne.

C'était un fin politique que ce Rodolphe! nos sires bérochaux ne lui allaient guère qu'à la hanche ; il savait aussi bien faire servir les passions populaires à ses fins qu'amener les nobles à entrer dans ses vues, tandis que Jehan II indisposait profondément ses sujets de la Béroche et s'aliénait leur affection par ses entreprises contre leurs franchises. — L'historien qui ne peut qu'avec la plus extrême circonspection juger des faits autrement que les chroniques les racontent, et auquel le fil des intrigues des époques échappe bien souvent, dit quelquefois ce qui n'est point vérité ou qui n'est vrai qu'en partie, n'est pas toujours parfaitement sûr et certain, qui veut, en histoire ! Ainsi la chronique neuchâteloise nous parle de la grande fâcherie des gens du Landeron à l'attaque de Vauxmarcus ; mais elle ne nous dit pas que le comte, qui était présent, aurait pu, non seulement empêcher l'incendie du château, mais ne pas pousser au pillage les assaillants et les exciter tellement que trois mois plus tard, poursuivant les Romontois après l'affaire du pont de Thielle, ils criaient encore pour s'animer au combat : *En la rive delà sont les paillards eschaipés de Vauxmarcus! fault les assaillir au col!* N'y avait-il pas chez le comte un désir profond de voir écrouler ce nid d'aigle dont les possesseurs, tant de fois lui avaient rendu la vie amère? — Plus tard, le chanoine historien nous cite comme une infâme calomnie, répandue par Jehan II chez les Suisses, la rumeur publique qui accusait Philippe de Hochberg de n'avoir point du tout intercédé pour les quatre cent douze hommes de la

garnison de Grandson, et même d'avoir applaudi à cet acte de représailles. Il nous raconte tout au long comment, malgré les pressants avis de Rodolphe, Jehan de Neuchâtel avait *déserté* la cause des Suisses pour se jeter dans le parti de Bourgogne, et comment, s'attendant à être bien accueilli à Grandson par le jeune Philippe, il n'en reçut que froideur et reproches. Il l'accuse aussi d'avoir répandu parmi les ligues ces avis tendant à compromettre et à rendre suspect le comte, qui amenèrent les compagnons de la *Bande joyeuse* à vouloir rançonner le vieillard équivoque régnant à Neuchâtel.[1]

Ce récit est évidemment entaché de fausseté. Car, bien loin de ne pas vivre en bons termes avec messire Jehan de Vauxmarcus, Philippe de Hochberg, l'avait en très grande estime et portait une affection particulière à son fils Claude. Il avait promis à celui-ci de lui rendre ses biens aussitôt après la mort de son père; ce qu'il fit : Rodolphe de Hochberg mourut le 12 avril 1487 et, le 27 mai suivant déjà, les sujets de Claude lui prêtaient serment de fidélité. Ah! ce n'aurait pas été un des moindres crève-cœur du vieux margrave de voir son fils suivant si peu sa ligne de conduite à l'égard des Vauxmarcus. — Un autre fait prouve que le nouveau baron vécut en très bons rapports avec son suzerain et que Jehan II ne pouvait pas être l'auteur des bruits injurieux à l'honneur de Philippe. — En 1491, Philippe avait eu des démêlés avec les bourgeois de Neuchâtel; ceux-ci avaient crié à ses oreilles : *Grandson! Grandson!* de là des mutineries et des troubles qui obligèrent le comte à recevoir une garnison de Bernois, ce qu'il voyait de si mauvais œil qu'il vint habiter le château de son ami, à Vauxmarcus (lequel venait d'être rebâti), et qu'il y resta jusqu'à leur départ de Neuchâtel. Les deux seigneurs passaient leur temps à festoyer ou à courir les bois très giboyeux de la Béroche. — Le comte aurait-il choisi *précisément* Vauxmarcus pour séjour, s'il avait eu à se plaindre de Jehan II touchant l'affaire de Grandson?

Lorsque Philippe de Hochberg eut fermé les yeux, et que sa fille Jeanne eut épousé le prince français Louis d'Orléans, les dispositions de Claude I ou *le Vieux* changèrent. Des idées oubliées reparurent à Vauxmarcus. Il en vint à nouer une intrigue avec la famille des Châlons-Orange qui essayait de faire revivre ses vieux droits à la suzeraineté du comté. Si l'affaire réussissait, elle devait le remettre en arrière-fief à Claude-le-Vieux, très bien placé pour cela par sa naissance, par son influence sur les nobles du comté[2], par des relations étendues et par son alliance avec le fils de

[1] Il y a des réserves à faire sur la manière dont l'auteur de cet article apprécie les actes de Rodolphe de Hochberg pendant la guerre de Bourgogne. Sa conduite fut celle d'un homme sensé et prudent et eut pour premier effet de conserver à notre pays son autonomie, car si le comte avait pris le parti du duc nous serions simplement devenus les sujets de LL. EE. de Berne et aujourd'hui l'Areuse servirait probablement de frontière entre le canton de Berne et celui de Vaud. *(Note de la rédaction.)*

[2] Il avait épousé Marguerite de Vauxmarcus, la dernière de la maison.

Jehan III de Valangin (celui-ci avait épousé, on s'en souvient, sa tante Louise de Neuchâtel). Pour prix de son appui, et au besoin de ses secours, le seigneur de Valangin devait recevoir Boudevilliers, anciennement détaché de ses Etats. Plusieurs des grands du pays trempaient dans le complot.

L'affaire paraissait si bien menée, si sûre, que Claude I ne cacha plus ses projets. Il refuse d'assister au conseil de Louis d'Orléans, montrant par là qu'il ne le considère pas comme son suzerain, retranche hardiment de ses armes la bande noire qui rappelait l'origine illégitime de Gérard de Neuchâtel, et rétablit ainsi l'écu du comte Louis, *rouge, argent et or*. Puis il se rend à Berne avec les envoyés de Châlons, pour demander l'appui de Leurs Excellences.

Mais cette république sur laquelle on comptait, plusieurs personnages influents ayant promis leur concours (probablement Adrien de Bubenberg, cousin par alliance de Claude-le-Vieux), cette république fit tout échouer par son opposition. C'était en 1504. Les raisons qui la firent agir ainsi ne me sont pas connues; il semble que Berne aurait dû préférer un comté indépendant sur sa frontière à la France, dont le voisinage commençait à devenir dangereux. Plus tard elle répara, il est vrai, cette faute politique, en appuyant la candidature des Brandebourg, héritiers de ces mêmes droits de la maison de Châlons qu'elle avait méconnus.

Le seigneur de Vauxmarcus se trouvait précipité du haut de ses rêves de grandeur. Louis d'Orléans qui avait tout appris, le fit comparaître devant les Trois-Etats pour rendre raison de sa conduite. Il ne parut pas. Condamné, et ses seigneuries, ses titres et ses fonctions perdus pour lui, *vu sa manifeste félonie*, Claude se réfugia à Valangin. Si nous admettons avec un savant allemand, qui a traité la question de succession à Neuchâtel, que le comté était aux us de l'empire d'Allemagne, Claude I n'est pas si félon qu'il le paraît au premier abord. Déjà à la prise en possession du comté par Rodolphe de Hochberg, le suzerain avait le droit de le retirer à lui; il n'avait pu le faire, mais ses droits n'en devaient être que mieux établis quand Philippe mourut sans héritier mâle. Claude-le-Vieux, d'ailleurs, avait pour exemple plus d'un cas où l'arrière-vassal s'était ligué avec le suzerain, ponr renverser un vassal insolent et usurpateur. Jehan II de Neuchâtel et avant lui Gérard n'auraient donc point eu des idées bizarres à un haut point, en espérant par leur union avec Châlons renverser les Fribourg et les Hochberg.

Lorsque le comte Guillaume de Valangin eut déclaré qu'il soutiendrait son cousin Claude par les armes, une guerre civile devint imminente. Usant de sa grande influence à la cour de Maximilien d'Autriche, époux de la fille de Charles de Bourgogne, où il avait passé sa jeunesse, le Vieux amena la saisie de plusieurs fiefs de Jeanne de Hochberg, en Franche-Comté, de celui de Joux principalement, et des arrêtés ordonnant la confiscation de Neuchâtel. Berne et Fribourg, pris d'anxiété à la vue de l'état du pays et des résultats qui pouvaient en advenir, intercédèrent auprès du prince de Neuchâtel et le firent entrer dans leurs vues. Il est difficile de

comprendre comment Claude, l'orgueilleux Claude de Neuchâtel, put se résigner à paraître devant les Trois-Etats, et là, à demander pardon à genoux à son suzerain. Son frère Simon I, chanoine à Neuchâtel, l'accompagnait. Ceci nous fait croire que Simon n'était pas sorti blanc comme neige de la tentative de Claude-le-Vieux. Une place de gouverneur lui aurait convenu ; chacun sait que les prêtres, quoique prêchant haut et fort le détachement des biens de la terre, ne se faisaient aucun scrupule d'avoir de vastes domaines et des places de toute nature. — Au reste, les conseillers Philippe et Louis de Diesse, qui avaient servi le projet du seigneur bérochau, obtinrent comme lui leur pardon.

Le fils de Claude-le-Vieux, Lancelot de Neuchâtel, n'imita pas ses pères dans leur politique. Il passa sa vie dans la tranquillité, absorbé qu'il était par les troubles violents soulevés entre lui et les Bérochaux. Cette quiétude au sujet des affaires de l'Etat, de la part de ce seigneur, est plutôt à blâmer qu'à admirer, au moins si nous en croyons le chancelier de Montmollin, qui déverse son amertume sur les grands vassaux d'alors, les accusant de laisser aller l'Etat à sa ruine. Cependant nous avons une lettre de lui au gouverneur, qui parle des menées de René de Challant (lequel continuait de mettre à exécution le plan de ses devanciers à Valangin, touchant la suzeraineté des comtes de Neuchâtel) et qui est assez remarquable : « *Je » vois à mon grand regret*, *lui disait-il*, *les pratiques menées par le comte de Chal- » lant ; il ne faut point tant de souverains dans un comté*, *autrement le disciple » prendrait autorité du maître.* » Ce langage nous donne l'époque fixe où les idées de Gérard de Neuchâtel furent totalement répudiées. La seule accusation politique qu'on puisse faire à Lancelot, c'est d'avoir voulu empiéter sur les droits du comte, en créant un notaire à Saint-Aubin et en lui donnant le pouvoir d'instrumenter dans ses seigneuries. Mais il reçut une leçon si verte, qu'il fut guéri : la commise de son fief fut prononcée et ce ne fut qu'à l'intervention de *l'Ancienne de Vauxmarcus*, la veuve de Claude I, qu'il dut de rentrer dans les bonnes grâces du souverain.

Ses successeurs marchèrent sur ses traces ; plus jamais on n'entendit parler des visées des ancêtres, à Vauxmarcus et à Gorgier. Les nouveaux barons obtinrent presque tous des emplois dans le pays ; plusieurs furent conseillers d'Etat ; on en vit même disputant les recettes aux familles bourgeoises de Neuchâtel. Les membres les plus distingués de cette famille de Neuchâtel-Gorgier, qui ne s'éteignit qu'au siècle passé, furent Jehan III, Claude III et Béat Jacob.

FRITZ CHABLOZ.



PROCÈS ET JUGEMENT D'UNE SORCIÈRE,

FAIT ET RENDU A COLOMBIER,

AU COMMENCEMENT DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE (1605.)

Du premier jour de May mille-six-cent et cinq, Claira, fille de feu Pierre Mangon d'Orbe... de feu Jean Cristain, dict... de Losanne, terre des seigneurs de Berne, a été constituée prisonnière en prison et maison forte de Mon Seigneur nostre Souverain Prince et de Madame nostre souveraine Princesse, en leur château de Colombier, pour avoir été soupçonnée d'estre sorcière, suivant les accusations et plaintes contre elles faites et pour estre bannie pour un même faict du dit Losanne.

Le premier jour du dit mois, la dite Claira étant examinée par Noble et Prudenthomme Ahraham Mouchet, au chasteau et Seignorie du dit Colombier, le Lieutenant et Justiciers du dit lieu, et requis d'en dire et confesser la pure vérité, lui ayant pour cet effet *octroyé délation, pour penser à sa conscience et sur ce prendre son advis.* Icelle ayant été convoquée par devant eux, a dit et confessé où s'ensuit :

Premièrement, qu'il était bien vrai, qu'il y avait environ trois ou quatre ans, elle avait été constituée prisonnière au dit Losanne, deux ou trois jours, et qu'elle ne savait à quelle intention, elle avait ainsi été prisonnière. Au serment qu'elle a fait ne savoir, puis après étant examinée de plus près, a confessé que c'était à l'occasion de ce qu'elle était soupçonnée d'avoir donné le mal à un certain petit-fils, qui était à un certain charpentier du dit Losanne, comme aussi par la malveillance de de certain vendeur de fruits.

Item a été examinée, si elle n'avait pas été torturée en Losanne, et combien de fois elle avait été examinée par Messieurs du Conseil du dit Losanne, et du bannissment d'elle.

Sur quoi elle a fait serment n'estre été en la géhenne ni torturée, et qu'elle n'avait été examinée forte, qu'une fois tant seulement, puis après qu'elle avait été dépouillée toute nue, pour voir si elle portait des marques sur elle et n'en ayant trouvé, fut bannie du dit Losanne.

C'est au même instant, a confessé qu'elle avait été, par deux ou trois fois, jugée et examinée par les Messieurs de Losanne, même mise en la géhenne sans pierres, et n'avait aucunement été, pour ce fait-là, mis hors des terres.

Item a été examinée si elle n'avait point donné du mauvais esprit à deux petites filles qu'on lui avait montrées, dont elle était soupçonnée l'avoir fait, ce que la dite détenue a nié avoir commis.

Le dit sieur Président ayant ouï et entendu les confessions et négations de la dite détenue, et qu'elle était inconstante, a demandé connaissance aux jurés, comme en effet il se debvait conduire pour en tirer l'aveu. Lesquels ont connu, que suivant les confessions de la détenue, après plusieurs négations et serments par elle faits, icelle debvait estre mise à la géhenne simple sans pierres.

Laquelle sentence a été au même instant exécutée, et étant la dicte détenue à la géhenne, a prié les sieurs Président, Lieutenant et Jurés la relascher d'icelle et qu'elle confesserait tout ce qu'elle aurait commis et perpétré et a confessé les articles suivants :

Premièrement a reconnu et confessé qu'il y a environ vingt-cinq ans que son mari est mort, et que peu de temps devant sa mort, étant boucher en Losanne, il avait achepté une vache à crédit, à un village proche du dit Losanne, laquelle je ne pouvais vendre sinon avec perte : et s'en fut de deux ans après, l'on vint répéter le payement de la dite vache à la dite détenue, même l'on lui avait pris le peu de bien qu'elle avait, dont elle en était bien faschée.

Quelque temps après, allant proche l'hôpital du dit Losanne, s'aparut à elle un grand homme habillé de noir, lequel lui demanda qu'elle avait, que ainsi était désolée. Elle lui répond que c'était à cause de la poursuite que l'on faisait contre elle, pour la dite vache. Alors il lui dit si elle se voulait rendre et abandonner à lui, qu'il paierait la dite vache; elle lui demanda qui il était, lequel lui répond qu'il était le diable et qu'il s'appelait Pierrasset : alors elle commença à réclamer Dieu, notre Souverain Créateur, et incontinent il disparut.

Item a reconnu et confessé que quelques jours après, elle étant à un lieu appelé à..... se rapparut à elle le dit habillé de noir, lequel lui dit si elle n'avait point changé, si elle se voulait rendre à lui, qu'il lui donnerait de l'argent, qu'elle n'aurait faute de rien. A quoi elle ne voulut optempérer, et incontinent se départit.

Item a confessé que peu de temps après, elle avait perdu une vache qu'elle allait chercher, et étant près d'un lieu appelé les Rampes de Belle-Vaulx, proche du dit Losanne, se rapparut à elle le dit Pierrasset, en même habit noir, comme les deux précédentes fois : lequel lui demanda pourquoi elle était ainsi désolée; laquelle répondit que c'était à cause de la perte de sa vache. Alors il lui dit que si elle se voulait rendre et abandonner à lui, qu'il lui ferait trouver sa vache. A quoi elle obtempéra, et comme pauvre mal advisée, renia Dieu, notre Souverain Créateur ; et prit le diable pour son maître en lui faisant hommage, le baisant en derrière, dont il y a eu une marque qu'elle porte encore.

Item a reconnu qu'incontinent le dit Pierrasset son maître lui donna de la graisse verte, pour faire mourir gens et bêtes, et du pousset, pour semer sur les pâturages,

afin de faire mourir les bêtes qui iraient paître, et lui donna de l'argent dont y ne se trouva que la moitié bon.

Plus a reconnu et confessé que incontinent après elle sema le pousset sur les pâturages, afin de faire mourir les bêtes, comme son maître lui avait commandé, mais que par le vouloir de Dieu, il tomba une grande pluie qui lava le dit pâturage, et espère que aulcune n'en soit morte.

Plus a reconnu et confessé que près d'un village appelé Morrin, ayant cueilli du blé, dont Jean, fils de François Bergeon, du dit Morrin en avait pris, sur lequel elle jeta du pousset, lequel incontinent après en mourut.

Item a reconnu et confessé que trouvant près de Morrin cinq ou six enfants qui mangeaient des pois, lesquels ne lui en voulurent donner, leur jeta du pousset dessus, ne sachant s'ils en sont morts.

Item a confessé et reconnu qu'elle trouva deux femmes au dit Morrin, l'une appelée Rose et l'autre Barbe, qui étaient sœurs, ne sachant bonnement le nom de leur maison; sur lesquelles elle jeta du poison, dont elles moururent, lesquelles faisaient refus de lui payer ce qu'elles lui debvaient.

Item a confessé qu'en passant un certain jour près du dit Losanne même, Claude Roulet qui menait un chariot chargé de gerbes de blé dont elle en avait arraché une poignée d'épis, lesquels Claude lui arracha des mains, sur lequel jeta du dit pousset sur du pain qu'il tenait et mangeait, ne sachant bonnement s'il en est mort.

Item a reconnu et confessé qu'elle trouva son maître au dit Morrin, lequel lui donna de la *graisse verte dans une boîte, pour faire mourir gens et bestes*, dont incontinent après en frotta deux jeunes garçons du dit Morrin, lesquels en moururent.

Plus a confessé que pour tant mieux éprouver la dite graisse, elle en donna à un chien, lequel incontinent en mourut, quoi voyant elle, se dessaisit de la dite graisse.

Plus a reconnu et confessé que par plusieurs fois elle s'était trouvée en secte et synagogue avec le dit Pierrasset son maître, et ses complices, tant au dit Losanne que au dit village de Morrin, dansant et sautant toujours avec leur maître, et parfois y faisant bonne chère avec pain, vin, chair et autres choses.

Item a confessé qu'elle avait donné le mal à un petit-fils en le touchant, qui était à un certain charpentier du dit Losanne, parce que le père du dit enfant ne lui avait laissé prendre des buchilles, estimant bien qu'il en est mort, pour lequel enfant avait été prisonnière au dit Losanne, comme par conséquent à cause des soupçons que l'on avait sur elle; mais que sur la négative qu'elle avait faite n'avoir commis les méfaits dont elle était soupçonnée, fut relâchée de prison et bannie du dit Losanne.

Plus a confessé qu'elle trouva le dit Pierrasset son maître auprès d'un moulin de Vanessrion? lequel la voulut battre dans le temps qu'elle ne faisait assez de mal, dont

fut contrainte soi retirer dedans le dit moulin, ponr estre en sûreté et par ce moyen en fut dépêtrée.

Item a reconnu et confessé que quelque peu de temps devant les vendanges passées, elle se trouva entre Saint-Blaise et Cornaux, à l'endroit du Loclat, où elle trouva le dit Pierrasset son maître, lequel la voulut battre de ce qu'elle ne faisait ce que lui avait commandé, et lui donna du pousset noir pour faire mourir gens et bestes.

Item a reconnu et confessé que incontinent après elle s'en vint à Auvernier et se logea en la maison de feu Pierre Couvert, où auparavant elle avait été logée un ou deux mois, et que par un certain soir, entre nuict et jour, qu'elle voulait aller coucher à une étable proche de la dite maison, et étant entre la dite maison et la dite étable, son maître la vint trouver, lequel lui dit qu'elle devait aller au secte et synagogue avec lui et la mena dedans les vignes derrière le village du dit Auvernier, appelé le Pré de l'Etang.

Elle y trouva de ses complices, et un peu plus haut y avait beaucoup de personnes, tant hommes et femmes qui étaient aussi au secte, qui dansaient et tracassaient, dont leur maître allait parfois les trouver, puis revenait vers elle.

Plus à confessé qu'en sortant du secte, son maître lui donna deux diables, qu'il mit dedans une pomme, dont l'un s'appelait Pierrasset et l'autre Rapsare, et lui dit qu'elle les debvait donner au premier qu'elle rencontrerait, et qu'elle les debvait pousser avec du dit pousset noir, et que en mangeant, à iceux qu'elle les donnerait, elle leur debvait dire : « *Les diables leur debvaient entrer dedans le corps.* »

Item a reconnu et confessé que un ou deux jours après, se trouva derrière la maison du dit Convert, un peu dessus d'une porte où l'on entre dedans les... (étables ou vignes) du dit Pré de l'Etang, elle rencontra un petit-fils et deux petites filles : les ayant arrêtés, prit la dite pomme pour la leur donner et la poussa du dit pousset noir et la partagea en deux, puis en présenta au dit petit-fils, lequel n'en voulut rien; quoi voyant, en donna aux dites deux petites filles, à chacune une moitié, et en mangeant qu'elles les fesaient, elle leur dit : « Les diables vont entrer dedans le corps, » et incontinent elle ouït les dits mauvais esprits en entrant qui fesaient siffler.

Plus a dit et confessé qu'elle ne connaissait aucun de ses complices, au dit Losanne et Morin, fors deux, l'une appelée Rose, et l'autre Françoise, ne sachant le nom de leur maison, mais qu'elle se tiennent au bout du village du dit Morin, du côté de la bize, que par plusieurs fois elles sont été au secte avec elle et plusieurs autres dont elle ne connaissait.

Finalement a confessé le jour qu'elle fut... devant de Saint-Blaise avec deux honorables personnages, étant auprès d'un petit bornel en avant qu'elle faisait, elle se prit garde qu'ils ne la regardaient, prit le reste du pousset noir qu'elle avait à sa poche dedans un linge et le jeta dedans le lac.

Tous lesquels articles et choses en devant dits, la dite a ainsi confessé et déclaré être véritables et avoir comme pauvre mal advisée, demandant pardon à Dieu notre Souverain Créateur, étant à cela constante sur le péril et dannement de son âme.

Les confessions ci-devant ayant été représentées par le dit sieur Mouchet, Président, à Messieurs de la Justice assemblés, a requis de rendre en leur conscience ce que la détenue, pauvre criminelle, a mérité pour être punie, selon ce qu'ils connaîtront être équitable et raisonnable pour punir ces mal-vivants par la représentation de sa confession, afin de pouvoir communiquer plus particulièrement à Monseigneur le Gouverneur, Lieutenant et gens de son Conseil : lesquels ont rapporté par advis être déplaisant de cette pauvre Item qui s'est si pauvrement oubliée que, à leur conscience, puisqu'elle est entre les mains de Dieu et de la Justice, considérant que par la loi de Dieu tous sorciers et sorcières doivent mourir et que la pauvre détenue s'est de tout oubliée d'avoir renié Dieu notre Souverain Créateur et prendre le diable pour son maître, et de faire mourir tant de pauvres personnages qui ne lui avaient point fait de mal et mettre des diables dedans le corps de deux pauvres filles ci-devant nommées, qui maintenant sont si grandement tourmentées des mauvais esprits, et qu'il n'a tenu à elle de faire mourir une infinité de bestes, si Dieu ne l'eut prévenue, par la semaison qu'elle avait faite du pousset... Qu'ils la jugent à être mise entre les mains de l'exécuteur de la haute Justice pour être conduite au lieu patibulaire et accoutumé; illec étant, être pincée avec étenailles ardents aux quatre membres, à chacun membre en arracher un morceau, puis après être mise sur un échafaud de bois pour être bruslée toute vive et être réduit son corps en cendres; que les quatre vents de la terre l'emportent en l'air, afin qu'il n'en soit plus mémoire, pour donner exemple à d'autres, sauf et réservé la grâce de Monseigneur le Gouverneur, représentant la Grandeur, et de Messieurs de Leur Conseil.

Laquelle connaissance a ainsi été rendue et représentée à Monseigneur, représentant LL. EE. et Grandeur, et ayant vu et considéré les maléfices et forfaits de la dite détenue, ne lui a plus méparti de grâce. Ainsi la sentence rendue par les dits sieurs Jurés se debvait de peur à plein exécuter.

Communiqué par M. Colin-Vaucher, à Corcelles.



RÉCIT DU VOYAGE

de son Altesse HENRI II, duc de Longueville, aux Montagnes et notamment à la Chaux-de-Fonds, le lundy, mardy et mercredy 28, 29 et 30 de Juillet 1657.

Son Altesse notre souverain Prince, estant venue à la Chaux-de-Fonds, le mardy 28e juillet 1657, toute la communauté print les armes pour le recevoir, ceux qui estoient capables de les porter, montant au nombre de 450 hommes, à la teste desquels étoit le mayre dudit lieu Abraham Robert; le bataillon estoit de six hommes de hauteur posé devers vent du chemin qui va du Locle à la Chaux-de-Fonds, à un coup de mosquet du clocher. Après la reverrence que le dit mayre luy fit avec la picque, à l'approche de ladite Altesse, luy et la justice s'avancèrent, et il luy harangua de la sorte. Il estoit environ l'heure de midy.

« Monseigneur,

« La justice et la communauté qu'il a plû à Votre Altesse d'establir en ce lieu, et moy aussy, recognoissons parmi les émotions de joye et d'allégresse que la présence de Votre Altesse excite dans notre cœur, les grâces signalées qu'elle nous départ plus favorablement qu'à ses autres peuples. Nous avons, Monseigneur, participé à la réjouissance universelle qu'ils ont témoigné par leurs acclamations et leurs applaudissements à l'heureuse arrivée de Votre Altesse. Maintenant, nous voyons nos désirs accomplis et notre félicité parfaite par-dessus tous les autres peuples qui sont au monde, d'autant plus qu'en outre les belles prérogatives qu'il a pleu à Votre Altesse de nous gratifier, par le bail de la juridiction, nous jouissons depuis tant d'années de la paix et du repos qu'elle nous a conservé par sa juste domination et sa grande prévoiance. Et, afin qu'il ne semblât pas, qu'il nous manquoit encore quelque chose, Monseigneur le gouverneur, comme grand qu'il est et fidèle au bien des affaires de Votre Altesse et le repos de ses peuples, nous fait goûter les grâces et les faveurs que Votre Altesse verse incessamment dessus nous. De sorte que nous expérimentons en la sacrée personne de Votre Altesse, toute la bonté et la clémence d'un grand prince de la terre. Les autres peuples courent à la foule pour luy présenter avec

tant de respects leurs soumissions et leurs recognoissances, et nous, nous ne luy pouvons présenter que notre cœur, avec les corps, la vie et les biens, que nous tenons de la grâce de Votre Altesse. Elle a le tout en main, pour en disposer selon son bon plaisir. Nous la supplions très humblement de nous les prester encore pour son service, sous les protestations que nous luy faisons de luy rendre toujours les inviolables services de fidélité et d'obéissance, de respect et d'amour comme de bons subjets à leur souverain prince. »

Avant cette harangue, le bataillon fit une décharge à cinquante pas de la venue de Son Altesse, et après avoir entendu cette harangue, Son Altesse répondit :

« Je suis bien aise de l'affection que me témoigne mon peuple de la Chaux-de-Fonds. Je leur ay accordé cette nouvelle juridiction pour leur soulagement. Je vous y maintiendray et vous augmenteray les grâces et les faveurs que vous avez expérimentées de ma bonté. »

Après cela elle passa outre avec la suite à la face du bataillon, qui fit une autre déchargée après qu'elle fut passée. Elle passa au bas de la Chaux et remonta en son logis, chez le greffier Sagne déffunt. Ayant mis pied à terre, elle entra et, ayant regardé la carte du pays environ demy heure, elle se mit à jouer. Cependant le bataillon se leva par rangs de quatre et passa par devant le logis de Son Altesse, où ils tirèrent tous par rangs de quatre. Ils firent le tour par devant le clocher, sur lequel il y avait douze fauconneaux et autant dans la salle du logis de feu le sieur du Perron, devant l'église, qui tiroyent aussy ensuite de la décharge. Ayant fait le tour, ils furent conduits sur le haut du pré devers uberre du logis, chez le greffier Sagne où estoit la chambre de Son Altesse. Ils s'y mirent en bataille et firent une décharge. Les vingt-quatre fauconneaux firent aussy puis après la leur, et finalement un mortier de fer, qui tira autant de coups qu'on fit de décharges. Son Altesse qui jouait, ayant ouï la décharge, quitta le jeu et vint faire le tour du bataillon. Elle ordonna qu'on congédiât le monde, elle se promena par le haut, jusques vers chez Moïse Perret dit Rochat, elle revint contre le logis, et alla voir sur le cimetière vers le clocher, où on avait fait tirer les fauconneaux et finalement rentra au logis et se mit à souper; elle ne voulut point de gardes, je retins néantmoins une trentaine de mosquetaires, on fit sentinelle perdue devant son logis toute la nuict jusques au matin. Le lendemain, ils bordèrent devant le logis. Son Altesse monta à cheval entre six et sept heures, elle passa par vers Fontaine Jaillet et alla à la Ferrière, de là elle alla au Dazenet disner chez Pierre Busset, puis passa aux Brenets où elle souppa et coucha. Le lendemain, 30, elle alla disner à la Brévena, elle y coucha et souppa là. Le lendemain, 31, jour de Jeudy, elle y disna encore et retourna soupper à Neuchâtel, d'où elle estoit partie le lundy, 27, et avoit couché à la Sagne.

ESTAT DE LA NOBLESSE

qui a suivi Son Altesse Monseigneur le Duc de Longueville au voyage qu'il a fait en ses Comtez de Neufchatel et Valangin en l'an 1675.

Premièrement la noblesse.

MM. Dantonville.
de St-Laurent.
de Bretteville.
de Plénoche.
de Ménille.
de Lombard.
Dorsonville.
Condreville.

MM. de Charmont.
de Rottling.
le comte Daretz.
la Chaussée son frère.
Montigny.
St-Islaire.
Montfleury.
Mallorty.

MM. Gournay.
Bois-Normand.
Fontenay.
Villon.
Beaufils.
Sabrenoy.
DuBut.
de Montchevreuil.

Faict 24 gentilshommes.

L'estat du train :

MM. Subtil, maître d'hôtel.
Davi, contrerolleur.
Vattin, aumosnier.
Boulanger, 1er secrétaire.
le Pigeon, 2e secrétaire.
(Ces deux secrétaires chacun valet de chambre entretenus.)
de l'Esmonon, médecin.
Danssorême, maréchal-des-logis.
(Aussy leurs hommes entretenus).
des Lauriers, chirurgien.

—

Valets de chambre :

MM. Baré, 1.
Rogem, 2.
du Puy, 3.
de la Saussée, 4.

—

Le Bibliothéque :

M. Rougeau.
Bastier, concierge.
4 pages.
8 valets de pied.

—

La chansonnerie :

La Perte, chef.
Saint-Martin, aide.
Guarçons : Lapierre et deux autres.

—

Sommeillerie :

Escou, chef.
Trissin et de Boulae, aidges.
Martel.

—

Cuisine :

L'Ecuyer, chef.
D'Eloine, Trie, François et 3 autres aides.
6 guarçons.

—

Fourrière.

Mongin, chef.
Ragneau, aide.

—

MM. de St-Paul, garde-vaisselle.
la Chaumemer, huissier de Salle.
Lavandier, Boulanger.
MM. de Ville, Neufuo et Veinmar, sous-écuyer.

—

Palfreniers des coureurs :

Bremdin, Laurent, ChateauRous, Claudon,
Dordunet.

—

Palfreniers des officiers.

Le Comtois et deux autres.
1 muletier.
1 portefaix.

—

Pour les chevaux de carosse.

Le premier coche.
Le Bohémien son postillon.
Lafontaine et un guarçon.

Deuxième carosse.

Le coché, la Breche, son postillon.
Champagne et un guarçon.

—

Chef pourvoyeur.

Petit Jehan, Marchand, son aide et trois guarçons.

—

Suisses :

Samuel, Marchand, Dafflon.

—

Trompettes :

Pisson, Collommier.

—

Gardes :

La Pierre... Exempt.

—

Brigadie :

St-Marie et onze autres gardes.

—

Maréchal ferrant :

Réné et son guarçon.

Nombre en tout : 127.

HENRI II D'ORLÉANS,

DUC DE LONGUEVILLE,

PRINCE SOUVERAIN DE NEUCHATEL ET VALANGIN

Le passé est parfois comme un doux mirage; hommes et choses se présentent souvent à nous sous un aspect plus agréable lorsque les années ont effacé du tableau tout ce qui l'obscurcissait. L'homme est ainsi fait qu'il oublie promptement tous ses chagrins, tous ses ressentiments, toutes ses peines, pour ne plus se souvenir que des rayons lumineux qui ont éclairé et réjoui son existence. De là vient aussi notre indulgence envers les hommes qui n'existent plus et la tendance que nous avons alors d'exagérer leurs vertus et d'oublier leurs vices. La manière de juger les monarques est un exemple frappant de ce que nous venons de dire. Même en tenant compte de tous les jugements sévères, *souvent bien mérités*, qui sont portés sur les rois, nous leur trouvons aujourd'hui des apologistes et des admirateurs sincères, en nombre bien plus considérable que du temps qu'ils régnaient, tant on oublie facilement les innombrables perfidies d'un monarque et les longues exactions d'un mauvais gouvernement.

Il en fut et il en a été ainsi du jugement bienveillant que les Neuchâtelois ont toujours porté sur leurs souverains lorsque la nouvelle de leur trépas s'est répandue parmi eux. Ce fait est d'autant plus intéressant à noter que les Neuchâtelois, malgré tout ce qu'on a dit de leur attachement inviolable à leurs princes, se sont toujours montrés jaloux de leurs droits et de leurs libertés, et peu soucieux de céder, lorsque leurs franchises étaient menacées par leurs souverains. On peut dire qu'il n'y a pas de siècle où ils ne se soient soulevés contre eux et n'aient fait mine de se rendre justice à eux-mêmes lorsque leurs griefs n'étaient pas sur-le-champ redressés. Si notre pays a été le seul en Suisse qui ait conservé jusqu'à une époque moderne les seigneurs que lui avait légués le moyen âge, cela tient moins au caractère de notre peuple, qui a toujours été démocratique, qu'à une foule de circonstances extérieures et à des événements politiques, dont l'étude serait des plus intéressantes. Comme preuve que les Neuchâtelois n'étaient pas partisans du système de la non résistance, il suffit de rappeler que nos ancêtres eurent constamment des contestations



A. Bachelin del. H. Furrer lith.

HENRI. II. D'ORLEANS, Duc de Longueville.

Prince Souverain de Neuchatel et Valangin.

et des luttes avec leurs princes et seigneurs et qu'ils ne témoignèrent à aucun d'eux, pendant son vivant, d'unanimes et sincères marques de leur attachement. Un seul cependant a pu se flatter de jouir un instant de la faveur populaire et d'être réellement chéri de ses sujets, c'est Henri II d'Orléans, duc de Longueville. Et encore ce ne fut que pendant sa vieillesse, lorsqu'en 1675 il fit dans son comté de Neuchâtel et Valangin un troisième et dernier voyage, qu'il gagna, par ses manières affables, tous les cœurs des Neuchâtelois. Les bourgeois de Neuchâtel oublièrent alors complètement les vifs ressentiments qu'ils avaient gardés contre lui depuis son premier voyage, lorsque jeune et conseillé par une mère peu habile, il les avait heurtés de front, et ils rivalisèrent avec les autres populations de l'Etat pour lui rendre agréable ce dernier séjour « d'un père au milieu de ses enfants. » Henri II s'est conservé jusqu'à nos jours un souvenir en quelque sorte légendaire, un souvenir qui ne s'effacera jamais ; aussi avons-nous cru que son portrait, accompagné d'une courte notice sur sa vie et sur son époque, serait bien accueilli de nos lecteurs.

Le visage est le miroir de l'âme, dit-on, et le portrait que le crayon habile de M. Bachelin nous offre aujourd'hui en est une preuve évidente. — Ce portrait, vraisemblablement une copie d'une œuvre de maître, nous représente *ce bon Henri II*, comme nos pères l'appelaient, ce prince qui est resté parmi nous, au milieu de notre vie démocratique, le plus populaire de nos souverains. En examinant les traits de ce visage, on remarque que le caractère dominant est une certaine rudesse, tempérée par une bonhomie, apparente principalement dans le bas du visage, le nez, la bouche et le menton. Le nez bourbonien, charnu, dénote surtout cette tournure d'appétit, de belle humeur et de joyeuse mine dont il donna plus d'un exemple lors de son dernier séjour dans le pays. Si l'air général du visage n'offre pas un de ces types français appelés figures aristocratiques, c'est qu'il était donné aux seigneurs oisifs du dix-huitième siècle de créer ce type avec lequel les Crillon, les Bassompierre, les Rantzau, les Turenne, les Condé et tous les généraux du siècle de Louis XIV n'ont aucun rapport. On ne peut cependant pas nier qu'il n'y ait un certain air de ressemblance avec le roi Louis XIII et même avec Mazarin : même coiffure, même coupe bizarre de la barbe.

Henri II, orphelin de père dès les premiers jours de sa vie, tantôt au comble des honneurs, et menant vie joyeuse, puis en disgrâce et emprisonné, tour à tour repoussé, honni de ses sujets, puis fêté, puis disgracié de nouveau et mourant dans une de ses terres de Normandie, se lit tout entier dans cette tête ravagée où il y a autre chose que les rides de l'âge. L'œil cave et ridé, regarde franchement, loyalement, et, quoique petit, n'est pas en désaccord avec le nez. En somme, ce visage peut être considéré comme le type des seigneurs du dix-septième siècle, auquel Henri II appartient.

Ce prince naquit le 5 avril 1595, quelques jours après la mort de Henri Ier son père, qui fut tué à Dourlens d'un coup d'arquebuse dans une réjouissance publique. Cet accident malheureux fut attribué à Gabrielle d'Estrées et au duc d'Epernon. Quoi qu'il en soit, l'événement tragique survenu au père et la naissance du jeune prince ne furent qu'à peine communiqués aux Neuchâtelois, habitués depuis la minorité de Henri Ier, au gouvernement de Marie de Bourbon, grand'-mère du nouveau-né. Cette circonstance nous oblige à consacrer quelques mots au règne de cette princesse.

Marie de Bourbon qui, au dire du chancelier de Montmollin, était une femme habile et qui avait la tête d'un homme d'Etat, avait commencé la régence de son fils Henri Ier en 1573. Cette princesse trouva l'Etat dans le plus grand désordre, fruit de la mauvaise administration des princes précédents. Les vassaux, en particulier le seigneur de Valangin, tranchaient du souverain et la bourgeoisie de Neuchâtel avait su s'approprier la plus grande influence dans l'Etat, surtout depuis le règne de Jeanne de Hochberg qui, comme le rapporte le chancelier de Montmollin, *toujours en besoin d'argent parce qu'elle donnait à pleines mains, et qu'elle était entourée de pillards, aurait vendu sa chemise pour avoir de quoi dissiper*. Les Quatre-Ministraux étaient devenus ses banquiers, grâce à des services d'argent qu'ils avaient rendus à cette princesse, et ils administraient l'Etat en souverains. Marie de Bourbon s'assura de l'appui des combourgeois suisses, notamment des Bernois, et résolut de rétablir le pouvoir de l'Etat. Elle réunit la seigneurie de Valangin au comté, moyennant une certaine somme d'argent. Malgré la dépense occasionnée par cette acquisition, elle sut remettre en ordre les finances et payer les dettes de l'Etat. Quant aux bourgeois de Neuchâtel, elle leur fit sentir que le gouvernement maintiendrait dorénavant son autorité sur eux, et, afin d'affaiblir leur puissance, elle commença par exclure les bourgeois de Neuchâtel des audiences de Valangin, où ils avaient siégé jusqu'alors, et à les remplacer par les bourgeois de Valangin. Elle diminua ensuite la puissance des Quatre-Ministraux en divisant les bourgeois de Neuchâtel et en favorisant la soi-disant renonciation des bourgeois externes. Ces derniers, mécontents des Quatre-Ministraux qui les excluaient des conseils de ville et de la plupart des droits dont jouissaient les bourgeois habitant le chef-lieu, sans pour cela les exempter des charges, décidèrent de renoncer à leur bourgeoisie, et la princesse autorisa cette renonciation en accordant aux bourgeois externes des lettres de franchise semblables à celles des bourgeois de la ville.

(*La suite à la prochaine livraison*).

Dr Guillaume.



MÉLANGES

Documents inédits sur la famille Marat.[1]

« *A Monseigneur le Vice-Gouverneur et à MM. du Conseil d'Etat.*

» Monseigneur et Messieurs,

« Jean Mara, habitant de Genève et bourgeois de Boudry, expose très respectueu-
« sement à Vos Seigneuries, qu'il y a environ un mois qu'il se trouvait domicilié de-
« puis 14 à 15 ans à Neuchâtel, avec sa femme et sa famille, protégé par son Excel-
» lence Mylord Keit, qui les y avait placés et où ils vécurent d'une manière régu-
» lière et irréprochable par la grâce de Dieu. Que les troubles du pays étant survenus
» et se voyant à la veille de manquer de leçons, il forma dès le commencement de
» mars, le dessein d'aller à Genève pour renouveler son habitation, ce qu'il exécuta
» le lundy de Paques, muni des certificats de Messieurs les Quatre-Ministraux et
» Pasteurs de la Ville, dattés l'un du 1er et l'autre du 2 avril qu'il pourrait exiber au
» besoin.

» Qu'en étant revenu le 19 avec son nouveau billet d'habitation, datté du 11 avril,
» et résolu de quitter la ville pour la Saint-Jean, les derniers désordres qui le saisi-
» rent de frayeur et principalement sa femme, qui fut bouleversée au point de re-
» jetter toute nourriture pendant huit jours, l'obligèrent à déménager précipita-
» ment, à se retirer à Boudry et à hâter son départ pour Genève, muni d'un sauve
» conduit et passeport de Monseigneur le Vice-Gouverneur, datté du 2 May, et où
» il arriva le 15 may. Que le 23, lorsque éloigné des troubles, ils se croyaient en toute
» sûreté et repos, la femme de l'exposant reçut une lettre anonyme, insultante, im-
» pertinente, menaçante, dattée de Neuchâtel, le 13 may, avec un billet dedans,
» des plus impudent sur ses filles, qu'il insère, afin qu'il conste à vos Seigneuries
» de la vérité du fait qu'il expose avec toute sincérité et respect.

» Comme le contenu de la dite lettre est une imposture insigne, accompagnée de
» menace qui outre l'honneur pourraient exposer aussi la vie à des coups clandes-
» tins et funestes, et que l'exposant, sa femme et sa famille dépendent immédia-
« tement de la domination du roi de Prusse, leur très puissant et très gracieux sou-
» verain, dont ils se font et feront toujours l'honneur d'être ses très humbles, soumis

[1] Voyez pages 125 et 126. — L'orthographe de l'original a été conservée dans cette pièce-ci comme dans les autres lettres.

» et fidèles sujets, étant bourgeois de Boudry, ils réclament sa haute protection et » bienveillance, suppliant qu'il plaise à vos seigneuries d'ordonner qu'enquêtes se- » crètes soyent faites d'office au sujet d'en découvrir les auteurs et les punir comme » bon leur semblera.

» C'est la grâce toute particulière que l'exposant espère obtenir de la bonté et » justice reconnues de Vos Seigneuries dont il en a eu déjà des preuves éclatantes » et qui l'engagera à redoubler ses vœux au ciel pour l'agrandissement et constante » prospérité du glorieux règne de son très puissant et très gracieux monarque, et » pour la conservation des précieux jours de sa personne sacrée et de vos seigneu- » ries, ses très dignes représentants.

» Jean Mara.

» De Genève, le 24 mars 1768. »

Cette requête était accompagnée d'une lettre adressée au secrétaire d'état, dans laquelle il implore l'assistance et la protection de ce dernier et en disant entre autres que « le seul crime qu'on pouvait lui imputer, c'était d'avoir blâmé leur action illé- » gale, dénaturée et imprudente (émeute des bourgeois de Neuchâtel), et c'est ce qui » les a indisposés contre nous. »

Nous ignorons si on découvrit les auteurs des lettres anonymes.

A NOS LECTEURS

Il y a six mois que nous adressions un appel à nos concitoyens en faisant paraître le premier numéro du Musée Neuchatelois, et nous leur demandions de prendre part à l'œuvre que nous commencions. Notre but était de populariser les recherches historiques dans notre pays et de créer un Recueil où tous les travaux relatifs à l'histoire pourraient être consignés.

Si, d'un côté, nous étions pleins de courage pour le travail, d'un autre nous n'étions pas sans crainte sur sa réussite ; nous ne savions pas encore si nos populations agricoles et industrielles pourraient laisser un moment leurs préoccupations matérielles pour se tourner vers les travaux de l'intelligence, et si un journal moins brillant que les nombreuses publications périodiques de France et d'Allemagne, trouverait leur sympathie.

Notre confiance, il faut l'avouer, était limitée, mais les doutes que nous avions pu avoir un instant, se dissipèrent bien vite en face de l'accueil général qui fut fait au Musée Neuchatelois depuis les rives de notre lac aux vallées du Jura. Nous comprîmes alors que nous avions touché une fibre généreuse toujours prête à vibrer chez tous les Suisses, celle de la nationalité.

Nos espérances étaient dépassées, et dès ce moment nous pûmes marcher de l'avant; nos compatriotes à l'étranger s'empressèrent de devenir nos souscripteurs, et des travaux intéressants nous arrivèrent de plusieurs parties du canton. Nous remercions donc nos concitoyens; leur sympathie ne peut que s'accroître encore, nous l'espérons, et, pour notre part, nous tâcherons de répondre à la

confiance qu'ils nous témoignent en continuant non seulement l'étude si multiple de tout ce qui constitue l'histoire, cette science si intéressante, si nécessaire, que les philosophes placent à la base de toute éducation sérieuse. — N'est-ce pas avec l'histoire que l'on peut juger le présent et préparer l'avenir, en le dégageant des errements du passé?

Non seulement donc nous continuerons sur les bases émises dans l'avant-propos que nous adressions à nos lecteurs en commençant notre publication, mais nous donnerons à notre recueil un champ plus étendu en y ajoutant une partie littéraire où des études contemporaines, des poésies, des nouvelles, relatives à notre pays, trouveront leur place ; de plus, nous y consignerons, tous les trois mois, une chronique résumant les principaux événements de la Suisse et de notre canton en particulier, sans entrer, bien entendu, dans aucune discussion.

Dans l'espace de six mois, nous n'avons pu qu'effleurer les innombrables domaines qui constituent l'histoire, et cependant, malgré le petit nombre de livraisons parues, nos lecteurs ont pu voir que nous avons déjà touché à toutes les époques, depuis les premiers âges celtiques perdus dans les mystères des siècles qui précèdent Jésus-Christ, et que les recherches savantes de nos archéologues reconstituent tous les jours, aux constructions féodales de nos châteaux neuchâtelois, à la langue des troubadours du XIII[e] siècle, au comte Louis inaugurant, un siècle avant la bataille de Saint-Jacques, le service militaire des Suisses à l'étranger, aux seigneurs de Vaux-marcus, à Henri II d'Orléans et à Mylord Maréchal ; puis, dans un domaine plus épisodique, aux usages, aux costumes, au patois de nos vallées, aux légendes, aux superstitions, aux épizooties, au servage, à l'industrie, aux sceptres, aux guets de nuit, aux officiers de Cornaux et à l'absinthe.

Voilà déjà bien des choses, et variées, il faut l'avouer, et cependant nous ne considérons cette première partie du Musée Neuchatelois que comme un programme de tous les genres de productions qui peuvent trouver place dans un cadre que nous agrandirons encore en appelant à nous les travaux littéraires.

Pour les planches, nous avons employé de préférence le dessin autographique et la lithographie, le mode de dessins gravés sur bois étant d'un prix trop élevé pour une publication restreinte ; nous donnerons en compensation plusieurs planches tirées en couleur, comme celles de quelques-uns de nos précédents numéros.

Nos concitoyens comprendront que l'avenir de notre journal ne dépend pas seulement d'une nombreuse liste de souscripteurs, mais qu'il lui importe aussi de les voir prendre une part plus active à notre œuvre en nous adressant des travaux et des communications; rien de ce qui se rapporte à notre sol chéri n'est indifférent, et les *infiniment petits* constituent souvent des forces avec lesquelles il faut compter.

Sûrs donc, pour l'avenir, du concours de nos amis, nous leur disons : Au revoir !

La Rédaction.

TABLE DES MATIÈRES

PLANCHES





